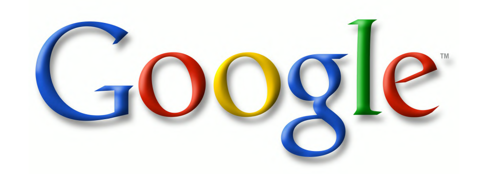





With the compliments of
F. V. Hayden,
U. S. Geologist.
STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES



ANNALES
ALGÉRIENNES,

PAR

E. PELLISSIER,

CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR, CHEF DU BUREAU DES ARABES A ALGER
EN 1833 ET 1834.

La fondation d'une colonie demande
plus de sagesse que de dépenses.

RAYNAL.

Tome Deuxième.

PARIS,

ANSELIN ET GAULTIER-LAGUIONIE,

LIBRAIRES POUR L'ART MILITAIRE,

Rue Dauphine, n° 36, dans le Passage Dauphine.

MARSEILLE,	ALGER,
Chez CAMOIN, LIBRAIRE.	Chez PHILIPPE, LIBRAIRE.

1836.

ANNALES ALGÉRIENNES.

PREMIÈRE PARTIE.

LIVRE IX.

Séparation de l'autorité civile de l'autorité militaire à Alger.—Rappel du général Berthézène.—M. le duc de Rovigo est nommé commandant du corps d'occupation d'Afrique.—M. Pichon est nommé intendant civil.—Renouvellement des régiments de l'armée.—Formation des Chasseurs d'Afrique et des bataillons d'infanterie légère.—Travaux des routes et établissement des camps.—Contribution des laines.—Actes de l'administration de M. Pichon.—Abandon du nouveau système, et rappel de M. Pichon.—M. Genty de Bussy, intendant civil.—Etablissement des villages de Kouba et de Dely Ibrahim.—Actes de l'administration de M. Genty sous le duc de Rovigo.

Dès le mois de mai 1831, M. Casimir Périer, président du conseil des ministres, voulant se réserver une large part dans la direction des affaires d'Alger, avait fait prendre au gouvernement la résolution d'y séparer l'autorité civile de l'autorité militaire, par la création d'un intendant civil, indépendant du général en chef.

M. le général Berthézène fut instruit de ce projet par une lettre du ministre de la guerre, dans les premiers jours du mois de juin, époque où il n'était pas encore question de son rappel; mais l'ordonnance qui le mit à exécution ne fut signée que le 1er décembre; elle donnait à l'intendant civil la direction de tous les services civils, financiers et judiciaires. Cet intendant était placé sous les ordres immédiats du président du conseil des ministres, et respectivement sous ceux des ministres des affaires étrangères, de la guerre, de la marine, des finances, de la justice, du commerce et des cultes. Cette combinaison était vicieuse, car elle détruisait l'unité d'impulsion dans un pays qui, plus que tout autre, doit être considéré dans son ensemble, et où les détails de l'administration ont besoin d'être coordonnés vers un but commun. En France, où cette coordination est établie de longue main, et où des règles fixes l'indiquent aux intelligences les plus vulgaires, on conçoit que les préfets puissent, sans inconvénient, correspondre avec tous les ministres; mais il ne pouvait en être de même à Alger, qui, sous le rapport administratif, était un pays de nouvelle création. Il paraît que M. Casimir Périer avait d'abord senti la nécessité de l'unité d'impulsion, et que son premier projet avait été de centraliser lui-même tout le travail relatif à Alger; mais qu'il y renonça pour ne point choquer le ministre de la guerre. M. Périer était certainement un homme fort habile, et très capable de bien conduire les affaires d'Alger. Il fut cependant très heureux, pour notre établissement, que M. le duc de Dalmatie en conservât une partie dans ses attributions, et qu'elles lui soient un peu plus tard revenues en en-

tier ; car il a été pendant quelque temps le seul ministre qui ait véritablement défendu l'existence de la colonie. Tous ses collègues, préoccupés d'intérêts qu'ils regardaient comme bien plus graves, étaient assez disposés à l'abandonner. Le ministre de la guerre a lutté seul contre cette tendance funeste, qui paraît enfin avoir été vaincue sans retour.

L'ordonnance du 1er décembre constitua un conseil d'administration composé du général commandant en chef, président, de l'intendant civil, du commandant de la station navale, de l'intendant militaire, du directeur des domaines et de l'inspecteur des finances, secrétaire du conseil. Une ordonnance du 5 décembre régla les fonctions du général commandant en chef. Il fut chargé, en outre, des attributions militaires inhérentes à sa position, des mesures politiques et de la haute police.

Le gouvernement fit choix, pour l'application de ce nouveau système administratif, de M. le lieutenant général Savary, duc de Rovigo, dont les antécédents sont assez connus, et du conseiller d'état baron Pichon, qui avait exercé quelques emplois administratifs assez importants, et rempli des missions diplomatiques aux États-Unis d'Amérique, à Saint-Domingue et dans quelques états de l'Europe.

M. le duc de Rovigo arriva à Alger le 25 décembre. Son prédécesseur, M. le général Berthézène en partit deux jours après, laissant en Afrique la réputation d'un honnête homme dans l'acception la plus vulgaire du mot, mais d'un homme qui n'était point né pour la position qu'il avait eu l'imprudence d'accepter, et peut-être même de solliciter. Il paraît cependant que ce ne

furent pas ses fautes qui amenèrent sa disgrâce, et qu'elle ne fut due qu'au besoin que l'on avait de placer quelque part le général Savary. Quoi qu'il en soit, pour rendre justice au général Savary et hommage à la vérité, nous dirons qu'ayant parfaitement compris qu'il n'y avait de position possible pour lui qu'en Afrique, il y arriva avec le désir de s'associer franchement au pays, et de travailler avec zèle à sa prospérité. Ce zèle s'est soutenu pendant toute la durée de son administration, et si les effets n'en ont pas toujours été heureux, si même ils ont été quelquefois funestes, c'est qu'il est des qualités qu'on ne peut se donner, et des habitudes qu'à l'âge où était parvenu le duc de Rovigo, on ne peut plus perdre.

L'armée que ce général venait commander fut renouvelée en grande partie, et se trouva composée du 10e léger, du 4e de ligne, du 67e de ligne, formé des volontaires parisiens, de la légion étrangère, des Zouaves et des Chasseurs d'Afrique. Les Zouaves, qui étaient divisés en deux bataillons, furent réunis en un seul; les Chasseurs d'Afrique formaient deux régiments de cavalerie à six escadrons. Les noyaux de ces escadrons étaient Français, mais on mit à la suite de chacun d'eux un certain nombre d'indigènes, qui pour le service actif, se réunissaient en escadron séparé. Les Chasseurs algériens furent supprimés par suite de cette nouvelle organisation. Le 1er régiment de Chasseurs d'Afrique se forma à Alger, et le 2e à Oran, où se trouvait le 66e de ligne, et une partie de la légion étrangère. Dans le cours de l'année 1832, une ordonnance du Roi ordonna la formation de deux bataillons d'infanterie légère d'Afrique, composés de tous les militaires qui, après avoir

été condamnés à des peines non infamantes, rentraient dans les rangs de l'armée, par expiration ou par remise de la peine.

Le duc de Rovigo eut successivement pour commander ses brigades les maréchaux de camp Fodoas, Buchet, Brossard, Brô et Avizard; ce dernier prit le commandement de la place d'Alger au départ du général Danlion. Le lieutenant général d'Alton fut nommé inspecteur général permanent des troupes du corps d'occupation d'Afrique. Le général Trézel fut nommé chef d'état-major général; il eut pour sous-chef le colonel Leroy Duverger.

Le nouveau général était arrivé à Alger avec la résolution bien arrêtée de ne laisser qu'une partie des troupes en ville, et de disséminer le reste sur les points principaux du Sahhel et du Fhas. En conséquence, il fit choix de divers emplacements qu'il jugea propres à l'établissement de petits camps permanents, d'un bataillon chacun. Les troupes devaient s'y construire elles-mêmes des logements, au moyen de quelques faibles ressources qui leur seraient fournies par l'administration. On commença à travailler à ces camps dès le printemps; mais bientôt les maladies qui s'y déclarèrent, firent connaître que les emplacements avaient été en général mal choisis, sous le rapport de la salubrité. Après plusieurs tâtonnements, on s'arrêta aux camps actuels de Kouba, Birkadem, Tixeraïn et Dely Ibrahim. Les deux derniers furent construits à peu près en entier dans l'année 1832, parce que l'on y arriva du premier coup sur des emplacements salubres. Les autres, où l'on ne parvint qu'après plusieurs essais, ne furent édifiés que dans l'année 1833, et en grande

partie sous l'administration du général Voirol. Les Zouaves, à qui le camp de Dely Ibrahim avait été destiné, furent les seuls qui remplirent exactement leur tâche. Partout ailleurs il fallut que le génie vînt au secours des troupes, au moyen d'un crédit de 25,000 fr. par camp. Cette somme ajoutée aux fournitures faites par l'administration, et aux gratifications accordées aux travailleurs, éleva les dépenses de chaque camp à 50,000 francs environ.

M. le duc de Rovigo avait conçu le projet de construire un camp plus considérable que les autres, sur un point d'où il pût menacer en même temps Bélida et Coléah; mais ce projet ne fut mis à exécution que sous le général Voirol, par la construction du camp de Douéira.

Les environs d'Alger étaient sillonnés de nombreux chemins pour les gens à pied et les bêtes de somme, mais il n'y avait pas à vrai dire de routes carrossables. Le général en chef s'occupa d'en créer. Les camps furent unis entre eux par une route, dite de ceinture, faite à la hâte et par simple écrêtement, pour assurer le plus tôt possible les communications les plus nécessaires. On établit ensuite des plans pour des routes plus régulières, qui devaient être construites d'après tous les préceptes de l'art. Celle d'Alger à Dely Ibrahim fut commencée sous le duc de Rovigo, et poussée depuis le faubourg Babazoun jusqu'au-dessus du château de l'Empereur. C'est un travail aussi admirable par la beauté de la construction, que par la promptitude de l'exécution. Les troupes seules y furent employées. Nous reviendrons sur la construction des routes, lorsque nous parlerons de l'administration du général Voi-

rol, qui s'en est occupé avec un soin tout particulier.

Les travaux de la route du fort de l'Empereur, et ceux d'une esplanade construite en dehors de la porte Bab-El-Oued, amenèrent la destruction de deux cimetières musulmans. Il était impossible de les épargner, et l'on ne devait pas, par respect pour les morts, gêner la libre circulation des vivants; mais on aurait dû agir avec moins de brutalité qu'on ne le fit, et ne pas donner le scandale d'un peuple civilisé violant la religion des tombeaux. Il fallait procéder avec ordre et décence, et transporter les ossements dans un lieu convenable. Au lieu de cela, ces tristes débris furent dispersés au hasard, et l'on vit des hommes grossiers jouer ignoblement avec des têtes humaines. Dans les travaux de déblai, lorsque la ligne tracée impassiblement par l'ingénieur partageait une tombe, la pioche coupait en deux et la tombe et le squelette; la partie qui tombait allait servir de remblai à quelqu'autre point de la route, et celle qui restait demeurait exposée à tous les regards sur le revers des chemins. Ces sépulcres béants étaient comme autant de bouches accusatrices d'où les plaintes des morts semblaient sortir pour venir se joindre à celles des vivants, dont nous démolissions en même temps les demeures, ce qui a fait dire à Hamdan, avec autant d'éloquence que d'énergie, que les Français n'ont laissé aux Algériens, ni un lieu pour vivre, ni un lieu pour mourir.

Le duc de Rovigo, qui avait beaucoup de sollicitude pour les soldats, s'était aperçu à son arrivée qu'ils n'avaient pas même de lits pour reposer leurs membres, souvent affaiblis par la fatigue et la maladie, et il chercha un moyen de procurer un matelas à chaque

homme. Comme il n'y avait pas de crédit ouvert pour cette dépense, et qu'on lui persuada que les habitants d'Alger étaient possesseurs de quantités considérables de laine, il frappa cette ville d'une contribution de 5,400 quintaux de laine payable en nature, ou en argent sur le pied de 80 francs le quintal. C'était donc 432,000 francs à prélever sur une population de 20,000 indigènes, ce qui ne faisait qu'une moyenne de 21 fr. par tête : mais, comme de raison, cette contribution ne devait pas être payée par tête, mais bien au *prorata* des fortunes; il fut même décidé que les riches paieraient seuls. La municipalité, qui fut chargée de la répartition, la fit d'une manière très injuste et très partiale; de sorte que les rentrées furent lentes et difficiles, et qu'il fallut plusieurs fois employer la rigueur. Les versements en nature se réduisirent presqu'à rien, ce qui donna la preuve qu'il n'y avait pas à Alger autant de laine qu'on l'avait cru d'abord. Il fallut pour s'en procurer, au moyen du produit en argent de la contribution, passer un marché avec le sieur Lacroutz, négociant d'Alger, qu'on fit venir de Tunis.

Cependant les Maures avaient fait entendre leurs plaintes à Paris, où elles furent d'autant mieux accueillies que la mesure prise par le duc de Rovigo accusait l'imprévoyance du ministre de la guerre, qui aurait dû avoir pourvu depuis long-temps au couchage des troupes de l'armée d'Afrique, par les ressources de son budget. Le ministre, qui s'en aperçut seulement alors, passa un marché pour cet objet avec la compagnie Vallée, et prit une décision par laquelle la mesure du duc de Rovigo fut annulée comme inutile. Le duc refusa d'obéir à cet ordre, s'étayant d'une délibération



du conseil d'administration, qui fut d'avis que revenir sur la contribution serait une marque de faiblesse susceptible de produire un très mauvais effet. Mais le ministre ayant réitéré ses ordres, il fallut bien s'y soumettre; la contribution, qui avait été versée dans la caisse du domaine, fut remboursée aux contribuables. Le sieur Lacroutz s'arrangea avec la compagnie Vallée, et lui remit les objets de couchage qu'il avait déjà fait confectionner. Voilà comment se termina cette affaire, qui donna beaucoup d'embarras au duc de Rovigo, mais dans laquelle il n'eut en vue que d'améliorer la position du soldat.

M. Pichon, qui n'arriva à Alger qu'un mois après le général en chef, trouva l'arrêté sur la contribution des laines, tout formulé et signé par le duc de Rovigo. On lui proposa de le signer aussi. Il refusa, en disant que puisqu'il avait été rendu avant son arrivée, le général en chef devait en prendre seul la responsabilité, mais que du reste il concourrait à son exécution; c'est en effet ce qu'il fit. Cependant, comme il était opposé à la mesure, sa coopération ne pouvait être franche. Les Maures s'en aperçurent, et ce fut pour eux un motif de plus de résister à l'arrêté. Lorsque l'ordre qui l'abrogeait arriva à Alger, M. Pichon fut le seul membre du conseil d'administration qui vota pour que cet ordre fût exécuté sans objection; il exigea même que son avis motivé fut inséré dans le procès-verbal de la séance où cette affaire fut traitée. Tout cela indisposa le général en chef contre l'intendant civil, et fut la cause première de la mésintelligence qui exista continuellement entre ces deux fonctionnaires. Il ne pouvait pas

du reste en être autrement, et un système vicieux devait nécessairement porter ces fruits.

Quelques changements eurent lieu dans le personnel administratif sous le duc de Rovigo. M. Fougeroux revint à Alger avec lui comme inspecteur général des finances. M. Willaume qui n'était qu'inspecteur fut placé sous ses ordres. Au bout de quelque temps, ils furent remplacés l'un et l'autre par MM. de Maisonneuve et Blondel. M. Fougeroux avait pris une part très active à l'affaire des laines, et il paraît que ce fut ce qui motiva son rappel. M. d'Escalonne, directeur des douanes, et M. Girardin, directeur des domaines, n'appartenaient pas, par leur position administrative, à ces deux administrations, on leur proposa d'y entrer, mais avec des grades inférieurs. Ils refusèrent, et furent remplacés, le premier dès la fin de 1831 par M. Verlingue, et le second en 1832 par M. d'Haumont. M. d'Escalonne fut envoyé par M. Pichon à Oran, pour remplacer provisoirement M. Barachin, sous-intendant civil de cette résidence.

M. Cadet de Vaux, commissaire du roi près de la municipalité d'Alger, étant mort dans le courant de l'année 1832, fut remplacé par M. Cotin, ancien notaire à Paris.

La courte administration de M. Pichon à Alger doit donner à tout homme impartial une idée assez favorable de ce fonctionnaire. Il s'y est montré homme de bien, et ennemi déclaré de l'injustice. Peut-être a-t-il eu le tort de mettre un peu trop d'acrimonie dans la défense de ses opinions administratives; mais il faut avouer qu'il a eu à lutter contre un système qu'un cœur



bien placé ne pouvait combattre de sang-froid : c'était celui de l'abus de la force pris pour base gouvernementale, et soutenu avec autant de déraison que d'entêtement, par des hommes qui auraient été même incapables de l'appliquer.

M. Pichon nomma le 3 février un procureur du roi près la cour de justice. Le 8 du même mois, il créa le Moniteur algérien, journal officiel, destiné en outre aux publications légales et judiciaires. Le 16 février, un arrêté pris en commun par lui et le général en chef, régla que les recours à l'autorité supérieure, contre les décisions judiciaires, seraient portés au conseil d'administration. Le 29 février, l'intendant civil détermina la forme et l'instruction de ces recours. Le 28 mai, un arrêté régla la législation sur les hypothèques, dont il donna la conservation aux greffiers des tribunaux.

Le 16 février, tous les actes judiciaires furent soumis à la formalité de l'enregistrement. L'administration des domaines prit le titre d'administration des domaines et des droits réunis, le 17 mars ; il fut réglé que sa caisse recevrait les dépôts et consignations. Le travail de cette administration, ainsi que celui de l'administration des douanes, dut être centralisé à Alger pour tous les points de la régence. Lorsque ces dispositions furent prises, Bône était depuis quelques jours rentrée sous notre domination.

Un arrêté du 20 avril organisa les services civils à Bône, et y institua un sous-intendant civil, un commissaire de police et un juge royal, chargé de connaître de toutes contestations civiles entre chrétiens, et entre chrétiens, musulmans et israélites, sauf appel jusqu'à concurrence de deux mille francs; au-delà de cette

somme, l'appel dut être porté à la cour de justice d'Alger. En affaires correctionnelles, le juge royal dut connaître de celles qui ne pouvaient amener qu'une condamnation à dix jours d'emprisonnement au plus, outre les amendes. Celles donnant lieu à de plus fortes peines, durent être renvoyées devant le tribunal correctionnel d'Alger. Dans les affaires criminelles, il fut réglé que le juge royal dresserait l'instruction et renverrait les prévenus devant la cour de justice pour être statué par elle ce qu'il appartiendrait. M. Pichon n'établit point de juge royal à Oran, quoique cette ville fût sous notre domination depuis plus long-temps que celle de Bône.

Les dispositions fiscales et de police relatives à la pêche du corail furent établies par un arrêté du 31 mars. La pêche fut divisée en deux saisons, comme dans les réglements de l'ancienne compagnie d'Afrique, et les anciennes prestations furent conservées, mais seulement pour les corailleurs étrangers.

Le service de la police sanitaire n'avait encore à Alger qu'une organisation provisoire. Il était d'autant plus nécessaire de lui en donner une régulière et définitive, que ce n'était qu'en imprimant une bonne direction à ce service, qu'on pouvait offrir aux ports de l'Europe assez de garanties, pour obtenir en échange quelque diminution de quarantaine sur les provenances de la régence. L'arrêté du 25 avril fut rédigé dans ce sens. Il institua trois commissions sanitaires pour Alger, Bône et Oran, et mit en vigueur les principales dispositions de la loi du 3 mars 1822, et de l'ordonnance du 14 août de la même année.

Tels sont les principaux arrêtés de l'administration

de M. Pichon; les autres sont, ou transitoires ou d'un intérêt secondaire. Il en est cependant, parmi ces derniers, un dont un article avait beaucoup de portée pour la localité, quoique d'une bien faible importance en apparence. C'est un arrêté du 10 mars, pris en commun par les deux autorités, qui, parmi plusieurs dispositions relatives aux débitants de boissons, leur interdit de donner à boire aux sous-officiers et soldats. Si cette prohibition avait été exactement observée, et il ne tenait qu'à l'autorité qu'elle le fût, le vice honteux de l'ivrognerie n'aurait pas fait tant de progrès dans l'armée d'Afrique, où il est poussé à un excès révoltant. Les routes sont journellement jonchées de soldats ivres-morts que les indigènes regardent avec dégoût et pitié, et qui ne se relèvent le plus souvent que pour aller peupler les hôpitaux.

Cependant la mésintelligence qui s'était manifestée dès le principe, entre le général en chef et l'intendant prenait chaque jour un caractère d'aigreur de plus en plus marqué. Les choses en vinrent enfin au point où le gouvernement se vit dans la nécessité de rappeler l'un ou l'autre. Ce fut l'intendant civil qui succomba, et avec lui l'indépendance légale de l'intendance civile. Une ordonnance du 12 mai abrogea celle du 1er décembre 1831, et M. Pichon quitta Alger à la grande satisfaction du duc de Rovigo. Il fut remplacé par M. Genty de Bussy que l'ordonnance de nomination mit sous les ordres du général en chef. Ainsi fut rétablie dans la colonie l'unité gouvernementale.

M. Genty était un sous-intendant militaire de troisième classe, qu'une alliance avec un homme puissant avait fait nommer maître des requêtes. Il était encore

à Alger lorsque la commission d'Afrique y fut envoyée, et nous ne pouvons rien faire de mieux pour le peindre en peu de mots, que d'emprunter au rapport de cette commission, les termes dont elle se servit pour caractériser son administration.

« L'autorité civile est placée dans une mauvaise « position : absence de haute direction, défaut d'in- « telligence de sa mission, activité peu féconde en « résultats utiles, souvent imprudente et domma- « geable. »

« La commission ne méconnaît pas que les circon- « stances ont été souvent difficiles ; l'autorité supérieure « a fait tout ce qui devait les aggraver (séance du 31 octobre 1833).

M. Genty était du reste un homme d'esprit, et de savoir-faire, qui sut bientôt se rendre de fait à peu près indépendant du général en chef. M. le duc de Rovigo, qui n'avait pu supporter les prétentions légitimes de M. Pichon, se soumit sans peine à l'ascendant de son successeur, et toléra ses nombreuses usurpations ; l'on vit bientôt le nom de M. Genty, figurer dans les arrêtés à côté de celui du général en chef et sur le pied de l'égalité ; ce qui prouve que si les positions font les hommes, il y a aussi des hommes qui savent eux-mêmes faire leur position ; mais il serait à désirer qu'ils n'usassent jamais de cette faculté que pour le bien général, ce qui a rarement lieu.

C'est à l'administration de M. Genty que se rattache la construction des deux villages européens de Kouba et de Dely Ibrahim. Il convient d'entrer dans quelques détails à cet égard.

Dans le courant de l'année 1831, il était arrivé à Alger

environ 500 émigrés allemands et suisses, qui étaient partis de chez eux avec l'intention de se rendre en Amérique, mais qui, parvenus au Hâvre, changèrent brusquement de résolution et se dirigèrent sur Alger. Ils y arrivèrent dans un état complet de dénuement, pour la plupart, et comme ils ne trouvèrent pas à s'employer, puisqu'on ne faisait absolument rien dans le pays, ils tombèrent à la charge de l'administration, qui fut obligée de leur faire des distributions de vivres et de les loger sous des tentes et dans les masures des environs d'Alger. Malgré ces faibles secours, une centaine d'entre eux moururent de misère ou de nostalgie. Le duc de Rovigo, qui était autorisé par le ministre de la guerre à faire quelques essais de colonisation, voulut distribuer quelques terres à ceux qui restaient; il s'adressa à cet effet à M Pichon, qui répondit que le domaine ne possédant rien dans les environs d'Alger, il était impossible d'y placer les nouveaux colons, ainsi que le désirait le général en chef. Celui-ci, qui tenait beaucoup à l'exécution de son projet, insista, et dit que l'on pouvait toujours placer les colons sur les terres abandonnées, sauf aux propriétaires, s'ils se présentaient, à faire valoir leurs droits que l'on pourrait réduire à une redevance annuelle, ou quelque chose de semblable. Cette manière de procéder, par expropriation préalable, ne devait pas être approuvée par un administrateur qui avait des idées méthodiques et régulières, et qui certainement ne pouvait comprendre qu'il y eût le moindre avantage à déposséder des maures au profit de quelques européens; il est vrai que ces maures avaient abandonné la culture de leurs terres, et que l'intérêt général exigeait que le

sol ne restât pas improductif; mais nous connaissons déjà les causes qui avaient fait suspendre les travaux agricoles dans la banlieue d'Alger; nous savons que ce fâcheux état de choses était le résultat inévitable des dégats commis par les troupes, et des mesures spoliatrices et violentes qui avaient remis en question les droits les mieux établis, toutes circonstances qu'il ne tenait qu'à l'autorité supérieure de faire cesser, par un retour franc et loyal aux principes de la justice universelle et aux bases de la capitulation. Cette manière de rétablir la culture dans la banlieue d'Alger, aurait certainement été beaucoup plus efficace, que l'exécution du projet de colonisation du duc de Rovigo. Quant aux colons allemands, c'était un fardeau qu'il fallait supporter encore quelque temps; et dans peu de mois d'un régime qui aurait ramené dans le Fhas la culture et la sécurité, ils auraient trouvé eux-mêmes à s'employer utilement, sans déposséder personne; mais on voulait faire de l'effet, et annoncer pompeusement dans les journaux qu'on était parvenu à établir quelques centaines d'étrangers sur un sol, d'où notre détestable administration avait éloigné les cultivateurs indigènes. Tout fut sacrifié à cette malencontreuse préocupation à laquelle M. Pichon, après une assez longue résistance, fut obligé de céder. C'est sous lui que furent choisies les deux localités de Kouba et de Dely Ibrahim pour l'établissement de deux villages européens, qui furent construits sous son successeur. Les dépenses de ces constructions furent prises sur un crédit de 200,000 francs, ouvert à l'intendant civil par le ministère de l'intérieur, pour des essais de colonisation. M. Prus, nommé récemment ingénieur de

ponts et chaussées à Alger, fut chargé de l'exécution des travaux, on débattit dans le conseil la question de savoir si les villages seraient fortifiés, et elle fut résolue affirmativement. Dès lors, ce fut au génie militaire à déterminer les emplacements dans les localités désignées par l'administration, ce qui explique le mauvais choix qui fut fait sous le rapport agricole, surtout pour celui de Dely Ibrahim, tout ayant été sacrifié à des considérations militaires d'un ordre assez peu relevé, et sentant tout-à-fait l'école. Le projet de fortifier les villages a depuis été abandonné, et le vice de l'emplacement est resté seul.

Le noyau des terres distribuées aux colons fut, à Dely Ibrahim, la ferme de ce nom appartenant à la corporation des janissaires, et à Kouba un haouch appartenant à une mosquée. Ces deux immeubles étaient sous le séquestre; on empiéta aussi sur des propriétés privées. De nombreuses réclamations se sont élevées contre cette mesure, et des droits abandonnés par les indigènes, qui désespéraient de les faire valoir utilement, ont été achetés à vil prix par des Européens qui s'en servent maintenant pour tracasser l'administration. Des employés publics se sont même livrés à ce genre d'industrie, assez peu honorable.

Les colons établis à Kouba et à Dely Ibrahim, furent divisés en trois classes :

La première comprit ceux qui avaient assez de ressources pour construire eux-mêmes leurs maisons. On leur donna 10 hectares par tête.

La 2e, les anciens militaires à qui on donna 6 hec-

tares par tête. Ces anciens militaires sortaient de l'armée française.

La 3e classe comprit tous ceux dont il fallut construire des maisons. On leur donna 4 hectares par tête.

Ainsi furent établis à Kouba et à Dely Ibrahim les malheureux colons que l'Allemagne nous avait envoyés; mais ils n'y trouvèrent pas la fin de leurs misères ou plutôt la fin qu'ils attendaient, car un grand nombre de ceux de Kouba moururent de fièvres endémiques; ce malheureux village est déjà en ruines. Celui de Dely Ibrahim a dû un peu plus de prospérité à la route de Doueira qui le traverse.

Ce qu'il y a de particulier dans toute cette affaire, c'est que l'on créa pour la diriger, une agence de colonisation, dont les frais de personnel s'élevèrent à près de 20,000 francs par an. C'était encore une idée du duc de Rovigo, qui avait quelques amis à placer. M. Pichon la combattit, mais ce fut en vain.

M. le duc de Rovigo aurait désiré dans le principe que toutes les contrées de l'Europe nous envoyassent l'excédant de leur population; mais quand il vit combien il avait eu de peine à colloquer 4 à 500 colons, ses idées se modifièrent, et un avis officiel prévint le public qu'aucun individu ne serait reçu à Alger comme colon, s'il n'y arrivait avec les moyens de pourvoir à sa subsistance pendant un an. Depuis cette époque l'administration, qui passe toujours d'un excès à l'autre, n'a cessé de mettre des entraves à l'arrivée des Européens à Alger, surtout des Européens travailleurs, des Européens utiles; les portes sont toujours restées ouvertes aux brocanteurs, aux usuriers décorés du

titre de capitalistes, aux avocats et aux filles de joie.

Il serait fatigant pour l'auteur, autant que pour le lecteur, de rapporter ici, même succinctement, tous les arrêtés rendus sous M. Genty de Bussy. La quantité en est effrayante. Cet administrateur, doué d'une grande facilité d'écrire et d'une prédilection toute particulière pour le travail du bureau, ne voyait l'Afrique que dans ses cartons. Quant à l'action réelle il ne fallait pas en parler. Plusieurs de ses arrêtés moururent en naissant, et ne reçurent pas même un commencement d'exécution. Parmi ceux qu'il fit signer au duc de Rovigo et qui ont fait législation, nous citerons les suivants :

Un arrêté du 4 novembre 1830 avait défendu l'exportation des grains et farines pour toute autre destination que la France. Il fut rapporté plus tard pour la province d'Oran. Le 10 juillet 1832, le duc de Rovigo signa un arrêté qui prohibait l'exportation pour quelque destination que ce fût.

Le 16 août, un arrêté organisa l'administration de la justice criminelle sur les bases ci-après : une cour criminelle fut instituée pour juger les crimes commis par des Français et des étrangers. Cette cour se composa des membres de la cour de justice et du tribunal de police correctionnelle, réunis au nombre de sept membres. Il fut réglé que la procédure et l'instruction auraient lieu conformément aux règles établies par les lois françaises pour les tribunaux de police correctionnelle, que les condamnations ne pourraient être prononcées qu'à la majorité de cinq voix, et que les appels seraient portés devant le conseil d'administration jugeant au nombre d'au moins cinq membres.

Les indigènes continuèrent à être justiciables des conseils de guerre pour les crimes commis contre la personne et les propriétés des Européens. Le cadi maure continua à connaître des affaires criminelles et correctionnelles entre Musulmans, conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 octobre 1830, et les rabbins des mêmes affaires entre les Israélites; mais il fut réglé qu'il y aurait appel des jugements des uns et des autres : au criminel, devant le conseil d'administration, et au correctionnel, devant la cour de justice. Les affaires criminelles entre Musulmans et Israélites durent être jugées par la cour criminelle, et les affaires correctionnelles par le tribunal de police correctionnelle.

On voit que l'arrêté du 16 août apporta de grands changements au régime judiciaire établi par le général Clauzel. D'après l'arrêté du 22 octobre, les Français non militaires, accusés de crimes, devaient être envoyés en France pour le jugement. M. Clauzel n'avait pas cru pouvoir aller plus loin; il est certain qu'une affaire de cette importance ne pouvait être réglée définitivement que par une loi, ou du moins par une ordonnance royale. M. Genty en jugea autrement, et pensa que le général en chef réuni à lui, pouvait donner des juges spéciaux à des Français. Cette usurpation de pouvoir fut sanctionnée par le ministre de la guerre.

Le 17 août, une garde nationale fut instituée à Alger, un arrêté du 21 septembre en fixa l'organisation. Les Français y furent seuls admis.

Le 21 septembre, M. Genty signa seul, mais avec l'approbation exprimée du duc de Rovigo, un arrêté qui prescrivait à tous les propriétaires des environs de

Kouba et de Dely Ibrahim, de présenter leurs titres à jour et à heure fixes, savoir : le 24 *septembre à sept heures et demie du matin* pour ceux de Dely Ibrahim, et le *lendemain* à la même heure pour ceux de Kouba, faute par eux de se présenter, il devait leur être fait application de l'article 713 du Code civil ainsi conçu :

« Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à « l'État. »

Ce monstrueux arrêté prouve avec quelle légèreté M. Genty traitait les droits des indigènes. N'était-ce pas une amère dérision, une profanation condamnable, que de se servir d'un article isolé de nos lois, sans tenir compte de ceux qui conservent les droits des absents, de faire dépendre le droit de propriété de la présentation d'un titre à heure fixe, et enfin de mettre l'État en possession sans jugement, et par un simple acte administratif?

Le 20 septembre, un arrêté institua un juge royal à Oran, comme il y en avait déjà un à Bône, et régla que les affaires criminelles qui, de ces deux villes, devaient être renvoyées devant la cour de justice, en exécution de celui du 20 avril, le seraient devant la cour criminelle.

Le 8 octobre, la garde nationale fut instituée à Bône et à Oran. Le même jour les appels au conseil d'administration des arrêts rendus par la cour criminelle furent restreints aux cas de condamnation à la peine capitale. Les appels en affaires criminelles des jugements rendus par les juges indigènes durent être portés, non devant le conseil d'administration, comme l'avait réglé l'arrêté du 16 août, mais devant la cour criminelle.

Le 21 janvier 1833, un arrêté mit en vigueur de nouvelles dispositions sur les appels devant le conseil d'administration des décisions judiciaires de la cour de justice d'Alger, et abrogea tous ceux qui avaient été précédemment rendus sur cette matière.

M. Genty de Bussy fit en outre, avec des lambeaux de la législation administrative française, une foule d'arrêtés sur la profession de pharmacien, sur la police de la navigation, sur la propriété de la ville et l'entretien des maisons, sur la voierie, etc., etc. Tous ces actes écrits figuraient très honorablement dans le Moniteur Algérien, mais nul ne s'embarrassait beaucoup de leur exécution. La ville était sale et mal tenue, les maisons tombaient en ruines, et les fontaines tarissaient par la négligence de l'administration, car écrire n'est pas administrer. M. Genty se fit principalement remarquer par la fiscalité de ses principes, je devrais plutôt dire de ses actes, car dans son ouvrage sur Alger, M. Genty se montre partisan éclairé de l'affranchissement de l'industrie. Il établit, sous le duc de Rovigo, un nouveau tarif des droits d'exportation, taxa les constructions sur la voie publique; enfin un misérable carrossin ayant paru aux portes d'Alger, il fit sur-le-champ paraître un tarif des droits à percevoir sur les voitures publiques, ce qui suspendit tout aussitôt cette industrie, qui ne se releva que deux ans après.

Dans un pays nouveau, on devrait donner la plus grande liberté au commerce et à l'industrie, ne rien en exiger dans les commencements, afin de leur donner le temps de croître et de prospérer, c'est ce que l'on n'a pas fait à Alger. Le désir de présenter des recettes un peu plus enflées a égaré presque tous nos adminis-

trateurs qui sacrifient, sans nécessité, l'avenir au présent. Il est étrange que des hommes, qui pour la plupart ne sont pas sans lumières, refusent d'appliquer un principe d'une vérité aussi vulgaire, et qu'ils ne peuvent faire autrement que d'admettre, au moins en théorie, car il est au nombre des plus simples éléments de l'économie politique.

Le 1er mars, M. Genty institua, avec l'autorisation du duc de Rovigo, une commission chargée de la vérification de tous les titres de propriété. Trois jours après l'avertissement donné par la commission, les propriétaires, détenteurs ou tenanciers, devaient présenter leurs titres, et faute par eux de les produire, il devait leur être fait application de cet article 713, pour lequel M. Genty paraît avoir eu une grande prédilection. La commission chargée de ce travail colossal était composée de quatre membres dont un seul savait lire l'arabe, et dont deux seulement le parlaient. Il était matériellement impossible qu'elle remplît cette lourde tâche, les indigènes s'y seraient-ils prêtés, ce qui n'eut pas lieu; car je ne crois pas qu'il y ait eu plus d'une centaine de titres remis à la commission. Cette mesure, qui aurait été odieuse, si elle n'avait pas été ridicule, n'eut pas de suite. M. Genty de Bussy avait un grand désir de découvrir les biens domaniaux dont les titres avaient pour la plupart disparu par l'imprévoyance de l'administration de M. de Bourmont, et pour cela son idée favorite, dont l'arrêté du 1er mars ne fut qu'un pâle reflet, était de s'emparer de tous les immeubles de la régence, sans distinction, sauf à ceux qui croiraient y avoir des droits à les faire valoir. N'ayant pu faire adopter par le gouvernement cette manière gigan-

tesque d'opérer, il fallut avoir recours au moyen plus lent, mais plus juste, des recherches partielles qui, sous le général Voirol, ont conduit, comme nous le verrons, à de bons résultats.

Deux actes de l'administration du duc de Rovigo qui doivent être cités avec éloge sont : l'établissement de l'hôpital du dey, et celui de l'église catholique. L'hôpital fut placé dans une ancienne maison de campagne du pacha, fort vaste et fort belle, située dans un endroit très sain, à peu de distance de la ville, en dehors de la porte Bab-El-Oued. Elle avait été destinée aux généraux en chef; mais le duc de Rovigo en fit généreusement l'abandon. Quoique le local fut considérable, il fallut cependant y ajouter de nouvelles constructions.

L'église catholique fut établie dans une mosquée: cette mesure choqua beaucoup moins les Musulmans qu'on n'aurait pu le croire, car notre indifférence religieuse était ce qui les blessait le plus. Ils furent bien aises de voir que nous consentions enfin à prier Dieu. On s'empara aussi, sous le duc de Rovigo, de plusieurs autres mosquées pour divers services administratifs.

LIVRE X.

Politique du duc de Rovigo avec les Arabes.—Sa conduite envers l'Agha. —Négociations avec Farhat-ben-Said.—Massacre d'El Ouffia.—Massacre d'une reconnaissance française.—Démonstration du général Buchet sur Isser.—Agitation dans la province d'Alger.—Publication de la guerre sainte et insurrection générale.—Affaire de Bouffarik.—Conduite équivoque et fuite de l'Agha.—Arrestation des Marabouts de Colléah.—Expédition sur Bélida.—Arrestation et exécution de Meçaoud et d'El Arbi·—Négociation avec Constantine.—Coup de main sur Bône.—Evénements d'Oran, et rappel du général Boyer.—Départ du duc de Rovigo. —Digression sur la province de Constantine.

Le duc de Rovigo avait commencé son administration d'une manière très convenable et très méthodique. Il s'était d'abord assuré, comme nous l'avons vu, d'un terrain qui fût bien réellement à nous, par l'établissement de plusieurs petits camps permanents. Ce terrain fut limité par une ligne de blockhaus qui, partant du fort de la pointe Pescade que nous occupions, passait par le sommet de Bouzaréa. Dely Ibrahim, Cadous, Tixeraïn, Oued-El-Kerma, la Ferme-modèle, le gué de l'Aratch, dit de Constantine, la Maison-Carrée et l'embouchure de l'Aratch. Il comprenait environ 6 lieues carrées, qui dès lors furent à l'abri de toute invasion, et où la culture aurait pu renaître, si d'autres causes ne s'y étaient opposées.

On a beaucoup trop dédaigné ce terrain qui comprend la plus grande partie de ce qu'on appelle le massif d'Alger ; au dire de certaines gens, ce n'est que dans

la plaine que la culture peut être productive. On doit se méfier de ces assertions soutenues par des spéculateurs, ou plutôt des brocanteurs de terres qui, mis en demeure par l'occupation du massif d'Alger, d'exploiter celles qu'ils y avaient acquises, et ne le pouvant, ou ne le voulant, se prirent à dire que c'était dans la plaine qu'ils se réservaient de déployer leurs talents pour l'agriculture et la colonisation. Ces gens là ne cultiveront pas plus la Métidja qu'ils n'ont cultivé le massif. Beaucoup d'entre eux ont déjà vendu ce qu'ils avaient acquis dans cette dernière partie du pays, à des conditions qui ont rendu plus difficiles les chances de succès pour les véritables producteurs. Ils ne tendent qu'à en faire autant dans la plaine. Ce sont des êtres nuisibles, de véritables frélons qui ne cherchent qu'à vivre aux dépens de la ruche, et qui même, par la nature de leur cupidité, aussi aveugle que condamnable, l'empêchent de se former.

L'occupation régulière du massif d'Alger était une mesure d'ordre, et un point de départ qui satisfait l'esprit. Il aurait été à désirer, qu'assis sur cette base solide, le duc de Rovigo eût agi sur les Arabes par d'autres moyens que ceux qu'il employa. Il ne tarda pas d'être choqué du système qu'avait adopté le général Berthézène, depuis la création d'un agha indigène, système qui réduisait l'autorité française à un rôle tout passif; mais comme il n'avait pas peut-être de plan bien arrêté, et que sa politique ne consistait guère que dans l'application peu réfléchie de quelques brutalités du système turc dont il ne connaissait que le mauvais côté, il se contenta de le contrarier sans le renverser entièrement. L'agha traité souvent par lui avec peu de bien-

veillance, continua cependant ses fonctions. Il en résulta un froissement dont la fin, qui devait être une insurrection générale, fut amenée par un acte horrible de cruauté, ordonné de sang-froid par l'ancien ministre de la police impériale; voici à quelle occasion:

Farhat-Ben-Saïd, que nous avons déjà fait connaître, désespérant de renverser le bey de Constantine par le seul moyen des Arabes, résolut de s'adresser aux Français. A cet effet, il envoya une ambassade au duc de Rovigo pour l'engager à marcher sur Constantine, et lui offrir l'alliance et la coopération de toutes les tribus qui reconnaissaient son autorité. Cette ambassade, dont le duc fit grand bruit, ne reçut qu'une réponse évasive. Cependant les personnes qui la composaient furent très bien traitées à Alger, et en partirent chargées de présents. Le jour même de leur départ, elles furent dépouillées par des brigands sur le territoire des Ouffias, petite peuplade nomade qui campait à peu de distance de la Maison-Carrée, et elles revinrent porter leurs plaintes à Alger. Aussitôt le duc de Rovigo prit une de ces déterminations violentes que rien ne saurait justifier : il fit partir pendant la nuit quelques troupes qui tombèrent au point du jour sur les Ouffias et les égorgèrent, sans que ces malheureux cherchassent même à se défendre. Tout ce qui vivait fut voué à la mort; tout ce qui pouvait être pris fut enlevé, on ne fit aucune distinction d'âge ni de sexe. Cependant l'humanité d'un petit nombre d'officiers sauva quelques femmes et quelques enfants. En revenant de cette funeste expédition, plusieurs de nos cavaliers portaient des têtes au bout de leurs lances, et une d'elles servit, dit-on, à un horrible festin. Le chef de cette malheureuse peuplade, El

Rabbia, avait été soustrait au carnage; on le réservait aux honneurs d'un jugement. En effet, malgré les généreux efforts de M. Pichon, il fut traduit devant un conseil de guerre, jugé, condamné et exécuté, et cependant on avait déjà acquis la certitude que ce n'étaient pas les Ouffias qui avaient dépouillé les envoyés de Farhat; mais acquitter le chef c'était déclarer la peuplade innocente, et condamner moralement celui qui en avait ordonné le massacre; pour éviter cette conclusion logique, on condamna donc Rabbia. Sa tête fut un cadeau offert aux convenances personnelles du duc de Rovigo. L'aveu en a été fait par l'un des juges... (1)

La sanglante exécution des Ouffias parut à quelques personnes une mesure gouvernementale très convenable. *C'était ainsi qu'on faisait du temps des Turcs*, disaient-elles, argument sans réplique pour ces esprits prévenus. Il existe dans le monde une foule de gens qui n'aiment rien tant que des idées toutes faites. Celle que les Arabes ne peuvent être conduits que par la hache, et que les Turcs n'employaient pas d'autres moyens, est une de ces idées que l'on adopte sans examen. Elle est tellement enracinée dans quelques esprits, qu'encore à présent, on trouve à Alger des gens qui vous disent que l'expédition contre les Ouffias, injuste dans sa cause, produisit cependant le meilleur effet, et qu'elle nous assura plusieurs mois d'une tranquillité absolue; ce qui est formellement démenti par les faits; car ce fut précisément à partir de cette époque que

---

(1) En ma présence et celle d'une foule d'autres officiers, qui en furent indignés comme moi.

commencèrent les hostilités partielles des Arabes, qui devaient amener plus tard la grande réunion de Soug-Aly. Le massacre d'El Ouffia eut lieu dans le mois d'avril, et au mois de mai suivant, une reconnaissance de trente hommes de la légion étrangère fut massacrée à une lieue de la Maison-Carrée. Toutes les nuits, des Arabes qui venaient tirer quelques coups de fusils dans les environs de nos camps et de nos blockhaus, faisaient prendre les armes à nos troupes, et les mettaient sur un *qui vive* continuel. Le duc de Rovigo, lui-même, paraissait si peu sûr de la bonté du spécifique politique qu'il venait d'employer, qu'il était dans des appréhensions incessantes. Il avait conservé de ses souvenirs de police l'usage d'accueillir tous les rapports, mais il avait oublié que tous ne méritent pas une foi aveugle. Ses interprètes, qui connaissaient son faible et qui voulaient se rendre importants, venaient sans cesse l'entretenir, soit de l'arrivée immédiate d'Ahmed-Bey, soit de quelque prise d'armes générale dans la Métidja (1). Les attaques partielles des Arabes donnant quelque consistance à ces bruits exagérés, on prescrivit de telles mesures de surveillance que les troupes étaient écrasées de fatigues, même sans sortir de leurs camps ; et

(1) C'était toujours à la tête de 30,000 hommes qu'Ahmed-Bey devait arriver, et il était toujours à une ou deux journées au plus d'Alger. On a agité cet épouvantail jusqu'à l'arrivée du général Voirol qui le brisa. Sous le duc de Rovigo, la crédulité de certaines personnes était exploitée d'une manière très réjouissante pour le simple observateur. On raconte qu'un indigène effronté écrivait presque publiquement des lettres qu'il allait donner à un des pourvoyeurs de nouvelles du duc, comme venant de l'intérieur du pays. Cette industrie fut très lucrative à celui qui l'inventa.

comme ces camps n'avaient pas d'abord été établis dans des endroits très sains, cette circonstance jointe à l'activité sans résultat, et par conséquent sans distraction morale, que l'on exigeait du soldat, augmenta tellement le nombre des malades, que l'armée eut en un instant plus de 4,000 hommes aux hôpitaux.

Nous venons de dire que dans le mois de mai, une reconnaissance de trente hommes avait été massacrée à une lieue de la Maison-Carrée. Ces malheureux appartenaient à la légion étrangère ; ils tombèrent dans une embuscade qui leur fut dressée par un parti d'Amaraoua et d'Isser. Ils voulurent se retrancher dans l'enclos d'un marabout qui se trouvait sur leur chemin, mais les cartouches leur ayant manqué, ils périrent tous. Le duc de Rovigo voulant les venger, résolut d'envoyer par mer une expédition à Isser. Elle se composa de douze à quinze cents hommes, et fut commandée par le général Buchet. Une frégate, un brig et un bateau à vapeur la transportèrent sur le point de débarquement. Elle devait débarquer dans la nuit, et surprendre l'ennemi au point du jour; mais celui-ci se tenait sur ses gardes. On crut s'en apercevoir aux feux qui étaient allumés sur la côte de distance en distance, et l'on ne débarqua point. Lorsque le jour fut venu, on aperçut sur le rivage quelques cavaliers qui observaient les mouvements de l'escadre. On reprit alors la route d'Alger, au grand étonnement des Arabes, et non sans qu'un juste mécontentement se manifestât parmi les militaires de l'expédition. On doit croire que le général Buchet avait pour instruction de ne faire qu'une surprise, et de revenir s'il voyait qu'il était découvert. Mais que durent penser les Arabes chez qui le souvenir



de l'événement d'El Ouffia était encore palpitant? Nécessairement que nous ne savions plus que tuer des hommes endormis, des femmes et des enfants, et que nous n'osions attaquer des hommes armés et sur leurs gardes. Se faire tout à la fois haïr et mépriser, c'est trop.

L'agha Mahiddin avait été indigné, comme tous les Arabes, du massacre d'El Ouffia, mais comme il tenait à sa position, et surtout à ses appointements, il était loin de vouloir se joindre à nos ennemis. Cependant cette position n'était plus la même que sous le général Berthézène, le duc de Rovigo ayant détruit le système dont elle était le produit, et ayant mis l'agha en état permanent de suspicion. Il lui avait imposé pour intermédiaire à Alger Hamdam-Ben-Othman-Kohdja, et il persécutait ou faisait surveiller par la police, tous ses amis. Sous le général Berthézène, tout se faisait par l'agha; les Arabes avaient cessé leurs attaques *et nous étions chez nous et eux chez eux*. Sous le duc de Rovigo, au contraire, on voulut se remettre en relations directes avec les Arabes, et les hostilités avaient recommencé. Or, en adoptant un autre système que celui du général Berthézène, on aurait dû le rendre complet comme l'avait été le sien, c'est-à-dire, supprimer l'agha, si l'on voulait agir directement sur les tribus, ou ne rien faire que par lui, si l'on voulait le conserver. En toute chose, surtout dans l'art de gouverner les hommes, il faut être conséquent : on ne le fut point dans cette circonstance; de sorte que l'on eut les inconvénients des deux systèmes, sans avoir les avantages d'aucun. Nos relations directes avec les Arabes diminuèrent la considération et l'influence de l'agha qui cessa d'être le centre

de toutes les tribus; et ce qui resta d'autorité à ce même agha nuisit à nos relations directes, qui ne furent qu'incomplètes et tronquées. Le pouvoir ne se trouvant donc en réalité nulle part, les hommes de circonstances purent exploiter tout à leur aise le mécontentement qu'avaient fait naître les actes du duc de Rovigo, et amener enfin les choses à un soulèvement général qui eut lieu vers la fin de septembre.

L'homme qui y contribua le plus fut le marabout Sidi Saadi, qui avait déjà figuré dans l'insurrection de 1831. Ce fut lui qui parcourut toutes les tribus pour y prêcher la Djaad, ou guerre sainte, mais comme il était plus intriguant qu'homme de guerre, Benzamoun fut le chef de la coalition. Les menées de Sidi Saadi furent dénoncées par l'agha au général en chef, dès le 26 août. Le 18 septembre, il écrivit que Benzamoun était sur le Hamise avec quelques troupes, on s'en inquiéta peu, et l'on eut raison; car puisque les Arabes étaient en disposition de faire une levée de bouclier générale, le mieux était d'attendre pour les attaquer, qu'ils eussent réuni toutes leurs forces, afin d'en finir d'un seul coup, l'avantage ne pouvant être un instant douteux dans un combat en règle. Cette politique perdit l'agha. Jusqu'à la fin de septembre, il lutta avec loyauté contre le torrent; mais notre inaction apparente l'ayant laissé arriver jusqu'à Coléah, résidence de Mahiddin, il fut entraîné. Les chefs de la coalition s'étant rendus dans cette ville pour y prêcher la guerre sainte, il n'eut pas la force de résister plus long-temps, et partit pour Sougali, où se réunissaient les masses soulevées. Cependant il écrivit au général en chef pour le prévenir de la démarche que sa position et celle de sa famille l'obli-

geaient, selon lui, de faire, protestant qu'il allait travailler à dénouer le *nœud;* ce furent ses propres expressions. Cette lettre fut portée par son lieutenant *Hamido*, qui fut obligé de venir à Alger par mer, la route de terre étant interceptée par les insurgés. Cette lettre avait-elle pour but de ménager à l'agha une porte de derrière, dans le cas d'une défaite qu'il était trop éclairé pour ne pas prévoir, ou avait-il réellement l'intention de chercher à rompre la coalition? C'est ce qu'il est impossible de savoir, car avant qu'il n'eût le temps de l'essayer, le duc de Rovigo fit marcher ses troupes contre les Arabes.

Tous les Kaïds s'étaient joints aux insurgés, et les hostilités commencèrent à prendre un caractère sérieux vers la fin de septembre. Les reconnaissances étaient journellement attaquées en avant de la Ferme-Modèle et de la Maison-Carrée. Dans un de ces petits combats, le Kaïd de Beni-Mouça, Ben Ouchefoun, fut tué par M. de Signy, lieutenant aux Chasseurs d'Afrique. Vers le 28 septembre, le général en chef établit son quartier-général à Birkadem. De là, il dirigea, le 2, une colonne sur Sougali, commandée par le général Fodoas, et une autre, commandée par le général Brossard, sur Coléah. Ces deux colonnes partirent dans la nuit.

Sougali est une ferme située à l'est de Bouffarick, les insurgés étaient sur leurs gardes et avaient envoyé une reconnaissance qui rencontra la colonne à la sortie du bois de Bir-Touta. Elle courut avertir les Arabes qui vinrent se poster à Sidi Haïd en avant de Bouffarick relativement à eux. La colonne française avait en tête un escadron de Chasseurs d'Afrique, précédant

les Zouaves. Arrivé à Sidi Haïd par une nuit fort noire, elle donna en plein au milieu des Arabes, qui la reçurent par une décharge presque à bout portant. Cette brusque fusillade, à laquelle personne ne s'attendait, mit le désordre dans la cavalerie qui se replia précipitamment sur les Zouaves, lesquels furent ébranlés à leur tour. Si l'ennemi eût profité de ce mouvement de confusion, on ne peut dire ce qui serait arrivé; mais il n'osa se porter en avant. Cette faute, ou plutôt cette faiblesse, donna à la colonne le temps de se reconnaître. Le brave commandant Duvivier eut bientôt rallié les Zouaves. Quant à la cavalerie, les officiers virent tous qu'il était impossible de la reformer régulièrement dans un moment aussi critique, et qu'il n'y avait d'autre ressource que de la porter en avant telle qu'elle était. En conséquence, ils se précipitèrent eux-mêmes sur l'ennemi, en appelant à eux leurs cavaliers qui ne furent pas sourds à leur voix. Cet élan fut fort beau, et fut suivi d'un plein succès. L'ennemi recula. Dans ce moment, le jour commença à poindre : pouvant alors distinguer les objets, on mit plus d'ordre dans le combat. La cavalerie arabe chargée par la nôtre abandonna lâchement les fantassins dont une centaine furent sabrés ou tués à coups de lances. Les fuyards se réfugièrent de l'autre côté du défilé, et vers Sougali. Le général Fodoas ne voulant pas les poursuivre, s'arrêta à l'entrée du défilé. Il y rallia sa colonne qui déjeuna sur le champ de bataille. Il reprit ensuite la route d'Alger; mais à peine ce mouvement de retraite se fut-il dessiné, que les Arabes repassèrent le défilé pour recommencer le combat. La colonne fit volte-face, la cavalerie chargea de nouveau, et la fortune se déclara

encore contre les Arabes qui abandonnèrent enfin la partie.

Pendant ce temps-là, le général Brossard était arrivé à Coléah sans rencontrer d'ennemis. Il avait mission d'enlever l'agha qu'on y croyait encore; mais ne l'ayant pas trouvé, il s'empara de ses deux cousins, Sidi Allal et Sidi Mohammed, marabouts très vénérés dans le pays, surtout le dernier, homme de paix et de bien dont je parlerai plus d'une fois dans le cours de ce volume. Ils restèrent détenus à Alger jusqu'à l'administration du général Voirol.

Après le combat de Bouffarick, ou plutôt de Sidi Haïd, les Arabes rentrèrent chez eux tout honteux du mauvais succès de leur folle entreprise. Ben Zamoun, peu satisfait de leur conduite dans cette circonstance, se retira dans son haouch à Flissa. Il ne voulut plus se mêler de rien. Il est depuis resté étranger à toute intrigue politique.

L'agha craignant d'être arrêté s'il retournait à Coléah, se réfugia à Beni-Menad, d'où il écrivit au duc de Rovigo pour expliquer de nouveau sa conduite. Mais le Duc exigea qu'il se soumit aux chances d'une instruction judiciaire, à quoi, innocent ou coupable, il n'osa s'exposer. Son lieutenant *Hamido* avait été mis en prison à son arrivée à Alger. On voulait le faire passer devant un conseil de guerre. Il fut tellement frappé de l'idée du jugement dont on le menaçait, qu'il mourut de terreur dans son cachot. L'agha continua long-temps à protester de son innocence. Il écrivit même au Roi pour l'assurer de sa fidélité; mais sa conduite avait été trop équivoque dans les derniers moments, pour qu'on pût ajouter foi à ses déclara-

tions. Ensuite le duc de Rovigo était depuis long-temps prévenu contre lui. Il voulut un instant le faire périr, et chargea un interprète de trouver quelqu'un qui fût disposé à vendre son bras pour l'exécution de cette mesure de police, comme il l'appelait. Je tiens ce fait de l'interprète lui-même, qui se débarrassa par des faux-fuyants de cette fâcheuse commission.

L'issue de l'insurrection des Arabes devait rendre plus facile la tâche du duc de Rovigo. Cette fois du moins, le sang avait coulé dans un combat. L'inutilité de la lutte étant démontrée aux Arabes, une ère nouvelle allait commencer pour l'administration du général en chef qui, en faisant succéder la douceur à la force, aurait pu faire disparaître, je crois, tout levain de discorde. Malheureusement le Duc avait d'autres idées à cet égard. Il commença cette ère, qui aurait dû être une époque de réconciliation, par frapper d'une contribution de 1,100,000 francs les villes de Bélida et de Coléah pour les punir de la part qu'elles avaient pu prendre à la révolte, quoiqu'il fût reconnu que cette part avait été fort indirecte, surtout du côté des gens de Coléah qui n'avaient peut-être pas fourni quatre hommes à la coalition. Cette petite ville ne compte pas, au reste plus de 1,500 habitans. Il ne rentra de cette contribution que 10,000 francs payés par la famille Moubarek dont les deux principaux membres étaient en prison, ainsi que nous l'avons vu, et 1,400 francs versés seulement sous le général Voirol, par le hakem de Bélida. Ce dernier versement fut plutôt un gage que ce hakem voulut donner de ses bonnes dispositions, qu'une suite de la contribution, dont il ne fut plus question aussitôt que le duc de Rovigo eut quitté Alger.

Parmi les Arabes qui étaient en relation avec le duc de Rovigo se trouvait ce même Ahmed Ben Chanaan de Beni-Djéad qui, en 1830, s'était mis en communication avec les Français, la veille de la bataille de Staouéli. Le général en chef, qui avait bonne opinion de lui, avait eu quelque envie de le nommer agha en remplacement de Mahiddin. Il était établi, à l'époque dont nous parlons, à Bélida, dont il cherchait à se faire reconnaître hakem par les habitants. Mais ayant rencontré une assez forte opposition et même couru quelques dangers, il se réfugia à Alger vers la fin d'octobre. Le duc de Rovigo se détermina alors à faire marcher quelques troupes sur Bélida, ce qui rentrait, du reste, dans l'exécution d'un projet qu'il nourrissait depuis long-temps. Cette nouvelle expédition, commandée par le général Fodoas, et où se trouva le général Trézel, chef d'état-major du corps d'occupation, se réunit à Oued-El-Kerma, le 20 novembre, et se présenta le lendemain au soir à Bélida, dont presque tous les habitants s'étaient enfuis. Les troupes pillèrent la ville, et y firent un dégât affreux. Le lendemain, une partie du corps d'expédition, commandée par le général Trézel, se porta sur Sidi-El-Kbir, fort beau village, situé dans une des gorges de l'Atlas, à une demi-lieue de Bélida, et on l'abandonna également au pillage. Comme les Bélidiens y avaient transporté ce qu'ils possédaient de plus précieux, le butin qu'on y fit fut très considérable On y tua aussi quelques êtres inoffensifs, accompagnement obligé de ces sortes d'expéditions. Au retour, le détachement du général Trézel essuya quelques coups de fusils des Kbaïles embusqués dans les montagnes, mais il rentra à Bélida sans avoir éprouvé de pertes con-

sidérables. Le jour d'après, les troupes reprirent la route d'Alger, plus chargées de butin que de gloire, et après avoir ouvert de larges brèches au mur d'enceinte de Bélida.

Cette expédition eut cependant pour résultat avantageux, de prolonger l'impression produite sur les Arabes par le combat de Bouffarick. Mais enfin c'était assez frapper, c'était assez détruire, on aurait dû songer à organiser et à gouverner. Le duc de Rovigo, débarrassé de l'agha, et agissant directement sur les tribus dans des circonstances extrêmement favorables, serait arrivé sans doute à d'heureux résultats, s'il avait pu se débarrasser aussi de ses préjugés sur la manière de conduire les Arabes. Il nomma kaïd de Beni-Mouça, Ben Rebrah, et kaïd de Beni Khalil, Hamoud de Guerouaou. El Mokly, qui n'avait pris aucune part à l'insurrection, resta kaïd de Khachna. Mais au moment où les affaires commençaient à prendre une assez bonne direction, le Duc les compromit brutalement par un de ces actes de perfidie dont on trouve d'exemples que dans l'histoire dégradée du Bas-Empire. El Arbi Ben Mouça, ancien kaïd de Beni Khalil, et Meçaoud Ben Abdeloued, kaïd d'El Sebt, lui étaient signalés depuis long-temps comme des ennemis acharnés des Français, toujours prêts à soulever les Arabes contre eux. Il voulut les faire venir à Alger, où ils avaient cessé de paraître depuis plusieurs mois; et dans une lettre du 6 octobre, écrite aux gens de Bélida, il prescrivit à ceux-ci de les adjoindre à une députation qui devait lui être envoyée. Ces deux Arabes pressentant le sort qui leur était réservé, hésitèrent long-temps, et ne se déterminèrent à venir que sur un sauf-conduit qui fut adressé pour eux au



kaïd de Khachna, leur ami. Ce dernier les conduisit lui-même à Alger, où ils furent arrêtés, sur le rapport d'un interprète, ne portant que sur des faits antérieurs, et sur la dénonciation d'un autre interprète qui déclara qu'ils avaient conseillé à la députation de Bélida de consentir à toutes les conditions imposées par le duc de Rovigo, pour l'oubli des torts de cette ville, sauf à n'en tenir nul compte plus tard. Lorsque les gendarmes s'emparèrent d'eux, le kaïd de Khachna, indigné, demanda à être aussi mis en cause, et tendit les mains aux chaînes qu'on leur préparait. Plusieurs tribus écrivirent en leur faveur, mais le duc de Rovigo fut inexorable. Il trouva des juges pour condamner ces misérables, qui furent exécutés dans le mois de février 1833. Les juges ne trouvant pas peut-être, dans la conduite politique de ces hommes, matière à condamnation, les jugèrent principalement pour des délits privés. Il était clair cependant que le sauf-conduit était général (1). Cette exécution fut le dernier acte de l'administration du duc de Rovigo, déjà attaqué de la cruelle maladie qui le conduisit au tombeau, et dans laquelle les Arabes virent un châtiment de Dieu. Il partit bientôt pour la France, et resta sous le poids d'une perfidie. Cette action criminelle détruisit toute confiance chez les Arabes, et maintenant encore, les noms de Meçaoud et d'El Arbi ne peuvent être prononcés chez eux sans

(1) L'existence de ce sauf-conduit, ou lettre d'Aman, a été niée par ceux qui avaient conseillé le duc de Rovigo dans cette malheureuse affaire. Mais M. Zaccar, interprète qui l'écrivit, sait bien à quoi s'en tenir à cet égard. Il proteste qu'il fut conçu dans les termes les plus explicites, et de manière à ne laisser aucune excuse à la mauvaise foi.

réveiller des souvenirs de trahison et de mauvaise foi, bien funestes à notre domination.

Le duc de Rovigo n'avait pas pour les Maures plus de bienveillance que pour les Arabes. Il en chassa plusieurs d'Alger, entre autres, l'ancien agha Hamdan, qui y était revenu, et Ahmed Bouderbhah. On applaudit, en général, à l'expulsion de ces deux hommes, le dernier surtout, qui est un intrigant, sinon dangereux, du moins incommode. Le Duc était persuadé que les Maures d'Alger se flattaient de l'espoir que les Français seraient bientôt tellement dégoûtés de leur conquête, qu'ils l'abandonneraient, après y avoir placé un gouvernement musulman pris dans leur sein. Il paraît que cette idée avait en effet germé dans quelques têtes françaises assez importantes, que les Maures en avaient eu vent, comme nous croyons l'avoir déjà dit ailleurs, et que voyant dans les agitations des Arabes un moyen de rapprocher le dénouement, ils cherchaient à les entretenir (1).

Parmi les Maures, il y en eut un qui trouva grâce de-

(1) Quelques Algériens non déportés par le Duc, mais craignant d'éprouver plus tard quelques vexations, se rendirent à Paris avec les expulsés. On y vit à la fois Ben Omar, Ben Mustapha-Pacha, Hamdan, Ahmet Bouderbhah, et quelques autres. Tous ces gens-là furent très bien accueillis par les ministres d'un gouvernement dont le représentant les persécutait à Alger. On crut voir dans ces natures dégradées, qui n'ont rien de commun avec les Arabes, des échantillons de ces vigoureuses individualités africaines dont on ne se fait nulle idée à Paris. Ils devinrent objets de mode. Les deux premiers reçurent la décoration de la légion d'honneur. On appelait Ben Omar, M. le Bey, et Hamdan, M. l'Agha. On les invitait dans le grand monde, où l'on croyait posséder dans la personne de ces deux pacifiques marchands de poivre, les plus grands des fils d'Ismaël. Ce fut une mystification véritable.

vant le duc de Rovigo, c'était Hamdan Ben Khodja, le plus fin et le plus dangereux de tous peut-être. Celui-ci travaillait pour le bey de Constantine, dont il est dans ce moment l'agent à peu près avoué à Paris. Dans les premiers mois du commandement du duc de Rovigo, un coup de main très hardi nous avait rendu de nouveau maîtres de Bône, nous en parlerons bientôt. Le Bey, à qui cette occupation faisait craindre une expédition sur Constantine, et qui d'ailleurs n'ignorait pas les menées de Farhat Ben Saïd, résolut d'entrer en négociations avec le général en chef dans le seul but, à ce qu'il paraît, de sonder ses intentions. Toute cette affaire est du reste couverte d'un voile que je n'ai pu entièrement percer. Dans le mois d'août 1832, Hamdan fit connaître au duc de Rovigo qu'il avait appris du marabout Ben-Aïssa, homme très vénéré dans le pays, et qui habite au pied du mont Jurjura que le bey de Constantine désirait traiter avec lui. Il lui parla même de lettres qu'Ahmed lui aurait écrites, et qui auraient été interceptées. Le Duc saisit avec empressement cette occasion de rapprochement avec un homme qui l'inquiétait, et lui envoya ce même Hamdan pour entendre ses propositions. On a dit depuis que ce maure astucieux avait ourdi une fable pour avoir un prétexte de se rendre, avec l'agrément des Français, auprès du bey de Constantine, lui faire connaître l'état des choses, et régler avec lui quelques affaires d'intérêt. Il a avoué depuis à la commission d'Afrique qu'il était son homme de confiance. Cela peut faire suspecter sa bonne foi, mais sans asseoir d'opinion à cet égard, nous allons tracer rapidement la marche de la négociation, telle qu'elle se trouve détaillée dans la correspondance du

duc de Rovigo. Hamdan prit la route de terre pour se rendre à Constantine. Le comité Maure, c'est-à-dire le parti qui rêve une restauration musulmane, dirigé par un agent consulaire étranger, voulut le faire assassiner en chemin. Hamdan en fut prévenu à temps, et prit des mesures de précaution qui le sauvèrent. Arrivé à Constantine, il trouva le Bey dans les plus heureuses dispositions. Il lui parut peu éloigné de reconnaître la souveraineté de la France, et même de lui payer tribut; mais il voulait que dans ce cas on lui cédât les douanes de Bône. Hamdan, qui n'avait pas mission de conclure, revint à Alger pour prendre de nouvelles instructions. Il en repartit dans les premiers jours de novembre, et se rendit à Bône par mer. Il reçut dans cette ville une lettre d'Ahmed qui lui annonçait que ses dispositions étaient bien changées. Cependant il continua sa route dans l'espoir de le faire revenir; mais le Bey fut inflexible. Les propositions que lui fit Hamdan furent celles-ci:

Reconnaissance de la souveraineté de la France,

Tribut annuel,

Cession de Bône,

Interdiction du commerce avec Tunis au profit de Bône.

La France promettait en échange de pourvoir à l'entretien de ses troupes, et de l'aider à soutenir son autorité dans les parties de la province où elle viendrait à être méconnue.

Il répondit qu'il pouvait bien consentir à faire la paix, mais non une soumission, attendu qu'il était sujet de la Porte et non de la France; que jamais il ne céderait ses droits sur Bône, et qu'enfin jamais les Arabes ne

payeraient tribut aux Chrétiens. Il ne cacha pas à Hamdan que des lettres d'Alger l'avaient prévenu que les Français ne cherchaient à négocier avec lui que pour le tromper, ce qui lui avait été confirmé par d'autres lettres venues de Bône. Hamdan sut, pendant qu'il était encore à Constantine, que les premières avaient été écrites par Mustapha Ben Marabout, négociant, maure d'Alger, et les secondes, par Joseph Mameluk, chef d'escadron au 3e régiment de Chasseurs d'Afrique (1). Il ne douta pas que cette correspondance n'eût été la cause du changement survenu dans les dispositions du Bey, qui depuis cette époque n'a plus eu de relations avec nous.

Pendant que l'on négociait sans résultat dans l'est, la France envoyait M. de Mornai, gendre du ministre de la guerre, à l'empereur de Maroc, pour le sommer de renoncer à ses prétentions sur la province d'Oran, et surtout sur le district de Tlemecen qu'il convoitait plus particulièrement. Comme ce monarque se sentait vulnérable sur plusieurs points de la côte, et que le langage que lui parla M. de Mornai était de nature à le lui rappeler, quand bien même il l'aurait oublié, il consentit à tout ce qu'on exigeait de lui, et ses troupes évacuèrent le beylik d'Oran, où elles faisaient des courses depuis plus d'un an. Cette négociation mit fin à un état de choses fort singulier qui existait depuis plu-

(1) Que le lecteur ne perde pas de vue que je ne fais ici que répéter les assertions de Hamdan. Ce maure a supposé que Joseph nourrissait la pensée de se faire nommer lui-même bey de Constantine et avait intérêt à ce que la France ne traitât pas avec Ahmed, et qu'il cherchait à entraver la négociation.

sieurs mois à Médéah et à Miliana. Deux envoyés de l'empereur de Maroc s'étaient présentés dans ces villes presque seuls, et s'y étaient installés en qualité de gouverneurs, sans rencontrer d'opposition. Celui qui était à Médéah s'appelait Chérif-El-Moati, et l'autre Mohammed Ben Cherguy. Le duc de Rovigo fut principalement choqué des prétentions du premier, parce qu'il s'était établi, sans autre moyen que la persuasion, dans une ville où, malgré les bonnes dispositions des habitants et la surabondance de nos ressources, nous n'avions pu parvenir à établir notre autorité. Il chercha à se débarrasser de lui par la ressource des faibles, c'est-à-dire par la trahison. Plusieurs lettres furent écrites dans ce but. Il s'adressa même à Oulid Bou Mzerag, qui promit de faire empoisonner le Chérif. Toutes ces menées, peu dignes d'un représentant de la noble nation française, furent connues de Moati, qui en écrivit au duc de Rovigo dans les termes les plus méprisants. Les gens de Médéah lui écrivirent de leur côté que l'envoyé de Maroc était un homme de bien qui cherchait à faire régner l'ordre et la paix dans la province de Titery, tandis que les Français, à qui ils avaient tendu les bras, n'avaient su protéger personne, ni établir la tranquillité nulle part. Qu'on remarque bien, à ce sujet, ainsi que nous l'avons déjà dit tant de fois, et que nous le répèterons encore bien souvent, que le titre le plus éclatant à la reconnaissance des indigènes est de terrasser l'anarchie.

Mohammed Ben Cherguy, dont le duc de Rovigo s'occupa moins, lui écrivit aussi pour l'engager à traiter les Arabes avec plus de douceur qu'il ne le faisait, et lui reprocher sa conduite à l'égard de la petite peuplade d'El Ouffia. Le général en chef voyant que ces

deux hommes bravaient son autorité, qu'ils prenaient sur lui l'avantage que l'on donne toujours à ses adversaires lorsque l'on n'a pas la conscience nette, et qu'enfin ils ne donnaient pas prise sur eux, avait déjà cherché à les éloigner par des moyens diplomatiques avant la mission de M. de Mornai; il avait écrit au Consul de France à Tanger pour l'engager à faire ce sujet des remontrances à l'empereur de Maroc; mais cette négociation secondaire vint bientôt se fondre dans celle que dirigea M. de Mornay, et dont un des résultats fut l'abandon de Médéah et Miliana par les deux agents de ce prince.

Forcé de renoncer à agir directement sur la régence d'Alger, l'empereur de Maroc voulut du moins exercer une influence occulte dans les affaires de la province d'Oran, qu'il espérait réunir tôt ou tard à son empire. A cet effet, il se mit en relations intimes avec le jeune Abdel-Kader qui commençait déjà à briller d'un certain éclat dans cette contrée, et qui, à raison de son âge, lui parut devoir se soumettre à son ascendant avec plus de docilité que les autres chefs. Outre cela, il existait entre eux une espèce de lien de parenté, l'un et l'autre se disant ou se croyant Chérifs, c'est-à-dire descendants du Prophète. Abdel-Kader, en homme habile, accepta le patronage qui lui était offert, se réservant de l'employer à son propre agrandissement.

Le père d'Abdel-Kader, le vieux Mahiddin, était très vénéré des Arabes. Les tribus qui avoisinent Mascara voulurent le reconnaître pour chef suprême en 1832, mais prétextant son grand âge il refusa cet honneur, et offrit à sa place son jeune fils Abdel-Kader qui fut agréé. Le vieux Mahiddin raconta à cette occasion

qu'étant en pélerinage à la Mecque, quelques années auparavant avec son fils aîné et Abdel-Kader, il rencontra, un jour qu'il se promenait avec le premier, un vieux faquir qui lui donna trois pommes, en lui disant : « Celle-ci est pour toi; celle-là, est pour ton fils « que voilà; quant à la troisième, elle est pour le *Sul-* « *tan.*—« Et quel est ce sultan? demanda Mahiddin »— « C'est celui, reprit le faquir, que tu as laissé à la mai- « son lorsque tu es venu te promener ici. » Cette petite anecdote, que les partisans d'Abel-Kader croient comme un article de foi, n'a pas peu contribué à consolider son pouvoir.

Peu de temps après qu'il eut monté le premier degré de l'échelle de sa fortune, la ville de Mascara, qui depuis l'expulsion des Turcs était gouvernée en république, le reconnut pour Émir, et il eut dès lors un avantage marqué sur tous ses rivaux. On raconte que les habitants de cette ville prirent cette détermination sur la déclaration d'un vieux marabout qui leur jura que l'ange Gabriel lui avait apparu, et lui avait ordonné de leur annoncer que la volonté de Dieu était qu'Abdel-Kader régnât sur les Arabes. Il est certain que l'ange Gabriel et Dieu lui-même ne pouvaient faire un meilleur choix.

Dans le mois d'avril 1832, la garnison d'Oran qui venait de recevoir de la cavalerie par la formation du 2e régiment des Chasseurs d'Afrique, commença à faire quelques petites sorties, soit pour reconnaître les environs, soit pour protéger les arrivages; la guerre prit dès lors un caractère plus sérieux. Le 3 et le 4 mai, la place fut attaquée par quelques milliers d'Arabes conduits par le vieux Mahiddin et par Abdel-Kader.

Plusieurs d'entre eux parvinrent à se loger dans les fossés du fort Saint-Philippe, et ne s'en retirèrent qu'à la nuit, après s'être convaincus qu'il leur était impossible d'escalader l'escarpe.

L'ennemi renouvela ses attaques le 7, et se retira après plusieurs heures d'efforts inutiles. Il tournoya autour de la ville le 8, et disparut entièrement le 9. Quoique ces attaques eussent été sans succès, Abdel-Kader s'y fit remarquer des siens par son sang-froid et sa bravoure. Les Arabes se laissaient encore, à cette époque, facilement intimider par le feu de l'artillerie. Pour les y habituer et leur apprendre à le mépriser, Abdel-Kader lança plusieurs fois son cheval contre les boulets et les obus qu'il voyait ricocher, et il saluait de ses plaisanteries ceux qu'il entendait siffler à ses oreilles.

Il ne se passa rien d'important à Oran jusqu'au 31 août. Ce jour-là, 300 cavaliers de la tribu des Gharabas cherchèrent à enlever le troupeau de l'administration qui paissait sous le canon de la place; mais ils furent repoussés par notre cavalerie, qui leur tua quelques hommes.

Le 23 octobre, 5 à 600 Arabes se présentèrent devant la place, et furent encore repoussés par notre cavalerie soutenue par un fort détachement d'infanterie. Ce petit combat, où nous avions l'avantage du nombre, fut cependant glorieux pour le 2e régiment de Chasseurs d'Afrique dont plusieurs militaires, officiers, sous-officiers et soldats, se distinguèrent par des traits remarquables de bravoure individuelle. Ce corps était commandé par le colonel de l'Etang qui, dans toutes circonstances, a donné des preuves d'intrépidité. Le

maréchal-de-camp Trobriant, issu d'une de ces vieilles souches bretonnes si fécondes en braves guerriers, commandant la première brigade (1) de la division d'Oran, brillait aussi aux premiers rangs dans tous ces petits engagements.

Depuis l'affaire du 23 octobre, Abdel-Kader intercepta les communications entre Oran et l'intérieur du pays. Le 10 novembre, il se présenta de nouveau devant la place, et eut à lutter contre le général Boyer en personne, qui en sortit pour la première fois dans cette circonstance. Les Arabes furent repoussés après avoir vaillamment combattu. Nos troupes se conduisirent aussi fort bien. Le 2e régiment de Chasseurs fit des pertes assez sensibles.

Cette affaire fut le dernier acte du commandement du général Boyer, qui fut rappelé par suite de la mésintelligence existante entre lui et le duc de Rovigo. M. Boyer hésitait presqu'à reconnaître pour chef celui qui l'était cependant de tout le corps d'occupation. Ses prétentions d'indépendance étaient en quelque sorte justifiées par la correspondance directe que le ministre entretenait avec lui; cependant quoique M. le duc de Dalmatie fut la cause première de la conduite insubordonnée du général Boyer, il se vit forcé de l'abandonner lorsque les choses en vinrent au point où il fallut prononcer entre lui et son chef. Le duc de Rovigo avait tellement à se plaindre de ce général, que pour se venger de lui, il signala dans un ordre du jour, mais sans

---

(1) La seconde brigade était commandée par le maréchal-de-camp Sauzet.

le nommer, les exécutions clandestines qu'il se permettait à Oran. Certes, avec le moindre semblant de déférence de la part du commandant d'Oran, il aurait été bien facile à ces deux hommes de s'entendre sur un pareil sujet, qui blessait bien moins l'humanité du duc de Rovigo que sa susceptibilité de chef.

Le général Boyer fut remplacé à Alger par le général Desmichels, simple maréchal-de-camp.

Le cours de la narration nous a entraînés bien loin de la province de Constantine, où il faut que nous revenions pour faire connaître au lecteur les détails de la troisième occupation de Bône.

Après la catastrophe du commandant Huder, que nous avons racontée dans le premier volume de nos annales, Ibrahim Bey, maître de cette ville, se conduisit de manière à faire repentir les habitants de l'avoir accueilli. Il les accabla de contributions et de réquisitions de toute espèce; cependant la crainte de tomber entre les mains du bey de Constantine, qui avait fait marcher contre eux son lieutenant Ben Aïssa, les empêchait de séparer leur cause de la sienne. Après un siége, ou plutôt un blocus de six mois, les Bônois et leur chef Ibrahim, réduits à la dernière extrémité, se décidèrent à recourir une seconde fois à la France. Leurs envoyés furent bien accueillis par le duc de Rovigo, qui avait reçu du gouvernement l'ordre de profiter de la première circonstance favorable pour s'emparer de Bône. Il fit partir avec eux, à leur retour, le capitaine Joseph (1),

(1) Joseph, dont l'origine est assez incertaine et dont l'histoire est diversement racontée, paraît être Italien de naissance. On pourrait faire un fort joli roman avec tout ce qui a été débité sur son compte. Ce qu'il y a de po-

avec mission de s'assurer du véritable état des choses. Sur le rapport qu'il reçut de cet officier, il dirigea sur Bône la felouque *la Fortune*, chargée de vivres, et désigna le capitaine d'artillerie d'Armandy pour aller aider aux Bônois à prolonger la défense de la ville, jusqu'au moment où l'on serait en mesure d'envoyer des secours plus directs. C'était, d'après les chances les plus probables, préparer à cet officier le sort du malheureux commandant Huder; mais M. d'Armandy est un de ces hommes de ressources et de résolution que le péril et les difficultés grandissent, et qui savent se tirer d'un mauvais pas avec autant de bonheur que de gloire.

Cet officier s'embarqua le 12 février sur la goëlette *la Béarnaise*, qui prit la felouque à la remorque. Elle la déposa à Bône le 29, et repartit le même jour pour Tunis, où elle conduisait le capitaine Joseph, chargé d'une mission relative à un achat de chevaux pour notre cavalerie. M. d'Armandy, en arrivant à Bône, distribua des secours en vivres aux habitants, et les engagea à prolonger la lutte contre Ben Aïssa. Mais ils étaient tellement démoralisés que ses exhortations furent sans résultat, et que dans la nuit du 5 au 6 mars, le général Constantinois pénétra dans la ville, dont les portes lui furent ouvertes par ses partisans. Le capitaine d'Armandy eut le temps de se réfugier sur la felouque.

---

sitif dans son fait, c'est qu'il était en 1830 au service du bey de Tunis; qu'une intrigue amoureuse, dont les suites pouvaient être fâcheuses pour lui, le força de fuir son pays d'adoption, et qu'il se jeta entre les bras des Français occupés alors au siége d'Alger. Il nous a servi avec fidélité; mais il en a été amplement récompensé.

Les personnes qui étaient avec lui le pressaient de prendre le large; mais ne voulant pas abandonner les soldats turcs de la citadelle, il se contenta d'aller mouiller un peu plus loin, hors de portée du feu des Constantinois. Bientôt il vit arriver les envoyés de Ben Aïssa, qui l'engagèrent, au nom de ce général, à se rendre auprès de lui pour conférer sur l'affaire qui les occupait l'un et l'autre. Les circonstances étaient si graves, que malgré les dangers d'une pareille démarche, il n'hésita pas à se rendre à cette invitation. Ben Aïssa le reçut convenablement, et dans la conversation qu'ils eurent ensemble, il fut convenu que toute hostilité, entre la citadelle et les Constantinois, serait suspendue, afin d'avoir le temps de recevoir des ordres du général en chef, avec qui le bey de Constantine paraissait déjà disposé à traiter. Ce *statu quo* dura jusqu'à l'arrivée de la *Béarnaise* qui revint de Tunis le 26 mars avec le capitaine Joseph. M. d'Armandy voyait bien qu'on ne pouvait le prolonger plus long-temps; car les assiégés, complètement démoralisés, ne songeaient qu'à en profiter pour s'enfuir, ce qui aurait remis sans coup férir la citadelle aux mains des Constantinois. Or, c'était ce qu'il fallait éviter à tout prix; car une fois au pouvoir d'un ennemi puissant, elle n'aurait pu être reprise qu'avec de grands efforts. En conséquence, il se rendit à bord de la *Béarnaise*, et demanda au capitaine Fréart qui la commandait de lui confier 30 hommes de son équipage, se faisant fort avec ce faible secours de s'introduire dans la citadelle, et de la défendre contre Ben Aïssa jusqu'à l'arrivée des nouvelles d'Alger. M. Fréart n'est pas un de ces officiers timides qui craignent sans cesse de compromettre leur respon-

sabilité; il adopta avec transport le projet du capitaine d'Armandy, mais avant de l'exécuter il le pria de voir encore Ben Aïssa et les assiégés pour tâcher d'obtenir le maintien de la trêve, s'engageant à partir sur-le-champ pour Alger, afin de faire connaître au duc de Rovigo l'état des affaires.

M. d'Armandy se présenta donc une seconde fois chez Ben Aïssa, mais il ne put rien en obtenir. Ce chef, fatigué de ne pas voir arriver de réponse d'Alger, lui déclara que si la citadelle ne se rendait pas à lui le lendemain, il l'enlèverait de force le jour d'après. D'Armandy retourna à bord de la *Béarnaise*, et il fut décidé qu'il serait mis à sa disposition une trentaine de marins avec lesquels il s'introduirait dans la citadelle. Mais ce plan ne pouvait être exécuté sans le consentement des Turcs qui y étaient enfermés; en conséquence les capitaines d'Armandy et Joseph se rendirent auprès d'eux dans la nuit pour leur faire connaître ce qui avait été résolu. Cette nouvelle ne fut pas très bien accueillie. Ibrahim, qui avait à se reprocher la mort d'Huder, craignait de se mettre à la discrétion des Français, de sorte qu'il excita un tumulte dans lequel les deux capitaines coururent risque de perdre la vie. Ils parvinrent cependant à s'échapper. La lutte entre leurs partisans et ceux d'Ibrahim se prolongea après leur départ, et ces derniers, forcés de céder la place, s'enfuirent avec leur chef, et se réfugièrent à Bizerte où ils eurent le bonheur d'arriver sans être découverts par Ben Aïssa. Les Turcs de la citadelle envoyèrent un des leurs prévenir les deux capitaines de ce qui venait de s'y passer. Aussitôt ils s'y rendirent avec les marins mis à leur disposition. Comme les assiégeants observaient la porte,

ils y pénétrèrent par le côté opposé au moyen d'une corde qu'on leur jeta. Le pavillon français fut aussitôt arboré sur la casbah. A cette vue, Ben Aïssa fit mine de vouloir l'attaquer, mais quelques coups de canon bien dirigés l'obligèrent à se tenir à distance. On profita de son éloignement pour tirer de la *Béarnaise* les vivres dont on avait besoin dans la citadelle.

Ben Aïssa n'ayant pas l'espoir d'enlever la citadelle aux Français, prit le parti d'abandonner la ville; mais il força tous les habitants à en sortir pour le suivre; après quoi il la livra au pillage, et finit par y mettre le feu, ne voulant laisser que des ruines aux Français, à quoi il ne réussit que trop. Le capitaine d'Armandy assistait du haut de la citadelle à cette scène de désolation, et se désespérait de ne pouvoir la faire cesser. A peine Ben Aïssa se fut-il éloigné traînant à sa suite les infortunés Bônois, que les Kbailes et les Arabes des environs tombèrent sur ce cadavre de ville pour en enlever tout ce que les Constantinois et l'incendie avaient pu y laisser. Sur ces entrefaites, quelques Zouaves qui regrettaient Ibrahim voulurent exciter la garnison à la révolte. Le capitaine d'Armandy averti à temps par le chef des Turcs, en fit arrêter trois qui furent conduits à bord de la *Béarnaise;* trois autres furent mis à mort, et tout rentra dans l'ordre. Le capitaine Joseph crut devoir faire lui-même deux de ces exécutions qui doivent être dépouillées des circonstances fabuleuses dont il a plu à certaines personnes de les entourer. Au reste, cette conspiration fut peu sérieuse. Les Turcs n'y prirent aucune part, et depuis ce moment jamais troupe n'a été plus fidèle et plus dévouée à son chef que ce corps de Turcs dont Joseph eut dès lors le commande-

ment. C'est ainsi que l'énergie et l'esprit d'à-propos de deux hommes assurèrent à la France la possession de Bône.

Le lendemain de l'événement que nous venons de rapporter, le pillage de Bône continuant encore, 20 Turcs sortirent de la citadelle, et allèrent s'embusquer à une des portes de la ville, d'après les ordres du capitaine d'Armandy. A un signal convenu, quelques bombes furent lancées dans la ville, d'où les Arabes qui la pillaient sortirent aussitôt; mais ils tombèrent dans l'embuscade que leur avaient tendue les Turcs, et perdirent beaucoup de monde. Ceux-ci enhardis par ce succès s'établirent dans la ville le 8 avril. On reçut peu de temps après des nouvelles d'Alger. Le capitaine d'Armandy fut nommé *provisoirement* commandant supérieur de Bône. On lui annonça des renforts qui arrivèrent successivement du 8 au 12 avril. Ils consistaient en un bataillon du 4e de ligne et quelques artilleurs et soldats du génie. Ce bataillon était commandé par le chef de bataillon Davois, dont le nom doit être cité avec éloge, à cause d'un exemple, malheureusement assez rare, de bon sens et d'absence de susceptibilité hiérarchique. Au moment de son départ, le général en chef lui fit connaître que les circonstances exigeaient que le capitaine d'Armandy conservât le commandement de Bône; que si cet arrangement le contrariait, il était libre de rester à Alger de sa personne. Davois répondit qu'il ne voyait dans tout cela que le bien du service; qu'il était loin de vouloir disputer le commandement à celui qui possédait la confiance du général en chef et qui la méritait si bien, et qu'il obtempérerait sans discussion à tout ce que d'Ar-

mandy lui prescrirait pour la défense de notre nouvelle conquête.

Cependant les Senadja, tribu à laquelle appartenaient les Arabes qui avaient été défaits par les Turcs à la porte de Bône, avaient fait demander la paix et l'avaient obtenue. Eux et les Beni Othman, autre tribu voisine de la place, y apportaient des vivres et y conduisaient du bétail.

L'abondance commençait à régner à Bône; l'administration put même y avoir un parc pour les besoins de la petite garnison; mais une partie de ce parc fut enlevée par les Kharésas; ceux-ci ne tardèrent pas à recevoir le châtiment de cet acte d'hostilité; car dans la nuit qui le suivit, le capitaine Joseph se dirigea avec ses Turcs sur cette tribu, la surprit, lui tua quelques hommes, et lui prit quatre fois plus de bétail qu'elle n'en avait enlevé. Cet acte de vigueur fit cesser entièrement les hostilités des Arabes, et Bône était parfaitement tranquille lorsque le maréchal-de-camp Monck d'Uzer vint en prendre le commandement le 15 mai. Le général Monck d'Uzer était déjà connu de l'armée d'Afrique, où il avait commandé une brigade en 1830. Il arriva à Bône sur la frégate la *Didon* avec un bataillon du 55e de ligne. Le 2e bataillon arriva dix jours après sur le vaisseau le *Suffren*. Le 3e bataillon n'arriva que sur la fin de l'année pour remplacer le bataillon du 4e de ligne, qui cependant ne rentra à Alger que dans les premiers mois de 1833. Un bataillon de la Légion Étrangère, une batterie de siége, une batterie de campagne, et une batterie de montagne, furent mis également sous les ordres du général d'Uzer. Dans le mois de février 1833, on organisa à Bône le 3e régiment de Chasseurs

d'Afrique, qui eut pour noyau le 7e et le 8e escadron du premier régiment réduit à 6 escadrons.

Lorsque le général d'Uzer vint prendre possession de son commandement, quelques-uns des malheureux habitants que Ben Aïssa avait obligés d'abandonner leurs demeures, commençaient à y rentrer. Il les traita avec bienveillance, mais il donna sa confiance à un certain Mustapha Ben Kerim, qui, au dire de bien des gens, en était peu digne. Le service civil fut organisé à Bône comme à Oran, avant même qu'il y eût des administrés. D'après les ordres du duc de Rovigo, envers qui le général d'Uzer se montra toujours tel qu'il devait être, c'est-à-dire soumis et obéissant, quelques Maures suspects furent arrêtés, conduits à Alger et de là à Marseille, où ils restèrent huit mois renfermés au fort Saint-Jean. Le Gouvernement les fit relâcher au bout de ce temps, et ils furent libres de retourner chez eux. Au nombre de ces Maures se trouvait Sid Ahmed dont nous avons parlé dans le premier volume.

Le général d'Uzer adopta dès le principe, à l'égard des Arabes, un système de douceur et de justice, et il a groupé de cette manière autour de lui quelques fractions de tribus qui vinrent chercher sous son égide une protection contre la tyrannie d'Ahmed Bey; mais nous devons dire qu'il se rendit en quelque sorte leur tributaire, en en admettant presque tous les membres parmi les Spahis irréguliers soldés à 60 cent. par jour, aux termes de l'ordonnance du 17 novembre 1831. Les dépenses pour cet objet s'élèvent à Bône à 15,000 fr. par mois, quoique la plupart de ces prétendus Spahis ne soient ni montés, ni équipés convenablement, et qu'ils forment plutôt un ramassis de pâtres qu'une troupe de guerriers.

Malgré sa mansuétude pour les Arabes, le général d'Uzer se vit quelquefois obligé de prendre les armes contre eux. Le 28 juin, il envoya dans la nuit le capitaine Joseph avec ses Turcs, deux pièces d'artillerie de montagne et quatre compagnies d'élite, contre les gens de Ben Yacoub dont il avait à se plaindre. Le capitaine Joseph surprit ces Arabes et se rendit maître de leurs récoltes et de tout leur bétail, mais le général d'Uzer, qui venait derrière lui avec une partie de ses forces, fit abandonner ce riche butin. Ben Yacoub était un des oukils d'Ahmed Bey; cependant il paraissait hésiter entre lui et nous, et ne nous faisait pas positivement la guerre; il se contentait d'empêcher les Arabes de se rendre au marché de Bône. Le général voulut le ménager, espérant de l'attacher en s'abstenant de lui faire tout le mal qui était en son pouvoir. En effet, quoique ses gens eussent accompagné le général d'Uzer à coups de fusil à son retour de cette expédition, leur chef ne se montra jamais très éloigné de traiter avec lui, mais comme c'est un homme riche, il ne sera à nous que lorsque nous serons en mesure de soutenir nos amis sans les obliger à abandonner leur position, c'est-à-dire lorsque le secours sera devant et non derrière eux.

Il ne se passa rien de fort important à Bône jusqu'au 8 septembre. Ce jour-là, Ibrahim Bey, cet intrigant infatigable, se présenta devant la place avec une troupe de douze à quinze cents hommes; mais pris entre deux colonnes qui sortirent en même temps de deux portes de Bône, il perdit beaucoup de monde et fut complètement battu. Le capitaine Joseph se conduisit fort bien dans cette affaire. La demande d'avancement qui

avait été faite pour lui fut renouvelée dans cette circonstance, et fut accueillie. Joseph fut nommé, peu de mois après, chef d'escadron au 3e régiment de Chasseurs d'Afrique. M. d'Armandy avait déjà reçu le même grade dans son arme.

Ibrahim Bey qui ne resta que peu de temps à Bizerte, d'où son esprit inquiet le chassa bientôt, s'était servi, pour ramener à lui quelques tribus, de l'influence d'un marabout nommé Ben Bacri. Dès les premiers jours d'août, il était parvenu à réunir des forces considérables; mais au moment où elles allaient se mettre en marche, Ben Bacri tomba de cheval et se cassa le bras. Les Arabes voyant dans cet accident un présage funeste, se dispersèrent, et ce ne fût qu'un mois après que Ibrahim Bey pût renouer la partie, pour aller se faire battre, comme nous venons de le voir, sous les murs de Bône. Après sa défaite, ayant perdu tout crédit sur les tribus vaincues, il chercha à agir sur celles qui n'avaient pas pris part à l'action; mais n'y ayant pas réussi, il prit la route de Médéah, où il arriva après mille traverses, et où Ahmed Bey le fit assassiner en 1834. Il laissa deux fils qui sont entrés à notre service.

Deux prisonniers étaient tombés entre nos mains dans l'affaire du 8 septembre. Ils appartenaient à la tribu de Beni-Mohamen qui habite les bords du golfe de Stora. Le général d'Uzer les traita bien, et les renvoya sans rançon. Cet acte de générosité lui valut l'amitié de cette tribu, qui est très puissante, et dont le chef vint à Bône offrir au général son concours dans le cas d'une expédition sur Constantine.

Dans le courant de septembre, quelques Beni-Ourginn voulant se mettre tout-à-fait à l'abri des attaques

d'Ahmed Bey, vinrent s'établir à l'embouchure de la Seybouse, presque aux portes de Bône. Une partie des *Karresas* se rapprocha également de nous; ces deux tribus, et quelques autres situées auprès de Bône, ont toutes fourni des otages qui sont à la suite de l'escadron turc.

Dans les premiers jours de novembre, une épidémie cruelle, ayant quelques symptômes de la fièvre jaune, se manifesta dans la garnison de Bône. Elle régna longtemps et enleva un quart des troupes et de la population. Les secours ne s'étant pas trouvés en rapport avec l'intensité du mal, beaucoup de malades périrent faute de soins. De graves reproches ont été adressés à ce sujet à l'administration, mais il lui était difficile d'établir ses prévisions sur une base qui dépassait toutes les suppositions admissibles. Heureusement que le bey de Constantine ne chercha pas à attaquer Bône dans ces cruelles circonstances. Le général d'Uzer, qui craignait qu'il n'en eût l'idée, fit une sortie avec quelques troupes et tout ce qui put monter à cheval, dans le but de prouver aux Arabes qu'il lui restait encore des forces disponibles; il s'avança assez loin et ne rencontra personne à combattre.

Ahmed Bey, de son côté, fit marcher ses troupes contre quelques tribus qui méconnaissaient son autorité. L'agha qui les commandait s'avança jusqu'à Talaha, à sept lieues au sud de Bône, et se livra contre les Arabes à des atrocités inouies. Un grand nombre d'hommes furent égorgés, des femmes et des jeunes filles furent mutilées de la manière la plus cruelle, on leur brûla les mamelles et les genoux; la plume se refuse presque à retracer de pareilles horreurs. C'est une

honte pour la France de laisser exister le monstre à figure humaine qui règne à Constantine. Sa rage s'exerçant bientôt sur sa propre famille, il fit, peu de temps après,[1] décapiter son beau-frère et empoisonner son oncle Ben Gana.

Quoique les cruautés d'Ahmed Bey augmentassent chaque jour le nombre de nos partisans, il parvint à ruer sur Bône, le 13 mars 1833, sept à huit cents cavaliers des tribus des Chourfa, Senadja, Benimane et Radjaïta. Ils avaient à leur tête Bel-El-Kahal, chef des Zerdézas, qui, en 1830, s'était montré un des plus acharnés contre le général Damrémont. Ils furent repoussés sans beaucoup de peine par nos troupes qui ne perdirent pas un seul homme dans ce petit engagement. Depuis cette affaire, qui n'eut rien de bien sérieux, jusqu'au moment ou j'écris, Bône n'a plus été attaquée par les Arabes. Cet état de choses est dû principalement au système politique du général d'Uzer, qui a su s'attirer l'amitié des Arabes, en adoptant un plan de conduite diamétralement opposé à celui d'Ahmed Bey. Il est fâcheux que le gouvernement ne le mette pas en position de l'appliquer sur une plus grande échelle. Il ne faut pas croire, au reste, que ce général hésite à employer la force lorsqu'elle lui paraît nécessaire. Dans le mois d'avril 1833, ayant acquis la preuve que plusieurs actes de brigandages commis sur nos alliés et sur des Européens, étaient le fait de la tribu des Oulad Attia qui habitent les rives d'un lac situé à 4 lieues de Bône dans la direction de Stora, il alla les attaquer, leur tua du monde, et leur enleva leurs troupeaux qui servirent à indemniser de leurs pertes, nos alliés et l'administration, dont une partie du parc avait été enlevée par ces pillards. Dans cette petite af-

faire, le commandant Joseph fut blessé, et le lieutenant-colonel de Chabannes, digne héritier d'un beau nom, commandant le 3e régiment de Chasseurs d'Afrique, tua deux Arabes de sa main.

C'est ici le lieu de donner une description un peu détaillée de la province de Constantine, la plus remarquable, sous bien des rapports, des quatre qui composent l'ancienne régence d'Alger.

La charpente de cette province est, à peu de chose près, semblable à celle des autres. Ce sont toujours des chaînes parallèles, d'une épaisseur variable, séparées par des vallées plus ou moins considérables, et quelquefois réunies par des chaînons intermédiaires. Celle de ces chaînes qui est le plus près de la mer, a pour nœud le mont El Ouech, situé au nord et à peu de distance de Constantine. Ce nœud pousse trois contreforts principaux : le premier court vers le nord perpendiculairement à la mer, et se termine au cap Boujaroun (1). Le second court vers l'est, sous le méridien du cap de Fer (2), il se bifurque. Une de ses bifurcations suit le littoral et se termine à Bône; l'autre s'en éloigne et se termine à dix lieues de la mer, au point où la Seybouse sort des montagnes. Le troisième contrefort, beaucoup plus étendu que les deux autres, enveloppe le second au sud, et se termine à la Mafrag.

Dans le demi-cercle formé par la bifurcation du second contrefort, commence la plaine de Bône, presque aussi

(1) En arabe, Seba Rons (les sept têtes ou les sept caps), parce qu'en effet il présente sept pointes.

(2) En arabe, Ras-El-Hadide.

étendue que la Métidja; elle se termine, à l'est, à des montagnes qui courent en demi-cercle depuis la rive droite de la Mafrag jusqu'à la mer, à l'est de la Calle.

Le massif des montagnes que nous venons de décrire, est séparé du massif des montagnes de Bougie par l'Oued El Kbir qui se jette dans la mer à peu de distance, à l'est de Djidjeri.

Entre le cap Boujaroun, qui est lui-même à l'est de l'embouchure de l'Oued El Kbir et le cap de Fer, on trouve le golfe de Stora, *sinus Numidicus* des anciens.

Au-delà du cap de Fer, en allant vers l'est, la côte suit à peu près la direction est-ouest jusqu'à Ras-Hamar ou cap de Garde. Au-delà, se trouve le cap Rosa, et entre ces deux caps, la baie de Bône. Après avoir dépassé le cap Rosa, et à peu de distance, on rencontre la Calle, et à l'est de la Calle, l'embouchure de la Zaine, limite de la régence d'Alger dans cette direction.

La partie de la province de Constantine, dont nous venons de donner la configuration, est arrosée par plusieurs cours d'eau. Les principaux sont de l'ouest à l'est: l'Oued El Kbir, la Zoore, la Boudjema, la Seybouse et la Mafrag.

La rivière appelée à son embouchure Oued El Kbir (la grande rivière), change souvent de nom, comme tous les cours d'eau du pays. Elle se forme de la réunion de plusieurs affluents, dont un coule sous les murs de Constantine, où il porte le nom d'Oued El Rummel, (la rivière du sable).

La Zoore, dont le cours est peu considérable, coule parallèlement à l'Oued El Kbir, et se jette dans la mer, entre l'embouchure de cette dernière rivière et le cap Boujaroun.

La Seybouse, formée de la réunion de plusieurs affluens, comme l'Oued El Kbir, prend sa source à peu de distance et sur le parallèle de Constantine, coule long-temps entre le deuxième et le troisième contreforts du mont El Ouech, vers l'est ; se redresse vers le nord sous le méridien de Bône, traverse la plaine qui est au sud de cette ville dans sa plus grande largeur, et se jette dans la mer à l'est, et près de Bône. Les principaux affluents de la Seybouse sont : l'Oued Sirf, l'Oued Zneti, l'Oued Larria, qui est celui qui se rapproche le plus de Constantine, et l'Oued Taya.

La Mafrag a un cours moins étendu, mais qui affecte la même direction que celui de la Seybouse. Elle se jette dans la baie de Bône, à quatre lieues à l'est de la Seybouse.

La Boudjema est une petite rivière qui traverse la partie occidentale de la plaine de Bône au sud-est et au nord-est, et se jette dans la mer sous les murs même de cette ville, entre elle et la Seybouse.

Les populations qui habitent la contrée que nous venons de décrire se divisent naturellement en tribus de la plaine et tribus des montagnes. Les premières sont Arabes, les autres sont généralement des tribus Kbaïles.

En commençant par l'est, on trouve dans les environs de la Calle, les Oulad-Diieb, la plus puissante tribu de ce canton, les Beni Hhamar, les Oulad El Arith, les Beni Maïzzen, les Oulad Amor-Bou-Aly, les Nheed et quelques autres. A l'embouchure de la Mafrag est le territoire des Beni Ourginn, au-dessus d'eux sont les Merdès ; et au-dessus des Merdès, dans les montagnes, entre la Seybouse et la Mafrag, sont les Beni Salah.

En suivant les montagnes, et en contournant vers

l'ouest la plaine de Bône, on rencontre, après les Beni Salah et sur la gauche de la Seybouse, les Talaa, les Oulad Bou-Aziz, un peu au nord de Talaa, les Oulad Kaïd, et les Beni Fourhhal : c'est entre ces ceux tribus que la Boudjema prend sa source, et que passe la route de Bône à Constantine; les Radjaïta sont au nord des Beni Fourhhal. Au nord de ceux-ci sont les Ichaoua. Entre cette tribu et Bône, dans les montagnes assez difficiles qui suivent le littoral, et qui portent le nom générique d'Idrouk, habitent plusieurs peuplades d'origine Kbaïles, mais Arabes de langue, parmi lesquelles on compte celle des Beni Mohammed, presque toute composée de marabouts.

A l'ouest des Radjaïta et des Beni Fourhhal, sont les Zerdézas, tribu nombreuse, divisée en plusieurs cantons, et à l'ouest de ceux-ci, les Elmas, dont le pays porte le nom de Plaine de Miel, à cause de la fertilité de son sol. Au nord des Elmas et vers la mer sont les Beni Mohamen qui s'étendent jusqu'à Stora ou Skikda. Stora est un assez bon mouillage. Les Génois ont occupé ce point au temps de leur puissance. C'était une relâche pour les croiseurs destinés à surveiller les corsaires barbaresques. Maintenant il n'y a plus à Stora que quelques misérables cabanes. Il en est de même de Collo ou Cull, situé à quelques lieues à l'ouest.

A la partie occidentale de la plaine de Bône, est un lac assez peu considérable. Entre ce lac et les monts Idrouk, habitent les Oulad Attia; les Karesas habitent aussi la plaine, mais plus près de Bône.

Au sud des montagnes de Bougie et des tribus Kbaïles, dont nous avons parlé dans le livre XI, et par conséquent au sud-ouest du pays que nous venons de dé-

crire, règne une plaine assez étendue, séparée du Sahara par une chaîne de montagnes. Cette chaîne est liée aux montagnes de Bougie et de Flissa par une chaîne transversale dont le mont Jurjura paraît être le nœud. C'est là que se trouve le fameux défilé des Bibans, ou Portes de Fer. C'est une étroite et horrible gorge, bordée de rochers à pic et très élevés. A quelques lieues au-delà de ce passage, on arrive dans la plaine qui est habitée par les Amer, les Raigah, les Elmah, les Oulad Abd-El-Nor. C'est dans ce pays que prend sa source un des principaux cours d'eau dont la réunion forme l'Oued-El-Kbir. Les bords de cet affluent sont habités par les Beni-Mérouan.

En descendant des montagnes de Bougie, vers le sud, on trouve la petite ville de Zamora, et les ruines de Sitif.

La chaîne qui est au sud de la plaine est habitée de l'ouest à l'est par les Oulad Taban, les Beni Bou-Taleb qui ont des mines de plomb, les Oulad Sellim et quelques autres. Elle se rattache au mont Aurès, situé sous le méridien de Constantine, et dont un contrefort s'étend jusqu'à cette ville en séparant la plaine dont nous venons de parler, d'une autre plaine située au sud des montagnes qui bornent au midi celle de Bône. Cette plaine s'étend jusqu'aux frontières de la régence de Tunis ; elle est traversée par les cours d'eau dont la réunion forme le Medjerah (le Bagrada des anciens). Cette rivière coule de l'ouest à l'est, et se jette dans la mer, non loin de Tunis. Ce pays est habité par plusieurs tribus arabes, dont la plus puissante est celle de Hananeha.

Au sud de la plaine court une chaîne de montagnes qui se relient au mont Aurès. Au-delà de ces montagnes est le Sahara, que l'on peut considérer comme le rivage de cette immense mer de sable du même nom, qui s'étend jusqu'au parallèle de Tembouctou.

La dénomination générique de Sahara s'applique à tout le pays qui borne au sud le territoire des régences barbaresques. C'est là que la race Arabe s'est conservée dans toute sa séve et sa vigueur. Nous connaissons peu cette contrée, sous le rapport géographique, néanmoins il convient d'en dire quelques mots; mais ne voulant écrire que sur des documents positifs et nouveaux, je serai nécessairement plus exact que complet.

Au sud des montagnes des Oulad-Taban, des Beni-Bou-Taleb, et des Oulad-Sélim, à une certaine distance de la chaîne, s'étend un lac salé qui porte le nom de *Schot* (plage). Ce lac, ou plutôt ce marais, est presque à sec en été; alors le sel y est en efflorescence comme aux salines d'Arzew. Il reçoit quelques cours d'eau qui viennent du nord. Au sud du lac, coule de l'ouest à l'est, l'Oued-Djidi (la rivière du Chevreau), qui se perd dans un grand lac marécageux situé sous le méridien de Constantine, mais très au sud, et tout-à-fait dans le désert. On trouve sur cette rivière la ville des Oulad Djelal qui est de l'importance de Bélida. Elle a dans son voisinage une grande quantité de villages, dont quelques uns sont fort considérables. Au nord du Schot, est aussi une petite ville appelée Mésilah où les Turcs avaient une faible garnison.

A une journée et demie de marche à l'est de la ville des Oulad-Djelal, on trouve celle de Biscara où les Turcs

avaient garnison. Il y existe un petit château. Non loin de Biscara sont les petites villes ou villages de Sidi Kralel, de Tolga et de Lichana.

A trois journées au nord-ouest d'Oulad-Djelal, on rencontre la tribu puissante des Mekhagueli, qui a sur son territoire la ville assez importante de Bousséada qui, depuis quelques années, se gouverne en république, après avoir chassé le hakem que le bey de Constantine y avait nommé.

Le pays situé au sud du Schot, où se trouvent les villes dont nous venons de parler, porte le nom de pays de Zaab. Au sud-est du pays de Zaab, est l'oasis de Tugurth qui a pour capitale la ville du même nom. C'est un riche et beau pays, très fertile et bien arrosé. La ville de Tugurth est, dit-on, aussi peuplée que Constantine. Elle fait un grand commerce avec Kairouan et Tunis. Elle est fermée par un assez bon mur; mais sa plus grande défense consiste dans les inondations que l'on peut tendre autour de la ville. Ce petit état a toujours su conserver son indépendance. On assure que le chef ou prince de Tugurth possède des trésors considérables. Cette contrée est tout-à-fait en dehors de la province de Constantine.

Constantine, capitale de la province du même nom, est l'ancienne Cirta. Elle prit le nom de Constantine sous le règne de l'empereur Constantin. Elle est située sur un plateau entouré presque de tous côtés par l'Oued El Rummel qui coule dans un ravin très profond. On traverse ce ravin sur un pont de trois arches dont les piles sont assises sur des rochers qui s'élèvent considérablement au-dessus du niveau de l'eau. Constantine

compte, dit-on, de 20 à 25 mille habitants. On y trouve un grand nombre de ruines romaines, ainsi que sur plusieurs autres points de la province.

Bône est la seule ville de la province de Constantine que nous occupions, car il est difficile de considérer Bougie comme en faisant véritablement partie. Elle porte en arabe le nom d'Anaba. La population de cette ville se compose de 1200 indigènes environ, et de 1700 Européens. A un quart de lieue de Bône sont les ruinesd'Hippone, célèbre par l'épiscopat de saint Augustin.

Les environs de Bône sont fort beaux et très favorables à la colonisation. Le beylik possède dans la plaine des terres considérables que les beys de Constantine donnaient à cultiver à des Arabes, à certaines conditions. On appelle dans le pays ces terres *Azel,* ainsi que les Arabes qui les cultivent. D'autres terres étaient affectées au pâturage des troupeaux du Bey; on les appelait *Azib*, ainsi que les Arabes à qui ces troupeaux étaient confiés. L'été, ces troupeaux allaient dans les montagnes; mais après les chaleurs, ils revenaient toujours dans la plaine. Ben-Yacoub, dont nous avons parlé plus haut, était le chef de ces bergers et l'oukil ou homme d'affaires du Bey. On s'est trompé entièrement à Bône sur le compte de cet homme. On l'a cru cheikh de l'ancienne et puissante tribu des Drides, dont il n'existe plus que quelques fractions éparses dans la province; tandis qu'il n'est autre chose que ce qu'on appelle un *Baille* dans la plaine de la Crau et dans la Camargue. Les bergers de cette partie de la Provence sont exactement constitués comme les Azib des environs de Bône.

Depuis l'occupation de cette ville par les Français,

les Azel et les Azib ont abandonné la plaine. Le général d'Uzer, qui n'a jamais bien su ce qu'ils étaient véritablement, n'a rien fait pour les retenir. Ce fut une très grande faute, car ces gens là auraient continué à cultiver le pays et à garder des troupeaux pour le compte de la Fance, comme ils le faisaient naguère pour celui des Turcs. On aurait conservé ainsi, par la continuité de la possession, les traces des propriétés domaniales de la plaine de Bône. Il y a des raisons de croire que Mustapha Ben Kerim et quelques autres personnes qui auraient pu éclairer le général d'Uzer, l'ont laissé à dessein dans l'ignorance de la vraie position des Azel et des Azib envers l'État (1).

La Calle, où nous avons eu un établissement assez florissant, n'est plus rien. Cet établissement fort ancien remontait à 1450. Les négociants qui s'y établirent achetèrent des Arabes la propriété de cette partie de la côte, moyennant certaines redevances, ce qui fit donner à ces possessions le nom de concessions. Lorsque les Turcs s'établirent dans la régence d'Alger, ils reconnurent par plusieurs traités la validité des concessions. Sous Louis XIII, nous avions cinq forts sur cette côte. Le principal était le bastion de France, dont la garnison s'élevait à 800 hommes. En 1798, les Algériens nous enlevèrent la Calle. Antérieurement à cette époque, nous avions abandonné tous les autres points. La Calle nous fut rendue en 1801. Elle fut reprise par les Algériens en 1806, et rendue de nouveau en 1817. Enfin, en 1827, époque de la rupture avec Hussein Pacha, les Français

(1) Je dois ces détails au colonel Duvivier.

furent obligés d'abandonner une troisième fois la Calle, et les Arabes détruisirent les constructions que nous y avions élevées. On voit que nos pères avaient songé avant nous au nord de l'Afrique. Louis XIV voulut occuper Djidjeri. Il y envoya une expédition qui fut dirigée par le duc de Beaufort. La ville fut prise avec assez de facilité, mais au bout de trois mois, les Turcs et les Arabes obligèrent les troupes françaises de l'évacuer.

LIVRE XI.

Intérim du général Avizard.—Création du bureau arabe.—M. de la Moricière, chef du bureau arabe.—Actes de l'administration civile sous le général Avizard.—Arrivée du général Voirol.—Expédition de Guerouaou. —Camp du Hamise.—Création des Spahis d'El Fhas.—La garde des blockhaus est confiée aux indigènes.—Pacification du pays.—Travaux du pont de Bouffarik.—Travaux des routes et de dessèchement.—Camp de Douéra.—Expédition de Bougie.—Evénements de Bône.

Le duc de Rovigo quitta l'Afrique dans le mois de mars 1832, pour aller faire soigner sa santé en France, et avec l'espoir d'obtenir à son arrivée à Paris le bâton de maréchal qu'il n'eut point. Le général d'Alton, qui commandait les troupes sous le Duc, en qualité d'inspecteur général permanent, et qui ne nous a fourni aucune occasion de parler de lui, étant parti d'Alger quelque temps auparavant, le commandement par intérim échut au général Avizard, le plus ancien des maréchaux-de-camp. Ce fut sous sa courte administration que le général Trézel, chef d'état-major du corps d'occupation, fit établir, par ses conseils, le bureau arabe, institution utile, qui devait donner à nos relations avec les tribus, une régularité et une extension dont elles avaient manqué jusqu'alors. Ce bureau dut concentrer toutes les affaires arabes, réunir les documents, et mettre chaque jour sous les yeux du général en chef, la situation du pays et la traduction des lettres les plus importantes. Les décisions du général

en chef étaient transmises par le bureau, qui se composait d'un chef, d'un ou de deux officiers placés sous ses ordres, et de trois interprètes. Le premier chef du Bureau arabe fut M. de la Moricière, capitaine au bataillon des Zouaves, nommé depuis chef de bataillon au même corps. On ne pouvait faire un meilleur choix. Cet officier connaissait déjà assez bien l'arabe pour traiter directement avec les indigènes, et les fonctions auxquelles il était appelé devaient nécessairement lui faire faire de rapides progrès. Il est de plus homme de résolution, plein de ressources dans l'esprit, éclairé, travailleur, et animé de la généreuse ambition de se distinguer par quelque chose de grand et d'utile. En se rendant plusieurs fois seul au milieu des Arabes, il prouva, le premier, que l'on pouvait traiter avec eux autrement que la baïonnette au bout du fusil.

Un des principaux avantages de la création du Bureau arabe, fut de délivrer l'autorité de l'obsession des interprètes qui tous voient mal les choses, par deux raisons : La première, c'est que presque tous sont dépourvus de lumières (1) ; la seconde, c'est que la plupart d'entre eux appartiennent à cette race chrétienne des Échelles du Levant, qui nourrit une haine profonde contre les Musulmans, parce qu'elle a souvent à s'en plaindre. Le vrai moyen de s'égarer dans ce pays-ci, est de se conduire d'après les conseils des interprètes, ou même d'accueillir avec trop de confiance

(1) Que le lecteur remarque bien que je ne dis pas tous. Nous avons dans l'armée quelques interprètes éclairés et très estimables. Ils sont assez connus dans le pays pour que je puisse m'abstenir de les nommer. Ceux-là, j'en suis sûr, pensent comme moi sur le sujet qui nous occupe.

les documents fournis par eux. Je n'accuse ici personne : je signale seulement un fait. Il est des préventions auxquelles l'esprit le mieux fait ne saurait se soustraire, à plus forte raison un esprit peu éclairé. Lorsque les souvenirs d'enfance remettent sans cesse sous les yeux les humiliations qu'on a eu à souffrir, soi et les siens, de la part de toute une race, il est bien difficile de la juger impartialement. C'est le cas où se trouvent les interprètes à l'égard des Musulmans : Ils sont prévenus contre eux, et ils doivent l'être. Leurs conseils et les renseignements qu'ils fournissent, doivent donc se ressentir de cette disposition naturelle de leur esprit. De sorte que, quoiqu'ils aient plus vécu que d'autres parmi les indigènes, ce sont eux peut-être qui les connaissent le moins. Ils refusent de reconnaître en eux aucune bonne qualité, parce que leurs relations, ou celles de leurs familles avec ces mêmes indigènes, ont presque toujours été peu agréables. Vouloir juger les Musulmans sur leurs rapports, serait aussi peu raisonnable que juger les colons de Saint-Domingue d'après les déclamations de leurs anciens esclaves.

Le dernier acte de l'administration du duc de Rovigo, c'est-à-dire l'exécution de Meçaoud et d'El-Arbi, avait jeté une si grande méfiance parmi les Arabes, qu'aucun d'eux n'osait plus venir à Alger. Nos marchés étaient dégarnis, et la viande commençait à manquer à la troupe. Il fallut, pour en avoir, que M. de Lamoricière allât parcourir plusieurs villages. Il fit tant par ses discours et par la franchise de ses manières, qu'il ramena à Alger quelques Arabes du Sahel. La façon dont ils y furent reçus, le soin que prit M. de Lamori-

cière d'afficher, dès les premiers jours de sa gestion, des principes opposés à ceux qui, avant lui, dirigeaient les affaires, et plus que tout, la nouvelle du départ du duc de Rovigo, rassurèrent les hommes obscurs qui n'avaient pas de sujet personnel de crainte; mais tous ceux que leur position mettait un peu en évidence, continuèrent à se tenir à l'écart; et ce ne fut que plusieurs mois après qu'ils reprirent un peu de confiance.

Plusieurs dispositions administratives furent prises pendant l'intérim du général Avizard. Le 2 avril, un arrêté rendu en commun par le général et l'intendant civil, modifia la législation forestière mise en vigueur dans la régence par celui du 4 novembre 1831. Ce dernier arrêté avait prohibé la coupe des arbres; mais comme il renvoyait, en plusieurs cas, à des lois et réglements peu applicables au pays, il fut abrogé par celui dont il est ici question, qui cependant en conserva le principe. L'arrêté du 2 avril défend à tous propriétaires, colons et fermiers, d'abattre ou d'arracher, sans une autorisation du directeur des domaines, aucun arbre forestier ou fruitier, en plein vent ou en haie, sous peine d'amende et de confiscation des arbres coupés ou arrachés. Sont exceptés les arbres compris dans les clos ou jardins fermés de murs, et ceux qui ont moins de trois décimètres de circonférence à trois décimètres au-dessus du sol. Les autorisations ne sont valables que pour six mois. Les contraventions sont constatées par procès-verbaux de la gendarmerie et des gardes champêtres, et les condamnations prononcées par le Directeur des domaines, sauf appel au tribunal de police correctionnelle.

Plusieurs autres arrêtés furent rendus le même jour pour régler les professions de courtier, de boulanger et de boucher ; pour l'institution dans chacune des villes d'Alger, de Bône et d'Oran, d'un curateur aux successions vacantes parmi les Européens, et pour quelques autres objets.

La connaissance des contraventions rurales fut donnée aux commandants des quartiers de Kouba et de Dely Ibrahim. Ces commandants de quartiers remplissaient, à plusieurs égards, les fonctions de maire dans ces deux villages.

Dans les derniers jours d'avril, le lieutenant-général, baron Voirol, arriva à Alger comme commandant et inspecteur des troupes (1). Il devait avoir le comman-

---

(1) M. Voirol, le moins âgé de nos lieutenants-généraux, jouissait d'une brillante réputation militaire. C'est lui qui, n'étant encore que colonel, fit en 1815 cette brillante défense de Nogent, un des plus beaux épisodes de cette campagne, si belle, quoique si malheureuse. Le général Boutourlin, aide-de-camp de l'empereur Alexandre, dit, dans l'histoire qu'il en a écrite, et en parlant des trois jours de la défense de Nogent : *Il suffit de ces trois journées de la vie du colonel Voirol pour illustrer toute une carrière*, éloge mérité, et qui dans la bouche d'un ennemi a bien plus de prix encore.

M. le général Voirol a eu des détracteurs à Alger, en petit nombre, mais enfin il en a eu. Son caractère ouvert et communicatif, laissa voir trop vite et trop facilement l'homme jusqu'au fond, c'est par là qu'il donna prise à quelques personnes qui cherchaient à établir leur réputation d'habileté aux dépens de la sienne, et qui trouvèrent ensuite fort mauvais lorsque le général s'en aperçut, qu'il ne voulût pas s'offrir en holocauste à leur ambition.

On a reproché au général Voirol de ne pas avoir eu assez de force de volonté ; mais est-ce à son caractère ou à sa position intérimaire qu'il faut s'en prendre ? Il est permis de poser cette question. Au reste, les ennemis

dement en chef par intérim jusqu'au remplacement du duc de Rovigo, qui mourut à Paris dans les premiers jours de juin.

Son premier soin fut de faire travailler aux routes dont le plan avait été arrêté sous le duc de Rovigo, et d'en faire ouvrir de nouvelles. Les travaux de cette nature qui furent entrepris et à peu près terminés sous son administration sont immenses, et peuvent se classer ainsi qu'il suit :

1° *Route de Belida par Dely Ibrahim et Douéra.* Le duc de Rovigo, qui l'avait ouverte, la poussa jusqu'au-dessus du fort de l'Empereur, dans un développement d'une lieue seulement; mais dans un terrain très difficile. Le général Voirol la prolongea jusqu'au village arabe d'Oulad Mendil à l'entrée de la plaine de la Métidja, dans un développement de plus de six lieues.

2° *Route de Bélida par Bir Kadem et Oued El Kerma.* Elle fut poussée en entier par le général Voirol jusqu'au pont d'Oued El Kerma, et un peu au-delà. Elle offre à nos

---

de M. Voirol doivent moins que ses amis, se plaindre de sa faiblesse; car, par une conduite plus ferme, il les aurait facilement réduits au silence. Il aurait pu même leur ôter tout avantage sur lui, si au lieu d'être franc et ouvert, comme au temps où il était capitaine de grenadiers, il se fut enveloppé de son manteau de chef. Il aurait caché de cette manière les imperfections de sa nature, ou plutôt les défauts communs à la génération à laquelle il appartient. Ses adversaires ont employé des moyens analogues pour se faire passer dans quelques coteries pour de grands hommes méconnus et presque persécutés par lui; mais il en est parmi eux qui ont pu agir par eux-mêmes, en Afrique, sous nos yeux. Qu'en est-il résulté?

Le général Voirol possédait, entre autres qualités, une exquise politesse et une grande affabilité. Il plut à tout le monde dès son arrivée à Alger, même à ceux qui, plus tard, se sont prononcés contre lui.

colons un prompt et facile débouché sur la plaine. Le développement en est de plus de trois lieues. Elle devait, à Bir-Kadem, pousser une ramification sur Ben Chaoua; mais cette ramification, qui a été ouverte, n'a pas été continuée.

3° *Route des Tagarins*. Elle conduit de la porte Bab El Oued à la porte de la Casbah, non loin de laquelle elle se réunit à celle du fort de l'Empereur. De sorte que maintenant, les voitures peuvent faire le tour de la ville. Le développement n'en est guère que d'une demi-lieue.

4° *Route de Kouba*. Le développement de cette route, qui traverse la plaine de Mustapha Pacha, est d'une lieue et demie environ. Elle doit être prolongée jusqu'à la Métidja.

5° *Route de la Maison-Carrée*. Elle se sépare de la précédente au-dessous de Kouba; le développement en est d'une lieue environ. Elle n'est point entièrement terminée. Les communications entre Alger et la Maison-Carrée ont lieu par l'ancienne route du bord de la mer, qui est très praticable.

6° *Route en avant de la Maison-Carrée*. Elle conduit dans l'Outhan de Khachna, et a été poussée jusqu'à près de deux lieues.

7° *Chemin du Fort de l'Eau à la Maison-Carrée*. C'est un chemin à une seule voie, mais fort bon.

Toutes ces routes ont été construites par les troupes, sous la direction du génie militaire. Les travaux d'empierrement ont été faits par le génie civil. Le général Voirol eut à lutter, pour l'accomplissement de cette œuvre immense, contre des difficultés de plus d'un genre, les rivalités des deux génies, et les oppo-

sitions des chefs de corps qui, en général, n'aiment point que l'on détourne les soldats de leurs habitudes de caserne, où ces officiers ont le tort de trop concentrer leurs idées. Mais lorsque l'ouvrage fut à peu près terminé, chacun voulut en être le père. On éleva de tous côtés des pierres portant des noms de généraux et de colonels. Si, après plusieurs siècles d'enfouissement, elles arrivent aux races futures, plus d'un antiquaire sera embarrassé d'attacher un souvenir historique à chacun de ces noms. Deux de ces inscriptions survivront indubitablement, et seront comprises : celle du duc de Rovigo, qui mit le premier la main à l'œuvre, et celle du général Voirol, qui y donna tant d'extension. On lit cette dernière sur une élégante colonne en marbre, élevée sur la route de Bir Kadem, au point culminant des collines de Mustapha Pacha.

Les travaux de terrassement qui furent faits par les soldats, à qui on n'accordait qu'une double ration de vin, coutèrent peu. On n'eut à mettre en ligne de compte que le prix de cette ration, et l'usure des outils. Ceux d'empierrement coutèrent plus cher qu'en France; mais en somme, la dépense totale fut bien moindre qu'elle ne l'aurait été dans un de nos départements. Toutes les pentes furent calculées au vingtième; c'est-à-dire que les routes grimpantes ne s'élèvent que d'un mètre sur vingt. Ce rapport a paru un peu exagéré dans un pays où l'on n'a pas le verglas à craindre, et où par conséquent les pentes pourraient, sans graves inconvénients, être souvent plus raides. Il en est résulté la nécessité d'un développement très considérable dans le tracé, et par conséquent une grande augmentation de travail. Mais à présent que la besogne

est faite, nos routes sont si belles que l'on ne doit pas regretter le temps ni les bras qu'on y a employés. Mais ce qui est à regretter, peut-être, c'est que le génie ait partout voulu faire du neuf, et qu'il n'ait pas assez tiré parti de ce qui existait.

L'ancienne route de Kouba, par exemple, était assez large dans la plaine pour donner passage à deux chariots, ce qui était bien assez; mais on a voulu l'élargir encore, et l'on coupe pour cela dans ce moment les beaux arbres et les épaisses haies qui la bordent, et en font une délicieuse promenade. Je pourrais citer d'autres exemples. On sait que le génie, soit militaire, soit civil, est peu poétique de sa nature, et qu'il sacrifie facilement l'agréable à ce qu'il croit être l'utile; mais l'ombrage est ici aussi utile qu'agréable, et pour le conserver là où il existe, ne pourrait-on faire un peu fléchir les lois de l'équerre et du niveau? L'application trop absolue de ces mêmes lois nous a conduits, sans nécessité apparente, pour le vulgaire du moins, à de forts remblais qui, de dix à douze ans, n'auront pas la solidité du sol naturel. De sorte que dans la saison des pluies, nos routes sont souvent impraticables en plusieurs endroits, et que le voyageur se voit forcé de demander au champ voisin le point d'appui que lui refuse la route.

Sous l'administration turque, tout le massif d'Alger était sillonné de chemins pavés pour la plupart, peu larges, mais suffisants pour les besoins de la circulation, dans un pays où tous les transports se faisaient avec des bêtes de somme. Ces chemins, bordés d'arbres et de haies, seraient encore de fort bonnes communications vicinales, s'ils étaient entretenus, mais

depuis cinq ans ils ont cessé de l'être. Nous devons espérer qu'un des bienfaits de la formation des communes rurales, qui a eu lieu sous le comte d'Erlon, sera la restauration et le perfectionnement de ces communications intermédiaires.

Des travaux d'une utilité moins immédiate que ceux des routes, mais d'une importance non moins grande, furent entrepris sous le général Voirol. Je veux parler des travaux de dessèchement, exécutés par le génie militaire dans les hivers de 1833 et 1834 sur le territoire de la Ferme-modèle et celui de la Maison-Carrée. Ces deux points, comme on le sait, sont très marécageux, et répandent au loin une influence morbifique. Le desséchement de ces marais était donc une mesure tout à la fois agricole et hygiénique. Il s'agissait de faire dégorger dans l'Arath ceux de la Maison-Carrée, et dans l'Oued El Kerma et l'Arath, ceux de la Ferme-modèle. Le génie y travaille avec ardeur et talent. Quoiqu'on ne puisse pas encore avoir d'opinion bien arrêtée sur le mérite de l'exécution, puisque l'opération n'est pas encore terminée, on peut, dès à présent, augurer bien de l'ensemble, à en juger d'après les résultats partiels déjà obtenus. On employa à ces travaux des Arabes, des condamnés aux travaux publics, et quelques compagnies de discipline. Les Arabes, qui étaient payés à raison de 26 sous par jour, se présentèrent en si grand nombre que les crédits ouverts ne suffisant plus pour les payer, le colonel du génie fut obligé de les renvoyer, et de s'en tenir aux condamnés.

Des travaux de dessèchement furent aussi entrepris à Bône.

Peu de temps après l'arrivée du général Voirol, une

expédition fut dirigée contre les gens de Bouagueb et de Guerrouaou de l'outhan de Ben-Khalil qui refusaient de reconnaître pour kaïd Bouzeïd-Ben-Chaoua, nommé à cet emploi en remplacement d'Hamoud qui avait abandonné ses fonctions. Les Bouagueb et les Guerrouaou avaient en outre commis plusieurs actes de brigandage au détriment des Arabes qui nous étaient soumis. L'expédition fut commandée par le général Trézel. Il y eut un léger engagement dans lequel on échangea avec les Arabes quelques coups de sabre et de fusil (1). Les villages des rebelles furent pillés, et on leur enleva beaucoup de bétail. L'usage qu'on en fit fut très convenable, car on le partagea entre les Arabes qui avaient eu à souffrir des déprédations de ceux que l'on venait de châtier. Cet acte de vigueur, et en même temps de justice, fut un heureux début pour l'administration du général Voirol, et donna aux indigènes une haute opinion de son caractère. Peu de jours après, un camp fut établi sur les bords du Hamise pour protéger la fenaison des belles prairies qu'il arrose, et qui paraissaient devoir suffire aux besoins de notre cavalerie. Cette opération ne fut nullement contrariée par les Arabes de cette partie de la plaine. Ils venaient, au contraire, chaque jour approvisionner le marché du camp. M. de la Moricière était partout où il y avait quelque trouble à apaiser, et quelque conquête morale à faire.

(1) Le fils du duc de Rovigo, sous-lieutenant au 1er régiment de Chasseurs d'Afrique, se conduisit fort bien dans cette affaire; mais son cheval ayant été tué, il tomba au milieu des ennemis et allait périr, lorsque le capitaine de Cologne, du même corps, tua d'un coup de pistolet un Arabe qui tenait le yatagan levé sur sa tête.

Le foin récolté au Hamise était abondant et d'excellente qualité. Il fut transporté par mer à Alger; mais il n'en rentra dans les magasins que la moitié au plus de ce qui avait été fauché. La manière dont se fit le transport en laissa perdre beaucoup; ensuite on a généralement cru que tout ce qu'on reçut ne fût pas déclaré. Il en résulta que les dépenses ayant été faites pour une certaine quantité, et que cette quantité ayant été réduite de plus de moitié à son entrée administrative au magasin, les dépenses parurent doubles de ce qu'elles avaient été réellement, et que quelques personnes en tirèrent la conclusion absurde que du foin coupé à trois lieues d'Alger, est plus cher que celui que l'on nous envoie de Nantes.

Le kaïd de Beni-Khalil, Bouzeïd-Ben-Chaoua, homme d'une énergie peu commune, voyant que nous étions bien décidés à le soutenir, fit plier son outhan sous son autorité, et se déclara notre serviteur et notre ami plus ouvertement que personne ne l'avait fait avant lui. Le kaïd de Beni-Mouça, ayant donné quelques sujets de plainte, fut remplacé par Aly-Ben-El-Khasnadji, homme résolu et capable, qui avait été long-temps notre ennemi, mais qui, depuis sa nomination, nous a servi avec une admirable fidélité. Le général Voirol pensait, avec raison, qu'il vaut mieux convertir ses ennemis que les tuer, et que l'acharnement avec lequel on nous a fait la guerre, ne doit pas être un titre d'exclusion quand on revient à nous. Les haines s'affaiblissaient peu à peu. La fâcheuse impression qu'avait laissée dans les esprits l'exécution de Meçaoud et d'El-Arbi, s'effaçait devant la loyauté bien connue du nouveau général. On songea alors à organiser une force publique chez les Arabes, à rétablir, en un mot, les an-

ciens spahis, avec les modifications cependant que nécessitait l'état des choses.

On commença par le Fhas. Un arrêté du 24 juin 1833, prescrit la création dans ce district d'un certain nombre de cavaliers, dits spahis d'El-Fhas, destinés à prêter main-forte au besoin à la gendarmerie, et à concourir à la défense commune. Ils durent se monter et s'équiper à leurs frais. On leur donna des armes, et on leur alloua une solde fixe de 60 cent. par jour, plus, une indemnité de 2 francs par chaque jour de service. C'était le tarif de l'ordonnance du 17 novembre 1831, qui autorise la formation de ces cavaliers; mais qui les met à la suite des régiments de Chasseurs d'Afrique. Le 5 août, un nouvel arrêté vint étendre cette mesure aux trois outhans qui reconnaissaient notre autorité. Elle était là d'une application plus difficile, car les divers cantons de ces outhans, n'avaient pas, comme le Fhas, de cheikhs reconnus. Le général Voirol institua en outre dans le Fhas une milice à pied, pour garder en été les blockhaus et les postes que leur position malsaine rendait dangereux pour des troupes européennes. Cette sage mesure contribua puissamment à diminuer sensiblement cette année le nombre des malades. Chaque homme de cette milice reçut 1 franc par journée de service.

Lorsque l'on eut ainsi assuré, par divers moyens, la tranquillité et la soumission des outhans qui environnent Alger, on songea à agir sur les autres. On commença par celui d'El-Sebt, où se trouvent les Hadjoutes, gens turbulents et belliqueux que l'on voulait s'attacher. M. de la Moricière eut dans la plaine une entrevue avec eux. Il vit aussi Chaouch-Kouider-Ben-Rebah, l'homme

le plus influent de cette tribu; mais il ne put en obtenir que des assurances de paix, sans engagements de soumission. Les Hadjoutes, comme toutes les autres tribus, demandèrent avec instance la liberté de deux marabouts de Coléah, détenus à Alger depuis dix mois. Le général en chef, satisfait de l'état du pays, résolut de leur accorder une partie de leur demande. En conséquence, il relâcha Sidi-Allah, promettant que si la paix n'était pas troublée, il ne tarderait pas à délivrer aussi son cousin Mohammed. Sidi-Allah fut ramené à Coléah par M. de la Moricière.

Malgré l'état satisfaisant de nos relations avec les Arabes, on sentit qu'on ne devait pas s'endormir dans une trop grande sécurité. Le camp de Douéra fut établi, menaçant à la fois Bélida et Coléah; mais ce ne fut que l'année d'après que ce camp devint permanent. Les belles routes qui s'ouvraient de toutes parts allaient bientôt nous offrir de nombreux et faciles débouchés sur la plaine. On voulut aussi s'assurer du défilé boisé et marécageux de Bouffarik, passage obligé pour agir sur Bélida, et la partie méridionale de l'outhan de Beni-Khalil. On y établit des ouvriers indigènes pour abattre les taillis, consolider les ponts et saigner les marais. Peu de temps après, M. de la Moricière quitta la direction du bureau arabe, pour suivre l'expédition de Bougie, dont l'histoire va terminer ce livre; mais nous devons la faire précéder d'une courte description du pays dont cette ville est le centre.

Ce pays est un segment montagneux dont les bords de la mer forment la corde. Il est traversé du sud au nord par la rivière désignée sur nos cartes sous le nom d'Adouse, mais qui porte dans la partie supérieure de

son cours celui de Summan, et près de son embouchure celui de oued Ben-Messaoud. Il est habité par des tribus Kbaïles. Nous n'en connaissons pas l'intérieur, mais nous savons, par les rapports des indigènes, qu'il est d'un accès difficile. On ne pourrait guère y pénétrer, avec un corps de troupes, qu'en suivant la vallée de la Summan. C'était le chemin que prenaient les Turcs dans leurs expéditions, qui ne furent pas toutes heureuses, bien s'en faut.

Bougie est située au bord de la mer, à une lieue de distance de la Summan. Elle est bâtie en amphithéâtre sur un versant du mont Gouraïa, dont l'élévation est de 670 mètres. Elle est partagée en deux par un ravin assez profond qui se bifurque vers le haut de la ville. L'enceinte, autrefois fort étendue, en est indiquée par les restes d'un vieux mur qui, sur le côté droit du ravin, offre encore quelque continuité, mais qui du côté gauche, n'a plus guère que les fondements, de sorte que la ville est ouverte. Elle est défendue par trois forts. Le premier, appelé le fort Mouça, est dans le haut de la ville, sur la droite du ravin; le second, appelé la Casbah, a été construit au bord de la mer, également à droite du ravin; le troisième, dit fort Abdel-Kader, est à la gauche du ravin et aussi sur le bord de la mer. Il y a de plus quelques batteries de peu d'importance. Telle était Bougie avant l'occupation française; mais depuis que nous nous en sommes emparés, nous y avons ajouté de nombreux ouvrages.

Une plaine d'une lieue d'étendue, bornée en demicercle par les montagnes et par la mer, règne entre Bougie et la Summan. Elle est arrosée par de petits cours

d'eau qui forment quelques marais. Tout le reste de la contrée est montagneux.

Le golfe de Bougie est compris entre les caps Carbon et Cavallo. La rade est vaste et assez sûre, mais pas autant qu'on l'avait cru dans le principe. L'entrée et la sortie en sont peu faciles par les vents qui règnent le plus habituellement sur les côtes de Barbarie. Le mouillage habituel est près de la ville. C'est une anse spacieuse, comprise entre la pointe du fort Abdel-Kader et le cap de Bougie, situé à l'est et à peu de distance du cap Carbon. Il existe au-dessus du cap de Bougie un petit fort presque ruiné, appelé Bouhac.

Les tribus Kbaïles du pays de Bougie sont très nombreuses et très guerrières. Celle de Mezzaïa, une des plus puissantes, entoure la ville. A l'est de la Summan, en marchant vers Djidjeri, on trouve les Beni-Messaoud, les Beni-Mimour, les Beni-Amrous, les Oulad-Ouert ou Aly, les Beni-Mohammed, les Beni-Hassein, les Beni-Segrouel, etc.

A l'ouest de Bougie et des Mazzaïa, en suivant le littoral, on rencontre les Beni-Amran, les Beni-Kessila, les Beni-Iddel, etc.

En remontant la rivière au-dessus des Beni-Messaoud, on trouve à droite les Oulad-Abd-El-Djebbar, les Senadja, les Beni-Immel, etc. et à gauche, les Toudja, les Bou-Nedjamen, les Fenaya, les Beni-Ourglis, etc.

Dans l'intérieur des terres habitent les Oulad-Amériou, les Beni-Barbaches, les Beni-Soliman, les Beni-Gratib, les Kifser, les Beni-Djellib, les Msisna, les Adjessa, les Beni-Chebana, les Beni-Oudjan, les Beni-Ismaël, les Beni-Abbès et les Greboula.

Ces deux dernières tribus sont les plus éloignées de Bougie. Elles sont très populeuses et très puissantes. On trouve sur le territoire des Beni-Abbès, la ville de Kelâh bâtie sur un rocher élevé où l'on ne parvient que par deux chemins étroits et difficiles. Cette ville est entourée d'un bon mur, et défendue par quelques pièces de canon. Elle n'est qu'à quatre à cinq lieues du défilé des Bibans ou Portes de Fer.

Le gouvernement en est républicain, et la population de cinq à six mille âmes. Les Beni-Abbès fabriquent des fusils qui sont assez estimés dans le pays. Ils tirent le fer de chez les Beni-Barbaches qui en ont des mines considérables en pleine exploitation.

Greboula est aussi une tribu fort puissante qui compte plusieurs villages, dont un, *Akrib*, est aussi peuplé que Bône.

Au nord-ouest des Beni-Abbès, entre cette tribu et celle de Flissa, sont les Zouaoua, tribu nombreuse et puissante, centre de l'ancien royaume de Koukou.

Les tribus Kbaïles dont nous venons de parler pourraient réunir plus de 20,000 hommes armés. Chacune d'elles se divise en districts ou graroubas, et chaque grarouba en dacheras ou villages. Elles jouissent d'une liberté absolue. Les graroubas ont des cheikhs électifs nommés en assemblée générale et pour fort peu de temps. La justice criminelle est administrée dans chaque tribu par l'assemblée des cheikhs. Les cadis et les talebs, ou savants, administrent la justice civile. Lorsqu'une ou plusieurs tribus entreprennent quelque guerre, elles nomment le plus souvent un chef commun, dont les fonctions sont toujours de courte durée. Toutes les affaires importantes se décident en assem-

blée générale. Il n'existe nulle part un gouvernement plus complètement démocratique que celui des Kbaïles. Ils se trouvent si bien de cet état de choses et de la grossière simplicité dans laquelle ils vivent, qu'il est impossible de trouver un peuple qui soit plus attaché à ses usages. Cependant, presque tous ont voyagé; beaucoup d'entre eux vont travailler dans les villes de la Régence, où ils exercent même des emplois de domesticité; d'autres entrent au service des puissances barbaresques; mais aussitôt qu'ils se sont fait un petit pécule, ils retournent dans leurs montagnes vivre libres et indépendants. Leur ambition se borne, pour la plupart, à avoir une femme, une pourbis ou cabane, un fusil, un yataghan, une bèche, une mule et un chien. Avec cela, ils sont les plus heureux des hommes. Un petit flageolet, sur lequel ils jouent des airs nationaux d'un mode lent et monotone, est aussi un de leurs éléments de bonheur. Ceux d'entre eux qui ont des maisons en pierres, un cheval, des charrues et des bœufs de labour, sont considérés comme étant au comble de la félicité humaine.

La religion des Kbaïles est le mahométisme. Ils ont des mosquées et des écoles dans la plupart de leurs villages; mais ils mêlent aux préceptes du Coran beaucoup de superstitions fétichiques. Nous avons déjà dit que leur langue nationale diffère totalement de l'arabe, que la plupart d'entre eux parlent cependant avec facilité (1).

(1) Je dois en grande partie à M. de la Moricière ce que je viens de dire des Kbaïles de Bougie.

Bougie, et la contrée dont cette ville est le centre, étaient comprises dans la province de Constantine, mais bien plus de nom que de fait. Bougie fut prise en 1510 par les Espagnols commandés par Pierre de Navarre. Le pacha Salah Raïs la leur enleva en 1555.

Depuis la tragique aventure de Mourad, sous le maréchal de Bourmont, les Français semblaient avoir oublié cette ville. Trois individus de race et de position diverses, résolurent, dans des vues d'intérêt personnel, de leur rappeler qu'elle existait sous l'administration du duc de Rovigo. Ces trois hommes étaient Oulid-ou-Rebah, personnage très influent de la tribu des Oulad-Abdel-Djebbar; Boucetta, maure de Bougie, capitaine du port de cette ville; et le sieur Joly, français, demeurant depuis nombre d'années à Alger. Leur projet était de faire établir à Bougie un consul de notre nation qui aurait été le sieur Joly lui-même, et d'en ouvrir le port aux navires français. Boucetta aurait remis à Joly les objets d'exportation apportés en ville par les soins d'Oulid-ou-Rebah. Ils se seraient partagé de cette manière le monopole du commerce, qui consiste en bois de charpente et de construction, cire, huile et quelques autres articles secondaires. Ce plan était assez habilement conçu, et pouvait être adopté, à l'exception toutefois du monopole. On pouvait traiter sans déshonneur, de puissance à puissance avec les Kbaïles de Bougie, peuple libre et indépendant de fait et de droit, et qui mérite si bien de l'être. Un simple stationnaire en rade aurait suffi pour protéger le commerce français et européen. On aurait pu même, avec le temps, établir garnison dans un des forts, et y avoir en attendant, quelques soldats turcs ou indigènes

censés à la solde de la ville, mais que nous avions mille moyens de rendre tout-à-fait nôtres. Le duc de Rovigo dirigea d'abord ses idées vers ce but, et il accueillit les ouvertures qui lui furent faites dans ce sens par Boucetta et par Oulid-ou-Rebah ; mais bientôt s'exagérant l'importance politique de ces deux hommes (1), il espéra parvenir, par leurs moyens, à faire occuper immédiatement la ville par des troupes françaises, et des projets de conquête remplacèrent ceux de relations commerciales. Sur ces entrefaites, un navire anglais fut insulté en rade de Bougie. Le gouvernement de la Grande-Bretagne s'en plaignit, disant que si la France ne savait pas faire respecter le pavillon de ses amis sur des côtes qu'elle considérait comme à elle, il se verrait forcé d'employer d'autres moyens pour que l'insulte qu'il avait reçue ne se renouvelât pas. Le ministère voyant dans cette insinuation une menace d'occuper Bougie, craignit d'avoir près d'Alger un voisin incommode et résolut de le prévenir. On fit d'abord reconnaître la place. M. de la Moricière fut chargé de cette mission. Il s'y introduisit par le moyen de Boucetta, mais il y fut très mal reçu et ne put y rester que peu d'instants. Il courut même d'assez grands dangers. Boucetta fut obligé de quitter la ville avec lui, et à peine fut-il embarqué, que la population mit le feu à sa maison.

M. de la Moricière vit néanmoins assez bien le pays ; mais le désir si naturel à un jeune officier de voir s'effec-

(1) Oulid-ou-Rebah lui avait envoyé une longue nomenclature des tribus qu'il lui disait être placées sous ses ordres.

tuer une entreprise de guerre, lui fit à son insu exagérer les facilités de celle-ci ; aussi les documents qu'il fournit ont été cause de plus d'un mécompte (1).

(1) L'occupation armée de Bougie ne pouvait au reste nous être d'aucune utilité. Entouré d'une zone de montagnes d'un très difficile accès qui l'isolent complètement, ce point est sans importance pour les opérations militaires que nous pourrions tenter dans l'intérieur de la Régence. Il suffit de jeter les yeux sur la carte du pays, pour être convaincu que dans aucun cas il ne pourrait servir de base d'opérations, soit principale soit secondaire, autrement que pour agir sur le pays des Kbaïles eux-mêmes ; or, je ne vois pas de quel profit nous serait la conquête de cette pauvre et libre contrée, qui du reste serait trop difficile. On a dit qu'en occupant les Kbaïles à Bougie on les empêchera de tomber sur nos établissements d'Alger. Ce raisonnement est faux de tous points : les Kbaïles des environs de Bougie ne songent et n'ont jamais songé à aller chercher des ennemis si loin ; ils se contentent d'être libres chez eux, et s'occupent fort peu des autres. Ensuite, n'est-ce pas une chose singulière de faire bloquer 4000 hommes à Bougie pour ne pas l'être à Alger ? Bloqué pour bloqué, autant l'être sur un point que sur un autre. Mais nous n'avons pas cela à craindre à Alger, et quand même les Kbaïles devraient venir nous y inquiéter, les hommes que Bougie absorbe seraient mieux employés à la défense directe et réelle du centre de nos établissements, qu'à une diversion imaginaire. Avec ce renfort nous aurions pu occuper des points qui nous auraient rendus maîtres absolus de la province d'Alger, et peut-être de celle de Titery. Nous ne devions chercher qu'à nous faire des alliés des Kbaïles, en établissant entre eux et nous de bonnes et loyales relations de commerce avantageuses à tous, et ne pas les inquiéter par un établissement militaire, menaçant pour leur indépendance. Maintenant que nous avons fait la sottise, l'abandon de Bougie ne serait peut-être pas sans de graves inconvénients. Je ne parle pas de la crainte chimérique de voir cette ville occupée par les Anglais, qui ayant déjà hors de leur territoire plus de points que le mauvais état de leurs finances ne leur permettra bientôt d'en conserver, sont loin, je crois, de convoiter cette ingrate position ; mais il est possible que l'évacuation de Bougie produisît sur les indigènes un effet très fâcheux, car ils ne manqueraient pas de l'attribuer à la persévérance avec laquelle les Kbaïles nous y bloquent depuis plus de trois ans.

Le Ministre de la guerre annonça au duc de Rovigo, le 26 décembre 1832, que l'occupation de Bougie était un point arrêté dans son esprit; mais ce ne fut que sous le général Voirol qu'on s'occupa des moyens d'exécution. Celui-ci voyait sainement les choses. L'expédition ne lui paraissant pas devoir offrir les avantages qu'on en attendait, il s'y montra peu disposé; mais ne voulant point lutter contre l'opinion du Ministre, et même contre celle de son chef d'état-major et de quelques officiers subalternes, il ne chercha pas à combattre l'enthousiasme réel ou de commande de quelques têtes qui, n'étant pas toutes jeunes, auraient pu avoir plus de maturité. Néanmoins, lorsqu'on voulut lui persuader que 600 hommes partis d'Alger suffiraient pour occuper Bougie, il repoussa cette extravagance, et détermina le Ministre à envoyer, pour cette expédition, un renfort à l'armée d'Afrique.

Le Ministre, lorsqu'il était dans la persuasion qu'un bataillon suffirait pour conquérir Bougie, avait nommé au commandement de ce point le chef de bataillon Duvivier, l'officier le plus capable peut-être qui ait paru à l'armée d'Afrique; mais lorsqu'il vit qu'il fallait plus de troupes qu'il ne l'avait d'abord cru, il décida que l'expédition serait conduite par un maréchal-de-camp, et il fit choix du général Trézel. Celui-ci après avoir pris Bougie, devait rentrer dans ses fonctions de chef de l'état-major général, et donner à M. Duvivier le commandement de sa conquête.

Le général Trézel reçut, dans le courant du mois d'août, l'ordre de se rendre à Toulon pour y prendre le commandement de l'expédition qui, de ce port, devait se rendre à Bougie. Elle se composa des deux

premiers bataillons du 59e de ligne, bataillons qui, de 800 hommes, furent réduits à 600. Cette réduction n'eut d'autre cause que la volonté même du commandant de l'expédition, disposé à s'exagérer la facilité de l'entreprise. Il connaissait si peu le pays dans lequel il allait opérer, que dans la visite de corps que lui firent les officiers du 59e, il fit entendre ces paroles, auxquelles les faits devaient donner par la suite un si formel démenti: « Nos soldats sont appelés à remplir « une mission plus agricole que guerrière. Ils auront « plus souvent à manier la pioche et la bèche que le « fusil, c'est en introduisant chez les Kbaïles les bien- « faits de notre civilisation, et en leur enseignant à « mieux se vêtir, à mieux se loger, que nous les ga- « gnerons à notre cause. »

Le 20 septembre, les deux bataillons du 59e, commandés par le colonel Petit d'Autrive, 2 batteries d'artillerie, une compagnie de sapeurs du génie, une section du train des équipages, une section d'ouvriers d'administration, et enfin le général Trézel et son état-major, s'embarquèrent sur une escadre ainsi composée: *La Victoire*, frégate commandée par M. Parseval, capitaine de vaisseau; *la Circée* et *l'Ariane*, corvettes armées; *l'Oise*, corvette de charge; *la Durance* et *la Caravane*, gabarres; *le Cygne*, brig.

L'escadre, contrariée par les vents, ne put sortir de la rade de Toulon que le 22. Elle arriva sur celle de Bougie le 29. Les forts se mirent aussitôt à tirer, mais quelques bordées des bâtiments français les eurent bientôt réduits au silence. Le débarquement commença entre huit et neuf heures du matin. Il s'opéra devant la porte de la marine, entre la Casbah et le fort Abdel-

Kader. Un ordre du jour en avait réglé tous les détails; mais, comme presque toujours, rien de ce qu'il avait arrêté ne fut exécuté, le débarquement des premières troupes s'opéra sous un feu assez vif de mousqueterie. Néanmoins, les Français pénétrèrent facilement dans la ville. En face de la porte de la Marine, dont ils se rendirent bientôt maîtres, débouche le ravin de Sidi-Touati, qui coupe la ville en deux. A gauche de ce ravin est la croupe de Bridja, et à droite celle de Mouça, couronnée par le fort de ce nom. Cette dernière avait seule de l'importance, et en l'occupant, on obligeait l'ennemi d'évacuer la seconde. Ce fut cependant vers celle-ci que se dirigèrent les premières attaques, contrairement aux intentions du général. Le quartier de Bridja fut enlevé, et le fort Abdel-Kader occupé par les compagnies placées sous les ordres du commandant Esselin, qui fut blessé dans cette affaire. A gauche, d'autres compagnies attaquèrent la croupe de Mouça, et prirent possession de la Casbah, ainsi que du fort Mouça. On eut ainsi deux combats au lieu du seul que l'on aurait eu en attaquant seulement la croupe de Mouça, dont l'occupation devait faire tomber Bridja. A cette première faute, on ajouta celle de ne point occuper l'espace compris entre la porte Bab-El-Lous, la muraille de l'ouest, et le marabout de Sidi-Touati, espace où se trouve maintenant le camp retranché supérieur. L'ennemi resta ainsi maître de la tête du ravin, où il put se glisser pour couper les communications directes entre Bridja et Mouça. C'est ce qu'il fit dans la nuit. Il poussa même jusqu'aux compagnies que l'on avait laissées à la porte de la Marine, et leur tua trois hommes. Il occupait en outre toutes les maisons des quartiers supé-

rieurs. Ainsi, après la première journée, les Français n'étaient point encore complètement maîtres de Bougie.

Le 30, le feu continua sur tous les points. Les Kbaïles se montraient à toutes les têtes de rue. Ils pénétraient facilement en ville par le ravin et par la porte Fouca, que l'on avait négligé d'occuper par ignorance, a-t-on dit, de son existence. Des pièces que l'on conduisait au fort Mouça furent vivement attaquées. On fit alors occuper une maison qui défendait la rue par où les Kbaïles arrivaient de la porte Fouca ; mais ceux-ci passèrent par les rues latérales, et les combats de rue en rue n'en continuèrent pas moins.

Le 1er octobre, les soldats irrités de cette opiniâtreté résistance, se portèrent à des excès déplorables. Quelques Bougiotes étaient restés dans leurs demeures, plusieurs d'entre eux furent égorgés. Quatorze femmes ou enfants furent massacrés dans la maison du Cadi. Boucetta, qui avait des vengeances à exercer, présida, dit-on, à cette boucherie. Il en reçut bientôt la juste punition, car il fut tué par un de nos soldats qui le prit pour un Kbaïle.

Il était évident désormais que l'on s'était trompé du tout au tout dans la manière dont on avait envisagé l'expédition de Bougie. Les forts n'avaient pas été défendus par un ennemi qui veut toujours rester maître de sa retraite; mais chaque pan de murs, chaque maison à deux issues, devenait un fort pour lui. On reconnut que l'on n'avait pas assez de forces. Des compagnies de marine débarquèrent, et des secours furent demandés à Alger.

On se décida, le 1er octobre, à occuper le marabout

de Sidi-Touati. Le général, s'étant aperçu que l'occupation de la maison de la porte Fouca ne remplissait pas le but qu'il s'en était proposé, en fit occuper une autre qui lui parut être dans une position plus avantageuse, mais l'officier qui y fut envoyé, craignant bientôt d'avoir ses communications coupées, revint à la première position. Le général le renvoya bien vite à la seconde. Dans toutes ces allées et venues on découvrit enfin la porte Fouca qui fut murée. Le général reçut ce jour-là une blessure à la jambe. Elle n'était point assez grave pour l'obliger de céder le commandement, qu'il conserva.

Dans la nuit du 2 au 3, la position du camp retranché supérieur fut occupée par quatre compagnies qu'y conduisit M. de la Moricière. On y éleva un blockhaus, et on y transporta les pièces qui avaient été conduites à Mouça. De cette manière, on fut maître du haut de la ville et de l'entrée du ravin.

Le 3, quelques compagnies reçurent ordre d'attaquer la position dite des Tours, à l'ouest de la ville. Elles l'enlevèrent facilement. On leur donna alors l'ordre d'enlever celle des Ruines, ce qu'elles firent également. Puis enfin elles reçurent celui d'attaquer le Gouraïa. Ici leur bonne volonté fut impuissante, et vint échouer contre des difficultés qu'elles n'étaient point en mesure de surmonter. Elles se replièrent sur la ville, où le général Trézel ne songea plus, pendant quelques jours, qu'à se consolider. Un blockhaus fut établi le 4 à Bou-Ali, à l'est de la ville. Le même jour, un bataillon du 4e de ligne et deux compagnies du 2e bataillon d'Afrique, venant d'Alger, débarquèrent à Bougie. Le général Trézel fut alors assez fort pour s'emparer du Gouraïa, dont

la prise n'eut cependant lieu que le 12; l'attaque commença avant le jour sur trois colonnes. Celle de droite et celle du centre s'emparèrent du sommet du Gouraïa, sans avoir rencontré beaucoup de résistance. Celle de gauche, composée du bataillon du 4e de ligne, commandée par le chef de bataillon Gentil, attaqua un camp Kbaïle placé à la position du moulin de Demous. Cette position fut enlevée, et l'ennemi repoussé vers le village de Dar-Nassar qui est au-dessous. Des compagnies de marine, que M. de Parseval fit débarquer au fond de la rade, soutinrent ce mouvement, et prirent une part glorieuse aux combats de cette journée. Les troupes rentrèrent en ville à la nuit. Le poste du Gouraïa fut fortement occupé. Le génie se mit aussitôt à le fortifier. Le colonel Lemercier, directeur des fortifications, en a fait un très bel ouvrage.

Les Kbaïles, un peu découragés par nos succès du 12, restèrent plusieurs jours dans l'inaction. Le 25, pendant que l'on établissait le blockhaus Salem, pour couvrir les communications avec le Gouraïa, ils vinrent attaquer, et furent repoussés avec perte. Le 26, on établit le blockhaus Rouman. Le 1er novembre, l'ennemi vint encore attaquer nos postes. Quelques hommes du 2e bataillon d'Afrique, emportés par trop d'ardeur, s'avancèrent plus qu'ils ne devaient, et furent tués. Le 4, une nouvelle attaque eut lieu, mais cette fois les travaux des postes extérieurs étant terminés, les troupes restèrent dans leurs lignes, et on se contenta de repousser l'ennemi à coups de canon.

La mission du général Trézel était terminée; la ville de Bougie était en notre pouvoir; mais dégarnie d'habitants, mais ruinée par la guerre, et par le peu de

soin que l'on mit à la conservation des maisons, que les soldats démolissaient pour avoir du bois. Nous avions conquis des ruines, augmenté le nombre de nos ennemis, et accru les embarras et les dépenses de l'occupation. Tel fut, il faut bien le dire, le résultat de l'expédition de Bougie. Sous le point de vue militaire, elle n'eut rien de bien remarquable, de grandes fautes y furent commises, et le général qui la commandait y affecta une indépendance du général en chef, d'un exemple funeste, et qui ne pouvait qu'augmenter les difficultés de la position intérimaire de celui-ci.

M. Duvivier prit, le 7 novembre, le commandement supérieur de Bougie. On lui laissa un bataillon du 59e de ligne, un du 4e, et le 2e d'infanterie légère d'Afrique. On lui envoya peu de temps après, un escadron du 3e régiment de Chasseurs d'Afrique qui était à Bône. Le général Trézel rentra à Alger, où il resta long-temps malade des suites de sa blessure qui s'était envenimée.

Tout avait été tranquille dans les environs de Bône depuis l'expédition des Oulad-Attia. Les Arabes venaient de tous côtés au marché de cette ville, et toutes les impressions qu'ils y recevaient étaient favorables au général d'Uzer et à l'autorité française. Ce général était tout à la fois craint et aimé des indigènes, qui savaient que, quoiqu'il les traitât avec une paternelle douceur, il ne laisserait jamais une injure ou une injustice impunie. Au mois de septembre 1833, il eut occasion de faire une nouvelle et frappante application de son système. Les Merdès, tribu très nombreuse, qui habite sur la rive droite de la Mafrag, à l'est de Bône, se permirent de piller quelques marchands qui se rendaient dans cette ville. Le général les somma de lui

faire réparation de cette offense. Il leur envoya même, pour les engager à ne pas le forcer à recourir aux armes, dix de leurs compatriotes qui servaient à Bône dans ce qu'on appelle les otages. Les Merdès furent sourds à ses remontrances; mais il fut si évident qu'ils mettaient le bon droit contre eux, que les dix envoyés du général, quoique de leur tribu, revinrent à Bône, ne voulant pas s'associer à leur injustice. Obligé d'employer la force, le général d'Uzer marcha contre les Merdès. Arrivé sur la rive gauche de la Mafrag, au marabout de Sidi-Abdel-Aziz, il fit de nouvelles sommations, qui ne furent pas plus efficaces que les premières. Alors ayant épuisé tout moyen de conciliation, il lança sur l'autre rive de la Mafrag, toute sa cavalerie, qui en un clin d'œil enfonça les rebelles, et leur enleva leurs troupeaux. Ils vinrent alors demander leur grâce à genoux. Le général d'Uzer la leur accorda, après une sévère réprimande. Il eut la générosité, peut-être excessive, de ne retenir du butin qu'il avait fait sur eux, que ce qui était nécessaire pour indemniser les marchands qui avaient été pillés. Depuis cette époque, les Merdès, dont une faible partie était déjà sous notre domination, se sont montrés chauds partisans de la France.

Dans cette expédition, le capitaine Morris, du 3e régiment de Chasseurs d'Afrique, eut l'avantage, bien rare dans ce pays-ci, d'avoir un combat singulier; ce fut contre un Arabe d'une taille gigantesque. Les deux adversaires ayant été désarmés dans le choc, se prirent au corps, et ayant abandonné leurs chevaux, roulèrent sur la poussière. La lutte dura plusieurs minutes, personne, d'aucun côté, n'osant tirer sur ce groupe

acharné, de peur de tuer le combattant de son parti. Enfin, un maréchal-des-logis ayant passé un pistolet à Morris, qui commençait à avoir le dessous, il le déchargea sur son ennemi qui mourut ainsi dans ses bras. Cet épisode, vraiment homérique, est la plus remarquable des rares combats singuliers qui ont eu lieu en Afrique.

L'escadron auquel appartenait le brave Morris, partit bientôt pour Bougie, où il trouva plus d'une occasion de se distinguer.

LIVRE XII.

Commencement d'agitation parmi les Arabes de la Metidja.—Assassinat du kaïd de Beni-Khalil.—Excursions de la commission d'Afrique dans la plaine et à Bélida.—Expédition contre les Hadjoutes Ben Zécry.—Expédition de Khachna.—Séjour de M. Vergé parmi les Arabes.—Négociations avec Tugurth.—Expédition de Havueh-Hadj.—Seconde expédition contre les Hadjoutes.—Soumission des Hadjoutes.—Paix générale.—Les Européens se répandent dans la Metidja.—Camp de Douéra.—Marché de Bouffarik.—Reconnaissance des fermes du Beylik.—Intrigues et faiblesse.—Négociations avec Titery.—Révolution de Cherchel.

Pendant que M. de la Moricière était à Bougie, M. Gaillard, officier d'ordonnance de M. le général Voirol, dirigea un instant les affaires arabes; mais des raisons de santé et de convenance personnelle l'ayant bientôt rappelé en France, le général en chef mit à la tête du bureau arabe M. de Laporte, récemment nommé, par le ministre, chef des interprètes. M. de Laporte, naguère vice-consul de France à Tanger, était un parfait honnête homme et un orientaliste des plus distingués; mais son âge déjà avancé lui ôtait l'activité que réclamait sa nouvelle position.

Nous étions arrivés, au moment de cette nomination, à cette époque de l'année où les Arabes, ayant terminé leurs moissons et ne s'occupant pas encore de semailles, sont assez disposés à s'abandonner à leur humeur vagabonde et aventureuse. Il était nécessaire que l'homme chargé de leurs affaires fût plus que jamais au milieu d'eux, et malheureusement

M. de Laporte ne montait pas à cheval. Dans la dernière quinzaine d'août les travailleurs des ponts de Bouffarik furent attaqués et dispersés. On accusa de cet acte d'hostilité les gens de Bouagueb et de Haouch-Ben-Khalil, lesquels en accusèrent les Hadjoutes, qui sont les boucs émissaires de la plaine. Cette petite levée de boucliers coïncida avec l'arrivée à Alger de la commission d'Afrique, dont nous ferons connaître la mission et les travaux dans un des livres suivants. Le mal était réparable, si l'on pouvait punir les coupables. Malheureusement on fut si mal servi qu'il fut impossible de les connaître, assez du moins pour ne pas craindre de commettre une injustice en frappant ceux qui furent vaguement désignés au général en chef. Le 4e de ligne poussa une reconnaissance sur les lieux, et ne put rien découvrir. Le colonel qui la commandait, tout-à-fait étranger à ce qui se passait dans le pays depuis quatre mois, fit tirer sur des Spahis qui étaient montés à cheval pour se joindre à lui, et en fit arrêter d'autres qui ne durent rien comprendre à cette manière de récompenser leur exactitude à remplir leurs engagements. Ce n'est pas la seule fois que l'ignorance ou la brutalité de quelques chefs militaires a nui à nos relations avec les Arabes.

La reconnaissance du 4e de ligne ayant été sans résultat, il fallait établir des troupes à Bouffarik et faire reprendre les travaux sous la protection de nos baïonnettes; car il ne faut jamais reculer devant les Arabes, et ne leur céder en rien, surtout en ce qui est bon et juste, et tient à l'exercice de la souveraineté. Au lieu de cela le général Voirol, craignant sans doute l'insalubrité de la position, crainte que l'expérience a dé-

montré depuis n'être pas fondée, abandonna l'entreprise commencée. L'insolence de nos ennemis s'en accrut, nos partisans se découragèrent, et tout annonça que cet acte de faiblesse porterait bientôt ses fruits. En effet, le kaïd de Beni-Khalil, Bouzeïd-Ben-Chaoüa, notre énergique et loyal serviteur, fut insulté, menacé, et enfin assassiné le 9 septembre au marché de Bouffarik. Sa mort fut héroïque. Il ne fléchit pas un instant devant les factieux, et leur fit entendre jusqu'au dernier soupir la voix d'un chef irrité. La veille du jour qui fut pour lui sans lendemain, Bouzeïd avait été prévenu du danger qui le menaçait; sa famille toute en larmes voulut le détourner d'aller au marché; mais il n'écouta rien et partit. A peine arrivé à Bouffarik, il se vit entouré de ses ennemis qui se mirent à lui reprocher son amitié pour les Chrétiens. Il leur répondit avec force qu'il était l'ami des lois et de l'ordre, que les Chrétiens n'étaient pas comme eux des perturbateurs et des assassins, et qu'il se faisait gloire de les servir, parce qu'en le faisant, il servait la justice et la raison; que du reste, ils eussent à se retirer et à le laisser vaquer aux devoirs de sa charge. Il y eut un instant de trève; mais vers la fin du marché, au moment où le kaïd se préparait à se retirer, la querelle recommença : toujours les mêmes reproches d'un côté, et la même énergie et les mêmes réponses de l'autre. Les personnes qui m'ont raconté cette tragique histoire, qui s'est passée sous leurs yeux, croient que les ennemis de Bouzeïd n'étaient pas bien décidés à le tuer, et qu'il aurait pu se sauver en évitant de les irriter par ses propos; mais ce brave kaïd était un de ces hommes de fer qui ne plient jamais quand ils ont le

droit pour eux. Bouzeïd, toujours entouré des mêmes hommes et leur tenant toujours tête, parvint jusqu'au pont qui est le plus près du marché, et le dépassa même. Arrivé là et voyant que les factieux s'acharnaient après lui, il se mit à les menacer de la colère des Français. C'est alors qu'un coup de fusil, bientôt suivi de dix à douze autres, l'abattit de son cheval. Le malheureux expira en remettant le soin de sa vengeance à ceux qu'il avait si loyalement servis. Les assassins se partagèrent ses dépouilles et s'éloignèrent. Le peuple de Bouffarik ne prit aucune part à ce meurtre exécrable, qui fut l'ouvrage de quelques uns de ceux que les Arabes appellent les grands, et de quelques brigands de profession. Ceux qui portèrent les premiers coups sont maintenant connus. Sidi-Allal-Moubarek a passé pendant long-temps pour n'avoir pas été entièrement étranger à l'assassinat de Bouzeïd. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était présent, et qu'il ne fit pas tout ce qu'il devait pour l'empêcher, soit par peur, soit par sentiment de son impuissance.

Pendant que la terre de Bouffarik buvait le sang du brave Bouzeïd, une partie des membres de la commission d'Afrique, ayant en tête M. le lieutenant-général Bonnet, président de cette commission, se disposait à aller visiter Bélida sous l'escorte d'un corps de 4,000 hommes, dont le général Voirol prit lui-même le commandement. Le général en chef apprit en route, et annonça aux commissaires l'assassinat du kaïd. C'était le lendemain du crime. On n'en continua pas moins la reconnaissance, et l'on traversa Bouffarik sans rencontrer personne. A peu de distance de Bélida, on trouva une députation qui venait prier les Français

de ne pas entrer en ville. M. le général Bonnet et M. le général Voirol crurent devoir accéder en partie au désir manifesté par cette députation. En conséquence le gros de la troupe s'arrêta. Le général Voirol, et M. Piscatory un des membres de la commission, accompagnés de quelques officiers et d'un faible détachement de cavalerie, pénétrèrent seuls dans la ville, ils n'y restèrent que quelques minutes, et se replièrent ensuite sur le corps d'armée qui reprit aussitôt la route d'Alger, MM. les Commissaires ayant déclaré qu'ils ne voulaient pas en voir davantage. A peine était-on en marche, qu'une centaine d'Arabes vinrent tirailler avec l'arrière-garde, mais à une fort grande distance; nos soldats, selon leur mauvaise habitude, brûlèrent beaucoup plus de cartouches qu'ils ne devaient; et d'un côté le général Bonnet qui aurait dû se borner à un pur rôle d'observation, de l'autre le maréchal-de-camp qui commandait les troupes sous le général Voirol, firent exécuter des mouvements contradictoires et du reste sans but, puisqu'il n'y avait pas, à vrai dire, d'ennemis; mais il en résulta dans le corps de l'armée une agitation et un bruit qui firent croire à quelques individus de la classe civile qu'ils avaient assisté à une bataille; et comme on continuait le mouvement rétrograde, ils en conclurent que nous avions le dessous. Ces individus étaient des Européens d'Alger qui s'étaient mis à la suite de la colonne pour aller, eux aussi, visiter Bélida. Ils tenaient tant à se persuader à eux-mêmes et à persuader aux autres qu'ils avaient couru de fort grands dangers, qu'ils présentèrent cette échauffourée comme une affaire sérieuse. Ce fut dans ce sens que les journaux en parlèrent. Dans le fait, il n'y eut

pas un instant de désordre dans ce mouvement de retraite ou plutôt de retour d'une promenade que l'on savait d'avance devoir être fort courte; pas une balle ennemie n'arriva dans la colonne; il n'y eut que deux tirailleurs qui reçurent de légères contusions. M. Bonnet s'amusa à commander des mouvements d'armes. Toute l'armée ne vit dans ce passe-temps, fatigant pour elle, qu'un effet de cette disposition des vieillards à se rappeler les occupations de leur jeunesse.

Le général Voirol ne fut pas, dans cette circonstance, exempt de blâme. Il oublia trop qu'il devait seul commander, et qu'en définitive la responsabilité ne pesait que sur lui.

Sous le point de vue militaire, cette affaire, dont retentirent les journaux de l'époque, ne fut donc que ridicule, mais sous le rapport politique elle eut un caractère plus grave. L'armée trouva dans le défilé de Bouffarik le cadavre d'un malheureux cantinier et celui de sa femme qui avaient été massacrés par les Arabes sur les derrières de la colonne, pendant qu'elle se portait sur Bélida (1). Ce double crime, et celui qui avait été commis la veille sur la personne du malheureux kaïd, auraient dû être punis sur-le-champ et d'une manière exemplaire. Les villages du quartier de

(1) Les journaux racontèrent que deux enfants, appartenant à ces malheureux, avaient été pendus par les Arabes aux arbres de Bouffarik, et que toute l'armée les y avait vus. Il est certain que le bruit s'en était répandu dans la colonne, et que plusieurs personnes étaient tellement préoccupées de cette idée qu'elles crurent en effet les voir. Une d'elles m'a avoué qu'elle resta long-temps persuadée de les avoir eus sous les yeux pendant plusieurs minutes: c'était une erreur d'optique, difficile à expliquer si l'on

Bouffarik, où sans aucun doute se trouvaient les coupables, n'étaient pas dégarnis de leurs habitants, on en eut la certitude par deux Européens que les Arabes avaient arrêtés et conduits dans un de ces villages, et qu'ils ne relâchèrent qu'en voyant notre artillerie se préparer à diriger son feu sur leurs habitations, où se trouvaient encore leurs femmes, leurs enfants et tout ce qu'ils possédaient. Il fallait s'établir à Bouffarik, cerner les villages, s'emparer des troupeaux, faire sur les lieux une enquête sévère qui aurait amené des résultats, car les partisans de Bouzeïd, nous voyant bien décidés à agir avec vigueur, seraient venus nous donner des renseignements utiles à la justice. Les indifférents eux-mêmes auraient contribué à nous livrer les coupables, dans la crainte d'être confondus avec eux. L'armée s'attendait à quelque chose de semblable, tant il lui paraissait peu convenable qu'on laissât tant de méfaits impunis. Elle comptait donc s'arrêter à Bouffarik. Son mécontentement fut grand lorsqu'elle vit qu'on continuait à la faire marcher sur Douéra où elle arriva le soir, écrasée de fatigue, peu satisfaite de sa journée, et, il faut bien le dire, de ses chefs. Elle était partie le matin avec deux jours de vivres; elle aurait donc pu s'arrêter à Bouffarik sans crainte d'en manquer ce jour là ni le suivant, le pays aurait-il été absolument sans ressource, ce qui n'était pas. Ensuite le

---

veut, mais c'était une erreur. Le cantinier massacré n'avait qu'une petite fille de dix ans qui se sauva dans le bois pendant qu'on égorgeait ses parents, qui fut recueillie par des femmes arabes et ramenée à Alger peu de jours après. Cette pauvre orpheline a été adoptée par M. Sapity, directeur de l'hôpital Caratine.

camp de Douéra, d'où elle pouvait en tirer, n'était qu'à trois lieues.

Le commandement fut de fait tellement partagé dans la journée du 10 septembre, que la responsabilité morale doit l'être également, bien que la responsabilité légale ne puisse porter que sur le général Voirol. M. Bonnet doit, en conscience, prendre une bonne part de la première. Cependant la commission fit publier à Alger un avis où, sous prétexte d'indiquer la nature et la forme des réclamations qui pourraient lui être adressées, elle prévenait le public qu'elle ne prenait aucune part aux opérations politiques et militaires, et qu'elle se contentait de les voir et de les juger. Cette pièce était évidemment dirigée contre le général Voirol. Elle était peu généreuse, et en outre elle était coupable; car dans un moment où tout annonçait la guerre, elle ne tendait à rien moins qu'à faire perdre au général en chef la confiance des troupes. Ce dernier aurait donc pu à la rigueur sévir contre celui qui la signa; et il aurait non-seulement pu, mais dû suspendre sur-le-champ de ses fonctions le chef du service de la police qui laissa afficher cette pièce, laquelle dans une armée ne pouvait être considérée que comme factieuse. Or, à cette époque, ce qu'on appelait l'établissement d'Alger n'était encore qu'une armée.

Les troupes, comme nous l'avons dit, étaient rentrées peu satisfaites de l'expédition du 10 septembre; mais comme le général Voirol en était aimé, et que du reste il existe toujours en elles un grand esprit de justice, elles ne lui adressèrent pas d'autres reproches que celui que l'impartialité de l'historien nous force à lui adresser nous-mêmes, malgré notre affection

pour sa personne. Tout le poids de leur indignation retomba sur ceux qui avaient voulu le détourner; et dans leurs idées, les choses auraient pris une autre tournure sans le *vieux général* et ceux qu'elles désignaient par la qualification dont se servent les soldats en parlant de tout ce qui ne porte pas l'uniforme. Le général Voirol ne tarda pas à leur annoncer, par la voie de l'ordre du jour, que leur vengeance n'était que différée, et que bientôt les crimes commis presque sous leurs yeux seraient punis.

Pendant les quelques semaines qui s'écoulèrent entre la publication de cet ordre du jour et l'expédition annoncée, le bureau arabe chercha à connaître les détails de l'assassinat de Bouzeïd. Il ne put pour le moment avoir que des renseignements fort incomplets. Les Hadjoutes paraissant les vrais coupables, ce fut contre eux qu'on dirigea l'expédition. Le général Trobriand la commanda. Il partit d'Alger avec des forces imposantes, passa le Masafran à Mocta-Kera, et pénétra chez les Hadjoutes qui s'enfuirent à son approche. Leurs villages furent incendiés, mais on ne put les atteindre. Au retour, ils vinrent tirailler de fort loin, et ne nous firent ni ne reçurent aucun mal. Le corps d'expédition rentra par la route de l'ouest et Bouffarick, après être resté cinq ou six jours en campagne.

Cette expédition prouva bien que nous n'avions pas oublié le meurtre de Bouzeïd, mais comme elle frappa à faux, et sur des gens qui n'étaient pour rien dans cette affaire, elle exaspéra les Hadjoutes, qui dès ce moment ne cessèrent de faire des courses sur les terres des gens de Beni-Khalil.

M. le général Voirol voulant donner une nouvelle

preuve que les services de Bouzeïd n'étaient pas méconnus, nomma dans le mois de novembre son fils Allal, kaïd de Beni-Khalil. Celui-ci était loin d'avoir l'énergie de son père, mais il en avait le dévouement. Afin de le soutenir dans ce poste glissant, on mit auprès de lui, peu de temps après sa nomination, M. Vergé, sergent-major au bataillon de Zouaves, jeune homme plein de courage et de capacité, qui connaissait parfaitement la langue et les usages des Arabes. Oulid-Bouzeïd animé par ses discours, et encore plus par son exemple, prit un peu de force, et alla présider le marché de Bouffarik. L'outhan lui remboursa la valeur des objets enlevés à son père après son assassinat, et ce crime parut dès lors oublié. Le général Voirol demanda au gouvernement une faible pension de cent écus pour la famille Ben-Chaoua, qui n'est pas riche, et dont le chef avait versé son sang pour nous; on aura de la peine à croire qu'elle fut refusée, surtout lorsque l'on saura que Ben-Omar en touchait une de 6,000 francs, et qu'une semblable venait d'être accordée à Ben-Zécry.

Ce Ben-Zécry est un réfugié assez obscur de la province de Constantine, qu'un concours de circonstances heureuses pour lui, fit passer aux yeux du général en chef pour un personnage d'importance, qui pouvait nous être fort utile. C'est un homme qui va bien au feu, mais qui du reste est complètement nul. On l'établit au fort de l'Eau avec quelques cavaliers et quelques fantassins indigènes; et pendant un an, ses fonctions se réduisirent à celles de sergent de vétérans, si ce n'est que lui et ses gens nous coûtaient 18,000 francs, ce qui est exorbitant pour la garde d'un point d'aussi peu d'importance que le fort de l'Eau.

M. Vergé resta assez long-temps auprès d'Oulid-Bouzeïd. Il serait parvenu à des résultats encore plus importants que ceux que nous venons de rapporter, s'il avait pu s'appuyer sur quelques cavaliers soldés ; mais l'utile institution des Spahis avait été abandonnée dès le mois d'octobre. On les crut inutiles parce qu'on ne sut pas les employer, la pensée qui avait présidé à leur formation n'étant plus celle qui à cette époque dirigeait les affaires arabes. M. Vergé ne borna pas ses courses à l'outhan de Beni-Khalil, il pénétra jusque dans les montagnes de celui de Khachna où il fut bien reçu.

Quelque temps auparavant, une expédition conduite par le colonel Schaumbourg, commandant le 1er régiment de Chasseurs d'Afrique, avait été dirigée sur cet outhan dont un habitant avait enlevé, avec son consentement du reste, la maîtresse d'un des cavaliers de Ben-Zécry. Par un de ces contre-sens qui nous caractérisent, nous punîmes cette peccadille amoureuse, avec beaucoup plus d'exactitude que le meurtre du fidèle Bouzeïd. Le colonel Schaumbourg s'empara de beaucoup de bétail dont le général en chef ne sut que faire. Lorsqu'il connut les détails tout-à-fait inoffensifs, de l'enlèvement de la nouvelle Hélène, il profita quelque temps après de la bonne réception faite dans l'outham au sergent-major Vergé, pour rendre en argent la valeur du bétail, comme témoignage de satisfaction, et sans paraître revenir sur un acte de l'autorité. M. Vergé soutint seul, pendant quelques mois, le poids de la partie active des affaires arabes, auxquelles il se livrait avec toute la puissance d'action d'un courage à toute épreuve et d'un esprit sain et

éclairé. Comme il fut bientôt démontré que le jeune fils de Bouzeïd n'aurait jamais les qualités propres au commandement, le général Voirol songea un instant à nommer M. Vergé kaïd de Beni-Khalil, et le ministre le laissa libre d'agir à cet égard comme il le jugerait convenable, mais comme cette mesure pouvait avoir des conséquences qui se rattachaient à tout un nouveau système, il ne crut pas devoir mettre son projet à exécution dans la position intérimaire où il se trouvait. Le grade de sous-lieutenant fut peu de temps après la récompense des services du sergent-major Vergé.

Dans le mois de janvier 1834, on vit arriver à Alger un envoyé du prince de Tugurth. Nous avons fait connaître, en parlant de la province de Constantine, la position et la richesse de cette ville, centre d'un état assez florissant. Le prince de Tugurth est au nombre des ennemis d'Ahmed, bey de Constantine. Dans les premiers mois de 1833, il fit marcher contre lui quelques troupes que le Bey vainquit, grâce à son artillerie. Le prince en conserva un profond ressentiment, et, d'après les conseils de Farhat-Ben-Saïd, il résolut de contracter avec la France une alliance dont le but serait de renverser Ahmed, et d'élever à sa place le prince de Tugurth lui-même, qui reconnaîtrait la souveraineté de la France et lui payerait tribut. L'envoyé de Tugurth arriva à Alger par Tunis. Lorsqu'il se présenta au consul de France dans cette résidence, il était dans un état presque complet de dénûment, qu'il expliqua en disant qu'il avait été dépouillé par les Kbaïles au-dessus de Kairouan. Du reste, il était porteur de lettres de créance qui parurent en règle. Le consul de France

l'envoya en conséquence au général Voirol par le premier bâtiment partant pour Alger. Les offres qu'il fit, au nom de son maître, étaient tellement avantageuses qu'elles parurent exagérées; cependant on y répondit de manière à donner suite à la négociation. L'ambassadeur partit très satisfait de la réception qu'on lui avait faite. Il ne revint que sous l'administration du comte d'Erlon. Comme la question de Constantine est encore pendante, et que la diplomatie arabe, comme toutes les autres, a besoin de secret, le lecteur comprendra que je ne dois pas entrer dans les détails de négociations qui ne sont pas encore parvenues à leur terme, et auxquelles le gouvernement se décidera peut-être à donner une direction qui établisse enfin notre autorité dans la province de l'Est.

Le prince de Tugurth ne fut pas le seul ennemi d'Ahmed-Bey qui se mit en relation avec le général Voirol, dans le but de renverser cet homme féroce, mais habile et redoutable. Farhat-Ben-Saïd qui se maintient toujours dans le Sarah à Oulad-Djelal, El-Hadj-Abdelsalem, cheikh de Merdjianah, qui par sa position est maître du fameux passage des Bibans ou Portes de Fer, Haznavwy, cheikh de Hanancha, tribu puissante, limitrophe de la régence de Tunis, Abil-Diaf-Ben-Hamed, cheikh de la puissante tribu nomade des Oulad-Maadi qui dans ce moment habitent la plaine de Hamza, enfin Ben-Kassem, cheikh de Skikda ou Stora, ce point si important de la côte, s'adressèrent tous au général en chef pour lui offrir leur coopération dans le cas d'une expédition sur Constantine, et même pour le prier de régulariser au moins leurs efforts en leur fournissant quelques secours en artillerie, en traçant le plan d'at-

taque, et enfin en les aidant des lumières et de l'expérience de quelques uns de nos officiers. Que l'on diminue de moitié les espérances de succès que pouvaient faire naître tant de démonstrations amicales; que l'on fasse à la mobilité du caractère arabe une part aussi large que l'on voudra; et que l'on admette même que quelques unes des ouvertures qui nous furent faites n'avaient d'autre but que de sonder nos intentions, il n'en demeurera pas moins avéré, par tous ceux qui ont suivi ces négociations et qui ont pu comparer les paroles avec les actions, les antécédents avec la position présente, et analyser les intérêts mis en jeu, que nous avons eu, dans le courant de 1834, de grandes chances d'établir notre autorité dans la province de Constantine. Le gouvernement ne pouvait sans doute s'engager dans une entreprise de cette importance, sans avoir autre chose que des promesses; il voulait des garanties, et il avait raison. Ces garanties étaient bien offertes, mais il les exigeait comme éléments de la décision à intervenir. Or le général en chef ne pouvait évidemment mettre les parties en demeure de les fournir, sans leur donner en échange, non les éventualités d'une délibération du conseil des ministres, mais l'assurance d'un parti pris et arrêté dont l'exécution ne dépendrait plus que de ces mêmes garanties; en effet, ces garanties ne pouvaient être que la remise d'otages, des fournitures de bétail et de vivres, ou enfin des dépôts d'argent (1), toutes démarches tellement significatives qu'elles devaient sur-le-champ mettre ceux

(1) Il en fut offert.

qu'elles concernaient en état d'hostilité contre Ahmed et ses partisans. La guerre devait donc s'ensuivre immédiatement, et par conséquent les secours fournis par la France, quels qu'en fussent la nature et l'étendue, ne devaient pas se faire attendre.

Il existait donc dans la manière dont ces négociations furent conduites, un cercle vicieux qui devait en éloigner le terme indéfiniment. Le général Voirol se vit forcé d'employer des faux-fuyants avec des gens qui avaient hâte de conclure, et qui finirent par douter de la puissance de la France, ou du moins de sa volonté de s'établir en Afrique.

Tout fut paisible dans la province d'Alger dans l'hiver de 1833 à 1834, excepté du côté des Hadjoutes qui commirent des vols continuels au détriment des gens de Beni-Khalil, et surtout au détriment des habitants du Sahhel qu'ils regardaient comme nos alliés les plus directs. Ceux-ci se trouvaient sans défense depuis que la rigueur de la saison des pluies nous avait forcés de lever le camp de Douéra, où il n'y avait point encore d'établissement. On crut d'abord que quelques lettres menaçantes suffiraient pour arrêter les brigandages des Hadjoutes; mais ils n'en tinrent nul compte. Vers le milieu de janvier, on résolut d'enlever de la ferme d'Haouch-Hadj, où on les disait réunis, les plus déterminés de ces pillards. Une colonne commandée par M. de la Moricière, et composée de quatre compagnies de Zouaves et d'une centaine de chevaux, partit dans la soirée du 20 pour cette ferme éloignée d'Alger de 14 lieues. L'infanterie ne devait qu'appuyer le mouvement de la cavalerie dirigée par l'aide-de-camp du général Voirol. Mais cet officier trompé par les distances,

encore imbu d'idées de guerre méthodique, peu applicables au pays, et ayant d'ailleurs rencontré un marais où il fut obligé de laisser une partie de son monde, ne mit pas dans son mouvement la promptitude nécessaire, n'arriva qu'au jour, et ne put saisir les pillards qui l'aperçurent et s'évadèrent. Il ne resta à Haouch-Hadj que des femmes et des enfants à qui on ne fit aucun mal. Au retour de la ferme d'où on enleva des armes et quelques chameaux, la petite colonne fut assaillie par les Hadjoutes; mais elle rentra sans avoir éprouvé de perte en hommes, et n'ayant eu que quelques chevaux blessés.

Cette petite expédition, quoiqu'elle n'eut pas atteint le but qu'on se proposait, rendit néanmoins pour quelque temps les Hadjoutes plus circonspects : ils firent plusieurs fois demander la paix; mais on y mit toujours pour condition, la restitution du bétail enlevé aux Beni-Khalil, à quoi ils ne voulurent jamais consentir. On profita alors du besoin que ceux-ci avaient de nous pour établir une sorte de hiérarchie administrative dans leur outhan, que l'on divisa en cantons, à la tête de chacun desquels on mit un cheikh. On étendit plus tard cette mesure à Khachna et Beni-Mouça. C'était faire renaître des idées d'ordre presque perdues depuis quatre ans, les kaïds ayant besoin, pour asseoir leur autorité, de fonctionnaires inférieurs. Le général Voirol était dans l'intention de donner un traitement aux kaïds et aux cheikhs, et d'attacher à leurs personnes quelques cavaliers soldés, afin d'adopter le plan de conduite politique que nous avons mis sous les yeux du lecteur dans la 2e partie du volume précédent. La demande d'allouer un traitement aux

kaïds, quoique basée sur un arrêté du général Clauzel, fut rejetée par le ministre. Quant à la proposition de créer une force publique dans les outhans, elle fut repoussée comme impolitique, sans que Son Excellence daignât expliquer ce qui la lui faisait considérer comme telle. La seule chose qu'accordait le ministre, ce fut l'autorisation de donner des fusils de commandement aux kaïds et cheikhs nouvellement promus. Un crédit fut ouvert à cet effet.

Malgré les refus du ministère, on n'en continua pas moins l'organisation commencée, et les kaïds, et une grande partie des cheikhs eurent une solde. Voici comment on s'y prit. On créa, aux termes de l'ordonnance du 17 novembre 1831, et en revenant aux errements de l'arrêté du 5 août 1833, un certain nombre de Spahis que l'on considéra comme en service permanent, ce qui procurait une solde de 80 francs par mois, et par homme. On fit figurer sur les états de ces Spahis les noms des kaïds et des cheikhs. Toutes les soldes réunies formaient une masse que l'on distribua de la manière suivante : 80 fr. aux kaïds, 60 aux cheikhs, et 30 aux simples cavaliers dont le nombre fut beaucoup plus considérable que celui qui était porté aux états. Tout le monde fut satisfait de cet arrangement, dont on ne vit que le résultat. S'il n'y avait pas de crédit pour les kaïds et les cheikhs, il y en avait un pour les Spahis, de sorte que par un simple changement de dénomination, on obtint ce qu'on n'avait pu obtenir par le raisonnement. Au reste, quoique le ministre n'eut pas adopté le plan qu'on lui avait proposé, il désirait que quelqu'un fît la police du pays, puisqu'il laissait établir des Spahis. Le but fut atteint, et l'aurait été encore

mieux si l'on avait donné plus d'extension à la mesure; mais on ne voulut pas dépasser certaines bornes, sur un terrain solide, il est vrai, sous le point de vue moral et politique, mais un peu glissant sous le rapport administratif. Les dépenses pour cet objet, dans le courant de l'année 1834 n'ont jamais dépassé 3,000 fr. par mois à Alger, et souvent ne sont pas allées à 2,000 fr. A Bône, où il y a depuis long-temps des Spahis organisés d'après les principes de l'ordonnance du 17 novembre 1831, elles sont de plus de 15,000 fr.

Les kaïds et les cheikhs étant payés, et pouvant, dans les localités les plus importantes pour nous, se servir de quelques cavaliers également soldés, se sentirent définitivement liés à notre cause, et remplirent leurs devoirs avec plus de zèle. Ils arrêtèrent les malfaiteurs, et firent enfin la police du pays. Vers le milieu de mai, le camp de Douéra, ayant été occupé de nouveau, et définitivement (1), et les Hadjoutes ayant recommencé leurs courses, le général en chef résolut d'en finir avec eux. Les gens de Beni-Khalil et ceux de Beni-Mouça étant disposés à marcher avec nous, leurs kaïds reçurent l'ordre de se trouver, le 17 mai dans la nuit, aux ponts de Bouffarik, avec le plus de monde qu'ils pourraient réunir. Le général Bro se dirigea sur le même point avec 2,000 hommes d'infanterie et de cavalerie, et quelques pièces de canon. Les Arabes avaient été exacts au rendez-vous; le lendemain 18, nous pénétrâmes sur les terres des Hadjoutes, précédés de 600 auxi-

(1) Ce camp fut placé dans un endroit sans eau; on lui donna un développement exagéré qui en rend le service très fatigant. C'est ce qu'a fait de moins bien le génie militaire en Afrique.

liaires en bournous. Le corps d'expédition se dirigea sur le bois de Koraza, entre l'Ouedjer et la Bouroumi, où l'on savait que les ennemis avaient conduit leurs troupeaux. On y pénétra vers le soir et on y fit un butin considérable que l'on abandonna aux auxiliaires, en dédommagement des pertes qu'ils avaient éprouvées depuis quelques mois. Les Hadjoutes qui avaient reconnu tout d'abord l'inutilité de la résistance, ne songèrent pas même à combattre. Quelques Kbailes de Chénouan qui se trouvaient chez eux, tirèrent seuls, en fuyant, quelques coups de fusils sur nos troupes. Le fils de Sidi-Allal, marabout, se présenta pour traiter de la paix au nom des Hadjoutes; mais comme il ne put s'engager à donner des otages, ni à faire rendre le bétail volé, le général Bro continua les hostilités. Le lendemain, au moment où il se préparait à faire une battue générale dans le bois de Koraza, un cavalier se présenta à notre avant-garde et demanda à parlementer. M. Vergé, et M. Pellissier, nommé récemment chef du bureau arabe, s'abouchèrent avec lui. Il dit, au nom de ses compatriotes, que si l'on voulait leur accorder la paix, ils s'engageraient à indemniser les Beni-Khalil, sous la condition que le bétail qu'on leur avait pris la veille, serait compté en déduction de celui qu'ils seraient condamnés à rendre par le marabout de Coléah, qui serait juge dans la question. Il promit en outre que les Hadjoutes prendraient un kaïd nommé par le général en chef, qui avait d'avance destiné ce poste à Kouider-Ben-Rebeha. On rendit compte de ces propositions au général Bro. Celui-ci voulut voir lui-même l'envoyé des ennemis. Comme il hésitait à revenir, M. Vergé, pour exciter sa confiance, se rendit au milieu des Hadjoutes,

et y resta pendant tout le temps de la conférence du général et du parlementaire arabe. Cette conférence fut sans résultat; car le général voulait des otages, et l'Hadjoute disait que dans l'état d'anarchie où se trouvaient ses compatriotes, ils ne pouvaient en donner, attendu qu'ils n'avaient point de chef pour les désigner, et que personne ne se présenterait volontairement. Les hostilités recommencèrent donc. Le bois de Koraza fut fouillé dans toute son étendue, et nos auxiliaires firent un butin si considérable qu'ils furent plus que dédommagés de toutes leurs pertes. On brûla aussi quelques villages, et l'on chercha à incendier les récoltes, mais heureusement elles étaient encore trop vertes pour que le feu y prît.

Le jour d'après, un nouveau parlementaire se présenta, non plus pour parler de paix, mais, ce qui était mieux, de soumission. Les Hadjoutes reconnurent pour kaïd Kouider-Ben-Rebeha, et s'engagèrent à rendre libres les routes de l'ouest. Il ne fut plus question d'otages. On convint que ce qui était pris l'était bien, et que de part et d'autre on oublierait le passé. Le petit corps d'armée du général Bro reprit alors la route d'Alger. Une dixaine de coups de fusils furent tirés, pendant la marche, sur l'arrière-garde, par des Hadjoutes isolés, qui ne savaient pas ce qui venait de se passer avec le gros de la tribu. Mais aussitôt qu'ils l'eurent appris, ils se retirèrent, et nous envoyèrent un des leurs pour s'excuser.

Cette expédition fut la première qui se termina par une négociation régulière avec les vaincus, et où nous ayons eu des Arabes pour auxiliaires. L'usage que l'on fit du butin, tout-à-fait conforme à la sage politique

que le général Voirol avait adoptée dès le principe, prouva que la justice seule lui mettait les armes à la main. Cette vérité, sentie par tout le monde, augmenta le nombre de nos partisans.

Il y eut, quelques jours après la rentrée du corps d'expédition dans ses cantonnements, une grande cérémonie à Bélida, où les Hadjoutes et les Beni-Khalil cimentèrent la paix avec toutes les formalités consacrées par l'usage et la religion. Le général en chef rendit alors la liberté à Sidi-Mohammed, le plus célèbre des marabouts de Coléah, détenu à Alger depuis le combat de Bouffarik, sous le duc de Rovigo, et dès lors la tranquillité la plus parfaite régna dans la plaine. Pour prévenir les petites perturbations qui auraient pu naître, le général en chef voulut établir, pendant quelque temps, dans l'outhan de Beni-Khalil, un commissaire investi de pouvoirs supérieurs à ceux du kaïd. Il fit choix de Ben-Omar, ex bey de Titery, qui s'établit à Haouch-Kaladji, près de Douéra.

Le général Voirol, considérant alors que tout ne consistait pas à faire régner la paix parmi les Arabes, mais qu'il fallait encore les habituer à nous voir en amis au milieu d'eux, envoya fréquemment sur divers points de la plaine, les officiers attachés au bureau arabe pour examiner l'état du pays, écouter les plaintes, et étudier les besoins des habitants. Le chef du bureau arabe, et M. Allégro, jeune Tunisien, qui pour le courage et l'intelligence, ne le cède à aucun Français, se rendirent au marché de Bouffarik, la première fois que Sidi-Mohammed y parut depuis sa captivité. Kouider-Ben-Rebeha s'y trouva avec un grand nombre d'Hadjoutes. Ces messieurs l'engagèrent à se rendre à

Alger, où il n'avait pas mis les pieds depuis trois ans. A cette proposition, les Hadjoutes murmurèrent le nom de Meçaoud, si indignement décapité sous le duc de Rovigo. M. Allégro prit alors la parole, et leur proposa de rester au milieu d'eux pendant que Kouider irait à Alger. Cette proposition fut accueillie avec empressement. Kouider fut très bien reçu par le général en chef qui fut très satisfait de la sagesse de son langage et de la dignité deses manières. Il resta plusieurs jours à Alger, et fut ramené par le chef du bureau arabe à Mokta-Kera, où se rendirent de leur côté le marabout de Coléah, une cinquantaine d'Hadjoutes, et M. Allégro, que ses hôtes avaient fêté de leur mieux.

La confiance étant ainsi rétablie de part et d'autre, tout parut possible. L'espérance fondée, selon moi, de tirer parti des Arabes pour la défense et la prospérité matérielle du pays, ramena le général en chef à des mesures d'avenir abandonnées dans ces moments de découragement si fréquents, et je dirai si naturels, lorsqu'on travaille sur des éléments aussi difficiles à étudier que ces peuples. La garde des blockhaus fut confiée, comme dans la dernière année, aux habitants du Fhas, et l'on réunit à Rassoutha, ferme du Beylik, située à deux lieues en avant de la Maison-Carrée, les Aribs dispersés dans les diverses tribus de la Métidja, pour en former une colonie militaire. Le général Voirol avait conçu le projet de cette réunion dans l'été de 1833, mais l'exécution en ayant été confiée à Ben-Zecry, il échoua pour lors complètement.

Les Aribs, comme nous l'avons déjà vu dans les notes statistiques du volume précédent, sont des Arabes originaires du Sahara, qui vinrent s'établir dans la

plaine de Hamza, d'où les Oulad-Maadi les chassèrent, il y a quelques années. Un grand nombre d'entre eux se réfugièrent dans la Métidja. Comme ils n'y trouvèrent pas tous des moyens légaux d'existence, ils se mirent, pour la plupart, à y exercer le brigandage, de sorte que leur présence y était, en général, une vraie calamité. En les réunissant tous sur un point, et en leur donnant des terres à cultiver, à la charge du service militaire, on pouvait faire des éléments d'ordre de ces vagabonds dangereux. Cette réunion eut lieu dans le mois de juin 1834. On permit aux Aribs de cultiver pour leur compte l'immense terrain de Rassoutha, moins les prairies du bord du Hâmise. On leur donna des charrues, et on leur fit des avances en semences. Le projet du général Voirol était d'introduire peu à peu chez eux nos procédés agricoles, et d'en faire une tribu modèle, qui, par le bien-être dont elle aurait joui, aurait donné aux autres la preuve de l'avantage de nos méthodes de travail et de la douceur de nos lois. C'était, certes, une belle et noble pensée. Les Aribs, dont Ben-Zecry fut nommé kaïd, sous la surveillance immédiate du bureau arabe, s'engagèrent de leur côté à prendre les armes chaque fois qu'ils en seraient requis pour la défense commune, à monter la garde au fort de l'Eau et à la Maison-Carrée, et à faire la police de cette partie de la plaine, au moyen d'un service de patrouilles régulièrement établi. Ils se sont jusqu'à présent acquittés loyalement de leurs promesses, et nous n'avons eu qu'à nous louer d'eux. Mais pour qu'ils pussent rompre avec le passé, il fallut les amnistier pour leurs anciens brigandages, et interdire toute poursuite pour les faits antérieurs à leur réunion.

Quoique l'établissement des Aribs à Rassoutha n'ait pas reçu toute l'extension dont il serait susceptible, et qui était dans la pensée du général Voirol, il n'en est pas moins un des faits les plus remarquables de son administration. Cependant quelques personnes à idées courtes parvinrent, presque pendant quelques jours, à ébranler sa conviction sur la bonté de cette mesure. Ces personnes ne comprenaient pas comment on pouvait avoir la prétention de faire d'honnêtes gens de brigands arabes. Il est certain que, d'après ce qui se passe en Europe, des conversions dans le sens inverse sont plus faciles à concevoir.

La paix et la confiance s'affermissant de plus en plus, un avis officiel annonça aux Européens que ceux d'entre eux qui voudraient visiter la plaine pour leurs plaisirs ou pour leurs affaires, le pouvaient sans crainte; que cependant, pour ne rien laisser au hasard, ils devaient se présenter au bureau arabe, qui leur donnerait des lettres de recommandation pour les cheikhs des cantons, lesquels leur fourniraient, moyennant une légère rétribution, des guides armés. Cette mesure fut très bien accueillie du public Européen et des Arabes. Un grand nombre d'Européens parcoururent la plaine dans tous les sens; des voitures françaises conduisirent jusqu'au pied de l'Atlas des meules à un marabout qui faisait construire un moulin. Un vol ayant été commis par des gens de l'outhan de Khachna, nos gendarmes allèrent au loin arrêter les coupables; enfin, le procureur du roi d'Alger, voulant aussi instrumenter dans la plaine, fit en personne une arrestation dans celui de Beni-Mouça.

Tout ce qu'on avait entrepris depuis la paix avec les

Hadjoutes ayant réussi au-delà de toute espérance, on songea à introduire des Européens sur les marchés des Arabes. En conséquence, le chef du bureau arabe alla coucher à Douéra le 22 juin, pour se présenter le lendemain à celui de Bouffarik, avec plusieurs personnes de la classe civile. Mais cette démarche ne plaisait point à Ben-Omar, qui aspirait aux fonctions d'agha, dont il se faisait même donner le titre par ses affidés. Il souffrait de voir les Français agir directement sur les Arabes. En conséquence, il écrivit au général en chef qu'il savait, d'une manière certaine, que les Européens qui se rendraient au marché courraient de grands dangers. Le général, trompé par ce faux rapport, envoya contre-ordre au chef du bureau arabe qui se le fit répéter, car il avait des renseignements positifs sur la situation des esprits, et sur le mauvais vouloir de Ben-Omar. Dès 4 heures du matin, il était entouré de plus de cent cavaliers arabes qui étaient venus à sa rencontre; mais il fallut obéir. Au lieu d'aller au marché, il se dirigea sur la ferme du kaïd de Beni-Mouça, où il passa la nuit. Dans la soirée, le kaïd de Beni-Khalil et une trentaine de cavaliers vinrent lui dire qu'on l'avait attendu long-temps à Bouffarik, et que lorsque le maure Ben-Omar s'y était présenté, il avait été froidement reçu; qu'alors, croyant plaire aux Arabes, il avait dit que c'était lui qui par son adresse avait empêché les Français d'y venir, et qu'à cela on lui avait répondu qu'il avait eu tort, attendu que, puisque les Musulmans étaient bien reçus sur les marchés des Chrétiens, on ne voyait pas pourquoi ceux-ci ne pourraient pas venir sur les leurs. Cette conclusion très logique déconcerta Ben-Omar. Mais malheureusement,

ceux des Arabes qui n'étaient que résignés à nous voir au milieu d'eux, voyant chez nous de l'hésitation, et dans un de nos principaux agents des dispositions hostiles au système que nous paraissions avoir adopté, revinrent à l'espérance de nous éloigner. Ces opposants étaient en général les grands des tribus, qui avaient intérêt à ce que nous ne fussions pas témoins des petites vexations qu'ils font éprouver au peuple. Cependant, le lundi suivant, le général en chef ayant été convaincu de la fausseté des rapports de Ben-Omar, le chef du bureau arabe se rendit au marché de Bouffarik avec quelques Européens (1), et fut bien reçu. Cela continua pendant quelque temps.

Je pense que le lecteur qui sera arrivé jusqu'à cette partie de mon ouvrage, connaîtra assez bien les Arabes pour ne pas être étonné de l'importance que j'attache à la fréquentation libre et purement amicale et commerciale de leurs marchés par les Européens.

Dans le courant du mois de juillet, le général Voirol fit procéder à une opération fort utile, celle de la reconnaissance des fermes du Beylik, dans les outhans de Beni-Khalil, de Beni-Mouça et de Khachna. Cette opération constata l'existence, et donna la position et la description de 19 beaux domaines, tous susceptibles d'un grand rapport. Elle fut faite par M. Bernadet, contrôleur des domaines, et par le chef du bureau arabe. La position de chaque ferme fut relevée et indiquée sur

---

(1) Ces Européens de la classe civile étaient MM. Vialar, Tolnac, Grillet, Montagne et Cordonnier. Je cite leur nom avec plaisir, surtout celui de M. Vialar, philanthrope éclairé et colon actif et désintéressé dont toutes les pensées et toutes les actions tendent au bien du pays.

la carte du pays, par le chef du service topographique. La plupart de ces fermes furent louées à bas prix aux Arabes, qui déjà les habitaient sans titres, mais pour un an seulement, et dans le but de constater aux yeux de tous, notre prise de possession. Il est à remarquer que de ces 19 fermes, il y en a sept qui occupent une zone de près de cinq lieues de longueur, dans le milieu de la Métidja, et au centre desquelles se tient le marché de Bouffarik; ce sont, de l'ouest à l'est : Haouch-Ben-Salah, Haouch-Ben-Khalil, Haouch-Bou-Agueb, Haouch-Chaouch, Haouch-Sougali, Haouch-Bou-Ladjoura et Haouch-Mimmouch, dont le Beylik n'a que la moitié. Le terrain en est d'une fertilité admirable; elles sont bien boisées et bien arrosées, ayant toutes de vastes jardins et de superbes vergers d'orangers. Que sont, à côté de pareilles richesses, quelques masures et quelques boutiques dans Alger, seules propriétés domaniales dont mes prédécesseurs en statistique algérienne se soient occupés? Voilà, certes, de quoi établir de belles colonies militaires et agricoles, et cela sans blesser les intérêts des indigènes; car ce terrain est bien au gouvernement; il ne faudrait dépouiller personne, comme à Kouba et à Dely-Ibrahim.

Outre ces 19 fermes, le Beylick en possède, à ma connaissance, 4 chez les Hadjoutes, 3 à Soumata, une immense, ayant un vaste bâtiment en pierre, à Isser; et il est indubitable qu'il en existe sur d'autres points de la province, que nos progrès dans le pays nous feraient découvrir. Il y en a un fort grand nombre dans le Beylick d'Oran. Pour mon compte, j'en ai vu plusieurs qu'Abdel-Kader fait exploiter avec soin au profit de son trésor. Les Turcs tiraient bon parti de ces do-

maines, où ils avaient des troupeaux, et tout ce qui convient à une exploitation en grand. Le Gouvernement avait sur chacune d'elles un oukil ou gérant. Ces emplois étaient de douces et honorables retraites pour de vieux officiers.

Pendant la durée de l'opération dont nous venons de parler, et par conséquent l'éloignement du chef du bureau arabe, Ben-Omar, qui remplissait toujours ses équivoques fonctions dans l'outhan de Beni-Khalid, parvint à faire destituer Oulid-Bouzeid-Ben-Chaoua, qui du reste était incapable, et à faire nommer à sa place El-Arbi-Ben-Brahim, cheihk de Beni-Salah, qui avait déjà été kaïd une fois. C'était un homme de mérite, mais il affectait une indépendance qui aurait dû l'éloigner de ces fonctions. Le premier acte de son administration fut de déclarer aux Français qui se rendirent au marché la première fois qu'il le présida, que leur présence à Bouffarik était une déclaration de guerre, et qu'ils ne pouvaient plus s'y présenter qu'en ennemis. Une centaine de cavaliers appuyèrent de démonstrations plus ou moins hostiles, ces paroles du kaïd. Deux jours après, il écrivit au général en chef qu'il avait été forcé de paraître adopter les passions de la multitude pour sauver les Français et éviter les plus grands malheurs. El-Arbi attribuait ici à la multitude ce qui n'était le fait que de quelques *grands*, pour parler le langage des Arabes, et le fait du kaïd lui-même. Au reste, il ajouta que si l'on voulait continuer à fréquenter le marché de Bouffarik, il fallait y envoyer des troupes tous les lundis, pour en faire la police. C'est le parti que l'on aurait dû prendre; mais on préféra reculer devant les répu-

gnances de quelques Arabes, entretenues par les intrigues du maure Ben-Omar. Celui-ci, le jour où les Français furent en quelque sorte expulsés du marché, avait eu dans la matinée un entretien secret avec El-Arbi au premier pont de Bouffarik. C'est ainsi que deux ans de suite, des insultes non vengées vinrent nous faire perdre tout le terrain gagné par une politique de douceur et de persuasion, mais qui devient impuissante dès l'instant qu'elle craint au besoin de s'appuyer sur la force.

Ce qui venait de se passer à Bouffarik (1), et notre patience à le supporter firent sourire les ennemis de notre domination, et arrêtèrent tout court, dans leur mouvement d'attraction, ceux qui étaient disposés à venir à nous. Kouider-Ben-Rebeha prit des prétextes pour ne plus paraître à Alger. Les Hadjoutes auraient peut-être recommencé à intercepter les routes de l'ouest, si le vénérable marabout Mohammed ne les eût menacés de les maudire et de se retirer à Alger, dans le cas où ils troubleraient le moins du monde la paix. Les Européens n'osèrent plus s'étendre dans le pays, enfin il y eut rétrogradation sensible. Ben-Omar, dont le général en chef comprit enfin les secrètes intentions, rentra de nouveau dans l'obscurité dont il n'aurait jamais dû sortir; mais le mal était fait.

Le kaïd de Khachna, El-Mokly, étant mort sur ces entrefaites, le général en chef nomma à sa place El-Arbi-Ben-Kala, sur la demande de l'outhan.

(1) M. Genty de Bussy, qui est quelquefois homme de sens quand la passion ne l'égare pas, et qui est toujours homme d'esprit, appela cela le Waterloo de la politique arabe. Il avait raison.

rerait, afin d'imposer aux dissidents, par cette démonstration.

Jamais négociation avec les provinces ne s'était aussi nettement dessinée; mais il fallait avoir quelque argent à donner à Ben-Omar, qui évidemment ne pouvait s'embarquer dans cette affaire sans avances. Il était bien dit que les Arabes paieraient l'achour, mais enfin pour les commencements il fallait une première mise quelconque. C'est ce qu'on ne put trouver. Ben-Omar voulut emprunter 30,000 fr., moyennant certaines signatures que notre législation financière ne permit pas de donner, de sorte que cette affaire n'alla pas plus loin. Ensuite nous étions déjà parvenus au mois de septembre, le comte d'Erlon, nommé gouverneur des possessions françaises du nord de l'Afrique, allait arriver, et il était naturel que le général Voirol, qui devait lui remettre le commandement, lui laissât le soin de donner à cette négociation la suite qui lui paraîtrait convenable.

Je ferai ici quelques observations nouvelles sur nos relations diplomatiques avec les Arabes; le lecteur pourra les ajouter à celles que nous lui avons présentées plus haut. Se livrer avec trop d'entraînement à ces sortes de négociations, serait souvent s'exposer à être dupe de pures illusions; mais les repousser entièrement offrirait un inconvénient plus grave, celui de se priver de concours utiles et précieux, et qui en mainte circonstance ont été offerts de bonne foi. Afin de démêler ce qu'il y a de réel de ce qu'il peut y avoir de fictif dans tout cela, il faudrait pouvoir envoyer sur les lieux des agents fidèles, sûrs, éclairés et assez habiles pour changer en résolutions bien arrêtées, les velléités quel-

quefois passagères des Arabes, et leur démontrer d'une manière claire et précise les avantages d'une alliance avec nous. Mais pour avoir ces agents, pour leur frayer la route, les mettre en position de se présenter dignement dans les contrées où on les enverrait, il faudrait de l'argent, et en Afrique on n'en a pas pour ces sortes de choses (1). Nous payons bien une administration civile qui nous coûte 500,000 francs seulement en traitements, pour une population qui, tout compris, n'est pas de 50,000 âmes; mais les frais diplomatiques, il faut les prendre sur un misérable crédit de trente à quarante mille francs qui doit subvenir en outre aux besoins de nos relations avec les tribus soumises. Avec un peu d'argent nous aurions pu établir à Médeah et à Miliana des gouvernements feudataires de la France, prévenir les usurpations d'Abdel-Kader, et éviter toutes les dépenses où va nous entraîner l'état d'hostilité où nous sommes avec ce prince. Mais n'anticipons pas sur les événements, revenons au contraire sur nos

(1) Au premier rang des agents que l'on pourrait employer, je citerai MM. Vergé et Allégro. Ceux-là n'accepteraient pour récompense que des grades et des décorations, mais enfin ils ne pourraient faire de la diplomatie à leurs frais. Avec eux on serait sûr de la bonne foi des rapports. Quant aux agents, moitié diplomates, moitié négociants, il faudrait faire la part de la position de l'homme. C'est pour ne l'avoir pas faite, que le comte d'Erlon s'est laissé égarer par le juif Durand, ce qui ne veut pas dire qu'il faille ne jamais employer ce dernier, qui est un homme fort habile. Ahmed-Bouderba serait aussi un homme à utiliser s'il renonçait franchement à toutes les misérables intrigues qui finiront par le perdre. M. Busnak, israélite plus français qu'algérien, est de tous les indigènes celui qui nous serait le plus utile dans ces sortes d'affaires.

pas pour faire connaître au lecteur les événements qui se passaient à Cherchel dans l'été de 1834.

Le kaïd de cette ville, Mohammed-Ben-Aïssa-El-Barkani, avait reçu en 1830 l'investiture de son commandement du général Clauzel. C'était un homme sage qui se maintenait dans de bonnes relations avec nous, et qui favorisait le commerce entre Cherchel et Alger. Quant à nous, nous ne nous occupions peut-être pas assez de lui; car il y avait quelque chose à faire de ce côté, en rendant les rapports plus fréquents et plus intimes. El-Barkani, malgré la sagesse et la modération de son gouvernement, avait des ennemis; ceux-ci attendaient avec impatience quelque germe de mécontentement à exploiter. Ils en trouvèrent un dans l'été de 1834: le kaïd pressé par les besoins de l'administration, et principalement par des réparations à faire au port, mit un léger droit sur les bâtiments chargés qui en sortaient; aussitôt grand murmure parmi les *Raïs* (1) et grande joie chez les ennemis du kaïd. On excite le peuple à la révolte, mais le peuple ne bouge pas. Les ennemis de Barkani changent alors de batterie et répandent le bruit qu'il a été destitué par le cadi d'Alger, et qu'ainsi on ne doit plus le reconnaître pour kaïd. Ce grossier mensonge trompa peu de monde, et les perturbateurs virent qu'ils n'avaient d'autres moyens de réussir que d'obliger leur adversaire, par quelque ruse, à abandonner de lui-même la partie. A cet effet, ils dirent à quelques personnes, mais de manière à ce que la chose fût répétée, que des plaintes graves avaient

(1) Capitaines marins.

été portées au général en chef contre lui. Quand le bruit s'en fut bien répandu, et que le temps nécessaire pour qu'on fût censé avoir reçu une réponse d'Alger fut écoulé, ils publièrent que le général avait résolu d'envoyer un bâtiment de guerre à Cherchel pour arrêter le kaïd. El-Barkani commença alors à être ébranlé. Sur ces entrefaites, le hasard voulut que le bateau à vapeur, qui fait le service de la correspondance entre Alger et Oran, vint à paraître en longeant les côtes de plus près qu'à l'ordinaire, et de manière à faire croire qu'il se dirigeait sur Cherchel. A cette vue, le kaïd ne doutant plus de la vérité des assertions de ses ennemis, se hâta de sortir de la ville, et se rendit chez les Beni-Menasser, tribu à laquelle il appartient, et dont il est chef. Les perturbateurs, se trouvant ainsi maîtres de la ville, proclamèrent la déchéance de Mohammed-El-Barkani. Cependant, comme ils craignaient le ressentiment des Beni-Menasser, chez qui les Barkani sont en grande vénération, ils nommèrent pour kaïd un autre membre de cette famille. Cet arrangement ne désarma pas la colère des Beni-Menasser, qui vinrent bloquer la ville. Les habitants de Cherchel se défendirent, mais comme ils avaient peu de poudre, ils en envoyèrent demander au général Voirol, en le priant de reconnaître le nouveau kaïd.

Cet événement fut mal apprécié à Alger; on crut y voir un acte de soumission d'une ville qui n'avait encore eu avec nous aucun rapport de cette nature, tandis qu'au contraire un kaïd investi par nous en avait été expulsé. La poudre fut promise et peu à peu délivrée. Le général Doguereau, inspecteur général d'artillerie, se trouvait à cette époque en mission à Alger.

il se mêla de cette affaire, j'ignore à quel titre, et comme il devait passer quelques jours à Oran, il fut convenu qu'à son retour il s'arrêterait à Cherchel pour l'arranger comme il l'entendrait. Cet officier général, partageant l'illusion qui faisait considérer les événements de Cherchel comme une révolution en notre faveur, prit à Oran deux petites pièces de canon dont il voulait faire cadeau à nos nouveaux alliés. Mais quand le bateau à vapeur fut arrivé au mouillage de Cherchel, et que les nouvelles autorités venues à son bord, lui eurent déclaré ne pouvoir répondre de deux officiers qu'il voulait envoyer à terre pour reconnaître la ville, ses idées se modifièrent, et il s'abstint de cet acte de munificence.

Peu de temps après, la paix fut rétablie entre Cherchel et les Beni-Menasser fatigués de l'interruption du commerce. El-Barkani les engagea lui-même à cesser les hostilités, réservant de faire agir ses partisans dans l'intérieur de la ville, et de détromper les Français. Il écrivit en effet au général Voirol une lettre fort sage où il expliquait sa conduite, qui était à l'abri de tout reproche. Le cadi et le muphti de Cherchel, qui avaient quitté la ville en même temps que lui, vinrent eux-mêmes à Alger pour plaider en sa faveur. Ils dirent qu'un ordre précis du général et une simple démonstration suffiraient pour le rétablissement de son autorité.

Les choses en étaient là lorsque le comte d'Erlon arriva dans la colonie. Sur le compte qui lui en fut rendu, il donna d'abord des ordres pour que El-Barkani fût rétabli à Cherchel par tous les moyens convenables. Mais bientôt on le fit revenir sur cette résolution, et il

fut décidé qu'un officier irait sur les lieux reconnaître quel était le vœu réel de la population. On en prévint les habitants de Cherchel, à qui on dit en même temps que l'envoi de poudre qu'on leur avait fait ne préjugeait en rien la question principale. Les meneurs de cette ville avaient déjà renvoyé leur nouveau kaïd et en avaient nommé un troisième, lorsque l'officier (1) qui fut chargé d'aller examiner l'état des esprits y arriva. Les choses étaient disposées de manière à ce qu'une majorité compacte parût formée contre El-Barkani dans la ville. On savait déjà que les campagnes étaient pour lui. Mais les citadins s'étant déclarés pour son rival, il succomba. Il fut dans toute cette affaire trop confiant en son bon droit; il ne sut pas faire agir ses partisans qui, très nombreux dans le principe, finirent par être réduits à un tiers de la population. Je pense que nous aurions dû profiter du besoin qu'il avait de notre appui pour occuper Cherchel au moyen de quelques compagnies établies dans les deux châteaux, avec l'assentiment des Beni-Menasser. Cette ville serait un point de débarquement avantageux pour des troupes qui pourraient partir de là pour prendre à revers tout l'ouest de la province d'Alger, et les expéditions parties de la capitale pourraient venir s'y ravitailler.

Nous avons empiété sur les livres suivants en parlant dans celui-ci de choses passées sous le comte d'Erlon; mais nous avons voulu terminer tout ce qui avait trait à Cherchel.

Nous avons rendu un compte fidèle des actes poli-

---

(1) M. le capitaine Gougeon, chef du service topographique.

tiques et militaires du commandement du général Voirol, et de tout ce qui s'est passé sous lui dans la province d'Alger. Dans les deux livres suivants nous parlerons des événements de Bougie et d'Oran auxquels il resta à peu près étranger, et des actes de l'administration civile.

Malgré d'assez nombreuses fautes, l'administration du général Voirol est encore celle qui a le plus avancé nos affaires avec les Arabes. Comparée avec l'administration du duc de Rovigo, elle a prouvé que des deux excès, de vigueur ou de faiblesse, le dernier est celui dont les suites sont le moins funestes à notre autorité. Cette vérité, qui ne peut être niée que par ceux qui n'ont point suivi les affaires, est consolante pour l'humanité et fait honneur au caractère arabe, si étrangement calomnié. Cependant il ne faut pas en conclure que la douceur doit être seule employée : raison, douceur, force et justice, voilà quelles doivent être les bases de notre politique.

LIVRE XIII.

Le général Desmichels à Oran. — Expédition contre les Garabas. — Combats sous les murs d'Oran. — Occupation du port d'Arzew. — Occupation de Mostaganem. — Expédition de Tafaraoui. — La commission d'Afrique à Oran. — Perfidie de Kadour à Arzew. — Expédition de Temezourar. — Correspondance du général Desmichels avec Abdel-Kader. — Combat du 6 janvier. — Négociations pour la paix. — Traité de paix avec Abdel-Kader. — Guerre d'Abdel-Kader contre les Douers et les Zmela, Turcs de Trémecen. — Prétentions d'Abdel-Kader sur les provinces d'Alger et de Titery. — Evénements de Bougie.

Le général Desmichels, successeur du général Boyer, arriva à Oran le 23 avril 1833, pendant que le général Avizard exerçait le commandement par intérim à Alger, c'est-à-dire dans des circonstances extrêmement favorables à la continuation du système d'indépendance qu'avait affecté son prédécesseur, et qu'il adopta. Au reste, ce fut seulement en cela qu'il imita le général Boyer; car, peu de jours après son arrivée, il prouva que son intention n'était point d'attendre dans Oran les attaques des Arabes. Ayant résolu d'aller les chercher jusque chez eux, il partit dans la nuit du 7 au 8 mai, avec près de 2,000 hommes de troupe et 4 obusiers de montagne; il se dirigea sur la tribu des Garabas, au sud-ouest d'Oran. Il arriva à la pointe du jour au milieu de quelques douars de cette tribu. Les Arabes, pris à l'improviste, n'opposèrent presque pas de résistance. On leur enleva une quantité assez considé-

rable de bétail, quelques prisonniers, et quelques femmes qui furent conduites à Oran, et pour lesquelles on eut tous les égards convenables. Au moment où la colonne se préparait à exécuter son mouvement de retraite, elle fut assaillie par les guerriers des douars voisins, qui venaient au secours de leurs compatriotes. Elle ne fut pas un instant ébranlée; mais les Arabes la poursuivirent jusqu'à deux lieues d'Oran, où elle rentra avec ses prisonniers et le butin qu'elle avait fait. Le bétail servit à l'approvisionnement de la place qui, depuis deux mois, manquait presqu'entièrement de viande fraîche.

Abdel-Kader ayant appris l'excursion que venait de faire le général français, réunit le plus de monde qu'il put, et vint s'établir à trois lieues d'Oran, dans un lieu appelé le Figuier, où depuis nous avons construit un camp retranché. Il était accompagné de son père Sidi-Mahiddin qui, comme nous l'avons déjà fait connaître au lecteur, était très vénéré des Arabes. Le général Desmichels fut à peine instruit de ce mouvement, qu'il résolut d'aller dans la nuit surprendre le camp des Africains. Il sortit donc de la place le 26 mai, avant le jour, pour exécuter son hardi projet, qui, selon toute apparence, aurait réussi; mais quelques personnes moins audacieuses, ou si l'on veut, plus prudentes, l'en détournèrent. Comme il était tout nouveau dans le pays, il crut devoir se rendre aux conseils de ceux qui paraissaient connaître les Arabes mieux que lui, puisqu'ils les combattaient depuis plus long-temps. En conséquence, il abandonna une entreprise qui pouvait arrêter dès l'origine, l'essor que commençait à prendre Abdel-Kader, et se mit en position en avant de la place,

sur la route du Figuier, comme pour présenter le combat au général africain. Celui-ci se contenta d'envoyer, lorsque le jour fut venu, quelques éclaireurs avec lesquels les nôtres échangèrent une centaine de coups de fusils. La position qu'occupaient les troupes françaises est un rideau élevé, en avant du fort Saint-André, au sud-est de la ville. Elle domine la plaine, ce qui la rend fort importante, et très convenable pour tenir l'ennemi éloigné de la place. Le général Desmichels, après l'avoir bien étudiée, résolut d'y placer un blockhaus. On procéda sur-le-champ aux travaux préparatoires, et lorsqu'ils furent terminés, il rentra à Oran avec ses troupes.

Le 27 au matin, il fit sortir de la place dix compagnies d'infanterie, un escadron de chasseurs et deux obusiers de montagne, pour protéger l'établissement du blockhaus que le génie se mit à élever tout aussitôt. Les tirailleurs arabes ne tardèrent pas à se présenter, et à engager une vive fusillade avec cette troupe. Aux premiers coups de feu, le général Desmichels se rendit sur le terrain du combat, d'où il aperçut toute l'armée ennemie qui se dirigeait en deux colonnes vers la position que les Français occupaient; une d'elles cherchait même à la tourner et à se rapprocher de la ville. A cette vue, il adressa au général Sauzet, qui était resté à Oran, l'ordre de lui envoyer toutes les troupes qui ne seraient pas nécessaires à la défense du rempart, ce qui fut promptement exécuté. A peine ce renfort était-il arrivé, que l'attaque commença. Elle fut assez vive dans le principe, mais les charges impuissantes des Arabes furent facilement repoussées. Un de leurs détachements qui commençait à tourner la droite de la

ligne française, fut sabré par un escadron de chasseurs. La fusillade dura plusieurs heures, et ne coûta que trois morts et quarante blessés à la division française. L'ennemi eut beaucoup à souffrir du feu de notre artillerie. Abdel-Kader, dans cette occasion comme dans toutes les autres, paya de sa personne; mais il dut céder à la supériorité des armes.

Pendant le combat, les travaux du blockhaus furent poussés avec activité. Il fut sur pied avant la nuit[1], et la division, après y avoir laissé un détachement de 40 hommes, rentra dans Oran. Les Arabes se retirèrent dans leur camp du Figuier. Pendant la nuit, ils envoyèrent reconnaître cet édifice improvisé, qu'ils avaient vu s'élever comme par enchantement, et dont ils ne s'expliquaient que confusément l'usage. Ceux qui furent chargés de cette mission, s'approchèrent d'abord avec précaution des palissades qui défendaient les approches du blockhaus, et les examinèrent dans tous les sens. Enfin l'un d'eux, plus hardi que les autres, les escalada et vint regarder ce que contenait cette maison de bois, où tout était silencieux; car les soldats avaient reçu ordre de ne pas faire le moindre bruit, et d'attendre pour tirer qu'il y eut un certain nombre d'Arabes engagés entre les palissades et le blockhaus. En attendant le moment favorable, ils étaient tous accroupis contre les planches de l'édifice, de sorte que l'arabe ne vit rien. Il se prit alors à rire et appela ses compagnons; mais dans ce moment un soldat, plus impatient que les autres, lâcha son coup de fusil et le tua; les 39 autres coups partirent aussitôt, et mirent en fuite les Arabes, qui connurent alors l'usage d'un blockhaus.

Le 28 et le 29, une pluie très forte suspendit toute

opération militaire. Le 30, dans la nuit, les Arabes vinrent attaquer le blockhaus avec une petite pièce de canon qui ne put tirer qu'un seul coup. Cette attaque fut sans résultat. Le 31, Abdel-Kader leva son camp du Figuier, et reprit la route de Mascara, convaincu de l'inutilité de ses entreprises sur Oran.

Malgré l'établissement du blockhaus dont nous venons de parler, qui prit le nom de blockhaus d'Orléans, et malgré l'issue favorable du combat du 27 mai, des partis d'Arabes continuèrent à rôder autour d'Oran, pour en éloigner ceux de leurs compatriotes qui auraient voulu y apporter des denrées, et pour tomber sur les hommes isolés. Un soldat ayant été tué par ces rôdeurs sur la route de Mers-El-Kebir, qui est sur le territoire de la tribu des Douers, le général Desmichels somma Mustapha-Ben-Ismaël, chef de cette tribu, de livrer les coupables. Celui-ci n'ayant point répondu, le général sortit le 11 juin avec une partie de sa division, dans l'intention d'obtenir par la force ce qu'on paraissait disposé à lui refuser. Il alla bivouaquer à Bridia, qui est un lieu où se tient un marché à une journée à l'ouest d'Oran, dans la direction de Trémecen. Il rentra le lendemain à Oran, n'ayant rencontré que quelques cavaliers avec lesquels on échangea de rares coups de fusils. Cette expédition fut sans résultat. Les assassins ne furent pas livrés, et les environs d'Oran ne devinrent pas plus sûrs que par le passé. Cependant le général Desmichels ne négligeait rien de ce qu'il croyait propre à le faire tout à la fois craindre et aimer des indigènes. Il en délivra plusieurs qui gémissaient depuis le général Boyer dans les prisons de Mers-El-Kebir, et il renvoya aux Garabas les femmes qui leur avaient

été prises dans l'expédition du 7 mai. Voulant ensuite donner aux Arabes une haute opinion de sa puissance et de son activité, il résolut d'étendre le cercle de l'occupation française dans la province d'Oran, en établissant des garnisons à Arzew et à Mostaganem.

Arzew, l'ancienne *Arsenaria*, est une ville qui déjà à cette époque, comptait plus d'édifices en ruines que de maisons habitables. Elle servait cependant de demeure à une tribu Kbaïle du Maroc qui était venue s'y établir sous la protection du gouvernement turc, à une époque que je ne saurais préciser. Cette petite colonie était administrée, lorsque nous nous emparâmes d'Oran, par un cadi nommé Bethouna qui, comme nous l'avons vu dans un des livres précédents, ne tarda pas à se mettre en relations amicales avec les Français. Lorsque l'on forma à Oran le 2e régiment de Chasseurs d'Afrique, il fournit plusieurs chevaux que l'on venait prendre au port d'Arzew, distant de la ville d'une lieue et demie environ. Cette conduite ne pouvait plaire à Abdel-Kader, qui, après avoir inutilement sommé Bethouna de rompre tout commerce avec les Français, finit par le faire enlever d'Arzew et conduire à Mascara où il fut étranglé, après une captivité de plusieurs mois. Ce fut dans ces circonstances que le général Desmichels se détermina à occuper non Arzew, mais son port qui est excellent. Le 3 juillet, il fit partir dans la soirée les troupes d'Oran sous le commandement du général Sauzet. Elles arrivèrent à leur destination le lendemain, et prirent possession d'un petit fort qui défend le mouillage et qui était depuis longtemps abandonné, ainsi que d'anciens magasins dont on fit des casernes. Ce fort et ces magasins étaient alors

les seules constructions qui existassent sur ce point, que les Arabes appellent la *Mersa*, mais que nous avons pris l'habitude de désigner sous le nom d'Arzew, comme la ville dont il dépend. Le général Desmichels s'y rendit par mer de sa personne et y arriva à peu près en même temps que les troupes que conduisait le général Sauzet. Il était accompagné de l'oncle de Bethouna qui s'était rendu près de lui dans la crainte de tomber, comme son neveu, entre les mains d'Abdel-Kader.

Pendant que les troupes françaises s'établissaient à la Mersa, celles d'Abdel-Kader s'emparaient de la ville d'Arzew, et obligeaient les habitants de l'évacuer. Cela fait, elles vinrent se présenter devant nos avant-postes. Le 6 juillet, le général Desmichels envoya contre elles un bataillon d'infanterie et deux escadrons de chasseurs qui les repoussèrent et les poursuivirent jusqu'au-delà d'Arzew, où nous ne fîmes rien pour ramener la population. Cette malheureuse ville resta déserte; elle est maintenant complètement effacée du rang des cités. Bethouna l'avait entourée d'un petit mur de défense qui ne put la soustraire au sort qui lui était réservé. Cependant elle aurait peut-être bravé les attaques des Arabes, si la dissension ne s'était pas mise parmi les habitants dont plusieurs repoussaient toute alliance avec les Français. Ceux qui étaient plus particulièrement attachés à la famille et au parti de Bethouna, vinrent chercher un asile auprès de nous; ils étaient en assez petit nombre. Ils s'établirent les uns à Oran et les autres à Mostaganem; mais l'immense majorité des anciens habitants d'Arzew est maintenant mêlée aux tribus arabes de la plaine de Céirat.

La division française resta à la Mersa, que nous appellerons désormais Arzew, jusqu'au 13 juillet. Ce point fut mis en état de défense, un détachement de 300 hommes y fut laissé, et le reste des troupes rentra à Oran.

Cependant Abdel-Kader, loin de se laisser décourager par le mauvais succès de sa dernière entreprise sur Oran, travaillait avec une nouvelle ardeur à centraliser les forces des Arabes. Son pouvoir n'était encore reconnu que dans un rayon de 15 lieues autour de Mascara; il résolut de l'étendre jusqu'aux extrémités de la province. A cet effet, après s'être assuré de la coopération des Beni-Amer, il marcha sur Trémecen. Cette ville était divisée en deux partis, les Turcs et les Courouglis occupaient la citadelle appelée le Mechouar, ainsi que les quartiers qui en dépendent; les Maures ou Haderas étaient maîtres du reste de la cité. Les premiers avaient à leur tête un Turc nommé Boursali, les seconds reconnaissaient l'autorité d'un certain Ben-Nouna, homme riche, éclairé et très recommandable. Ces deux partis étaient en état de guerre permanent; mais, comme de part et d'autre on avait intérêt à se ménager, les actes d'hostilité étaient peu sérieux. Cet état de choses favorisant les prétentions d'Abdel-Kader, il se présenta avec quelques troupes devant Trémecen dans le courant de juillet, et somma Ben-Nouna de le reconnaître pour souverain. Celui-ci voulut résister, et il en résulta un petit combat dans lequel il fut vaincu. Les Turcs et les Courouglis déterminèrent sa défaite en l'attaquant par derrière, pendant qu'il était aux prises avec Abdel-Kader; elle fut si complète que craignant d'être livré à

son ennemi, il se retira dans un marabout situé à quelque distance de Trémecen, et qui est un asile inviolable. Il en sortit secrètement la nuit suivante, et s'enfuit à Maroc, auprès de l'empereur Abderrahman, avec qui il était depuis long-temps en relations. Maître de Trémecen, Abdel-Kader traita les habitants avec douceur; il ne tarda pas à gagner leur amour et leur confiance. Il leur donna pour kaïd un des leurs nommé Sidi-Hamadi, qui, sans avoir l'influence ni le mérite de Ben-Nouna, était cependant un homme assez distingué. La conduite qu'avaient tenue les gens du Méchouar pendant le combat qui avait eu lieu sous les murs de Trémecen, avait dû lui faire espérer qu'eux aussi reconnaîtraient son autorité; mais il n'en fut rien. Tout en promettant de vivre en paix avec lui, ils refusèrent de lui ouvrir les portes de la citadelle. Comme il n'avait point d'artillerie pour les y contraindre, il dut se contenter de leurs assurances de paix, et évitant d'engager une lutte inutile, il reprit le chemin de Mascara.

Il apprit en route la mort de son père, Sidi-Mahiddin; il en fut profondément affecté; car outre la tendresse qu'il avait pour lui, il ne se dissimulait pas que c'était au respect que les Arabes portaient à ce vieillard, qu'il devait en partie sa puissance. En Afrique comme en Europe, il est rare que le vulgaire n'attribue pas à un crime la mort d'un personnage politique un peu marquant. Aussi le bruit courut que Mahiddin avait été empoisonné par un émissaire de Ben-Nouna. On disait que l'ancien kaïd de Trémecen avait espéré anéantir la puissance d'Abdel-Kader, en frappant celui sans les conseils duquel on ne le croyait pas encore capable de gouverner. Si le fait est vrai, ce que rien

ne prouve, Ben-Nouna fit un faux calcul; car Abdel-Kader, quoique privé de celui qui avait guidé ses premiers pas, se montra en tout digne du poste où la fortune l'avait appelé.

Pendant que l'Emir était à Trémecen, le général Desmichels marchait sur Mostaganem. Cette ville était occupée depuis 1830 par quelques centaines de Turcs à notre solde. Ils avaient à leur tête le kaïd Ibrahim dont nous avons déjà parlé. Ce personnage avait soutenu plusieurs combats contre les tribus des environs de Mostaganem, qui étaient venues l'attaquer à plusieurs reprises; mais depuis quelque temps il vivait en paix avec elles. Ses ennemis en prirent prétexte pour l'accuser de vendre aux Arabes la poudre qu'il recevait d'Oran, ce qui n'a jamais été prouvé, mais ce qui fit beaucoup d'impression sur le général Desmichels. Dès lors, Ibrahim fut considéré par lui comme un homme suspect et dangereux, dans lequel il était impossible d'avoir confiance, et qui ne serait point éloigné de livrer à Abdel-Kader la place dont il avait le commandement. Il avait prêté le flanc à ces soupçons en refusant de recevoir à Mostaganem des officiers français qu'on avait voulu lui envoyer à diverses époques, pour examiner l'état de la place. Il avait donné pour raison de son refus qu'il ne pouvait répondre de leur sûreté; mais le général Desmichels put nécessairement en conclure qu'il était, ou de mauvaise foi, ou sans autorité réelle à Mostaganem. Dans l'une et l'autre hypothèse, la ville pouvait tomber entre les mains d'Abdel-Kader d'un moment à l'autre. En conséquence il prit la résolution de la faire occuper par une garnison française.

Le 23 juillet, la frégate *la Victoire* et six bâtiments du commerce nolisés pour cette expédition, partirent de Mers-El-Kbir, portant 1,400 hommes d'infanterie et deux obusiers de montagne. Le mauvais état de la mer força cette flottille de relâcher à Arzew; elle y resta trois jours pleins, et reprit le 27 le chemin de Mostaganem. Mais les vents s'étant déclarés contraires, le général Desmichels se détermina à débarquer au Port-aux-Poules à l'embouchure de l'Habra. Le débarquement s'opéra sans difficulté. A cinq heures du soir, ce petit corps d'expédition se dirigea sur Mostaganem. Il arriva dans la nuit à la fontaine de Sdidia, où il attendit le jour, et dès qu'il fut venu il se mit en route. Quelques Arabes se présentèrent sur le flanc droit de la colonne; mais leurs attaques furent peu vives, et ne ralentirent pas la marche un seul instant. A la nouvelle de l'arrivée des Français, la petite ville de Misigran ou Mazagran, située à une lieue en avant de Mostaganem, avait été abandonnée par ses habitants qui s'étaient enfuis épouvantés; on n'y trouva qu'une vieille femme aveugle que des soldats indignes de l'être jetèrent dans un puits, après l'avoir outragée.

Cependant le kaïd Ibrahim n'était pas sans inquiétude; il savait qu'il avait été desservi auprès du général Desmichels, et comme son arrivée ne lui avait pas été officiellement annoncée, il devait craindre qu'on ne lui réservât un mauvais parti. Néanmoins, fidèle aux engagements qu'il avait pris envers la France, il ne songea pas un instant à résister, et après avoir envoyé un de ses officiers au général français, pour l'assurer de sa soumission, il se rendit lui-même auprès de sa personne, et entra à sa suite à Mostaganem où

les Français arrivèrent le 28 juillet. Le commandant du fort de l'est, moins bien disposé que lui, paraissait vouloir se mettre en état de défense, mais il lui envoya l'ordre formel d'ouvrir ses portes. Ainsi tombèrent les soupçons qui avaient plané un instant sur le kaïd Ibrahim. On sut qu'Abd-el-Kader lui avait fait des offres très avantageuses, et qu'il les avait repoussées avec indignation. Au reste, la meilleure preuve qu'il ait pu donner de sa fidélité, est la manière dont il se conduisit dans la circonstance qui nous occupe. Maître d'une ville fermée, armée de plusieurs pièces de canon de gros calibre, et n'ayant affaire qu'à 1,400 hommes sans artillerie de siége, il ne tenait qu'à lui de mettre le général Desmichels dans une position extrêmement critique. Il n'avait qu'à fermer ses portes pour obliger les Français de se replier en toute hâte sur le Port-aux-Poules ou sur Arzew, où ils ne seraient pas arrivés sans avoir eu sur les bras tous les cavaliers de la plaine de Ceirat, qui commençaient déjà à se réunir.

Le général Desmichels, après avoir pris possession des forts, établit ses troupes au bivouac en dehors de la ville. Les habitants furent prévenus qu'ils seraient protégés par l'autorité française, mais que du reste ils étaient libres, s'ils le désiraient, de quitter la ville avec leurs richesses mobilières. Presque tous préférèrent ce dernier parti, et dans peu de jours, Mostaganem fut presqu'entièrement dépeuplée. Le peu d'indigènes qui y restèrent durent se concentrer dans la ville proprement dite. Le quartier de Matamore qui est dans une position dominante fut exclusivement réservé à la garnison.

Dès le lendemain de l'arrivée des Français à Mosta-

ganem, les Arabes vinrent les y inquiéter. Leurs attaques furent assez languissantes le 29 et le 30; mais le 31 elles devinrent sérieuses sur la droite du camp. Il y eut ce jour-là un engagement assez vif dans lequel l'ennemi perdit une cinquantaine d'hommes. Le 2 août, Abdel-Kader, qui était de retour de son expédition de Trémecen, se présenta en personne sous les murs de Mostaganem avec des renforts considérables. Le général Desmichels crut alors qu'il était prudent de lever le camp et de renfermer ses troupes dans Matamore et dans les forts. La garde de Mostaganem fut confiée aux Turcs. Quant au général, il s'embarqua sur la frégate *la Victoire* qui était mouillée auprès de Mostaganem, et retourna à Oran avec l'intention de profiter de l'éloignement d'Abdel-Kader pour opérer une diversion dans le centre de la province. Il laissa le commandement de Mostaganem au lieutenant-colonel Dubarail, qui avait été mis depuis peu à sa disposition; mais bientôt après il envoya sur ce point, en qualité de commandant supérieur, le colonel Fitz-James. Il emmena à Oran le kaïd Ibrahim et une partie de ses Turcs. Cet officier rentra dans la vie privée, d'où il n'est sorti que sous l'administratiou du comte d'Erlon. Ainsi s'effectua l'occupation de Mostaganem par les troupes françaises. Le général Desmichels l'opéra, non seulement sans en avoir prévenu le général Voirol à qui il daignait à peine faire connaître les faits accomplis, mais même sans y avoir été autorisé par le ministre de la guerre. Ce général savait beaucoup prendre sur lui. C'est une faculté précieuse dans un commandement éloigné; mais quelques personnes lui reprochent de ne pas en avoir fait une application heureuse dans cette

circonstance. L'occupation de Mostaganem passe en effet aux yeux de bien des gens pour inutile, et il faut avouer qu'elle l'a été jusqu'à présent. Cependant cette ville serait une assez bonne base d'opération pour agir sur la vallée du Chelif, seule direction par où on puisse tenter de tourner les chaînes de l'Atlas. Sous le point de vue agricole, le territoire de Mostaganem et celui de Misigran offriraient de grands avantages à la colonisation. C'est un pays délicieux, mais que nous avons rendu désert, et que nous dépouillons chaque jour de sa riche végétation. Partout où nous nous établissons en Afrique, les hommes fuient et les arbres disparaissent.

Le lendemain de sa rentrée à Oran, le 5 août, le général Desmichels fit partir de cette ville, dans la soirée, douze à treize cents hommes d'infanterie et de cavalerie pour aller attaquer les Zmela, leur faire le plus de mal possible, et obliger les tribus dont les guerriers avaient suivi Abdel-Kader à Mostaganem, de les rappeler, par la crainte d'un sort semblable. Le commandement de ce petit corps fut confié au colonel L'Étang du 2e régiment de Chasseurs d'Afrique. Cet officier supérieur arriva le 6 au point du jour auprès de plusieurs douars des Smelas, non loin d'une montagne appelée *Tafaraoui*, qui est un des pics les plus élevés du pays. Il mit en position son infanterie et deux pièces de montagne qu'il avait avec lui, et se porta ensuite sur les douars avec la cavalerie divisée en trois corps, et les Turcs à notre solde. Les Arabes surpris, comme dans l'affaire du 7 mai, se laissèrent enlever une grande quantité de bétail et plusieurs femmes et enfants que les Chasseurs poussèrent devant eux, après que les

habitations eurent été pillées. A peine le mouvement de retraite eut-il commencé, que les Arabes qui avaient abandonné leurs douars, se rallièrent et se mirent à tirer sur nos cavaliers ; ceux-ci se replièrent sur l'infanterie, au petit pas, en ripostant à leurs adversaires. Toute la colonne reprit ensuite la route d'Oran, harcelée par les Arabes dont le nombre augmentait de minute en minute. Le soleil était depuis long-temps sur l'horizon, et la chaleur de la saison augmentée par le terrible vent du sud qui se mit à souffler, devint bientôt insupportable. L'infanterie déjà écrasée de fatigue, que l'on avait eu l'imprévoyance de faire partir sans vivres et qui ne trouvait pas une goutte d'eau à boire, avançait lentement. Sa marche était en outre retardée par les blessés qu'il fallait transporter à bras, tout autre moyen manquant. Les Arabes, de leur côté, faisaient leur possible pour empêcher la colonne d'avancer, afin de donner le temps aux guerriers des douars éloignés de se réunir. Plusieurs d'entre eux se jetèrent en avant de la direction qu'elle suivait, et mirent le feu aux herbes et aux broussailles qui couvraient le sol jusqu'à une grande distance ; il en résulta un immense incendie qui vint encore augmenter la chaleur accablante de l'atmosphère. Les flammes, après avoir dévoré rapidement la légère pâture qui leur était offerte, s'éteignirent bientôt d'elles-mêmes, mais nos soldats furent obligés de marcher long-temps sur une cendre chaude d'où s'exhalaient des vapeurs suffoquantes. Alors le découragement s'empara de l'infanterie. On vit des hommes jeter leurs armes et refuser de marcher malgré les prières de leurs chefs ; ils se couchaient et achetaient un instant de re-

pos au prix de leur vie que le yataghan des Arabes ne tardait pas à leur ôter. Ceux à qui il restait assez de force pour marcher, n'en avaient point assez pour combattre. La cavalerie eut donc à soutenir, à peu près seule, les attaques des Arabes ; elle le fit avec une bravoure et un dévouement dignes des plus grands éloges. Enfin la colonne, après bien des fatigues, arriva à la fontaine des Figuiers ; mais un nouveau danger l'y attendait ; car les fantassins après s'être disputé une eau malsaine et croupissante, s'entassèrent sous les quelques arbres qui se trouvent en cet endroit et il fut impossible de les faire marcher. Dans ce moment critique, le colonel L'Etang, dont le courage grandissait avec le danger, déclara à ses officiers qu'il fallait se préparer à périr avec l'infanterie ou à la sauver. Tous applaudirent à cette noble détermination. Aussitôt les Chasseurs entourent cet amas d'hommes à demi-morts qui gisaient sous les figuiers, et se disposent à soutenir de pied ferme les charges de l'ennemi. Les Arabes intimidés par leur contenance, n'osèrent heureusement en pousser aucune à fond. Beaucoup d'entre eux venaient de très loin à une allure très vive, de sorte que leurs chevaux pouvaient à peine se traîner. Ensuite ils se laissèrent imposer par les deux obusiers de montagne qui leur firent assez de mal. Cependant M. Deforges, officier d'ordonnance du général Desmichels, qui avait suivi le colonel L'Etang, s'était dévoué au salut commun pour aller instruire son général du triste état des choses. La fortune secondant son courage, il parvint à Oran sans accident. Aussitôt le général Desmichels partit avec des renforts considérables, des rafraîchissements et des moyens de transports. Les Arabes se dis-

persèrent à son approche, et la colonne de M. de L'Etang, après avoir bu et mangé, put regagner Oran où, malgré ce qu'elle avait souffert, elle eut encore le bonheur de ramener son butin et ses prisonniers.

Après le départ du général Desmichels, Abdel-Kader poussa avec vigueur ce qu'on peut appeler le siége de Mostaganem. Il établit le gros de ses troupes dans le faubourg ruiné de Tistid, et dirigea le 3 ses attaques sur les postes extérieurs. Un marabout situé au bord de la mer, et défendu par une compagnie du 66e de ligne, fut le but principal de ses efforts. Son dessein était sans doute de couper les communications entre la place et la mer, mais il ne put en venir à bout. Les troupes qu'il envoya sur ce point, repoussées par la compagnie du 66e, furent chargées par trois autres compagnies qui sortirent de la place, et leur firent éprouver des pertes considérables. Le 5, ce marabout fut de nouveau attaqué. Un brig français, qui était ce jour-là au mouillage, écrasa les Arabes de son feu, et les força à la retraite. Ils rentrèrent dans leur position de Tistid, d'où ils ressortirent bientôt pour attaquer le corps même de la place. Ils le firent avec une intrépidité peu commune. Comme ils étaient sans artillerie pour battre les murs, ils cherchèrent à les saper, dans un endroit où la courtine n'était point flanquée, et où par conséquent ils étaient à l'abri du feu de la place: une fois parvenus au pied du rempart, leur audacieuse entreprise aurait peut-être réussi, si le lieutenant Gérandon et quelques grenadiers ne s'étaient pas mis à califourchon sur le mur pour faire feu sur les assaillants, qui ne se retirèrent qu'après avoir perdu beaucoup de monde. Le 7, les attaques furent plus molles,

Le 8, l'état de la mer ayant forcé le brig qui était au mouillage de prendre le large, le marabout fut de nouveau attaqué, mais sans succès. Le 9, les Arabes s'éloignèrent de la place et en levèrent le siége. Abdel-Kader rentra à Mascara, et les guerriers de chaque tribu rentrèrent dans leurs douars respectifs, craignant une attaque inopinée, comme celle qui avait eu lieu contre les Zmela.

Ces derniers, désirant ravoir leurs femmes et leurs troupeaux qui leur avaient été enlevés dans la journée du 6 août, ne tardèrent pas à demander la paix. Ils envoyèrent quelques-uns des leurs au général Desmichels qui consentit à les écouter. Après quelques pourparlers, il fut convenu que les Zmela renonceraient à l'obéissance envers Abdel-Kader, et qu'ils viendraient s'établir sous la protection de la France, dans la belle vallée de Miserghin, à trois lieues d'Oran. Ils livrèrent des otages pour garantie de leur bonne foi. A ces conditions, les prisonniers furent rendus, ainsi que les troupeaux.

Vers la fin de septembre, la commission d'Afrique arriva à Oran. Le 1er octobre, elle alla visiter la vallée de Miserghin, escortée par une partie de la division. Un parti assez considérable d'Arabes vint attaquer la colonne française; mais il fut repoussé après un engagement assez vif où nous eûmes quelques morts et une trentaine de blessés. Le vieux général Bonnet ne chercha pas, comme à Bouffarik, à s'emparer du commandement, il se contenta de donner personnellement des preuves de cette brillante valeur qui l'avait rendu si célèbre dans sa jeunesse. Le 2 octobre, la commission alla visiter la position du Figuier. Les Arabes se

présentèrent en petit nombre, et il n'y eut que quelques coups de fusils de tirés.

Cependant les tribus qui depuis long-temps n'avaient plus de débouchés pour leurs denrées, commençaient à souffrir de cet état de choses, et à être lasses de la guerre. Les Medjar se mirent à fréquenter le marché de Mostaganem, les Bordjia approvisionnaient Arzew; les Zmela et même les Douers venaient assez publiquement à Oran. Abdel-Kader, lui-même, n'était pas éloigné de la paix; mais comme il voulait en avoir l'initiative, il prit des mesures sévères pour faire cesser ces relations partielles contraires à l'unité gouvernementale qu'il voulait établir chez les Arabes. Les tribus cédèrent à son ascendant, et les Zmela eux-mêmes ne purent remplir les engagements qu'ils avaient pris avec nous. Parmi les Arabes que le désir du lucre avait attirés sur nos marchés, était un certain Kadour-Tubben, un des cheikhs des Bordjia. Cet homme sachant qu'Abdel-Kader le considérait comme un des principaux instigateurs de la réaction commerciale qui tendait à s'opérer, résolut de désarmer sa colère en lui offrant quelques têtes de chrétiens. A cet effet, il se présenta à Arzew, où il était connu, avec quelques denrées, et après les avoir vendues, il affecta de craindre de tomber entre les mains de quelques cavaliers d'Abdel-Kader, qu'il disait rôder dans le voisinage, et il demanda qu'on voulut bien lui donner une escorte pour l'accompagner jusqu'à un endroit peu éloigné qu'il désigna. Le commandant d'Arzew obtempéra à sa demande, et lui donna quatre chasseurs commandés par un maréchal-des-logis; mais à moins d'un quart de lieue d'Arzew, ces malheureux

tombèrent dans une embuscade dressée, dit-on, par Kadour lui-même. Un d'eux périt, et les quatre autres furent conduits prisonniers à Mascara. Le général Desmichels écrivit à Abdel-Kader pour les réclamer, disant qu'ils avaient été pris contre le droit des gens.

L'Émir répondit que ses cavaliers les avaient pris en bonne guerre, escordant des Arabes qui, contre sa défense, s'étaient rendus sur nos marchés; que s'ils s'étaient laissés tromper par quelques misérables qu'il désavouait, cela ne le regardait nullement, et ne changeait rien à la question; que du reste il les rendrait moyennant 1,000 fusils par prisonnier. Cette proposition ne pouvant être acceptée, il ne fut pas donné suite pour le moment, à cette affaire.

L'Émir, dans sa lettre au général Desmichels, lui reprochait de n'avoir fait encore que des surprises, et lui jetait le défi de venir le combattre loin d'Oran. Un mois après la réception de cette lettre, le général apprit qu'Abdel-Kader, qui revenait d'une course du côté de Trémecen, était campé dans la plaine de Meleta, sur le territoire des Zmela, en un lieu appelé Temezourar. A cette nouvelle, il partit avec presque toutes ses troupes à 6 heures du soir, le 2 décembre, et se dirigea sur ce point, où il arriva avant le jour; mais au lieu d'attaquer le camp d'Abdel-Kader, on tomba sur quelques douars où beaucoup d'Arabes furent égorgés, et où l'on prit une cinquantaine de femmes et d'enfants. La division commença ensuite son mouvement de retraite, et alla faire halte à une certaine distance, sans être trop inquiétée par les Arabes qui n'étaient encore qu'en petit nombre; mais bientôt tout le camp d'Abdel-Kader fut sur pied, et lorsque la colonne se remit

en marche, elle se trouva entourée d'une nuée de cavaliers. Le général Desmichels, avant de reprendre son mouvement rétrograde, renvoya à l'ennemi les femmes et les enfants qui étaient tombés entre les mains de nos soldats. Je ne sais si les Arabes virent en cela un aveu de notre faiblesse, mais leurs attaques en devinrent plus acharnées, la division d'Oran sortait pour la première fois avec de l'artillerie de campagne; jusque là elle n'avait eu que des pièces de montagne. Cette artillerie bien dirigée fit un mal affreux à l'ennemi, qui malgré les pertes énormes qu'il faisait à chaque instant, poursuivit cependant la colonne française jusqu'à la nuit. Les deux partis s'attribuèrent le succès de cette journée; les Français parce qu'ils avaient résisté avec avantage aux attaques des Arabes, les Arabes parce qu'ils avaient vu les Français continuellement en retraite devant eux. Ce qu'il y eut de singulier dans cette affaire, c'est que les otages des Zmela, qui étaient avec nous, se battirent dans nos rangs contre leurs compatriotes. Le kaïd Ibrahim suivit l'expédition en volontaire et se conduisit bravement.

Il ne se passa plus rien de remarquable à Oran jusqu'au 6 janvier 1834. Ce jour-là, un parti assez considérable d'Arabes s'étant présenté en vue de la place, deux escadrons de chasseurs, commandés par le commandant de Thorigny, montèrent à cheval et allèrent le reconnaître. Cet officier supérieur, emporté par son courage, s'avança trop loin, et eut bientôt sur les bras une nuée d'ennemis avec lesquels il lutta quelque temps avec avantage, mais le colonel Oudinot (1), qui

(1) Il avait remplacé depuis peu le colonel L'Etang, qu'un ordre ministériel avait rappelé en France.

arriva sur ces entrefaites, suivi des trois autres escadrons de son régiment, crut devoir ordonner la retraite. Elle se fit avec si peu d'ordre et tant de précipitation, que les escadrons de M. de Thorigny perdirent 17 hommes dont un officier. L'ennemi ne s'arrêta qu'à la vue d'un fort détachement d'infanterie qui marchait à sa rencontre. Il eut le temps d'emporter les têtes coupées aux hommes tués, conformément à un usage barbare que nous avons le tort d'imiter trop souvent. Cette affaire malheureuse fut la dernière. Le général Desmichels, voyant les résultats équivoques des expéditions, même les plus heureuses, sous le point de vue militaire, désirait la paix. La disette commençait à se faire sentir à Oran, où rien n'arrivait plus par terre, et comme les mesures habiles prises par Abdel-Kader rendaient impossible tout arrangement partiel (1), il résolut de faire des ouvertures à l'Emir lui-même, afin d'arriver à une pacification générale. M. Busnac, qui était fort avant dans sa confiance et qui connaissait parfaitement les affaires du pays, le confirma dans cette détermination; mais il était assez difficile d'entamer celle-ci, sans augmenter chez Abdel-Kader le sentiment de sa puissance, et faire naître en lui des prétentions exagérées. Pour parer autant que possible à cet inconvénient, le général Desmichels écrivit de nouveau à Abdel-Kader au sujet des prisonniers faits à Arzew. Après lui avoir parlé de l'affaire qui, par la forme, paraissait être la principale, il lui disait à la

(1) Le général Desmichels avait essayé de traiter avec Mustapha-Ben-Ismaël, chef des Douers, et avec son neveu El-Mzary, mais ces négociations ne purent avoir de suite.

fin de la lettre que s'ils pouvaient se voir tous deux quelques instants, ils parviendraient peut-être à s'entendre et à arrêter l'effusion du sang. En même temps, un juif d'Oran, nommé Amar Mardoché, écrivait à Ben-Harach, un des principaux officiers d'Abdel-Kader que les Français étaient dans les meilleures dispositions à l'égard de l'Emir, et que celui-ci ne pouvait rien faire de plus avantageux à sa puissance que de traiter avec eux. Abdel-Kader, malgré tous ces détours, vit bien qu'on lui demandait la paix, et qu'il allait être maître du terrain des négociations; il répondit au général français que sa religion, qui lui défendait de demander la paix aux Chrétiens, ne lui interdisait pas de l'accorder, et qu'en conséquence, il consentait à recevoir ses propositions. Il éluda l'offre d'une entrevue qui lui avait été faite par le général Desmichels; mais il envoya sous les murs d'Oran Miloud-Ben-Harach et un autre de ses officiers, pour que le général leur fît connaître, par l'intermédiaire d'Amar, sur quelles bases il voulait traiter. Cette démarche charma le général Desmichels, car elle paraissait rétablir l'égalité entre lui et l'Emir. En effet, si d'un côté il avait fait les premières ouvertures, de l'autre on pouvait dire qu'Abdel-Kader était allé au-devant de ses propositions. Comme c'était ici une affaire de la plus haute importance, il réunit auprès de lui les principaux fonctionnaires d'Oran, pour leur soumettre la question. Il fut convenu dans cette assemblée, que l'on ne pouvait traiter que sur les trois bases suivantes : 1° Soumission des Arabes à la France sans restriction; 2° liberté de commerce pleine et entière; 3° remise immédiate des prisonniers. Ces bases furent communiquées aux envoyés de l'Émir, qui les

transmirent à leur maître. Celui-ci demanda que les propositions du général français fussent plus explicitement formulées, et renvoya Ben-Harach avec mission de lui rapporter le projet de traité. Le général le rédigea donc, et le remit à Ben-Harach avec qui il fit partir M. Busnac et le commandant Abdalla d'Asbonne, chrétien de Syrie, au service de la France depuis l'expédition d'Egypte. Abdel-Kader était alors sur l'Habra. Il reçut fort bien les envoyés du général français, lut avec attention les conditions qui lui étaient offertes, donna ses instructions à Ben-Harach, et le fit repartir pour Oran avec des pleins pouvoirs pour conclure. Voulant donner au général Desmichels un gage anticipé d'amitié, et peut-être l'éblouir par un acte apparent de générosité, il lui renvoya en même temps les prisonniers d'Arzew. Ben-Harach, après plusieurs jours de discussion, tantôt avec le général Desmichels seul, tantôt en présence du Conseil, convint, le 26 février, des dispositions suivantes, qui furent approuvées des deux partis, et qui constituèrent le traité de paix.

TRAITÉ DE PAIX.

Conditions des Arabes pour la paix.

1° Les Arabes auront la liberté de vendre et acheter de la poudre, des armes, du soufre, enfin tout ce qui concerne la guerre.

2° Le commerce de la Mersa (1) sera sous le gouvernement du prince des Croyants, comme par le passé, et pour toutes les affaires. Les cargaisons ne se feront pas autre part que dans ce port. Quant à Mostaganem et Oran, ils ne recevront que les marchandises nécessaires aux besoins de leurs habitants, et personne ne pourra s'y opposer. Ceux qui désirent charger des marchandises devront se rendre à la Mersa.

3° Le général nous rendra tous les déserteurs et les fera enchaîner. Il ne recevra pas non plus les criminels. Le général commandant à Alger n'aura pas de pouvoir sur les Musulmans qui viendront auprès de lui avec le consentement de leurs chefs.

4° On ne pourra empêcher un Musulman de retourner chez lui quand il le voudra.

Ce sont là nos conditions qui sont revêtues du cachet du général commandant à Oran.

Conditions des Français.

1° A compter d'aujourd'hui, les hostilités cesseront entre les Français et les Arabes.

2° La religion et les usages des Musulmans seront respectés.

3° Les prisonniers Français seront rendus.

4° Les marchés seront libres.

5° Tout déserteur français sera rendu par les Arabes.

---

(1) Arzew.

6° Tout Chrétien qui voudra voyager par terre, devra être muni d'une permission revêtue du cachet du consul d'Abdel-Kader et de celui du général.

Sur ces conditions se trouve le cachet du prince des Croyants (1).

Ce traité s'éloignait, comme on le voit, des bases qui avaient été arrêtées en conseil. Il était tout à l'avantage d'Abdel-Kader. Par des circonstances que je ne cherche pas à expliquer, la deuxième partie fut seule communiquée au Gouvernement.

Le général Voirol qui était resté étranger à toutes ces négociations, fut instruit de ce qui venait de se passer par des dépêches du général Desmichels que des officiers d'Abdel-Kader lui apportèrent par terre. Elles étaient accompagnées d'une lettre de l'Émir, qui paraît s'être rappelé avant le commandant d'Oran, qu'il existait un général en chef à Alger.

Immédiatement après la conclusion de la paix, le général Desmichefs envoya à Mascara, pour représenter les intérêts de la France, le commandant Abdalla d'Asbonne, qu'il fit accompagner de deux officiers d'état-major. L'Émir, de son côté, établit des oukils ou représentants à Oran, Mostaganem et Arzew. Celui qu'il envoya à Arzew fut Kaliffa-Ben-Mahmoud. C'était un des hommes les plus influents de la tribu des Garabas. Le poste que lui confiait Abdel-Kader, était de la plus haute importance, puisqu'aux termes du traité,

(1) Ce traité, tel qu'il est mis ici sous les yeux du lecteur, a été traduit sur l'original arabe qui est entre les mains d'Abdel-Kader.

le commerce d'Arzew allait appartenir exclusivement à l'Émir.

Cependant la nouvelle de la pacification de la province d'Oran, se répandit rapidement dans toutes les parties de la régence. La deuxième partie du traité, la seule dont le public européen connut alors l'existence, fit croire que le commerce serait libre, et dans cette persuasion quelques négociants d'Alger établirent un comptoir à Arzew; mais quelle ne fut pas leur surprise lorsqu'ils se virent soumis au monopole qu'Abdel-Kader prétendait exercer dans cette place. L'Émir s'était constitué le seul négociant de ses États, à l'exemple du pacha d'Égypte dont il avait étudié la politique lors de son voyage à la Mecque. Il était interdit aux Arabes de traiter directement avec les Européens. Ils devaient vendre à l'oukil d'Abdel-Kader à des prix fixés par lui-même, et celui-ci revendait ensuite aux marchands européens, qui perdaient ainsi tout l'avantage des marchés de première main. La marche générale du commerce était en outre entravée par ce manque de libre concurrence. Le représentant de la maison française établie à Arzew, porta ses plaintes au général Desmichels, qui répondit que le commerce était libre en droit, que le traité l'avait stipulé, et que la réclamation qui lui était adressée, provenait sans doute de quelque malentendu. Fort de cette déclaration, le négociant français traita avec un Arabe de la tribu d'Hamian pour plusieurs charges d'orge qui furent transportées à la porte de son magasin. Kaliffa instruit du fait se rendit sur les lieux, maltraita l'Arabe, et s'empara de l'orge qu'il paya d'après le tarif arrêté par Abdel-Kader. Le Français réclama la protection de l'autorité locale,

qui déclara que d'après les ordres du général Desmichels, elle ne pouvait s'opposer en rien aux mesures commerciales que l'oukil de l'Émir jugeait convenable de prendre. Ce fait était très grave, et fut signalé au général en chef. Vers le même temps, un rapport de M. Sol, sous-intendant civil d'Oran, parvenait à M. Gentil de Bussy. Le monopole exercé par les agents d'Abdel-Kader à Arzew, y était formellement dénoncé, et on l'attribuait à des concessions imprudentes faites secrètement à l'Émir par le général Desmichels. Il y était dit également, qu'au mépris de la législation existante dans la régence sur les céréales, législation qui en prohibait l'exportation, Abdel-Kader avait été autorisé à charger pour l'Espagne deux navires de grains dans le port d'Arzew. Le général Voirol ne pouvait évidemment tolérer de pareils actes. Il en écrivit, avec toute la réserve convenable, au général Desmichels qui nia l'existence du monopole, et qui se retrancha derrière son ignorance de l'arrêté (1) prohibitif de l'exportation des céréales, pour ce qui concernait les deux navires. Il faut qu'il y ait eu dans cette affaire quelque chose d'inexplicable, car pendant toute la durée de son administration, M. le général Desmichels a nié l'existence du monopole, quoique ses dénégations vinssent continuellement se briser contre l'évidence des faits.

Pendant que ce général subissait les conséquences du peu de réflexion qu'il avait apporté à la rédaction de son traité avec Abdel-Kader, le jeune Émir était sur

(1) Cet arrêté est du 15 juillet 1832.

le point de voir s'écrouler l'édifice encore fragile de sa puissance.

Quoique adoré du peuple, dont il était en quelque sorte une émanation, il avait beaucoup d'envieux, comme en ont toujours le mérite et la vertu, lorsque par hasard la fortune leur sourit. Dans la vallée du chelif, Sidi-El-Aribi, chef de la tribu de ce nom, lui reprochait d'avoir traité avec les Chrétiens, quoiqu'il n'eût pris lui-même qu'une part fort indirecte à une guerre dont tout le poids était tombé sur Abdel-Kader. Mustapha-Ben-Ismaël, chef des Douers, qui avait été agha sous la domination des Turcs, ne lui donnait pas sans dépit le titre de Sultan que lui avait décerné la reconnaissance des peuples. Kadour-Ben-El-Morfy, chef des Bordjia, accoutumé à une vie licencieuse et vagabonde, voyait avec peine l'ordre et la paix se consolider. Ces hommes à mauvaises passions n'attendaient qu'une occasion pour éclater. Elle ne tarda pas à se présenter. Après la paix, les Beni-Amer, la tribu la plus populeuse de la province, se refusèrent à payer l'achour, prétextant que la cessation de l'état de guerre rendait cet impôt inutile. L'Émir ordonna aussitôt aux Douers et aux Zmela de se tenir prêts à marcher contre eux au premier signal. Mais, en homme qui veut n'employer la force que là où la raison est impuissante, avant de combattre, il voulut chercher à persuader. Plusieurs cheikhs des Beni-Amer, étaient alors à Mascara. Un jour qu'ils étaient réunis à la mosquée, il s'y rendit de son côté, et du haut de la chaire sacrée qui était pour lui une tribune nationale, il prononça un discours sur l'obligation imposée à tous les citoyens de contribuer aux charges de l'État dans l'in-

térêt général. Son éloquence ne fut pas perdue; les Beni-Amer promirent de payer l'achour, ce qu'ils firent en effet; mais déjà les Douers et les Zmela, gens de rapine, habitués sous les Turcs à servir d'instruments au pouvoir par l'appât du pillage, avaient commencé les hostilités. Abdel-Kader leur envoya l'ordre de les cesser; mais ils n'en tinrent aucun compte, et leur chef Mustapha les voyant dans ces dispositions, leva le masque, et les détermina à se mettre en pleine révolte contre l'Émir. Abdel-Kader marcha contre eux et alla établir son camp sur leur territoire; mais trop confiant dans ses forces, il se laissa surprendre par Mustapha dans la nuit du 12 avril, et fut mis en pleine déroute. Il fit personnellement des prodiges de valeur, et eut deux chevaux tués sous lui. Démonté et presque sans armes, il allait périr ou être pris, lorsque son cousin et beau-frère, Mouloud-Ben-Sidi-Boutalel, homme d'une force prodigieuse, l'arracha de la mêlée et le mit sur son cheval. Il rentra presque seul à Mascara où son ennemi n'osa le poursuivre. Mustapha étonné de sa victoire, chercha à négocier avec les Français, et à obtenir leur alliance aux mêmes conditions qu'Abdel-Kader. Ses offres furent repoussées. Le général Desmichels écrivit à l'Émir pour l'assurer de la continuation de son amitié, et l'engager à ne pas se laisser abattre par ce premier revers. Il lui fit délivrer 400 fusils et une quantité assez considérable de poudre, dont Abdel-Kader versa le prix à Oran. Déjà à l'époque de la signature du traité de paix, il lui avait fait gratuitement un cadeau de cette nature.

Cependant, à la nouvelle de la défaite de l'Émir, Sidi-El-Aribi avait arboré l'étendard de la révolte; Ka-

dour-Ben-El-Morfy, en avait fait autant, et El-Gomary, chef de la tribu d'Angad, s'était uni à Mustapha, de sorte qu'Abdel-Kader se trouva entouré d'ennemis. Le kaïd de Trémecen, Sidi-Hamadi, négociait de son côté avec Mustapha, et cette ville importante était aussi sur le point de lui échapper. Tant de désastres ébranlèrent un instant son âme; mais bientôt son énergie naturelle reprit le dessus. Les circonstances étaient excessivement graves, et demandaient une prompte et vigoureuse détermination. Mustapha-Ben-Ismaël, repoussé par le général Desmichels, songeait à s'adresser au général Voirol. Il était à craindre pour l'Émir que les offres de son rival, arrivant dans un moment où on était mécontent à Alger des concessions faites à Abdel-Kader, ne fussent accueillies par le général en chef, et que celui-ci ne tournât les yeux sur Mustapha pour créer dans la province un pouvoir parallèle à celui du fils de Mahiddin. Le général Desmichels, par amour pour un état de choses qu'il avait créé, avait les mêmes appréhensions. En conséquence, il engagea fortement l'Émir à se mettre en campagne, et alla établir lui-même son camp à Miserghin, pour imposer à Mustapha par cette démonstration.

Abdel-Kader, après avoir réuni les tribus qui lui étaient restées fidèles, sortit donc de Mascara et vint camper sur les bords du Sig. On s'attendait à le voir fondre sur Mustapha ; mais tournant brusquement vers l'est, il alla attaquer les Bordjia qu'il défit complètement. Il s'empara du fort village d'El-Bordj, et força en peu de jours toute cette contrée à rentrer dans le devoir. Cela fait, il marcha contre Mustapha. Les deux rivaux se rencontrèrent le 12 juillet. Il suffit de l'avant-

garde de l'Émir, commandée par l'agha Abib-Boalem, pour mettre en pleine déroute les troupes de Mustapha qui fut lui-même assez grièvement blessé. Vaincu, malade, et bientôt abandonné de presque tout son parti, Ben-Ismaël implora la clémence de son vainqueur, qui lui pardonna généreusement. Les effets de l'indulgence de l'Émir s'étendirent sans distinction à tous les rebelles, dont une partie s'étaient réfugiés sous les murs d'Oran, en invoquant la médiation de la France; ils n'eurent à regretter que le sang qu'ils avaient perdu dans le combat, et pas un seul acte de vengeance ne souilla le triomphe de l'Émir.

Immédiatement après sa victoire, Abdel-Kader marcha sur Trémecen. Il avait depuis quelques jours auprès de lui Ben-Nouna, avec qui l'empereur de Maroc l'avait réconcilié. Mécontent, à juste titre, de Sidi-Hamadi, il le destitua, et rendit à Ben-Nouna ses anciennes fonctions. Les habitants de Trémecen reçurent l'Émir avec transport; mais les Turcs du Méchouar refusèrent, comme à l'époque de son premier voyage, de le laisser pénétrer dans la citadelle, et il eut encore la douleur et l'humiliation de ne pouvoir même chercher à les y contraindre. Cependant, comme il tenait beaucoup à soumettre les gens qui bravaient si insolemment son autorité, il demanda au général Desmichels deux obusiers pour foudroyer le Méchouar. Le commandant d'Oran ne crut pas devoir prendre sur lui de faire un tel présent. Il soumit néanmoins sa demande au ministre de la guerre, qui l'autorisa à fournir les deux obusiers, s'ils étaient demandés de nouveau; mais avant que cette réponse fût parvenue à Oran, Abdel-Kader s'était éloigné de Trémecen. Les Douers et les Zmela,

rentrés dans le devoir, furent traités avec autant de douceur que les autres tribus. Un de leurs chefs, El-Mzary, neveu de Mustapha, fut même nommé agha. Quant à Mustapha lui-même, ne pouvant se résoudre à vivre sous la domination d'Abdel-Kader, il se retira auprès des Turcs du Méchouar.

Le général Desmichels désirait vivement avoir une entrevue avec l'Émir, à son retour de Trémecen. Il le lui exprima par une lettre, en termes très flatteurs pour le jeune chef; mais celui-ci ne crut pas devoir y accéder, prenant pour prétexte que des affaires très pressantes exigeaient qu'il rentrât sans délai à Mascara. Le général revint dans la suite plusieurs fois à la charge, sans être plus heureux. Abdel-Kader était loin de se méfier de son allié, et sa répugnance à se trouver avec lui tenait uniquement à des raisons d'étiquette. Se croyant souverain, et en ayant le titre, il aurait voulu que le général français se maintînt à son égard dans une position d'infériorité. Or, il voyait bien qu'il ne pouvait élever cette prétention sans choquer celui-ci, ce qu'il voulait éviter. Il était donc de son intérêt de fuir une entrevue qui, d'après ses idées, l'aurait mis dans la nécessité de produire au grand jour des exigences qui auraient trop tôt décelé ses arrière-pensées (1).

Maître de toute la partie de la province d'Oran qui s'étend depuis le Chelif jusqu'à l'empire de Maroc, Ab-

---

(1) Cette explication des refus faits par Abdel-Kader de s'aboucher avec le général Desmichels, a été donnée par l'Emir lui-même à une personne de qui l'auteur tient ce détail.

del-Kader ne mit plus de bornes à son ambition, et il conçut la pensée de soumettre à sa domination celle d'Alger et de Titery. Voulant sonder les dispositions du général Voirol, il lui écrivit pour lui annoncer qu'avec l'aide de Dieu il avait vaincu tous ses ennemis, et pacifié toute la partie occidentale de la Régence, et que dans peu de temps il se porterait vers l'est pour rétablir l'ordre dans les tribus de cette contrée. Cette lettre fut transmise au général en chef par l'intermédiaire de Sidi-Ali-El-Kalati de Miliana. Cet homme, qui appartenait à une famille de marabouts fort ancienne, s'était emparé de toute l'autorité dans la ville, et en faisait usage dans l'intérêt d'Abdel-Kader, à qui il était très dévoué. Par un zèle mal entendu pour l'Émir, il écrivit de son côté au général Voirol, lui vantant outre mesure la puissance et les bonnes qualités d'Abdel-Kader, et se faisant un mérite d'avoir, disait-il désarmé sa colère, allumée par l'expédition qui avait été dirigée contre les Hadjoutes, et dont nous avons parlé dans le livre précédent. Il disait, à cette occasion, que si les Hadjoutes s'étaient mal conduits à l'égard des Français d'Alger, lui, général Voirol, aurait dû, au lieu de se rendre justice lui-même, se plaindre à Abdel-Kader, dont les Hadjoutes étaient sujets. Le général Voirol répondit comme il le devait à cette lettre, aussi insolente que maladroite. Pour ce qui concerne Abdel-Kader, il lui écrivit qu'il le félicitait d'avoir rétabli l'ordre dans les tribus dont le gouvernement lui était confié; que sans doute, en formant le projet de se rendre dans ce qu'il appelait les tribus de l'est, il n'avait pas conçu celui de franchir le Chélif qui était la limite que lui, général en chef, jugeait convenable de lui assigner.

Que néanmoins, quelques personnes disaient ouvertement qu'il était dans l'intention d'aller plus loin; mais que quant à lui, il le croyait trop sage pour entreprendre un voyage qui changerait nécessairement la nature de ses relations avec la France; que du reste, la province d'Alger était en paix depuis le dernier châtiment infligé aux Hadjoutes. Cette lettre, aussi ferme que modérée, arrêta pour un instant les prétentions d'Abdel-Kader; mais malheureusement son ambition, qui aurait eu besoin d'être sans cesse maintenue, fut excitée par ceux mêmes dont le devoir était de la tenir en bride.

Sidi-Ali-El-Kalati, extrêmement piqué de la manière dont il avait été traité par le général Voirol, voulait à toute force jouer un rôle dans les intrigues politiques du moment. Il se rendit à Mascara, et fit comprendre à l'Émir de quel avantage il serait pour lui de brouiller les deux généraux, en excitant l'amour-propre de l'un à la propagation d'un système, dont la raison de l'autre repoussait une application trop étendue. En conséquence, Sidi-Ali qui, malgré la maladresse de sa lettre au général Voirol, était un homme insinuant et de beaucoup d'esprit, se mit à rechercher la société des officiers de la légation française à Mascara, et à leur faire une foule de prétendues confidences, tendant à leur persuader que le général Voirol était extrêmement jaloux de la paix que le général Desmichels avait faite avec Abdel-Kader, et que poussé par un sentiment haineux qu'il ne pouvait maîtriser, il cherchait par tous les moyens possibles à détruire l'œuvre diplomatique du commandant d'Oran. Lorsqu'il fut parvenu à tromper ainsi ces officiers, il écrivit au général Desmichels une longue

lettre (1) dans laquelle toutes ces calomnies étaient reproduites avec une telle surabondance de mensonges,

---

(1) Voici cette lettre : « Sidi-Ali-Ben-El-Kalati', au général Desmichels.

Louange à Dieu seul qui n'a point d'égal.

A sa grandeur le général commandant les troupes françaises à Oran.

Votre lettre est arrivée à votre envoyé Abdalla, consul de Mascara. D'après les anciens usages admis entre souverains, il nous a donné connaissance de son contenu. Dieu seul vous récompensera du bien que vous nous dites. Nous avons vu par là votre sagesse et votre prudence. Vous êtes un homme de bons conseils et vous avez de saines et grandes idées. Votre conduite nous l'a prouvé. Vous êtes un homme d'honneur et vous avez agi avec désintéressement.

Quand nous avons vu dans notre pays qu'il y avait des gens mal intentionnés parmi diverses tribus, et que ces tribus se battaient entre elles, interceptant les communications avec Alger, pillant et dévastant les biens des personnes attachées aux Français ; quand nous avons vu les combats avec le général d'Alger, combats qui ont été très fréquents, depuis l'occupation (mais Dieu n'a pas favorisé la cause de ce général ; ses paroles et celles des Arabes ses partisans sont restées sans effet) ; quand nous avons vu tout cela, nous avons pris le parti de venir trouver Sidi-El-Hadji-Abdel-Kader, et le prier de venir dans le pays, et par votre intermédiaire faire la paix entre nous et le général d'Alger, comme il a été fait pour cette province. Nous avons écrit plusieurs fois à l'Emir avant notre arrivée, en le priant de venir dans notre pays. Il a envoyé des lettres à tous les Kbaïles qui habitent les montagnes, et aux habitants des villes de notre province, leur annonçant qu'il avait fait la paix avec tous les Français qui étaient en Afrique, en se conformant toutefois aux lois de la religion. Faites attention, disait-il, de ne pas intercepter les communications ; ne pillez ni ne tuez aucun Français ; rappelez-vous bien ces paroles que je vous répète dans toutes mes lettres. D'après ses ordres nous avons cessé de faire la guerre aux Français ; nous n'avons plus pillé ; les communications ont été libres. Nonobstant cela, le général d'Alger est sorti et a attaqué la tribu des Hadjoutes ; alors tous les Kbaïles ont couru aux armes, ont marché contre lui et l'ont forcé de rentrer dans la ville d'Alger.

de détails et de faits supposés, qu'on a de la peine à concevoir comment le général Desmichels put en être la

---

Alors, nous chefs, nous nous sommes réunis, et après avoir délibéré entre nous, nous avons écrit à El-Hadji-Abdel-Kader, pour lui faire connaître la conduite de ce général. L'Emir a écrit au général sans cependant lui faire de reproches sur sa sortie contre les Hadjoutes; mais en lui annonçant que son intention était d'aller visiter les tribus de ce côté, et qu'il observerait le traité religieusement, ajoutant de ne pas écouter les gens mal intentionnés qui cherchaient à mettre la mésintelligence entre eux. La lettre de l'Emir contenait encore plusieurs autres paroles conciliantes. Le général d'Alger répondit; voici un résumé de sa lettre: (*Suit un résumé à peu près fidèle de la lettre du général Voirol à Abdel-Kader, mais auquel Sidi-Ali a ajouté cette phrase :* Le gouvernement de l'Afrique ne regarde que moi, le général Desmichels n'est rien, et n'est pas écouté du grand roi qui est à Paris.) Telle est à peu près la lettre du général d'Alger. Moi, Sidi-Ali, serviteur de Dieu, j'ai écrit au général, et lui ai fait parvenir la lettre de l'Emir, voulant être intermédiaire entre eux deux. Voici sa réponse : (*Suit la copie de la lettre du général Voirol à Sidi-Ali dans laquelle celui-ci a intercalé beaucoup de phrases de dédain pour le général Desmichels*). Telle est la réponse à ma lettre à moi Sidi-Ali. A présent, Sidi-Ali a adressé les choses suivantes au général Desmichels; et vous qui êtes sage et éloquent, comprenez ce que je vous écris et commentez mes paroles mot à mot.

Je puis vous dire que le général d'Alger est jaloux de vous, parce que c'est vous qui avez conclu la paix, et ce qui le prouve, c'est qu'il veut écrire au roi des Français, pour lui demander l'autorisation de traiter avec l'Emir. Il veut faire comme vous, ou plutôt défaire ce que vous avez fait; mais il est impossible qu'il réussisse, car votre conduite est connue de l'orient à l'occident; si El-Hadji-Abdel-Kader n'avait pas envoyé trois ou quatre lettres aux Arabes par mon intermédiaire, ceux-ci seraient encore en guerre avec les Français dans la contrée d'Alger, et chaque jour, chaque instant verrait de nouveaux combats.

Dans toutes ses lettres, Abdel-Kader disait qu'il va se rendre dans notre pays, et toutes les tribus impatientes attendent avec joie son arrivée. Nous vous dirons de plus qu'Ahmed, bey de Constantine, envoie des lettres tous les mois dans les tribus des environs d'Alger, pour les engager à combattre,

dupe. Il le fut cependant à un tel point, que ne doutant plus de l'excellence d'un système qu'on lui disait exci-

---

les Français. Lui-même se prépare, dit-il, à les inquiéter de toutes les manières. Il assure que Méhémet-Ali, vice-roi d'Egypte, lui prêtera une escadre: mais personne dans notre pays ne croit à ces paroles. Cependant j'ai dû en instruire un homme comme vous; vous méritez de connaître ce qui se passe, afin de n'être pas surpris par les malveillants. On vous connaît chez nous pour un homme sage et loyal. Personne n'a pu faire depuis l'occupation ce que vous avez fait. C'est là ce qui prouve votre sagesse. Ce qui la prouve aussi, c'est d'avoir envoyé Abdalla et deux officiers à Mascara. Abdalla est un homme qui connaît bien le monde et traite chacun comme il le mérite. La mission dont vous avez chargé cet officier prouve votre prudence.

Soyez persuadé que votre conduite avec Abdel-Kader a donné de la jalousie au général Voirol, et que vous avez beaucoup d'ennemis à cause de l'amitié qui règne entre l'Emir et vous.

Ceci est le dire de moi, Ali-Ben-El-Kalati, marabout de Miliana. »

Voilà la lettre que le général Desmichels dit, dans son ouvrage, être si remarquable et qu'il regrette que des convenances militaires ne lui permettent pas de mettre sous les yeux du lecteur. Il n'y a dans tout cela de remarquable que l'impudence de Sidi-Ali et la crédulité du général Desmichels. Il est véritablement affligeant pour la France de voir des demi-sauvages exploiter, comme en se jouant, nos petites passions. Avant d'envoyer cette lettre au général Desmichels, Sidi-Ali lui avait fait dire par un des officiers de la légation de Mascara, que le général Voirol, dans l'intention de diminuer le mérite de ce qui avait été fait à Oran, avait voulu de son côté avoir son Abdel-Kader; qu'il avait jeté les yeux, pour jouer ce rôle sur El-Hadji-Mahiddin-El-Sghir, nommé par lui, agha des Arabes; mais que celui-ci n'ayant pu se faire reconnaître dans cette qualité, s'était enfui d'Alger avec l'argent que le général Voirol lui avait donné. Ce mensonge était si grossier que Sidi-Ali n'osa pas le répéter dans sa lettre. Il fut néanmoins accueilli par le général Desmichels, et c'est, sans aucun doute, à l'argent donné à El-Hadji-Mahiddin, d'après Sidi-Ali, qu'il fait allusion, lorsqu'il parle dans

ter à un si haut degré la jalousie d'un rival, il ne songea plus qu'à le pousser jusqu'à ses plus étranges conséquences. Il déclara donc à Abdel-Kader qu'il le rendrait plus grand qu'il n'aurait osé même le désirer, et qu'il fallait qu'il régnât partout, depuis Maroc jusqu'à Tunis. En entendant de pareilles assurances sortir de la bouche de l'officier qui les lui transmettait au nom du général, Abdel-Kader souriait en silence, et avait sans doute de la peine à croire à un tel excès d'aveuglement.

En attendant la réalisation de si flatteuses promesses que le général Desmichels remettait à l'arrivée du gouverneur depuis long-temps annoncée, Abdel-Kader fit succéder les soins de l'administration au fracas des armes. Il nomma des kaïds et des cadis à toutes les tribus qui en manquaient, et les rangea toutes dans cinq grandes divisions à la tête de chacune desquelles il mit un agha. Toutes ses actions prouvaient qu'il tendait à améliorer la société arabe, sans rien emprunter à la société européenne. Il paraissait n'envier à celle-ci que quelques perfectionnements matériels. Peut-être en voyant de trop près les petites passions des hommes avec qui les circonstances politiques l'avaient mis en relation, conçut-il de notre civilisation une idée peu avantageuse. Peut-être aussi un fonds d'orgueil de race l'en éloignait-il. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il n'a

---

son ouvrage d'arrangements passagers achetés à prix d'argent. On sait maintenant à quel prix ont été achetés les arrangements de M. le général Desmichels.

jamais trop cherché à se modeler sur nous. Il est vrai de dire qu'il n'a jamais eu auprès de sa personne d'Européen assez capable et en même temps assez instruit dans la langue arabe pour lui donner sur bien des choses, des explications que son esprit prompt et élevé était fort en état de saisir.

Jusqu'à ce que le cours de notre narration nous conduise à l'administration du comte d'Erlon, détournons les yeux d'Oran et de Mascara, pour les porter un instant sur Bougie. Nous avons dit, dans le livre XI, que le général Trézel, en quittant cette ville, en remit le commandement à M. Duvivier, que le ministre en avait nommé commandant supérieur. M. Duvivier, à la dissolution du 2me bataillon de Zouaves, était rentré en France, où il fut placé dans le 15e de ligne. Le ministre comprit bientôt que ce n'était pas un homme à laisser trop en sous-ordre, et il le mit dans une position où il pût utiliser ses talents et son expérience. Cette position était loin d'être facile, il fallait faire la guerre; mais la faire pour avoir la paix. Le nouveau commandant fit bien la guerre; mais la guerre n'amena point la paix.

Il avait été décidé qu'on établirait un blokhaus à l'entrée de la plaine. Le 5 janvier, pendant qu'on y travaillait, l'ennemi vint inquiéter les travailleurs. Ses attaques furent plus animées le 6; mais après plusieurs heures de combat, voyant qu'elles étaient inutiles, il se retira.

Dans la nuit du 17 au 18 janvier, les Kbaïles, au nombre de 4,000 hommes environ, garnirent les contre-forts en avant de nos postes qu'ils attaquèrent au

par quelques compagnies d'infanterie. C'est une précaution qu'il faut toujours avoir en Afrique; car la crainte qu'éprouvent les cavaliers d'être abandonnés à un ennemi sans pitié s'ils viennent à être blessés ou démontés, nuit à leur élan lorsqu'ils ne se sentent pas soutenus. M. Duvivier, qui est peut-être l'homme qui connaît le mieux la guerre d'Afrique, n'a jamais perdu ce principe de vue. Cet excellent officier a déployé dans tous ces petits combats de Bougie, des talents qui auraient mérité un plus vaste théâtre.

Le 8 mai, les Kbaïles vinrent attaquer les blockhaus supérieurs; après quelques heures de fusillade, une pluie violente les dispersa.

Le 5 juin, l'ennemi vint se mettre en bataille devant Bougie, dans un ordre assez régulier. Sa droite appuyée à la mer et sa gauche au moulin de Demous. Il paraissait offrir le combat; mais comme il avait des forces supérieures, il aurait été imprudent de l'accepter. Le commandant Duvivier se contenta donc de repousser à coups de canon les provocations des Kbaïles. A neuf heures du soir, quelques-uns d'entre eux escaladèrent les parapets de la redoute du blockhaus de la plaine, et blessèrent ou tuèrent des canonniers sur leurs pièces. Ils furent repoussés dans le fossé, et on roula sur eux des obus allumées à la main, qui leur tuèrent du monde.

Le 23 juillet, le troupeau de l'administration qui paissait sous les murs de Bougie, s'étant avancé au-delà des limites assignées pour le pacage, fut enlevé en partie par un fort détachement de cavalerie embusqué derrière le contrefort du moulin de Demous. Le commandant supérieur fit courir après, l'escadron de chas-

seurs, soutenu de loin par quelque infanterie. Cet escadron arrivé sur les bords de l'Oued-Bou-Meçaoud, se trouva en face de 150 cavaliers, tandis qu'il n'en comptait que 40 dans ce moment; il fut forcé de rétrogader, d'autant plus que le troupeau avait déjà été conduit au loin. Ce mouvement de retraite fut appuyé par une ligne de tirailleurs d'infanterie, dirigée par M. le capitaine d'état-major Latour-du-Pin. La garnison de Bougie eut dans cette journée 5 hommes tués, et 13 blessés. Elle perdit une partie de ses bœufs au nombre de 357, et fut réduite pendant quelque temps à la viande salée, ce qui était d'autant plus fâcheux qu'elle compta bientôt plus de mille malades.

Le capitaine qui commandait le blockhaus de la plaine, fut traduit devant un conseil de guerre, sous l'accusation de ne pas avoir fait tout ce qu'il devait pour sauver le troupeau. Il fut acquitté. C'était un homme honorable qui, dans cette circonstance avait été plus malheureux que coupable. Le conseil de guerre fit son devoir en l'acquittant, comme le commandant supérieur avait fait le sien en l'accusant.

La garnison de Bougie eut à supporter dans le courant de 1834, des privations et des fatigues de toute espèce. Elle fit preuve de la constance la plus admirable. Les jours de combat étaient ses seuls jours de fête et de distraction.

M. Duvivier fut parfaitement secondé par l'immense majorité des officiers placés sous ses ordres. Le capitaine de Latour-du-Pin, qui remplissait auprès de lui les fonctions de chef d'état-major, se fit remarquer de son chef par son zèle éclairé, et de tout le monde par sa bravoure.

Deux camps retranchés furent établis par le commandant de Bougie. L'un en avant de la porte des Amandiers (Bab-El-Lous) ; c'est celui qu'on appelle le camp retranché supérieur : l'autre dans le bas, à l'entrée de la plaine, c'est le camp retranché inférieur. La belle conduite militaire de M. Duvivier, à Bougie, lui valut le grade de lieutenant-colonel, bien au-dessous encore de celui qu'il devrait occuper.

LIVRE XIV.

Nature des rapports entre le général Voirol et M. Genty de Bussy.—Ce dernier se rend maître des délibérations du conseil d'administration. — Actes administratifs.—Justice, domaine, finances, commerce, agriculture, travaux publics, police, voirie, etc.—Commission d'Alger.—Aperçu de ses travaux.—Démêlés du général Voirol et de l'intendant civil.—Affaire Sofar.—Conversion d'une mauresque à la religion chrétienne et suites de cette affaire.—Nomination du général Drouet comte d'Erlon aux fonctions de gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, et de M. Lepasquier à celles d'intendant civil.—Départ de M. Genty.—Départ triomphal du général Voirol.

Quoique M. le général Voirol ne se fût jamais occupé que fort indirectement des sciences administratives, son esprit prompt et son intelligence facile lui en auraient bientôt donné la clef, si le sentiment, malheureusement trop continuel de sa position intérimaire, ne l'eut sans cesse détourné de s'engager sur un terrain encore étranger pour lui. Ce fut un grand mal; car si cet homme de bien et de conscience, eut acquis les quelques connaissances spéciales qui lui manquaient, s'il se fût emparé d'une main ferme, et sans hésiter, de la position de gouverneur, le ministère la lui aurait probablement laissée, la colonie l'aurait encore à sa tête, et n'aurait point passé par la fâcheuse administration du comte d'Erlon.

Nous avons vu dans les livres précédents les fautes et les actes de faiblesse où la crainte de faire plus que

son intérim ne le comportait, entraîna le général Voirol dans ses relations avec les Arabes. Dans les opérations administratives, la préoccupation de ce même intérim le mit, dès le principe, dans la dépendance absolue de M. Genty de Bussy. Si ce dernier n'avait été mu que par le désir du bien, sans aucune pensée d'amour-propre ni de position personnelle, il aurait pu faire de fort bonnes choses avec un homme modeste, qui dans une carrière toute nouvelle pour lui, sentait bien qu'il avait besoin d'être dirigé; mais qui, à défaut de connaissances spéciales, avait assez de perspicacité pour comprendre quand on se fourvoyait. Malheureusement M. Genty avait pour but principal de ses actions, de se poser aux yeux de tous au-dessus d'un lieutenant-général, afin de se créer dans l'opinion un rang qu'il n'avait pas encore dans le monde, et passer ensuite sans secousse de la fiction à la réalité. Si son mérite avait été assez transcendant pour qu'aucun parallèle ne fût possible entre son chef et lui, il se serait peut-être contenté de cette supériorité de fait, mais il n'avait sur M. Voirol, en fait de science administrative, que l'avantage que lui donnaient un peu de routine de bureau, la terminologie du métier, et enfin la faculté de parler long-temps, et d'une manière assez supportable, sur le même sujet. Tout cela ne formait pas une supériorité assez marquée pour que M. Genty, qui était homme d'esprit, et qui dans le for intérieur devait se connaître, en fût pleinement satisfait; il comprit que s'il se donnait la peine de discuter avec le général Voirol, de lui soumettre ses projets d'arrêtés, et de l'initier enfin au grimoire de l'administration, il perdrait tout avantage sur lui, parce qu'il n'avait à lui

proposer aucune de ces mesures fortes et vitales dont le mérite reste toujours à ceux qui en ont conçu la première idée. En conséquence, il mit tous ses soins à le laisser autant que possible étranger aux affaires, et il ne songea qu'à en obtenir des signatures de confiance.

La soumission de M. Voirol aux volontés de M. Genty était en quelque sorte justifiée par celle des conseils d'administration, qui se laissaient conduire par lui. Cet homme adroit avait disposé les choses de manière à ce qu'il n'y avait jamais d'ordre du jour pour régler les travaux de ce conseil; de sorte que les membres arrivant en séance sans s'être préparés sur les matières qui devaient y être traitées, M. l'intendant civil, qui par sa position avait l'initiative de presque toutes les mesures, restait maître absolu des délibérations, et faisait passer tout ce qu'il voulait. Il s'accoutuma tellement à l'idée de son omnipotence, qu'il finit par s'irriter des plus timides objections, et qu'il était toujours près de dire, comme Robespierre à la Convention nationale: *On murmure, je crois*. Il n'avait pas les mêmes moyens que Robespierre de ranger les dissidents à son avis; mais ce que celui-ci obtenait par la terreur, M. Genty l'arrachait par la crainte qu'éprouvaient ses collègues de subir trop souvent, dans la même affaire, la prolixité de son éloquence administrative.

Si M. Genty eût triomphé avec modestie, s'il n'eût pas affiché trop ouvertement la supériorité intellectuelle qu'il croyait avoir sur le général Voirol, et la supériorité d'influence administrative malheureusement trop réelle qu'il avait usurpée sur lui, peut-être ce dernier n'aurait jamais songé à secouer un joug qui ne

tarda pas à lui peser ; mais lorsqu'il vit que l'intendant civil ne travaillait que dans l'intérêt de son amour-propre, sans ménager le moins du monde celui de son supérieur, sa susceptibilité d'homme et de chef se réveilla, et il en résulta une réaction dont les effets furent peu agréables pour M. de Bussy, ainsi que nous ne tarderons pas à le voir.

Nous allons faire connaître aux lecteurs, par branches de service, les principales dispositions administratives prises sous le commandement du général Voirol.

Justice. Plusieurs causes ayant diminué momentanément le nombre des juges à Alger, un arrêté du 22 juin 1833 réduisit à cinq celui des membres de la Cour criminelle. Les condamnations durent être prononcées à la majorité de quatre voix. Cet arrêté n'était que transitoire; mais les dispositions en furent rendues permanentes par un autre arrêté du 2 avril 1834, pour toutes les circonstances où, par suite d'un empêchement quelconque, le nombre des juges se trouverait au dessous de sept.

Domaine. Nous avons vu dans le 5e livre de cet ouvrage, que le général Clauzel avait signé le 8 novembre 1830 un arrêté qui interdisait l'aliénation des biens domaniaux, et qui n'en permettait la location que pour trois ans. Cette mesure était fort sage. M. Clauzel comprenait le parti que l'on pourrait tirer de ces biens dans l'intérêt de la colonisation, et il ne voulait pas que l'État s'en dessaisît au profit de quelques spéculateurs. M. Genty de Bussy résolut, j'ignore par quel motif, de changer cette législation. En conséquence, un arrêté du 2 avril 1834 autorisa les locations ou concessions

d'immeubles ruraux à l'amiable ou par adjudication pour un temps qui pouvait aller jusqu'à 99 ans. Il en fut de même des masures, emplacements de démolition et autres locaux de peu de valeur. Les maisons, magasins et boutiques ne purent être loués que pour 3, 6 ou 9 ans et par voie d'adjudication.

Nous avons vu dans le 12e livre que l'Etat possède dans la Métidja un grand nombre de belles fermes, il est à désirer qu'on ne les concède pas à des spéculateurs d'immeubles, mais à des associations de travailleurs qu'il ne serait pas très difficile de former.

Le 25 avril 1834, un arrêté rappela que toute aliénation ou location d'immeubles séquestrés était nulle, et prononça la peine de la destitution contre les notaires, cadis et rabbins qui recevraient des actes de cette nature non consentis par l'autorité.

Finances. Par arrêté du 2 janvier, le droit d'importation fut fixé à 6 p. 100 pour un grand nombre de marchandises étrangères sortant des entrepôts de France et importées sous pavillon français. Cet arrêté qui diminuait de 2 p. 100 le droit d'importation pour ces marchandises, fut rendu d'après une décision du ministre de la guerre. Le 27 février, le droit d'ancrage pour tous les ports de la Régence fut fixé à 75 centimes par tonneau, pour les bâtiments sous pavillon étranger, et à 50 pour les bâtiments français.

Commerce. Le commerce avait adressé de nombreuses réclamations à l'autorité au sujet de la législation existante sur les céréales, qui en défendait l'exportation pour quelque destination que ce fût. M. Genty les prit en considération, et il fut décidé que l'exportation serait permise, lorsque l'approvisionnement serait as-

suré, mais pour un quart seulement de cet approvisionnement fixé à 2,734 quintaux métriques pour Alger.

Quelques mesures furent prises, à peu près à la même époque, pour prévenir l'accaparement des denrées de consommation journalière.

Le 9 juillet 1834, une surtaxe de 15 p. 100 fut établie sur les patentes pour couvrir les dépenses portées au budget de la chambre de commerce. Le 18 avril de la même année, il avait été réglé que cette chambre serait nommée pour un an. L'arrêté qui l'avait constituée sous le général Clauzel en avait fixé le renouvellement tous les six mois.

Agriculture. M. de Bussy établit auprès d'Alger, dans le canton d'Hamma, un jardin dit d'acclimatement et de naturalisation pour y faire divers essais de culture. Ce fut une très bonne mesure qui devait résoudre, par l'expérience, plusieurs questions importantes pour l'avenir du pays. Les essais faits dans ce jardin ont prouvé que le coton, l'indigo et la canne à sucre viennent parfaitement dans la colonie. Les cotons que l'on a obtenus sont aussi beaux que les plus belles qualités d'Amérique. Les plantes provenant de la récolte de 1833 ont donné des produits supérieurs à leur origine, ce qui est une preuve que le coton est loin de dégénérer à Alger. L'indigo s'est élevé à huit pieds de haut dans le jardin de naturalisation, ce qui est rare, dit-on, même au Bengale; l'indigo obtenu peut être comparé à celui de Carracas.

M. de Bussy mit aussi beaucoup de zèle à propager la cochenille. Il en fit venir de l'Andalousie, et en établit un dépôt auprès d'Alger sous la direction d'un

agent spécial chargé de sa propagation. Nous signalons avec d'autant plus d'empressement les actes utiles de l'administration de M. de Bussey, que nous sommes souvent forcés de le présenter à nos lecteurs sous un jour peu favorable.

Travaux publics. Nous avons vu dans le livre II que quelques travaux de dessèchement furent entrepris sous l'administration du général Voirol ; voici les dispositions administratives qui furent prises à cet égard. Un arrêté du 17 octobre 1833 prescrivit à tous les propriétaires de terrains marécageux, de faire au bureau des domaines la déclaration des quantités à eux appartenant, et de leur intention de travailler eux-mêmes au dessèchement.

Dans le cas où cette déclaration ne serait pas faite dans un délai de quinze jours, et dans celui où, un mois après la déclaration faite, les travaux ne seraient pas commencés, toutes circonstances qui devaient être constatées, il fut réglé qu'il serait procédé par voie d'enchères publiques à l'adjudication des terrains marécageux, aux risques et périls des propriétaires, et qu'à défaut d'autres adjudications le gouvernement prendrait lui-même ces terrains aux taux fixés par la mise à prix. Le gouvernement ou les adjudicataires substitués ainsi aux propriétaires qui ne voudraient pas entreprendre eux-mêmes les travaux de dessèchement, devaient avoir la jouissance des terrains pendant quinze ans, à compter du jour où les travaux seraient terminés.

C'est armé de cet arrêté que le génie militaire, chargé comme nous l'avons vu des essais de dessèchement, commença ses travaux à la Ferme-modèle et à la Mai-

son-Carrée. Mais il se trouva que l'administration n'ayant rempli aucune des formalités prescrites par son propre arrêté, les propriétaires réclamèrent contre l'application de l'article relatif aux quinze ans de jouissance; et comme ces propriétaires n'étaient pas de pauvres indigènes repoussables par la plus grossière fin de non-recevoir, mais bien des Européens en position de se faire écouter, il fallut transiger avec eux; de sorte que l'arrêté du 17 octobre eut le sort de plusieurs autres, c'est-à-dire qu'il ne fut pas exécuté.

Un autre arrêté de la même date régla la forme des expropriations pour cause d'utilité publique. Ces expropriations devaient être prononcées par un arrêté du général en chef et de l'intendant civil, et exécutées dans les 24 heures. L'indemnité pour le propriétaire dépossédé dut être fixée définitivement et sans appel par un expert commun; il fut réglé qu'en ce qui concerne les travaux des routes, la plus-value acquise aux terrains restants par l'effet de ces mêmes travaux, serait considérée comme une indemnité suffisante de ceux qu'envahissait la route. Quelque acerbe que puisse paraître cet arrêté, il fut un retour à l'ordre, car jusque là on avait exproprié sans aucune formalité et sans mesure conservatrice des droits des propriétaires dépossédés. En outre, il faut dire que des formalités trop lentes et trop gênantes pour les expropriations pour cause d'utilité publique, rendraient à Alger toute amélioration impossible; car, comme nous l'avons déjà dit, il y existe une foule d'Européens qui n'achètent qu'avec l'espoir de rançonner l'administration. Lorsque l'on construisit la belle route de Birkadem, tous les hommes raisonnables furent scandalisés des chicanes

que suscita un personnage dont on voulait prendre une petite portion de terrain. Ce personnage était cependant fonctionnaire public à très gros appointements. On ne doit pas laisser l'administration, lorsqu'il s'agit de l'intérêt général, à la merci de la cupidité de quelques particuliers. Cette vérité a été sentie en France comme à Alger, et c'est dans ce sens qu'à été modifiée la législation sur les expropriations pour cause d'utilité publique. Mais si l'arrêté du 17 octobre ne peut être blâmé en principe, les applications qui en furent faites ont souvent mérité de l'être. D'abord l'indemnité promise a bien rarement précédé l'expropriation, et si ce n'est quelques propriétaires indemnisés par le génie militaire, tous les nouveaux expropriés sont dans la même position que les anciens, c'est-à-dire qu'ils attendent; seulement ils attendent depuis moins long-temps. Ensuite on a souvent mis des familles à la porte sans leur donner même le temps de trouver un nouvel asile. Dans le courant de 1834, M. l'intendant civil voulant agrandir le jardin de naturalisation, fit signer au général Voirol un arrêté qui, en vertu de celui du 17 octobre, expropriait un pauvre maure, et le lendemain ce malheureux fut chassé du petit jardin qui le faisait vivre, lui et sa famille. Il vint tout en larmes, se jeter avec ses enfants aux pieds du général qui le renvoya à l'intendant civil. Celui-ci répondit que les règles de la comptabilité ne permettaient pas de payer sur-le-champ à cet homme l'indemnité qui lui était due, mais qu'on s'en occupait. Le misérable exproprié, qui était sans ressource, ne vécut long-temps que des bienfaits du général Voirol, désespéré d'avoir signé de confiance un arrêté qui avait de pareilles suites.

Était-il donc si nécessaire d'agrandir le jardin de naturalisation aux dépens d'une famille que l'on réduisait à la mendicité? Les formalités de l'administration doivent-elles être plus lentes lorsqu'il s'agit d'indemniser que lorsqu'il s'agit d'exproprier? Nous ne le pensons pas (1).

L'arrêté sur les biens domaniaux du 2 avril 1835, régla que, lorsqu'une propriété bâtie se trouverait comprise pour une portion seulement dans le plan des immeubles à exproprier pour travaux d'utilité publique, le propriétaire aurait l'option ou d'abandonner l'immeuble en totalité ou de conserver l'autre portion.

Police. Les mesures de police prises sous le général Voirol sont: l'obligation imposée aux ouvriers de se munir d'un livret délivré par le commissaire de police; la formation de commissions chargées de veiller à la bonne qualité des denrées mises en consommation et de faire détruire les denrées avariées ou frelatées, enfin quelques dispositions sur les passe-ports.

Il fut réglé, par l'arrêté du 27 juin 1833, que nul ne pourrait séjourner dans la Régence sans être porteur d'un passe-port délivré par les autorités françaises s'il

---

(1) Je pourrais citer une foule de traits semblables. Je me bornerai au suivant qui a plus de gravité peut-être que celui du maure d'Hamma. L'administration s'empara en 1834 d'une carrière dont une partie était dans un jardin sans que l'expropriation eût été prononcée, et sans que le propriétaire ait pu encore, je ne dis pas obtenir, mais même faire régler la moindre indemnité. Toutes ces avanies tombent sur les indigènes, et pour défendre leurs droits si indignement méconnus, je me suis fait plus d'un ennemi lorsque j'étais à la tête du bureau arabe.

est français, et visé par les agents consulaires français s'il est étranger. Au reste, cet arrêté ne fit que résumer et modifier des dispositions déjà prises sur cette matière.

Voirie. Un arrêté du 8 mai 1833, créa des conseils de voirie (1) pour Alger, Oran et Bône. Le même jour, un second arrêté régla que les propriétaires des maisons qui auraient besoin de réparation et qui menaceraient la sûreté publique, seraient sommés par les agents de la voirie, de les réparer, et que faute par eux d'obtempérer à la sommation, la location de ces maisons serait mise aux enchères au compte des propriétaires, à la diligence de l'autorité municipale. — L'adjudicataire fut tenu d'exécuter, dans un délai fixé par le cahier des charges, le devis des réparations dressé par l'architecte de la ville. La durée du bail se composa du temps nécessaire à l'adjudicataire pour que le prix de la location couvrît les dépenses occasionnées par les réparations, et d'une jouissance de trois ans dont le loyer dut être payé au propriétaire.

L'arrêté du 17 octobre sur les expropriations régla, en ce qui concerne la voirie, que lorsqu'une maison menacerait la voie publique, et que le propriétaire ne pourrait la faire abattre à ses frais, elle serait abattue aux frais de l'administration, qui demeurerait nantie du terrain jusqu'à ce qu'elle fût couverte de ses avances.

Toutes ces mesures étaient nécessitées par l'état des

(1) Celui qu'avait institué le général Clauzel, n'existait plus depuis longtemps.

villes de la Régence que nous occupions. La misère et l'incertitude de l'avenir y étaient telles, que les habitants ne pouvaient ou ne voulaient faire aucune réparation à leurs demeures. Chaque pluie, chaque coup de vent jetait bas quelques maisons. Les constructions particulières ont peu de solidité en Afrique, et ont besoin d'un entretien minutieux et journalier; de sorte qu'une interruption de trois ans dans ces soins de tous les jours, avait conduit les choses au point que toutes les villes étaient menacées d'une prompte et déplorable destruction. Les démolitions pour l'élargissement des rues continuaient toujours; elles allaient vite, parce que l'administration avait abrégé toutes les formalités qui y étaient relatives; les reconstructions au contraire, marchaient lentement, parce qu'on les avait hérissées de difficultés administratives. Il est à remarquer qu'à Alger, l'administration a toujours marché à pas de géant lorsqu'il s'est agi de détruire, et à pas de tortue lorsqu'il a fallu édifier. On perdit un temps considérable à déterminer les alignements, et un temps non moins précieux à les faire approuver à Paris; car il est bon que l'on sache que c'est à Paris que l'on décida de la forme que doit avoir le nouvel Alger. Ensuite, il fallut attendre bien des mois les autorisations de bâtir. Enfin, ce n'a été qu'avec des peines infinies que l'industrie particulière est parvenue depuis la fin de 1834 seulement, à relever sur quelques points les ruines entassées par l'administration.

La forme des demandes concernant la voirie fut déterminée par deux arrêtés du 27 juin et du 27 novembre 1833. Ce dernier classa les rues en rues de grande et de petite voiries. Le lecteur remarquera sans doute

que M. Genty de Bussy, n'arrivait jamais du premier jet à quelque chose de complet, en quelque matière que ce fût. Cela tenait à ce qu'il était obligé de faire successivement son éducation administrative, et qu'il en puisait les éléments, non dans l'étude du pays, mais dans l'indigeste recueil appelé le Bulletin des lois.

Parmi les actes de l'administration du général Voirol qui ne rentrent pas dans les divisions que nous venons de parcourir, nous citerons un arrêté du 1er juillet 1834, qui établit enfin des débits de poudre dans les villes de la Régence occupées par nos troupes, et les dispositions transitoires qui interdirent jusqu'à nouvel ordre toute transmission d'immeubles entre européens et indigènes à Bougie et Mostaganem. Une disposition semblable avait été prise pour Bône par M. Pichon, dans les premiers temps de l'occupation de cette ville. Ces mesures étaient sages et devaient prévenir bien des abus et des friponneries.

Vers le milieu du mois d'août 1833, on vit arriver en Afrique une commission composée de pairs et de députés, chargée par le gouvernement d'examiner le pays, et d'éclairer la France sur les avantages et les inconvénients de sa conquête. Au premier moment d'enthousiasme causé par la prise d'Alger, il n'y avait eu qu'un cri en France pour sa conservation et pour la colonisation des belles contrées qui en dépendent. Le gouvernement sembla d'abord se rendre à ce vœu si unanimement exprimé, en envoyant sur les lieux M. le général Clauzel, qui dès le principe s'était montré chaud partisan de la colonisation ; mais bientôt les tracasseries suscitées par les ministres à ce général, et

enfin son rappel, firent suspecter les intentions du gouvernement. On parla d'engagements secrets pris avec les puissances étrangères relativement à l'Afrique. L'opinion publique s'en indigna, et la conservation d'Alger devint une affaire d'honneur national. Néanmoins quelques hommes de chiffres se mirent à considérer la question sous un autre point de vue : ils se demandèrent quels avantages nous pouvions tirer d'Alger en compensation des sacrifices où il nous entraînait, et plusieurs partant d'un faux calcul, n'hésitèrent pas à déclarer qu'il y avait plus de pertes que de profits à le garder. Les partisans d'Alger ne purent refuser de suivre leurs adversaires sur le terrain des calculs matériels, et la question devint alors en quelque sorte arithmétique. Le ministère, dont presque tous les membres ne voyaient guère dans Alger qu'un embarras de plus, furent ravis de sentir cette question ainsi réduite, et ils annoncèrent qu'une commission, nommée par le Roi irait puiser sur les lieux les éléments nécessaires à sa complète solution. Cette commission, présidée par M. le lieutenant-général Bonnet, pair de France, était composée de MM. d'Haubersart, pair de France; de la Pinsonnière, Laurence, Piscatory et Reynard, membres de la Chambre des députés; Duval d'Ailly, capitaine de vaisseau; le général Montfort, inspecteur général du génie.

La commission visita toutes les villes occupées par nos troupes, à l'exception de Mostaganem, se fit donner des Mémoires par tous les chefs de service, interrogea plusieurs personnes, et chaque membre traita avec ces éléments la partie qui avait le plus d'analogie avec ses connaissances et ses habitudes. Les diverses

questions de principe étaient discutées en séance, et l'avis de la majorité était formulé dans les procès-verbaux. Le travail de M. Laurence sur la justice, celui de M. de la Pinsonnière sur la colonisation, et celui de M. Reynard sur le commerce et les douanes furent faits avec soin et talent.

Après un peu plus de deux mois de séjour en Afrique, la commission retourna à Paris, et soumit son travail à une seconde commission présidée par le duc Decazes, et qui, dans un long rapport très bien fait, conclut à la conservation d'Alger, à la majorité de 17 voix contre deux. Cette commission était composée de 19 membres.

D'après les conclusions de la commission, le gouvernement parut se décider franchement à garder Alger. En conséquence, il se mit en quête d'un gouverneur. Trois candidats se présentaient, le maréchal Clauzel, le duc Decazes et le général Damrémont. Tous trois offraient des garanties de capacité et convenaient au pays, le premier surtout y était vivement désiré; mais le choix du Roi, à l'étonnement général, tomba sur le lieutenant-général comte d'Erlon, vieillard de 70 ans, auquel on ne songeait pas plus à Alger qu'il ne songeait lui-même à y être envoyé, quinze jours avant sa nomination.

Les derniers mois de l'administration du général Voirol virent naître de fâcheux démêlés entre lui et l'intendant civil. Le général était fatigué depuis quelque temps de l'indépendance absolue qu'affectait M. Genty; il était en outre mécontent de quelques uns de ses actes. Une circonstance fortuite vint les brouiller sans retour. Un juif nommé Sofar, qui avait eu des affaires d'inté-

rêt avec la corporation israélite, fut condamné par les rabbins à payer un reliquat de compte; la sentence ordonnait la prise de corps en cas de non paiement. Ce juif présenta au général en chef une requête où, après s'être plaint de mauvais traitements exercés sur sa personne par ordre du chef de la nation juive, il demandait la révision du jugement, alléguant qu'il avait été condamné à payer une somme que le jugement de condamnation supposait qu'il devait, d'après l'apurement des comptes de la corporation juive, tandis qu'au contraire ces mêmes comptes, portés aux registres de la corporation, prouvaient qu'il ne devait rien, et que les mêmes rabbins qui le condamnaient comme juges l'avaient déchargé comme administrateurs, en apposant sur les registres leurs signatures au bas de l'arrêté de compte, en leur qualité de membres du conseil hébraïque. La requête de Sofar était évidemment une plainte en prévarication. En conséquence, M. le général Voirol l'accueillit, aux termes de l'article 10 de l'arrêté du 22 octobre 1830, ainsi conçu : « Toute plainte pour cause de forfaiture, de « prévarication ou de déni de justice, contre les juges « des tribunaux musulmans et israélites, sera portée « devant le général en chef qui en ordonnera. » Or, ce que le général Voirol jugea convenable d'ordonner, fut la suspension de l'exécution du jugement, et la présentation des registres, où des interprètes assermentés trouvèrent la preuve de ce qu'avait avancé Sofar. Le général en rendit compte au ministre; mais M. Genty de Bussy avait été dans toute cette affaire d'un avis contraire à celui du général. Il soutint que rien ne pouvait, en matière civile, arrêter l'exécution des ju-

gements des tribunaux indigènes, déclina l'arrêté du 22 octobre et tous les antécédents qu'on lui opposa, et parvint à faire partager ses convictions au ministre qui ordonna d'exécuter le jugement des rabbins contre Sofar. M. Voirol résista à cet ordre. Il fallait, certes, pour en venir là, qu'il fût bien persuadé de l'injustice dont ce juif était la victime. Il fit valoir en faveur de son opinion, sur le point de droit, celle de plusieurs jurisconsultes; mais ce fut en vain. Le ministre insista, et il fallut obéir. Toute cette affaire fut traitée avec passion dans les bureaux; car M. Voirol fut blâmé, quoiqu'il eût pour lui de nombreux antécédents et l'esprit de la nouvelle législation qui allait être établie en Afrique, conformément aux travaux de la commission.

Le triomphe obtenu par M. de Bussy sur le général Voirol, dans l'affaire Sofar, fut bientôt suivi d'un autre. Une affaire civile avait été portée par appel devant le conseil d'administration, conformément à la législation existante. Le général Voirol pensant que M. de Bussy avait un intérêt, je ne dis pas matériel, mais d'affection, à faire triompher plutôt une partie que l'autre, persuada au conseil de refuser de la juger, sur le motif que la nouvelle ordonnance sur l'administration de la justice allait bientôt paraître, et que d'après ses dispositions le conseil n'aurait plus d'attributions judiciaires. Cette fin de non-recevoir, qui n'avait pu être conçue que dans la tête d'un militaire, était un vrai déni de justice qui, sur le rapport de M. de Bussy, fut blâmé par le ministre avec juste raison.

Dans les premiers jours de septembre, un événement assez important par lui-même vint porter le comble à la mésintelligence qui régnait entre le général en

chef et l'intendant civil, et mettre ce dernier en position d'avoir à regretter les avantages que jusque là il avait obtenus sur son supérieur. Une mauresque divorcée se présenta un jour au général Voirol, et lui déclara que son intention était d'embrasser la religion chrétienne. Le général après s'être assuré que cette femme n'était pas en puissance de mari, l'envoya au commissaire du roi près de la municipalité, en lui prescrivant de veiller à ce qu'elle ne fût pas maltraitée par les Musulmans qui pourraient voir sa conversion de mauvais œil. La néophyte, assurée de la protection de l'autorité, se mit alors à s'instruire des premiers principes de notre religion, en attendant son baptême. Le cadi d'Alger, Sid-Abdel-Azis, homme instruit, mais fanatique, ayant appris ce qui se passait, courut se plaindre au général en chef, prétendant que la mauresque n'avait pas le droit de changer de religion, et qu'elle méritait même d'être punie pour en avoir formé le projet. Le général l'écouta avec beaucoup de patience, et lui répondit qu'il lui était personnellement fort indifférent que cette femme fût chrétienne ou musulmane, mais qu'il ne souffrirait pas qu'il lui fût fait la moindre violence sous prétexte de religion; que chacun était libre de suivre le culte qui lui convient; que ce principe avait été respecté par l'autorité française qui ne s'était opposé en rien à la conversion de plusieurs chrétiens à la religion musulmane, et que par analogie il ne pouvait empêcher une conversion à la religion chrétienne. Le cadi n'ayant rien de raisonnable à opposer à cela, pria alors le général de lui permettre au moins de voir la mauresque, afin de tâcher de la ramener par ses conseils à la religion de ses

pères. Le général répliqua qu'il en était parfaitement libre, et que personne n'avait jamais songé à l'en empêcher. Le cadi parut satisfait de cette réponse. Il paraît qu'il comptait sur les effets de son éloquence auprès de la mauresque; mais le prêtre chrétien qui l'instruisait, avait deux puissants auxiliaires, le goût qu'avait pris cette femme pour les mœurs européennes et son désir d'épouser un français. Sid-Abdel-Azis, échoua donc dans ses tentatives. Renonçant alors à la persuasion, il voulut avoir recours à la force; il fit enlever la mauresque par ses chaouchs. Le général, instruit de cet acte de violence, envoya un de ses aides-de-camp au cadi pour lui rappeler ce dont ils étaient convenus. Sid-Abdel-Azis en voyant entrer dans son prétoire cet officier, avec lequel il avait cependant quelques relations d'amitié, se leva de son siége et sortit, sans lui donner le temps de s'expliquer et en proclamant à haute voix que la justice de Mahomet n'était plus libre. La mauresque, à qui on était sur le point d'administrer la bastonnade, se voyant délivrée de ses persécuteurs s'enfuit à l'église catholique où elle fut sur-le-champ baptisée sans que cet événement produisît la moindre sensation dans la ville. Le cadi, en sortant du prétoire, se rendit chez le muphty maleki, Sid-Mustapha-Ben-El-Kebabty, pour s'entendre avec lui sur ce qu'il y avait à faire dans la circonstance, et tous deux convinrent d'interrompre le cours de la justice. En effet, le lendemain les tribunaux restèrent fermés, ce qui fit sur l'esprit des indigènes beaucoup plus d'impression que la conversion de la mauresque. Mais le général Voirol eut bientôt brisé cette opposition fac-

tieuse et déraisonnable, il fit sommer les deux magistrats musulmans de reprendre sur-le-champ leurs fonctions, et sur leur refus, il les destitua, et nomma à l'emploi de cadi maleki, Sid-Hamed-Ben-Djadoun, cadi du Beit-El-Mal, et à celui de muphty, Sid-Aoued-Ben-Abdel-Kader, cadi de Bélida, tous deux hommes éclairés et recommandables. On écrivit au dernier pour lui annoncer sa nomination; et le premier fut installé sur-le-champ par le commissaire du roi près de la municipalité. Ce fonctionnaire convoqua les notables musulmans pour assister à cette cérémonie, où se rendirent aussi plusieurs personnes non convoquées qui firent entendre quelques murmures désapprobateurs, et qui même insultèrent le nouveau cadi. Deux ou trois arrestations eurent bientôt rétabli l'ordre, et la cérémonie s'acheva paisiblement.

Le jour d'après, le muphty Mustapha voyant la tournure qu'avaient prises les affaires, vint présenter ses excuses au général en chef, et lui demanda de continuer ses fonctions. Comme Sid-Aoued avait écrit de Bélida pour demander, avant d'accepter, des explications sur les causes de la destitution de celui qu'on l'appelait à remplacer, M. Voirol, satisfait des actes de soumission de Sid-Mustapha, consentit à le laisser en place jusqu'à décision ministérielle, et le fit annoncer à Sid-Aoued. On a su, depuis, que ce dernier, en recevant sa nomination, s'était mis en route pour se rendre à Alger, mais qu'ayant reçu en chemin des lettres menaçantes de quelques maures de cette ville, il revint sur ses pas.

L'installation du nouveau cadi eut lieu le 10 septem-

bre, et dès le 11 la justice avait repris son cours, et il n'y avait plus trace d'agitation.

Voici maintenant le rôle que M. de Bussy joua dans cette affaire. Le jour de la fermeture des tribunaux musulmans, le général en chef le fit appeler et lui dit : « Je vous ai mandé, monsieur l'intendant civil, pour vous entretenir de l'événement du jour. — Quel événement, mon général? demanda M. de Bussy. — Mais, monsieur, reprit le général, vous devez bien le savoir, la conversion de cette mauresque et les suites de cet incident. — Comment, mon général; il y a une mauresque qui a embrassé le christianisme? je vous assure que je n'en savais rien. » — Le général Voirol, indigné de cette affectation ironique d'ignorer une chose que tout Alger connaissait, le pria froidement de se retirer, en lui disant que puisqu'il en était ainsi, il lui ferait plus tard connaître ses ordres. Cependant, vers le soir il lui écrivit pour lui demander s'il avait quelques candidats à présenter pour les emplois de cadi et de muphty; sa réponse ayant été négative, le général signa l'arrêté qui nommait Sid-Hamed et Sid-Aoued, et l'envoya à l'intendant civil.

Le lendemain, de très bonne heure, M. de Bussy se rendit chez le général Voirol, pour lui faire quelques observations sur cet arrêté. Au bout de peu de minutes, la conversation prit une direction telle, que M. Voirol, abandonnant sa position de chef, se mit à l'égard de M. Bussy, dans celle d'un homme jaloux sur le point d'honneur, qui se sent outrager par quelqu'un qui n'a pas sur ces sortes d'affaires les mêmes idées que lui. Cette scène pénible clôtura d'une manière fâ-

cheuse pour M. de Bussy, l'administration de ce fonctionnaire.

Les Maures mécontents des mesures qu'avaient prises le général Voirol, trouvant un appui avoué dans M. de Bussy, excitèrent le commencement de tumultes dont nous avons rendu compte un peu plus haut; voyant qu'ils ne réussissaient pas de ce côté, ils se mirent à pétitionner contre le général Voirol; mais comme celui-ci était très aimé de la majorité des indigènes, il y eut des contre-pétitions, et le terrain de la polémique, comme celui de l'émeute, manqua aux perturbateurs.

Des rapports calomnieux, mais qui ne venaient pas tous des Maures, furent adressés au ministre sur cette affaire, la *fausseté* en a été officiellement démontrée sous le comte d'Erlon; une chose assez remarquable, c'est que M. Genty, qui trouvait mauvais que le général Voirol n'eût pas empêché la conversion de la mauresque, exprime, dans un ouvrage qu'il a écrit sur Alger, le désir que des missionnaires aillent prêcher la foi aux Arabes.

M. Genty, n'ayant pas été compris dans la nouvelle organisation administrative de la Régence, quitta Alger peu de jours après l'arrivée de son successeur, M. Lepasquier, qui arriva le 28 septembre 1834 avec le comte d'Erlon. Il laissa peu de regrets en Afrique, où il était loin d'être aimé. M. le général Voirol, qui l'était extrêmement, ayant refusé le commandement des troupes qu'il remit au général Rapatel, partit d'Alger dans le mois de décembre. Son départ fut un triomphe véritable. Tous les kaïds des tribus s'étaient réunis

pour lui faire leurs adieux, et lui offrir, au nom de leurs administrés, des armes du pays. La population presque entière l'accompagna jusqu'au port, en exprimant hautement ses regrets de le voir s'éloigner; enfin une médaille d'or lui fut offerte, comme témoignage de la reconnaissance d'une colonie où son nom et son souvenir seront toujours chers et respectés.



LIVRE XV.

Ordonnance constitutive de la haute administration des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.—Organisation de la justice.—Arrivée des nouveaux fonctionnaires.—Intrigues des Maures.—Installation des tribunaux.—Nouvelle organisation de la municipalité et de la police.—Formation des communes rurales.—Actes administratifs.

L'ordonnance qui institua sur des bases nouvelles, et que l'on peut croire permanentes, la haute administration de la Régence d'Alger, laquelle reçut la qualification significative de *Possessions françaises dans le nord de l'Afrique*, est du 22 juillet 1834. Elle confie le commandement général et l'administration à un gouverneur général, exerçant ses pouvoirs sous les ordres et la direction du ministre de la guerre.

Un officier général commandant les troupes, un intendant civil, un officier général commandant la marine, un procureur général, un intendant militaire, et un directeur des finances, sont chargés des divers services civils et militaires, sous les ordres du gouverneur, et dans les limites de leurs attributions respectives.

Ces divers fonctionnaires forment auprès du gouverneur un conseil, où sont appelés les chefs des services spéciaux civils et militaires, que l'objet des discussions peut concerner. Ces derniers y ont une voix consultative.

Les possessions françaises dans le nord de l'Afrique doivent, jusqu'à dispositions contraires, être régies par des ordonnances. Le gouverneur général rédige en conseil les projets d'ordonnance que réclame la situation du pays, et les transmet au ministre de la guerre; mais, dans les cas d'urgence, il peut en rendre les dispositions exécutoires par voie d'arrêté.

Le 10 août, une ordonnance du Roi organisa la justice de la manière suivante :

Il y a un tribunal de première instance dans chacune des villes d'Alger, de Bône et d'Oran, un tribunal de commerce à Alger, et un tribunal supérieur siégeant dans la même ville, mais dont le ressort embrasse la totalité des possessions françaises.

Le tribunal de 1re instance d'Alger se compose de deux juges, d'un substitut du procureur général du roi, d'un greffier et d'un commis-greffier. L'un des deux juges connaît de toutes les matières civiles en premier ou en dernier ressort, dans les limites déterminées pour les tribunaux de France, et l'autre connaît en dernier ressort de toutes les contraventions de police, et à la charge d'appel des autres contraventions et délits correctionnels. Ce juge est aussi chargé de l'instruction des affaires criminelles. Les deux juges du tribunal de 1re instance remplissent aussi les diverses fonctions que les lois confèrent en France aux juges de paix.

Les tribunaux de première instance de Bône et d'Oran se composent chacun d'un juge, d'un suppléant, d'un substitut du procureur général du roi, et d'un greffier. Dans chacun de ces siéges, le juge réunit les attributions partagées entre les deux juges du tribunal

d'Alger. Il connaît en outre de toutes les affaires de commerce, et en dernier ressort des contraventions, et des crimes ou délits contre lesquels la loi ne porte pas de peine plus forte que la réclusion. Il connaît des autres crimes à la charge d'appel.

Le tribunal de commerce d'Alger se compose de sept notables négociants nommés chaque année par le gouverneur. Ils sont indéfiniment rééligibles. Ils ne reçoivent ni traitement, ni indemnité.

Le tribunal supérieur d'Alger se compose d'un président et de trois juges, d'un procureur général du roi, d'un substitut, d'un greffier et d'un commis-greffier. Il reçoit les appels des jugements des tribunaux de première instance et de commerce; constitué en cour criminelle, il juge les appels en matière correctionnelle, toutes les affaires qui en France seraient du ressort des cours d'assises, ainsi que les appels des jugements de Bône et d'Oran.

Les tribunaux que nous venons de faire connaître, connaissent de toutes les affaires civiles et commerciales entre français, entre français et indigènes ou étrangers, entre indigènes de religion différente, entre indigènes et étrangers, entre étrangers, enfin entre indigènes de la même religion quand ils y consentent. En matière criminelle, ils connaissent de toutes les infractions aux lois de police et de sûreté, à quelque nation ou religion qu'appartienne l'inculpé, de tous les crimes ou délits commis par des musulmans indigènes au préjudice des Français, des israélites ou des étrangers, et de tous les crimes et délits commis par des Français, des israélites et des étrangers.

Dans toutes les affaires civiles où un musulman est

intéressé, les juges français sont assistés d'un assesseur musulman ayant voix consultative. Il y a quatre de ces assesseurs pour Alger, et deux pour chacune des villes de Bône et d'Oran.

La loi française régit les conventions et contestations entre Français et étrangers. Les indigènes sont présumés avoir contracté entre eux selon la loi du pays, à moins qu'il n'y ait convention contraire. Dans les contestations entre Français ou étrangers et indigènes, la loi française ou celle du pays est appliquée selon la nature de l'objet du litige, la teneur de la convention, et à défaut de convention selon les circonstances et l'intention présumée des parties.

Toutes les fois qu'un musulman est mis en jugement sous la prévention d'un crime ou d'un délit, le juge français est assisté d'un assesseur musulman ayant voix consultative. Quand c'est le tribunal supérieur qui est investi de l'affaire, il s'adjoint deux assesseurs qui ont voix délibérative sur la déclaration de culpabilité, et voix consultative seulement sur l'application de la peine.

L'ordonnance du 10 août maintient la juridiction des tribunaux musulmans, et autorise le gouverneur à instituer, partout où besoin sera, des tribunaux israélites composés de un ou trois rabbins par lui désignés.

En affaires criminelles, les jugements des cadis ne peuvent être mis à exécution qu'après avoir été revêtus du *visa* du procureur général à Alger, et de son substitut à Bône et à Oran. Le condamné et les membres du parquet peuvent interjeter appel des décisions du cadi. Le tribunal supérieur les réforme s'il y a lieu,

mais seulement lorsque le fait qui a provoqué la poursuite est prévu par la loi française. Si le cadi néglige ou refuse de poursuivre, le tribunal supérieur peut, d'office, ou sur la réquisition du procureur général, évoquer la poursuite des crimes ou délits.

Les tribunaux israélites connaissent en dernier ressort, des contestations entre israélites concernant la validité ou la nullité des mariages et répudiations selon la loi de Moïse, des infractions à la loi religieuse, lorsque d'après la loi française, elles ne constituent ni crime, ni délit, ni contravention. Ces tribunaux concilient les israélites qui se présentent volontairement, et constatent entre eux toutes conventions civiles. Toutes autres attributions leur sont interdites sous peine de forfaiture.

La juridiction des tribunaux institués par l'ordonnance du 10 août, s'étend sur les territoires occupés, jusqu'aux limites déterminées par un arrêté du gouverneur. Demeurent réservés aux conseils de guerre: les crimes et délits commis au dehors de ces limites par un indigène au préjudice d'un français ou d'un étranger, par un indigène au préjudice d'un autre indigène, lorsque le fait intéresse la souveraineté française ou la sûreté de l'armée; par un français au préjudice d'un indigène.

Aucune condamnation à la peine de mort ne peut être exécutée sans l'autorisation écrite et formelle du gouverneur, qui peut ordonner un sursis d'exécution à toute condamnation quelconque; mais le droit de grâce reste réservé au Roi.

Le recours en cassation est ouvert aux parties; mais seulement contre les jugements du tribunal supérieur,

L'ordonnance du 10 août règle aussi le mode de procédure à suivre devant les tribunaux qu'elle institue, et la juridiction administrative du conseil établi près du gouverneur par celle du 22 juillet. Ce conseil connaît de toutes les matières dont la connaissance est dévolue en France aux conseils de préfecture, et des actes d'administration attribués au conseil d'Etat. Ses arrêtés peuvent être déférés au conseil d'Etat, mais ils sont, dans tous les cas, provisoirement exécutoires, à moins que le gouverneur n'en suspende l'exécution jusqu'à décision définitive.

Lorsque l'autorité administrative élève le conflit, il est jugé en dernier ressort par le conseil réuni sous la présidence du gouverneur, et auquel est adjoint un nouveau membre de l'ordre judiciaire.

Tous les arrêtés rendus précédemment sur l'administration de la justice ont été abrogés par l'ordonnance du 10 août.

Après avoir pourvu à l'organisation judiciaire dans les possessions françaises du nord de l'Afrique, le gouvernement voulut s'occuper de la législation du pays; mais n'ayant pas les matériaux nécessaires pour cet immense travail, malgré ce qu'avait déjà fait la commission d'Afrique, il résolut d'envoyer sur les lieux un commissaire spécial ayant pour mission de rechercher et de réunir tous les faits et documents propres à l'éclairer sur l'état actuel de la législation à Alger, et sur les modifications et les améliorations qu'il serait convenable d'y apporter. Il confia cette mission à M. Laurence, membre de la Chambre des Députés qui, ainsi que nous l'avons vu, avait fait partie de la commission d'Afrique dont il était un des membres les plus remar-

quables. M. Laurence dut, pendant son séjour à Alger, remplir par intérim les fonctions de procureur général.

M. le comte d'Erlon fut nommé, comme nous l'avons déjà dit, gouverneur général. M. Lepasquier, préfet du Finistère, quitta sa préfecture pour prendre l'emploi d'intendant civil. M. le contre-amiral de la Bretonnière eut le commandement de la marine. Une ordonnance du 10 août régla qu'il aurait sous ses ordres un adjudant du grade de capitaine de frégate ou de corvette, un sous-adjudant lieutenant de vaisseau, un lieutenant de vaisseau chargé des mouvements du port. Le service administratif de la marine fut confié, sous les ordres du contre-amiral, à un commissaire de la marine assisté d'un commis principal et de deux commis entretenus. Dans chacune des résidences d'Oran et de Bône, le service maritime fut confié, toujours sous les ordres du contre-amiral, à un lieutenant de vaisseau chargé des mouvements, et à un commis principal assisté d'un commis entretenu.

M. Blondel fut nommé directeur des finances. M. Bondurand resta intendant militaire jusqu'à sa mort, qui arriva dans le mois de février 1835. Il eut pour successeur M. Melcion d'Arc. M. Vallet de Chevigny fut nommé secrétaire du gouvernement, et dut contre-signer les arrêtés en cette qualité.

Le gouverneur général et les nouveaux fonctionnaires arrivèrent à Alger à la fin de septembre 1834. Le comte d'Erlon avait à sa suite un grand nombre d'aides-de-camp, officiers d'ordonnance, et de gens à placer. Les autres avaient aussi leurs créatures. Tous ces nouveaux venus, tant patrons que clients, étaient bien



convaincus que l'on n'avait encore rien fait de bon ni d'utile à Alger, et qu'ils étaient destinés à réparer les fautes et les erreurs du passé. Il faut, sans doute, qu'une administration ait confiance en elle-même, mais trop de présomption est dangereuse; et lorsque les actes ne sont malheureusement pas d'accord avec les prétentions, on encourt un double blâme, mêlé à un peu de ridicule.

L'ex-agha Hamdan, et le maure Ahmed-Bouderbah étaient rentrés à Alger depuis quelque temps avec l'autorisation du ministre. Le dernier qui, comme nous le savons déjà, est un homme de beaucoup d'esprit, s'était fait quelques amis puissants à Paris. La manière remarquable dont il avait parlé devant la grande commission d'Afrique, présidée par M. Decaze, et les bons renseignements qu'il y avait fournis, avaient dû, je l'avoue, donner une opinion assez favorable de sa personne. Aussi était-il parti de Paris avec la certitude d'obtenir de l'emploi à Alger. Mais non content de cette assurance, il voulut profiter des préventions de la nouvelle administration contre tout ce qui existait en Afrique, pour se faire une part aussi large que possible. Il dirigea principalement ses attaques contre le bureau arabe, dont il convoitait la direction. Hamdan et Ben-Omar, aussi désireux de pouvoir, mais moins adroits que lui, se mirent aussi à circonvenir le gouverneur. Ils employèrent pour attirer son attention, les ruses les plus grossières, qui auraient mérité un sévère châtiment. Ils poussèrent l'insolence jusqu'à lui présenter comme des Arabes d'importance, et qui grâce à eux consentaient à nous servir, quelques misérables obscurs qu'ils avaient revêtus d'habits d'emprunt. Le



comte d'Erlon aurait été la dupe de cette jonglerie, sans le général Voirol. L'audace de ces deux intrigants ne fut pas punie; mais le comte d'Erlon apprit à se méfier d'eux, et le leur montra tant qu'il conserva le souvenir de cette aventure. Nous reviendrons dans le livre suivant sur les intrigues des Maures, lorsque nous parlerons des affaires arabes.

Les nouveaux tribunaux furent installés en grande pompe dans le mois d'octobre. M. Laurence prononça à cette occasion un fort beau discours où l'on remarqua plusieurs passages encourageants pour l'avenir de la colonie. Il s'étendit beaucoup sur les devoirs du magistrat, et sur la rigidité de mœurs qui lui est nécessaire pour arriver à cette considération personnelle dont il a plus besoin que tout autre fonctionnaire.

Le cadi Ben-Djadoun, nommé par le général Voirol, ayant la vue tellement fatiguée qu'il lui était impossible de se livrer à l'examen des actes qui lui étaient présentés, fut remplacé par Sid-Aoued-Ben-Abdel-Kader à qui ce général avait destiné l'emploi de muphty qui resta à Sid-Mustapha-Ben-El-Kebabty. L'ancien cadi Abdel-Aziz quitta Alger et se retira à Alexandrie. Le ministre, ou plutôt ses commis, avaient eu quelque velléité de le réintégrer dans ses fonctions. Trompés par de faux rapports, ils pensaient que cette réintégration donnerait à la nouvelle administration beaucoup de popularité aux dépens de l'ancienne. Mais il était tellement impossible de ne pas voir sur les lieux la vérité dans tout son jour, que le comte d'Erlon ne jugea pas convenable d'être de l'avis du bureau d'Alger.

Sid-Ahmed-Ben-Djadoun, dont on n'avait qu'à se louer, fut nommé assesseur au tribunal supérieur. Les

Maures qui furent nommés aux mêmes fonctions en même temps que lui, ne justifièrent pas tous la confiance qu'on leur montra. L'un d'eux, Ben-Négro, se rendit même coupable, peu de temps après sa nomination, d'une escroquerie commise au préjudice de Ben-Mustapha-Pacha, fils du dey de ce nom. Cet homme avait été nommé sur la recommandation de Bouderbah, malgré les renseignements fournis sur son compte par le bureau arabe, qui fit connaître la perversité des principes et la honte des antécédents de ce personnage, appelé à l'honneur de siéger à côté de magistrats français, et qu'il fallut bientôt destituer.

Un long arrêté du ministre de la guerre, du 1er septembre 1834, avait déterminé les attributions du gouverneur général, des hauts fonctionnaires civils placés sous ses ordres, et du conseil d'administration. La part du gouverneur fut assez large en apparence, mais ces mots de l'ordonnance du 10 août, répétés dans l'arrêté en question, *le gouverneur exerce ses pouvoirs sous les ordres et la direction du ministre de la guerre,* voulaient-ils dire que ce gouverneur devait en tout attendre l'impulsion de Paris, ou que les limites de ses attributions lui étant une fois tracées, c'était à lui de se mouvoir dans ce cercle comme il l'entendrait? La lecture attentive que nous avons faite de l'arrêté du 1er septembre qui n'a pas été publié, nous porte à croire que c'est dans ce dernier sens qu'il doit être interprété. M. le comte d'Erlon, dans le cours de son administration, n'a pas toujours été de cet avis; car on l'a souvent entendu se plaindre d'avoir les mains liées. C'est du reste une excuse fort commode, et à laquelle on a souvent eu recours à Alger. Peu de gens savent accepter la respon-

sabilité de leurs actes, et la plupart aiment mieux faire le sacrifice de l'indépendance de leur position, que de l'assumer. C'est-à-dire, en d'autres termes, que peu d'hommes sont nés pour commander; nous n'avons eu en Afrique que le maréchal Clauzel qui sut prendre beaucoup sur lui; et cependant je puis assurer que tous nos généraux ont eu assez de latitude pour faire plus qu'ils n'ont fait; mais ils tendaient eux-mêmes la tête au joug des bureaux, et messieurs les commis ont dû sourire plus d'une fois de la bonhomie avec laquelle ils cherchaient à s'annihiler.

L'arrêté ministériel dont nous venons de parler, et un autre de la même date qui règle les formes de l'administration civile et de l'administration municipale, ont servi de base, dans ces matières, aux principaux actes de l'administration du comte d'Erlon, lesquels n'en sont que des paraphrases.

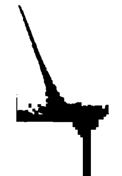
Le 20 octobre, un arrêté du gouverneur fit connaître les attributions des trois hauts fonctionnaires de l'ordre civil. Celles de l'intendant civil sont analogues aux attributions d'un préfet en France; le procureur général est chargé de tout ce qui est relatif au service de la justice; et le directeur des finances réunit dans ses attributions les domaines, les douanes, les postes, les contributions, enfin toutes les branches du revenu public. Le lecteur n'oubliera pas, sans doute, que dès 1830, le général Clauzel avait divisé en trois branches les services civils de la Régence, comme ils l'ont été par la nouvelle organisation.

L'arrêté ministériel du 1er septembre donne à l'intendant civil l'ordonnancement de toutes les dépenses publiques, autres que celles qui s'appliquent à la solde

de l'armée de terre et à celle de mer, et aux services des administrations militaires ou maritimes. Il sous-délègue au directeur des finances les crédits affectés aux dépenses des services dont celui-ci a la direction.

Les trois actes les plus marquants de l'administration civile du comte d'Erlon, sont l'établissement d'un régime municipal dans la Régence, la division en communes de la banlieue d'Alger, et la création d'un collége dans cette ville, toutes mesures ordonnées par l'arrêté ministériel du 1er septembre.

L'arrêté du gouverneur qui organise la municipalité d'Alger est du 18 novembre 1834. Cette municipalité se compose d'un maire, et d'un conseil municipal de 19 membres, dont 10 français, 6 musulmans et 3 juifs. Les adjoints sont choisis parmi les membres du conseil. Ils sont au nombre de trois, un de chaque nation. Les membres du conseil municipal sont nommés pour un an par le gouverneur. L'arrêté ministériel, relatif à l'administration municipale, détermine quelles sont les branches des revenus des communes, et les dépenses qu'elles doivent supporter. Les recettes se composent des produits des divers droits semblables ou analogues à ceux qui, en France, font partie des revenus des communes, tels que l'octroi et autres, des revenus des biens communaux et de quelques autres produits plus particuliers à Alger, comme la ferme du Mézouar, et les revenus de la dotation des fontaines. Les dépenses municipales sont à peu près les mêmes qu'en France; elles comprennent en outre le traitement des maires et adjoints lorsqu'ils en ont, et l'entretien des fontaines dont les revenus forment une des principales branches des revenus



communaux. Les attributions du conseil municipal sont celles qui étaient conférées en France aux corps constitués sous la même dénomination, par la loi du 28 pluviose an 8 et les réglements postérieurs, antérieurement à la loi du 21 mars 1831. La commune d'Alger est la seule qui soit encore constituée sur les bases de l'arrêté ministériel du 1er septembre.

Le budget de cette commune, tant pour les recettes que pour les dépenses, est établi par le conseil municipal, examiné par le conseil d'administration, et arrêté définitivement par le gouverneur général.

Quelques personnes, considérant que la partie la plus forte des dépenses civiles de la Régence est relative à la ville d'Alger, et que cette ville et la banlieue sont, au résumé, ce qu'il y a de plus positif dans les possessions françaises du nord de l'Afrique, ont dit et fait imprimer que, séparer le budget d'Alger du budget général, c'était prendre le principal pour l'accessoire, et compliquer fort inutilement les rouages de l'administration. Ces personnes ont oublié sans doute que cette combinaison offre l'immense avantage d'affranchir une bonne partie des affaires locales du contrôle, toujours gênant, et souvent peu éclairé, de Paris, et de permettre de consacrer aux besoins de la localité, une portion considérable des revenus qui était versée auparavant au trésor. Mais un résultat fâcheux de l'établissement de la commune d'Alger, résultat qui du reste ne tient pas à l'institution, fut l'obligation où M. Lepasquier crut être, pour se conformer strictement à la nomenclature des revenus municipaux insérée dans l'arrêté ministériel du 1er septembre, d'établir plusieurs droits qui n'existaient

pas avant lui, et qui portant sur des objets de consommation journalière, ont augmenté la cherté, déjà si grande, de la vie animale. En effet, on a établi, sous le comte d'Erlon, des droits de place sur les marchés de comestibles, de bois, de charbon, de paille, de foin; et sur le marché aux bestiaux, des droits d'attache pour les bêtes de somme des paysans qui approvisionnent la ville; des droits d'attache pour les navires qui mouillent dans le port; des droits sanitaires, de patente, de visite de bâtiments, etc. etc. On conçoit qu'en définitive, c'est le consommateur qui paie tout cela, et que ce n'est pas un moyen d'attirer du monde à Alger que d'y faire monter les denrées hors de prix.

Le Fhas, ou banlieue d'Alger, fut divisé en neuf communes rurales, par arrêté du gouverneur du 22 avril 1835. Ce travail fut préparé par une commission nommée par l'intendant civil, et où ne figurèrent, chose assez étrange, ni le chef du service topographique, ni aucun de ceux qui avaient travaillé à la belle carte du massif d'Alger. Ces neuf communes sont :

La Pointe-Pescade qui est la partie basse du quartier de Bouzaréa (1).

Le *Bouzaréa* qui est la partie haute du même canton.

Dely-Ibrahim comprenant le quartier de Beni-Messous, celui de Zouaoua et une partie de celui d'Oulad-Fayed dans le Sahhel.

(1) Voyez l'article 6 de la 2e partie du 1er volume.



Mustapha, qui n'est autre chose que le quartier d'Hamma, dénomination qu'on aurait tout aussi bien fait de conserver.

El-Biar comprenant le terrain entre le fort de l'Empereur, Dely-Ibrahim et Bir-Madreïs.

Bir-Madreïs comprenant la partie de Bir-Kadem qui touche à Mustapha.

Bir-Kadem comprenant l'autre partie du quartier du même nom.

Kadous comprenant une grande partie du quartier des Aïn-Zeboudja.

Kouba comprenant le quartier du même nom.

Aux termes de l'arrêté du 23 avril, il y a, dans chaque commune rurale, un maire français, et deux adjoints dont un doit être indigène. Les maires ont dans leurs attributions, la tenue des registres de l'état civil, la police municipale, la police rurale, l'emploi de la force publique de la commune, et tous les détails qui se rattachent à l'administration proprement dite des communes. Ils doivent délibérer avec leurs deux adjoints, sur toutes les questions qui sont en France dans les attributions des conseils municipaux.

L'organisation des communes rurales n'offre pas assez de garanties aux indigènes. Les adjoints n'exerçant d'autres fonctions que celles que les maires jugent convenable de leur déléguer, il est clair qu'il ne dépend que de ceux-ci de réduire à rien l'adjoint indigène. Il faudrait, pour que la balance fût à peu près égale, que l'adjoint indigène eût le droit de mettre opposition, hors les cas d'urgence, et jusqu'à ce que l'autorité supérieure ait prononcé, aux décisions du maire, lors-

qu'elles lui paraîtraient contraires aux intérêts de ses compatriotes.

Le 23 mai, le gouverneur établit cinq nouvelles communes qui sont *Hussein-Dey*, *Bir-Touta*, *Déchioua*, *Douéra* et *Masafran*. Ces communes n'ont guère qu'une existence nominale pour le moment. La population européenne de la commune de Hussein-Dey est fort peu de chose. Elle est nulle à Bir-Touta et à Déchioua; on ne trouve à Douéra que les cabaretiers du camp; enfin, depuis que nous sommes sans cesse en guerre avec les Hadjoutes, on peut dire qu'il n'y a aucune espèce de population dans la commune de Masafran.

Le 29 avril, un arrêté du gouverneur régla que la police rurale des communes se ferait concurremment avec les gardes champêtres qui pourront être ultérieurement établis par les agents du kaïd El-Fhas; c'est du reste ce qui avait déjà lieu (1).

Le collége d'Alger fut établi dans le mois d'avril 1835. Il est composé de trois professeurs. On y donne l'enseignement universitaire, et quoique l'instruction publique soit à Alger sous l'inspection d'un homme éclairé et ami du progrès, on y suit toutes les vieilles routines des colléges de France. Cet établissement est entretenu par la commune d'Alger, qui reçoit les rétributions des élèves.

La police fut réorganisée par un arrêté du 21 décembre, qui supprima l'emploi de chef de service de la police, lequel avait existé sous diverses dénominations depuis la conquête, et institua deux commissaires de police ordinaires. La ville d'Alger fut divisée pour ce

---

(1) Voyez l'article 6 de la 2e partie du 1er volume.

service en deux arrondissements. La police a fourni matière à plusieurs arrêtés sous l'administration du comte d'Erlon. Les plus remarquables sont ceux qui furent rendus pour entraver le droit de port d'armes, et dans l'un desquels on remit en vigueur, à la grande surprise des habitants d'Alger, une déclaration de Louis XV de 1728.

Par une malheureuse coïncidence, ces arrêtés parurent à une époque où, par suite de la direction donnée aux affaires, les Arabes hostiles venaient égorger les colons dans l'intérieur de nos lignes. La déclaration de 1728 n'en figure pas moins dans les actes imprimés du gouvernement, où, si elle ne donne pas la preuve de l'esprit d'opportunité de M. Lepasquier, elle fournit du moins celle de son érudition administrative.

Le 6 décembre parut un arrêté qui ordonnait le recensement de tous les individus, sans moyens d'existence connus, habitant les villes d'Alger, Bône, Oran, Bougie et Mostaganem, pour que le gouverneur pût en ordonner l'expulsion, ainsi qu'il en a le droit. Le même arrêté renferme des dispositions contre l'introduction dans la colonie de gens que l'autorité pourrait se voir dans la nécessité d'en éloigner plus tard.

Afin, sans doute, de diminuer le nombre des individus sans moyens d'existence connus, et de ne pas faire une application trop fréquente de l'arrêté du 6 décembre, l'administration du comte d'Erlon s'est toujours montrée bien disposée en faveur de la funeste industrie des débitants de boissons. Un arrêté, du 5 janvier 1835, fit remise aux cabaretiers d'une portion

des amendes prononcées contre eux, pour infractions aux réglements relatifs à leur profession; et des autorisations ont été continuellement accordées, depuis et avant cet arrêté, à ceux qui ont voulu se livrer à ce genre d'industrie. Aussi, je ne crois pas que l'on compte à Alger moins d'un cabaret ou d'un café pour cinq maisons.

L'ivrognerie et la crapule, dont nous avons déjà signalé les excès, marchent le front levé dans cette ville où le fisc les protégent moyennant le tribut qu'elles lui paient en droit de vente et de patente. C'est une source intarissable de désordres de toute espèce, surtout dans l'armée. Les conseils de guerre peuvent à peine suffire à la répression des délits, et même des crimes où l'ivresse entraîne nos soldats, dont le penchant pour le vin et les liqueurs fortes, est sans cesse excité par la facilité de le satisfaire. Il est pénible de penser que malheureusement des personnages d'importance, ont des intérêts dans ces établissements impurs, où les troupes et les ouvriers vont perdre leur santé, et l'amour du devoir et du travail.

Le 5 janvier 1835, un arrêté du gouverneur institua à Bône et à Oran des commissions provinciales, chargées de donner leur avis sur les questions de localité, et même sur les questions d'intérêt général, ainsi que sur celles qui sont relatives au contentieux administratif. Ces commissions se composent du général commandant les troupes, président, du sous-intendant civil, du sous-intendant militaire, du substitut du procureur du roi, de l'agent supérieur des domaines, et de l'agent supérieur des douanes. Un second arrêté, du 5 janvier, régla la forme des recours

au conseil d'administration des arrêtés de l'intendant ou des sous-intendants civils.

Le service des eaux était toujours en souffrance. Ce service qui se faisait si bien sous les Turcs, qui était si bien assuré par l'*Amin-El-Aïoun* n'a pas encore pu l'être par nous. Il venait de passer tout nouvellement des mains de l'administration des ponts et chaussées dans celle de la municipalité d'Alger; mais ce changement ne l'avait pas amélioré. Le 1er juillet un arrêté du gouverneur établit une commission spéciale chargée de le surveiller, et d'administrer les biens des fontaines. Ce même arrêté porte des peines d'emprisonnement et d'amendes contre les contraventions et délits relatifs à la conservation des fontaines.

Un arrêté du 30 mars porta à neuf le nombre des membres de la chambre de commerce d'Alger, dont sept français, un maure et un juif. Il régla que cette chambre serait renouvelée tous les ans par tiers; et que les nominations auraient lieu dans une assemblée composée des membres du tribunal de commerce, de dix commissaires délégués par le conseil municipal et pris dans son sein, des membres de la chambre de commerce, et de dix-sept notables commerçants; dont dix désignés par le conseil municipal, dix par le tribunal de commerce, et sept par la chambre de commerce.

Je passe sous silence quelques autres arrêtés d'un intérêt secondaire, rendus sur la proposition de M. Lepasquier, et que le lecteur curieux de ces sortes de détails peut lire dans le Bulletin officiel des actes du Gouvernement, créé par arrêté du gouverneur général du 20 octobre 1834.

L'ordonnance du 10 août avait organisé l'administration de la justice d'une manière assez complète, pour que de long-temps il n'y eût plus de nouvelles dispositions à prendre sur cette importante matière. Cependant il était nécessaire de régler l'exercice et la discipline de la profession d'avocat. Il aurait été à désirer peut-être que cette plaie des sociétés européennes eût été éloignée de nos nouveaux établissements avec autant de soin que nous en mettons à repousser la peste, ce fléau bien moins redoutable de l'Orient. Mais enfin puisque nos malheureuses habitudes ne le permettaient pas, il fallait au moins diminuer le mal autant que possible. Il existait à Alger une foule de prétendus avocats qui n'offraient pas même les garanties de connaissances spéciales des véritables membres du barreau, et qui n'avaient de commun avec eux que le désir de voir le monde entier en procès (1). Ces gens là, s'étaient de plus constitués agents d'affaires pour les achats d'immeubles, et il leur arrivait souvent d'acheter des droits litigieux, ou qu'ils étaient parvenus à faire considérer comme tels à leurs clients. Enfin le vaste champ ouvert à la chicane dans un pays où la série des fautes que nous avons si souvent signalées, avait jeté la plus grande incertitude dans la propriété, attirait journellement en Afrique une foule de légistes qui espéraient s'y créer, aux dépens des plaideurs, une fortune et une position que la médiocrité de leurs

(1) Je prie le lecteur de considérer que je ne parle ici que de la profession et non des individus. De même qu'il y a des vertus d'état, il y a des vices d'état. C'est la faute de la société et non celle de l'individu.

talents ne leur permettait pas d'espérer en France. Tout cela n'échappa point à M. Laurence. Ce magistrat, qui sortait lui-même du barreau, devait connaître plus que tout autre les abus de la profession, et personne n'était plus en possession que lui d'élever la digue qu'il convenait de leur opposer. C'est ainsi que les vieilles femmes galantes sont celles qui savent le mieux garder la vertu de leurs filles. En conséquence, il rédigea un arrêté qu'il fit signer le 27 janvier à M. le gouverneur général, et qui contient les dispositions suivantes :

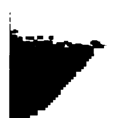
Les légistes, chargés de représenter les parties devant les tribunaux des possessions françaises du nord de l'Afrique, ont le titre de défenseurs. Ils réunissent les attributions des avocats et celles des avoués, dans les limites établies par le mode de procédure adopté dans la Régence. Leur nombre est fixé à douze pour Alger, à quatre pour Bône et à trois pour Oran. Ils sont nommés et commissionnés par le gouverneur général. Ils doivent être licenciés en droit, et produire des attestations de moralité délivrées par les autorités des lieux où ils ont résidé avant de venir en Afrique. Ils sont assujettis en outre à un cautionnement de 8,000 francs pour Alger, et 3,000 francs pour Bône et Oran. Ce cautionnement doit appartenir en propre aux titulaires, et son effet cesse aussitôt qu'il apparaît un bailleur de fonds, ou des actes d'opposition ou jugements qui en affecteraient l'intégrité. Il demeure affecté spécialement et par privilége à la garantie des créances et répétition résultant d'abus ou prévarication dans l'exercice de la profession.

Lorsqu'il s'élève des discussions sur la quotité des honoraires dus aux défenseurs, il y est statué en

chambres du conseil par le tribunal devant lequel le ministère a été prêté. Sous aucun prétexte, il ne peut être porté des droits ou vacations quelconques résultant des applications des tarifs de France. Chaque année le procureur général doit désigner, à tour de rôle, un défenseur chargé gratuitement de fournir des consultations aux indigents, et de défendre au besoin leurs intérêts civils.

Il est interdit aux défenseurs de se rendre directement ou indirectement adjudicataires des biens, meubles ou immeubles, dont ils sont chargés de poursuivre la vente; de se rendre cessionnaires de droits litigieux; de faire avec leurs parties des conventions pour une participation quelconque aux résultats du procès; et de former aucune association pour la défense, soit entre eux, soit avec des tiers. Les peines encourues par les défenseurs, selon la gravité des cas, sont : le rappel à l'ordre, la réprimande, la suspension pour six mois au plus, et la révocation. Afin de ménager quelques positions individuelles, l'arrêté du 27 janvier régla que pour la première fois seulement, sans égard à la limitation du nombre, pourraient être commissionnés défenseurs les individus exerçant cette profession dans la Régence au moment de la promulgation de l'arrêté, s'ils réunissaient les conditions requises pour être en France admis comme avoués devant un tribunal de première instance, ou s'ils avaient pendant six ans au moins, siégé comme juges ou suppléants dans un tribunal colonial ou de commerce.

L'arrêté du 27 janvier régla aussi l'exercice de la profession d'huissier, qu'elle assujettit à un cautionnement



de 4,000 francs pour Alger, et de 2,000 francs pour Bône et Oran.

Dans le premier mois de son administration, M. le comte d'Erlon se montra très opposé aux prétentions d'Abdel-Kader et à la politique adoptée par le général Desmichels à l'égard de ce chef arabe. Aussi sur le bruit assez généralement répandu que l'Emir de Mascara voulait établir par le golfe d'Harsh-Goone des relations commerciales avec Gibraltar et l'Espagne, il rendit le 27 novembre, sur la proposition de M. Blondel, directeur des finances, un arrêté qui défend toutes importations et exportations de marchandises françaises, étrangères ou africaines, par d'autres ports que par ceux qui sont occupés par nos troupes, à moins d'une autorisation spéciale. Les contrevenants furent déclarés passibles de la confiscation des bâtiments et des marchandises, en exécution des dispositions de la loi du 21 septembre 1793. La marine fut chargée de surveiller les ports par où le commerce interlope pourrait être tenté. Les sandales (1) maures conservent le privilége de faire le cabotage dans les eaux de la Régence.

Le 8 décembre, la perception de toutes les contributions (2) fut confiée à l'administration des douanes, à partir du 1er janvier 1835. Cette administration prit la dénomination d'administration des douanes et des contributions diverses. Le 5 janvier, la douane fut établie à Bougie et à Mostaganem, et il fut réglé que toutes les exceptions relatives aux services financiers éta-

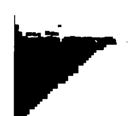
(1) Petits bâtiments assez semblables à nos *tartanes*.

(2) Il n'y a à Alger que les patentes et des contributions indirectes.

blis pour ces deux places, cesséraient d'avoir leurs effets et que tous les droits y seraient perçus d'après les règles admises pour les autres points de nos possessions. Comme il ne se fait aucune espèce de commerce à Mostaganem, l'administration ne tarda pas à s'apercevoir que c'était une duperie que de vouloir y établir un service de douane qui n'aurait pas même perçu de quoi couvrir les frais de son personnel, et l'arrêté du 5 janvier resta quelque temps sans application, en ce qui concerne cette ville. La douane d'Arzew, qui avait été établie sous le général Voirol, n'a rapporté que 15 francs dans les huit premiers mois de son établissement, et coûte près de 300 francs par mois; mais il y a des saisons où le port peut n'être pas sans importance commerciale.

Un premier arrêté du 5 janvier avait rendu uniforme, pour Oran, Bône et Alger, les impôts qui jusque là avaient présenté quelques différences dans le taux et la perception dans chacune de ces villes. Tout fut ramené aux règles établies pour Alger. Enfin le 23 avril un arrêté du gouverneur général déclara applicable aux possessions françaises du nord de l'Afrique, la législation française sur les douanes, en ce qui concerne les divers cas de fraude ou de contravention, leur constatation, la rédaction des procès-verbaux, la suite à leur donner, la compétence des tribunaux et la pénalité, en tout ce qui n'est pas prévu par des arrêtés spéciaux. Ces dispositions furent aussi rendues applicables aux contributions directes.

Le 4 mars une ordonnance du Roi régla que les cautionnements seraient versés à la caisse du trésorier-payeur à Alger, et qu'ils seraient productifs de l'intérêt



de 4 pour 100 fixé par la loi du 28 avril 1816. Les dépôts et consignations continuent à être versés à la caisse de l'administration des douanes. Cette administration ayant perdu, par l'arrêté du 8 décembre 1834, la perception des contributions diverses, dut prendre la qualification d'administration de l'enregistrement et des domaines, au lieu de celle d'administration des douanes et droits réunis qui lui avait été donnée par arrêté de M. Pichon.

Le dernier acte de l'administration de M. le comte d'Erlon fut un arrêté du 21 juillet qui ordonnait à tous les habitants d'Alger, de 18 à 50 ans, de se faire inscrire pour le service de la garde nationale, sans distinction d'Européens et d'indigènes. Cette mesure, qui avait besoin d'être préparée et étudiée, passa au conseil sur la proposition de M. Lepasquier, sans qu'on en eût discuté la portée. Elle fit naître un peu d'indignation en ville, et lorsqu'on parla au comte d'Erlon de l'effet qu'elle avait produit, il parut surpris de l'extension de cet arrêté qu'il avait cependant signé, mais qu'il ne croyait pas applicable aux indigènes. Telle est malheureusement la légèreté avec laquelle les hommes haut placés traitent souvent les affaires les plus importantes. Le soin de réorganiser la garde nationale est maintenant une des tâches du successeur du comte d'Erlon, qui a eu en 1830 la première idée d'y introduire les indigènes.



LIVRE XVI.

Premiers actes de l'administration du comte d'Erlon dans ses relations avec les Arabes.—Intrigues de quelques Maures d'Alger.—On envoie des troupes au marché de Bouffarik.—Bons résultats de cette mesure.—Etat satisfaisant du pays.—Dissolution du bureau arabe.—Le lieutenant-colonel Marey est nommé agha des Arabes.—Changement dans la politique arabe.—Guerre contre les Hadjoutes.—Troubles sur plusieurs points.—Evénements de Bougie.—Prétendue paix avec les Kbailes.—Le général Desmichels quitte Oran.—Abdel-Kader envahit la province de Tittery et une partie de celle d'Alger.—Concessions que lui fait le comte d'Erlon.—Une partie des Douairs et des Zmélas vient se mettre sous la protection du général Trézel à Oran.—La guerre recommence.—Combat de Muley-Ismaël.—Défaite de la Macta.—Départ du comte d'Erlon.

Les premiers actes du comte d'Erlon purent faire croire qu'il avait adopté, à l'égard des Arabes, le système de conciliation du général Voirol, dégagé de ce que celui-ci y avait introduit d'hésitation et de faiblesse. Malheureusement le nouveau gouverneur était un homme facile à circonvenir, et dont les idées recevaient de leur confusion une grande mobilité. Chacun chercha à s'emparer de son esprit et à prendre une petite part aux affaires. Il semblait que le poids en convînt à tout le monde, hors à ceux qui déjà en étaient chargés.

Nous avons parlé, dans le livre précédent, des ruses grossières employées par quelques Maures pour se donner de l'importance à ses yeux. Les premières attaques, dirigées contre le bureau arabe, ayant échoué, les in-

trigants se mirent à dénoncer les kaïds, et à les faire remplacer par des hommes à leur dévotion. Hamdan, l'ex-agha, voulait faire nommer à Beni-Mouça, Bou-Rebaah, homme immoral, destitué par le général Voirol, et remplacé par Aly-Ben-El-Khasnadji. Tout fut mis en œuvre pour amener ce changement; mais El-Khasnadji, soutenu par le général Voirol, résista à toutes ces attaques, et triompha des machinations de ses ennemis.

Les arrivages des huiles d'Isser, d'Ammal et d'Oued-Zeithoun ayant éprouvé quelque interruption, on mit à profit cette circonstance pour attaquer le kaïd de Khachna, El-Arbi-Ben-Kaïa. Chacun présenta son candidat, comme le seul qui pût rendre au commerce toute son activité. Ben-Omar mit en avant un homme obscur et sans influence. Un médecin anglais établi à Alger, et qui avait eu quelque crédit auprès du duc de Rovigo, voulut aussi se mêler de cette affaire. Mais les arrivages des huiles ayant tout naturellement repris leur cours, les intrigues cessèrent. Le candidat de Ben-Omar ayant insulté le kaïd, fut mis en prison, et tout rentra dans l'ordre.

Le comte d'Erlon, débarrassé pour un temps de ces obsessions, se mit à étudier un peu le pays. Le jugement de ce vieillard était sain encore, lorsque sa mémoire, malheureusement un peu affaiblie, lui fournissait les éléments du raisonnement. Il se fit rendre compte de ce qui s'était passé à Bouffarik, dans le mois de juillet précédent, et convaincu de la nécessité d'y faire respecter l'autorité française, il y envoya, tous les lundis, quelques compagnies dont la présence rendit facile aux Européens la fréquentation du marché. Il se

détermina bientôt à faire occuper ce point d'une manière permanente. Cette mesure rencontra de nombreux contradicteurs.

Le ministère eut de la peine à consentir aux dépenses, bien faibles cependant, qu'elle devait entraîner. A Alger même, quelques personnes la regardaient comme destructive du marché, et par conséquent de tout le commerce de Beni-Khalil. On présentait aussi la position de Bouffarik comme une des plus malsaines du pays, et l'on disait que les troupes que l'on y établirait, seraient décimées par les maladies. Les faits ont prouvé que ces craintes n'étaient point fondées; le marché de Bouffarik ne fut point abandonné, et sa position se trouva être une des plus salubres de toutes celles que nous occupons. Le camp qu'on y construisit prit le nom de camp d'Erlon. Il consista en une enceinte rectangulaire bastionnée, et en un vaste réduit en pierre, où l'on bâtit des casernes et des écuries. La construction de ce camp ne dura que peu de mois. Il est maintenant au nombre de nos plus beaux établissements militaires.

Les mesures prises par le comte d'Erlon ayant fait connaître aux Arabes qu'il se proposait de les traiter avec fermeté, mais avec douceur, toutes les petites perturbations qui avaient été la suite naturelle de l'événement du mois de juillet, cessèrent tout-à-coup, et les choses reprirent le cours qu'elles avaient quelques mois auparavant. Les Européens se répandirent de nouveau dans la plaine. Enfin la situation politique du pays fut pendant quelque temps aussi satisfaisante que possible. Pour consolider cet état de choses, le comte d'Erlon crut devoir nommer un agha des Arabes. Il fit choix de

homme à qui le général Voirol avait eu occasion de rendre service, et qui, depuis cette époque, n'avait laissé échapper aucune occasion de nous être utile. Il fut conduit à Alger avec son compagnon, et mis en prison. Au bout de deux mois de captivité, ils parvinrent à s'évader.

Cette arrestation de deux hommes qui se reposaient sur la foi des conventions existantes, était peu loyale sans doute; mais elle prévint un acte qui l'aurait été encore moins, c'est-à-dire une surprise en pleine paix d'une tribu, dans le moment inoffensive. En effet, les Hadjoutes avertis par ce qui s'était passé à Bouffarik, se tinrent sur leurs gardes, et lorsque les troupes françaises se présentèrent sur leur territoire, le 6 au matin, ils avaient mis leurs personnes et leurs troupeaux en sûreté. Le général Rapatel, qui commandait cette expédition, divisa ses forces en deux colonnes, et battit le pays dans tous les sens, dans les journées des 6 et 7. Dans la nuit du 7, il se porta, par une marche de nuit, sur la tribu des Mouzaïa, que l'on crut devoir mettre aussi dans la querelle. Au point du jour, il attaqua un de leurs villages situé dans une des gorges de l'Atlas. Il y eut là un engagement assez vif, dans lequel le colonel Marey fut blessé. Les deux colonnes allèrent le 8 coucher sur les bords de la Chiffa, poursuivies par les Hadjoutes et les Mouzaïa. Le 9, elles rentrèrent à Bouffarik, d'où les troupes reprirent le lendemain la route de leurs cantonnements.

Ainsi recommença la guerre contre les Hadjoutes, guerre dans laquelle nous avons plus à perdre qu'à gagner. Depuis cette époque, cette tribu qui ne compte pas 400 cavaliers, brave notre autorité, nous tue plus de

monde que nous ne lui en tuons, et reprend constamment, à nous ou à nos alliés, le double du bétail que nos expéditions lui font perdre. Loin de diminuer, elle augmente chaque jour, par l'adjonction des mécontents des autres tribus qui se rendent sur son territoire (1).

Un mois après notre course chez les Hadjoutes, ils voulurent nous rendre la visite que nous leur avions faite. A cet effet, ils envoyèrent environ 150 cavaliers, parmi lesquels se trouvait un déserteur français. Ce parti balaya, comme un orage, la route de Dely-Ibrahim à Douéra, tua des voyageurs et des militaires isolés, et se retira après avoir échangé quelques coups de fusils avec un camp de travailleurs établi à Baba-Hassan pour les travaux de la route. Il fit dans le Sahel un butin considérable. Une forte reconnaissance, conduite par le général Rapatel, partait ce jour-là de Bouffarik pour aller visiter les bords du Masafran, où l'on désirait établir un poste. Le hasard aurait pu la faire rencontrer avec les Hadjoutes, qui se seraient trouvés pris dans leurs propres piéges; mais ils furent assez heureux pour passer le gué de Mocta-Kera une heure avant que les Français n'y arrivassent.

Cet événement et quelques autres actes de brigandage commis par les Arabes hostiles, répandirent la terreur chez les colons européens. L'effroi fut encore augmenté par la publication maladroite de plusieurs ordres du jour, où l'on recommandait de telles pré-

(1) Les Hadjoutes sont la matière ordinaire des Bulletins. Le Moniteur algérien en a tué dix-huit de plus qu'il n'en existe.

cautions, que le mal parut à tous plus grand qu'il ne l'était en réalité. Le comte d'Erlon vit bien qu'il s'était engagé dans une fausse voie. Les réflexions qu'il fit à ce sujet, furent sans aucun doute, au nombre des causes qui le déterminèrent à céder en tout aux Arabes, sur les autres points de son gouvernement. C'est ainsi que chez les hommes faibles, l'aveu intérieur d'une faute ne sert qu'à leur en faire commettre une nouvelle, dans un autre sens.

Les courses des Hadjoutes firent comprendre que la route de Dely-Ibrahim à Douéra était mal défendue. Pour la couvrir du mieux qu'il serait possible, on établit un camp d'un bataillon à Maalema.

Cependant les actes de l'administration avaient indisposé bien des gens ailleurs que chez les Hadjoutes. Les Arabes qui, sous le général Voirol, avaient été traités avec affabilité et tout-à-fait en compagnons et camarades, avaient pris goût à cet état de choses, et ne se souciaient plus des formes turques que l'on affectait avec eux. Plusieurs d'entre eux cessèrent de venir à Alger, et prirent même parti contre nous. De ce nombre fut le kaïd de Beni-Khalil, El-Arbi-Ben-Brahim, qui se mit dans les rangs des Hadjoutes, à l'expédition du mois de janvier. On le remplaça par Ali-Bouchicha cheikh d'Oulad-Chebel. Presque tous les cavaliers de Merdjia et plusieurs de Beni-Mouça, suivirent l'exemple d'El-Arbi. A peu près à la même époque, un navire sarde fit naufrage près du cap Bengu. L'équipage arriva à terre sain et sauf, mais il tomba entre les mains des gens d'Isser qui ne voulurent pas le lâcher sans une forte rançon. Cette insolence qui aurait mérité un châtiment exemplaire, glissa sur l'âme du comte d'Erlon. L'argent destiné à racheter ces malheureux

fut fourni par le consul de Sardaigne, et porté aux gens d'Isser par un officier d'état-major. L'humanité exigeait sans doute que ces naufragés fussent d'abord délivrés; mais après il fallait apprendre à la tribu d'Isser qu'elle ne mettrait pas impunément à composition le gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique. Cet utile enseignement ne lui fut pas donné. Ainsi, tandis que le comte d'Erlon tourmentait les Hadjoutes pour quelques bœufs volés par des hommes isolés de cette tribu, il laissait en paix les Isser qui avaient volé des hommes.

Vers la fin de mars, les Hadjoutes, au nombre de 2 à 300, vinrent faire une démonstration sur le camp de Bouffarik. Pendant qu'une partie d'entre eux occupait l'attention de nos troupes, en ripostant bravement à des coups de canon par des coups de fusils, les autres enlevaient du bétail aux gens de Beni-Khalil nos alliés. Après une journée de course et de pillage, ils se retirèrent sur les bords de la Chiffa où ils avaient un petit camp.

Le lendemain dans la nuit, le général Rapatel se dirigea sur ce camp avec quelques troupes; mais lorsqu'il y arriva au point du jour, il le trouva évacué. Les Spahis réguliers et les Chasseurs d'Afrique se mirent à la poursuite des Hadjoutes qui ne les attendirent pas. Après une course d'une heure, notre cavalerie rentra dans la colonne qui reprit le chemin de Bouffarik. Les Hadjoutes vinrent alors tirailler avec l'arrière garde selon leur habitude. Cette petite expédition fut du reste sans résultats.

Les événements militaires et politiques les plus importants survenus sous l'administration du comte

d'Erlon, se passèrent hors de la province d'Alger.

A Bougie, le Gouraïa fut attaqué le 9 octobre dans la nuit; le poste lança des grenades qui éloignèrent l'ennemi. La fusillade, d'abord assez vive, cessa bientôt.

Le 10, dès le matin, de nombreux groupes de Kbaïles se montrèrent au loin. A huit heures du soir, des fusées lancées du blockhaus de la plaine et de celui de Rouman, annoncèrent l'approche de l'ennemi. Bientôt après, une fusillade très nourrie se fit entendre au camp retranché inférieur; mais au bout de quelque temps, les Kbaïles se portèrent au camp retranché supérieur où se trouvait le colonel Duvivier. Repoussés par le feu de notre artillerie, ils concentrèrent leurs forces autour du blockhaus Salem qu'ils attaquèrent avec beaucoup d'acharnement. Ce blockhaus se défendit pendant quatre heures, et joncha de morts le terrain qui l'environnait. Les Kbaïles mirent le feu aux fascines et aux gabions de la redoute, mais heureusement l'incendie ne gagna pas le blockhaus. A une heure du matin les attaques cessèrent, et l'ennemi s'éloigna au point du jour. Le colonel Duvivier, qui n'avait que 600 hommes disponibles, ne put tenter de sortir. Les forces des Kbaïles s'élevaient à près de 6,000 hommes.

Il ne se passa rien de remarquable à Bougie, depuis l'attaque du blockhaus Salem jusqu'au 5 décembre. Ce jour là l'ennemi parut en assez grand nombre dans la plaine et sur les hauteurs du Moulin. Le colonel Duvivier marcha, avec une partie de ses troupes contre ceux qui étaient dans la plaine, et ordonna au 2e bataillon d'Afrique de manœuvrer de manière à tourner ceux qui étaient sur les hauteurs du Moulin, et à les rejeter sur lui; mais les choses ne se passèrent

pas ainsi. Les Kbailes, qui étaient à la position du Moulin, restèrent maîtres de leur retraite, qu'ils opérèrent par le haut de la position. Ceux de la plaine furent culbutés par le colonel Duvivier, et chargés par la cavalerie qui leur tua quelques hommes.

Trois jours après, c'est-à-dire le 8 décembre, le colonel Duvivier sortit de Bougie avec 1,500 hommes environ, et se dirigea vers la vallée de l'Oued-Bou-Messaoud, où il pénétra sans résistance. Cette vallée est superbe, bien cultivée, et couverte de nombreuses habitations, dont quelques-unes furent incendiées. Les Kbailes, postés sur la rive droite de la rivière, commencèrent une assez vive fusillade lorsqu'on en approcha; mais ils s'éloignèrent lorsque les Français la franchirent. Après avoir reconnu la vallée sur les deux rives, le colonel Duvivier commença sa retraite sur Bougie. Elle s'effectua dans un ordre admirable, qui mit de nouveau en évidence les talents militaires de cet officier remarquable. Cependant deux compagnies du 2e bataillon d'Afrique, qui avaient mal compris ce qu'elles avaient à faire, furent un instant compromises.

Dans cette petite expédition, le colonel Duvivier ne fit aux propriétés des Kbailes qu'une faible partie du mal que les lois de la guerre l'autorisaient à leur faire, voulant prouver par là que la puissance du mal n'était limitée chez lui que par la volonté du bien. Aussi depuis ce moment les Mzaïa observèrent une sorte de neutralité. Oulid-Ourebahh, qui habitait la vallée de l'Oued-Bou-Messaoud, comprenant que l'on pouvait venir jusque chez lui, commença à désirer la paix, mais par ménagement pour son amour-propre, il af-

fecta de ne pas vouloir la demander au colonel Duvivier. Il y avait alors à Bougie un jeune homme, appelé Lowasy, commissaire du roi près la municipalité tout-à-fait imaginaire de cette ville. Ce fut vers lui qu'il tourna les yeux. Il se mit en relation avec ce personnage par l'intermédiaire d'un certain Médani, Arabe intrigant. M. Lowasy, fier d'avoir enfin quelque chose à faire à Bougie, se hâta d'écrire à l'intendant civil pour lui annoncer qu'il tenait dans ses mains la pacification de la contrée, et que si elle n'avait pas déjà eu lieu, il fallait s'en prendre aux sentiments de haine et d'éloignement que le colonel Duvivier avait eu le malheur d'inspirer aux Kbailes. L'intendant civil fit part de cette découverte au gouverneur qui, sans plus approfondir la question, autorisa M. Lowasy à traiter, s'il le pouvait, avec Oulid-Ourebahh. Muni de cette autorisation, que l'on eut l'inconcevable inconvenance de ne point faire connaître au commandant supérieur de Bougie, M. Lowasy s'embarqua le 27 mars sur une chaloupe du port, et se rendit, avec son Arabe, sur un point de la côte où Oulid-Ourebahh l'attendait. Leur conférence avait à peine duré quelques minutes, qu'elle fut interrompue à coups de fusils par des Kbailes mécontents de ce que l'on voulait faire. Oulid-Ourebahh, qui était bien accompagné, tomba avec ses gens sur ces interrupteurs, et en tua trois à qui il fit couper la tête. Pendant ce combat, M. Lowasy, ne sachant quelle en serait l'issue, avait regagné son embarcation à la nage. En vain Oulid-Ourebahh voulut le rappeler en lui montrant les sanglants trophées de sa victoire, qui étaient en même temps des garanties de sa bonne foi; il n'entendit rien et fit force

de rames vers Bougie. Mais un nouveau désagrément l'attendait. Le colonel Duvivier avait été informé qu'une chaloupe était sortie du port, et il avait vu de loin un Européen en conférence avec l'ennemi, sans y avoir été autorisé par lui, acte puni de la peine de mort par nos lois. Il fit aussitôt partir une seconde embarcation pour aller arrêter cet Européen. M. Lowasy fut donc saisi et conduit à bord du stationnaire où il fut détenu pendant quelques heures. Ayant ensuite exhibé les instructions du comte d'Erlon, il fut relâché, et partit immédiatement pour Alger, où il arriva en même temps que le rapport que le colonel Duvivier écrivit au gouverneur sur cette affaire.

Le comte d'Erlon recevant à la fois, sur les mêmes faits, un rapport écrit et un rapport verbal qui, nécessairement devaient se contredire sur plusieurs points, fit partir pour Bougie le colonel Lemercier, directeur des fortifications, que la nature toute spéciale de ses fonctions semblait devoir rendre étranger à de pareilles missions. Cet officier supérieur reçut celle d'examiner l'état des choses et de traiter avec Oulid-Ourebahh, si les dispositions de ce cheikh étaient toujours pacifiques. En arrivant à Bougie, il s'aboucha avec lui à l'embouchure de la Summan. Oulid-Ourebahh déclara qu'il voulait bien faire la paix, mais qu'il y mettait pour condition première, l'éloignement de Bougie du colonel Duvivier, sans alléguer contre cet officier aucun grief positif. Cette prétention était si exorbitante, si contraire à la dignité qu'il convient que nous mettions dans nos relations avec les indigènes, que le colonel Lemercier ne voulut pas traiter sur cette ignoble base, et rompit la conférence; mais le colonel Du-

vivier, instruit de ce qui s'était passé, et aigri par les procédés du gouverneur, déclara qu'il ne voulait pas être un obstacle à la paix que l'on paraissait si fortement désirer. Il demanda à rentrer en France, en prévenant toutefois que cette paix ne serait guère qu'une fiction, ce que les événements n'ont que trop justifié. Un bateau à vapeur fut aussitôt expédié pour porter à Alger l'ultimatum d'Oulid-Ourebahh et la demande de M. Duvivier.

Le comte d'Erlon venait à cette époque de provoquer le rappel d'Oran du général Desmichels, à qui il reprochait d'avoir conclu avec Abdel-Kader une paix où la dignité de la France n'avait pas été assez ménagée. Néanmoins, par une contradiction dont il a donné tant et de si déplorables preuves, il n'hésita pas à accepter l'ultimatum insolent d'Oulid-Ourebahh. C'est dire à combien d'influences diverses ce vieillard était soumis. L'offre faite par M. Duvivier de se retirer, s'il était un obstacle à la paix, fut accueillie. Cet officier supérieur fut provisoirement remplacé par le colonel Lemercier. Certes, si M. Duvivier n'était point propre à amener une pacification que l'on devait désirer, il ne fallait point lui sacrifier le bien-être et la consolidation de notre établissement à Bougie; mais il était contre toutes les convenances de l'offrir en holocauste aux exigences d'un ennemi, surtout pour arriver à des résultats aussi négatifs que ceux que l'on obtint.

Le terrain étant ainsi débarrassé de tous les obstacles à la paix dont M. Lowasy avait préparé les bases, M. Lemercier et Oulid-Ourebahh signèrent un traité par lequel ce dernier cédait à la France la ville et les forts de Bougie, qui, certes, ne lui avaient jamais ap-

partenu, et la plaine en avant de cette ville qui se trouve sur le territoire des Mzala. La France s'engageait de son côté, à soutenir Oulid-Ourebahh dans ses guerres contre les tribus qui lui seraient hostiles (1).

Or, cet Oulid-Ourebahh, dont on faisait ainsi un prince, n'était qu'un Cheikh des Oulad-Abdel-Djebar; assez riche pour avoir toujours quelques cavaliers à sa solde, mais point assez puissant pour mettre sa volonté et ses calculs à la place des haines ou des caprices des Kbaïles. Il est à présumer qu'il s'abusa lui-même sur le degré d'influence qu'il croyait exercer. Pendant tout le temps que M. Lemercier commanda à Bougie, il le pressa d'attaquer, d'après les clauses du traité, les gens de Mzala, ses ennemis; mais ce colonel ayant déclaré qu'il ne le ferait qu'autant qu'Oulid-Ourebahh se réunirait aux Français pour cette expédition, il fut forcé d'avouer que cette démarche soulèverait toute la contrée contre lui. C'était reconnaître qu'il ne pouvait nous être d'aucune utilité, ainsi que l'avait fort bien prévu M. Duvivier. De son côté, il ne tira d'autres fruits de son alliance avec nous, que quelques présents assez riches que lui fit le comte d'Erlon.

Immédiatement après le départ de M. Duvivier, au moment où l'on croyait encore avoir traité avec la majorité des Kbaïles, Bougie fut attaquée par trois à quatre mille hommes. M. Lemercier chercha longtemps à se persuader que ces gens là se trompaient,

---

(1) Il est clair qu'un homme qui, comme M. Duvivier, connaissait l'organisation politique des Kbaïles, n'aurait pu signer un pareil traité qui était un non sens-continuel. (Voyez le livre XIV.)

que c'était un malentendu. Il envoya vers eux quelques pelotons et un interprète qui furent reçus à coups de fusils. Il fallut bien alors reconnaître la vérité. Le lendemain trois de nos soldats eurent la tête coupée à une demi-portée de fusil de la ville; et, ce qui était plus significatif, rien ne venait au marché qu'Oulid-Ourebahh s'était chargé d'approvisionner. Il fut démontré dès lors que la paix n'était qu'une illusion, ainsi que l'avait annoncé M. le colonel Duvivier. Les événements justifièrent si complètement les prévisions de cet officier supérieur, qu'on aurait dit qu'il avait fait un pacte avec eux.

Après quelque temps de séjour à Bougie, le colonel Lemercier voyant que la position ne changeait pas, alla reprendre ses fonctions à Alger. M. Girod, lieutenant-colonel d'état-major, aide-de-camp du gouverneur, le remplaça. Ce fut sous le commandement de ces deux officiers, que l'on construisit l'enceinte qui, du fort Abdel-Kader, va à celui de Mouça. Cette construction rendit plus facile et moins fatigante pour les soldats, la garde de la place. M. Girod, conformément aux instructions qu'il avait reçues, ne fit jamais aucune sortie et se contenta de repousser de derrière ses lignes les attaques impuissantes des Kbaïles. Il était encore à Bougie lorsque le comte d'Erlon quitta la colonie.

Il y eut à Bône, peu de temps après l'arrivée de ce général à Alger, une expédition assez importante. Le 18 novembre, des cavaliers de la tribu des Elma arrivèrent à toute bride dans cette ville pour implorer la protection du général d'Uzer, contre les troupes du bey de Constantine qui ravageaient leur territoire sous

la conduite de Ben-Aïssa, général de ce Bey. Dans la soirée, le général se mit en route avec trois bataillons, une batterie, 3 escadrons du 3e de Chasseurs d'Afrique, et tous les Spahis. On arriva au matin sur les troupes de Ben-Aïssa que les Spahis et les Chasseurs chargèrent avec beaucoup de résolution. Les cavaliers du Bey abandonnèrent les fantassins, dont 150 furent tués et 15 pris.

L'infanterie française n'eut aucune part à cette affaire, dans laquelle le commandant Joseph et le capitaine d'état-major Delcambe, commandant les Spahis irréguliers, se firent principalement remarquer. On trouva dans le camp des Constantinois 10,000 têtes de bétail que l'on rendit, en grande partie aux Elma, à qui elles avaient été enlevées.

Nous venons de faire connaître les événements politiques et militaires des provinces de Bône et d'Alger, sous l'administration du comte d'Erlon. Il nous reste maintenant à parler de ceux de la province d'Oran, qui furent à cette époque d'une importance telle qu'ils auront, sans aucun doute, une très grande influence sur l'avenir du pays.

Les partisans et les adversaires de la politique du général Desmichels, attendaient avec une égale impatience, l'arrivée du comte d'Erlon; les uns dans l'espérance de faire triompher un système qu'ils croyaient sans doute avantageux à la colonie; les autres dans celui d'ouvrir les yeux au gouvernement sur les conséquences funestes qui devaient naturellement en découler. Les premières impressions que reçut le gouverneur général, furent peu favorables à la cause d'Abdel-Kader. Le bureau arabe venait d'intercepter

des lettres où les prétentions du jeune Emir et ses projets ambitieux étaient si clairement dévoilés, qu'il était impossible de voir en lui, comme le voulait le général Desmichels, un instrument docile dont la France pouvait se servir pour établir sa domination dans la Régence. A peine le général d'Erlon eut-il pris connaissance de ces lettres, que le général Desmichels arriva à Alger avec Miloud-Ben-Arach, qui venait sonder les dispositions du nouveau gouverneur. Ce dernier ne pouvait avoir encore sur les affaires du pays que des idées assez confuses; aussi l'effet produit par les lettres interceptées (1), s'effaça en partie dans les entrevues que le commandant d'Oran et l'envoyé arabe eurent avec lui. Miloud fut traité avec une grande distinction, et partit d'Alger très satisfait du résultat de sa mission, et chargé d'assez riches présents pour son maître. Le général Desmichels put croire un instant que son système triomphait, mais avant qu'il n'en eût complètement obtenu l'adoption, il fut obligé de retourner à Oran où le choléra-morbus venait d'éclater. Le comte d'Erlon tomba alors sous l'empire d'autres influences, qui, malheureusement, ne furent pas les dernières qui modifièrent sa conduite et ses idées.

Abdel-Kader, imprudemment excité par le général Desmichels, et se croyant sûr de ne trouver aucune opposition de la part du gouverneur, reprit le projet d'agrandissement dont le général Voirol l'avait forcé

---

(1) Ces lettres avaient été saisies dans les derniers jours de l'administration du général Voirol, qui donna ordre de ne point les ouvrir avant l'arrivée du comte d'Erlon.

d'ajourner l'exécution quelques mois auparavant. Il écrivit aux tribus de Titery, et même à celles de la province d'Alger, pour leur annoncer sa prochaine arrivée. Le comte d'Erlon en ayant eu connaissance, en éprouva une vive indignation. Il écrivit de son côté à toutes les tribus, et leur déclara que si Abdel-Kader effectuait son projet, il le traiterait en ennemi de la France, ainsi que tous ceux qui s'uniraient à lui. Il signifia en même temps à Abdel-Kader de s'abstenir, non seulement de franchir le Chelif, mais même de s'avancer au-delà de la Fedda. L'Emir était loin de s'attendre à une signification aussi impérieuse. Le dépit qu'il en ressentit l'aurait poussé peut-être à n'en tenir aucun compte, si dans ce moment le choléra-morbus n'avait pas ravagé ses tribus. Forcé de rester dans une inaction matérielle, l'activité de son esprit se prit à analyser la nature de ses relations avec le comte d'Erlon; il vit qu'elles manquaient de continuité et d'ensemble, et qu'aux influences permanentes qui agissaient contre lui, il devait opposer des influences de même nature. En conséquence, il résolut d'avoir un chargé d'affaires à Alger. Il fit choix, pour remplir ce poste délicat, du juif algérien Durand, homme éclairé, fin et habile, qui a été élevé en Europe dont il parle plusieurs langues, le français surtout, avec une extrême facilité. Au moment où cet homme fut accrédité auprès du comte d'Erlon, le commerce français élevait des plaintes véhémentes contre le monopole exercé par Abdel-Kader, contrairement, disait-il, à la teneur du traité. Le gouverneur demanda des explications à Durand qui répondit que d'après le traité qu'on invoquait, Abdel Kader était libre de donner au com-

merce d'Arzew la direction qui lui convenait. Le fait fut nié et devait l'être, car le comte d'Erlon ne connaissait que la partie du traité rendue publique. Quelle ne fut donc pas sa surprise lorsque Durand mit sous ses yeux le traité entier, tel que nous l'avons mis sous ceux du lecteur dans le livre XIII. Ne pouvant expliquer d'une manière favorable au général Desmichels l'ignorance où on l'avait laissé de l'existence de cette pièce, il demanda sur-le-champ au ministre le rappel de cet officier général, et envoya à Oran pour le remplacer, le général Trézel, chef de l'état major.

Peu de temps avant ce dénouement, le général Desmichels, qui comprenait qu'une explication allait devenir nécessaire, avait cherché à substituer un nouveau traité à celui dont l'existence mystérieuse excitait tant de réclamations. Il envoya à cet effet auprès de l'Emir un de ses officiers qui lui proposa la cession de Mostaganem, et quelques autres avantages, à condition qu'il renoncerait au monopole et qu'il paierait un léger tribut à la France. Abdel-Kader répondit avec beaucoup de hauteur qu'il s'en tenait à son premier traité, et que si, contre tout droit et toute justice, on voulait recommencer la guerre, il était prêt à la soutenir (1).

Malgré ce ton d'assurance, Abdel-Kader craignait la guerre, aussi fut-il très affecté lorsqu'il eut connaissance du rappel du général Desmichels, qui lui sembla être le signal d'un changement complet dans la politi-

(1) Les détails de cette ambassade sont fort curieux, mais par leur nature ils figureraient mieux dans un recueil d'anecdotes satyriques que dans un ouvrage sérieux.

que suivie depuis dix mois à son égard. Mais pendant que le général Trézel arrivait à Oran, sous l'impression des causes qui avaient motivé la disgrâce de son prédécesseur, le juif Durand travaillait avec succès à Alger à ramener le gouverneur général aux errements d'une politique qu'il avait si ouvertement condamnée. Dans cette occasion, les circonstances favorisèrent merveilleusement l'habileté diplomatique du chargé d'affaires de l'Emir. Le comte d'Erlon, ainsi que nous venons de le dire, avait annoncé qu'il traiterait en ennemies les populations de la province d'Alger et de celle de Titery qui favoriseraient les projets ambitieux d'Abdel-Kader. Les habitants de Médéah répondirent à ses menaces par une lettre très sensée, où ils disaient que s'ils avaient jamais désiré l'arrivée chez eux du fils de Mahiddin, c'était dans l'espérance qu'il tirerait la province de l'anarchie où elle gémissait depuis quatre ans; qu'ils s'étaient plusieurs fois adressés aux Français dans le même but, que ceux-ci avaient dédaigné de leur tendre une main secourable, et qu'il était étrange que ces mêmes Français trouvassent mauvais qu'ils cherchassent ailleurs un secours si obstinément refusé. Ce raisonnement était de nature à faire impression; aussi le gouverneur général en sentit la justesse. Il songea donc à organiser un gouvernement à Titery; mais au lieu de prendre cette affaire au point où les négociations du général Voirol l'avaient laissée, il jeta les yeux, pour les fonctions de bey de Titery, sur le kaïd Ibrahim, que la disgrâce du général Desmichels avait remis en évidence. Son dessein était de lui organiser un corps de cinq cents soldats turcs ou indigènes, et d'aller l'installer à Médéah où il serait resté avec

cette petite troupe. Ce projet n'ayant pas reçu l'approbation du ministre, le comte d'Erlon crut qu'il n'avait plus de moyens de résister à l'ambition d'Abdel-Kader, et résigné à en subir désormais les conséquences, il s'abandonna sans réserve à l'impulsion que Durand cherchait à lui donner. Ainsi le général Trézel, qui avait été envoyé à Oran comme représentant un système opposé à celui du général Desmichels, se trouva par une singulière bizarrerie de position, en contradiction avec le comte d'Erlon lui-même qui l'y avait placé dans ce but.

Cependant Abdel-Kader instruit par Durand de ce qui se passait à Alger, ne négligeait rien de son côté pour se rendre agréable au comte d'Erlon. Tous les Français qui voyageaient dans ses états étaient bien reçus, et la protection la plus complète et la plus efficace leur était assurée. Il employa surtout la séduction de son esprit et de ses manières à capter la bienveillance de quelques officiers d'état-major que le gouverneur lui envoya à diverses reprises, et qu'il savait jouir de quelque crédit. Bientôt on ne parla plus à Alger que de l'émir Abdel-Kader, et ceux mêmes qui déploraient les erreurs d'une fausse politique, ne parlaient qu'avec admiration de ses grandes qualités. Pendant que sa réputation s'étendait ainsi, que son nom franchissait même les mers et retentissait en Europe, sa puissance était de nouveau attaquée. Sidi-El-Aribi, après lui avoir fait sa soumission, avait conspiré contre lui. Les preuves écrites de la main du coupable ayant été produites, un conseil des cadis et des ulémas le condamna à mort. Soit par générosité naturelle, soit par crainte d'exciter le ressentiment d'une famille puissante, Abdel-Kader ne laissa pas exécuter la

sentence. Sidi-El-Aribi fut cependant mis en prison, où il mourut peu de temps après du choléra. Ses fils refusant de voir dans cette mort une cause naturelle, coururent aux armes, et entraînèrent à la révolte presque toutes les tribus du Chélif. Mustapha-Ben-Ismaël, cet irréconciliable ennemi d'Abdel-Kader, en apprenant cette nouvelle, releva la tête du fond du Méchouar de Trémecen où il s'était retiré, et fit au général Trézel des offres que les instructions de celui-ci ne lui permettaient pas d'accepter. Une haine personnelle et envenimée faisait seule agir Mustapha; un fanatisme aveugle dirigeait les tribus qui avaient répondu à l'appel de Sidi-El-Aribi. Ainsi, pendant que Mustapha cherchait chez les Français un appui à sa révolte, les tribus de l'Est couraient aux armes, en reprochant à Abdel-Kader son alliance avec des Chrétiens. Le frère même de l'Émir, l'ancien kaïd de Flita, qui avait quitté les affaires pour se livrer, disait-il, à la vie contemplative, s'était joint à elles, et les excitait contre celui qui était l'orgueil de sa famille et la gloire de son nom. Elles eurent bientôt un auxiliaire plus redoutable : Mouça, chérif du désert, s'avançait du côté du midi, avec des forces considérables, annonçant qu'il allait exterminer les Français et leurs partisans, aux premiers rangs desquels il mettait le fils de Mahiddin. Il traînait avec lui ces tribus du Sahara, désignées par les Turcs sous le nom de Darkaoui, ou indépendants qui, à diverses époques, avaient fait trembler les Beys. Abdel-Kader voyant se former l'orage, résolut d'aller au-devant. Il partit de Mascara le 12 mars, et arriva chez les fils de Sidi-El-Aribi, avec tant de promptitude, qu'il les força à se soumettre, avant qu'ils eussent pu tenter la chance des armes. Lorsqu'ils se

présentèrent à lui, il les traita avec douceur et distinction, leur dit que la mort de leur père lui avait fait oublier son crime, et nomma l'aîné d'entre eux kaïd de leur tribu. Cela fait, il se dirigea sur le pont du Chélif. Les Sbiah voulurent s'opposer à sa marche, mais il les battit complètement, et les força à venir implorer sa clémence. Poursuivant ensuite sa route, il arriva au pont du Chélif. Le franchir, c'était fouler aux pieds les défenses du gouvernement français; mais il pensa qu'il pouvait tout oser. Cependant, quoiqu'il eût fait prévenir le général Trézel, par son consul à Oran, que son intention était d'aller jusqu'à Miliana; arrivé aux limites qui lui avaient été assignées, il hésita un instant, car cet instant allait peut-être décider son avenir politique. Enfin, apprenant que Mouça le Darkaoui était entré à Médéah, il s'abandonna à sa fortune, et arriva à Miliana, où le peuple le reçut avec un enthousiasme frénétique. L'ex-agha du général Berthezène El-Hadji-Mahiddin-El-Sghir, et Mohammed-El-Barkani, ex-kaïd de Cherchel, que des circonstances fâcheuses ou des imprudences avaient rendus ennemis des Français, vinrent offrir leurs services à l'Émir, qui n'eut garde de les refuser. Il marcha avec eux contre Mouça le Darkaoui qu'il rencontra près de Haouch-Amoura, sur le territoire des Soumata. Quelques pièces d'artillerie, dont Abdel-Kader était pourvu, décidèrent la défaite de Mouça. Ses bagages et ses femmes qui l'avaient suivi tombèrent entre les mains du vainqueur. El-Hadji-Mahiddin, qui commandait l'avant-garde de l'Émir, poursuivit Mouça jusqu'à Bourakia sans pouvoir l'atteindre. Cet aventurier rentra dans le Sahara, et peu de temps après, Abdel-Kader lui renvoya ses femmes, qu'il avait

traitées avec générosité et courtoisie. L'Émir fut reçu à Médéah comme il l'avait été à Miliana, et nomma bey de la province de Titery Mohammed-Ben-Aissa-El-Barkani.

Cependant le comte d'Erlon se trouvait dans une position fort embarrassante, pour un homme bien décidé à n'agir que d'après des ordres venus de Paris ; mais qui se rappelait cependant les menaces faites à Abdel-Kader pour l'empêcher de franchir le Chélif. Le général Trézel lui écrivait d'Oran pour lui demander l'autorisation de marcher sur Mascara, afin de forcer l'Émir à rentrer dans les limites qui lui avaient été tracées par le général Voirol, et par le gouverneur lui-même. Mais le comte d'Erlon, subjugué par Durand, finit, après quelques hésitations, par préférer de céder à Abdel-Kader, que de recourir aux armes. Le juif Durand se chargea de sauver les apparences, non aux yeux des Arabes, c'était impossible; mais à ceux du public européen, qui du reste ne se laissa pas tromper. En conséquence, on répandit le bruit que l'Émir n'avait agi qu'avec le consentement du gouverneur, et on lui écrivit en même temps pour lui demander s'il consentirait à recevoir un officier d'état-major que le gouverneur voulait lui envoyer pour traiter quelques affaires, et lui offrir des présents. A la réception de cette lettre, Abdel-Kader ne put que bénir l'habileté de son chargé d'affaires, et la simplicité du gouverneur français, qui n'avait sans doute pas calculé les tristes conséquences de cette démarche. Il répondit de manière à convaincre le comte d'Erlon que l'ambassadeur et les présents seraient fort bien reçus, et pour comble d'humiliation, il chargea les Hadjoutes de lui conduire l'officier qu'on

voulait lui envoyer. Les Hadjoutes, à qui nous avions eu le tort de déclarer une guerre injuste, et que nous ne pouvions ou ne savions soumettre, mirent un certain orgueil à conduire à Abdel-Kader l'envoyé des Français. Celui-ci accompagnait Durand, le chargé d'affaires d'Abdel-Kader, et n'avait pas d'autre interprète que lui. Il était donc clair que sa mission se bornait à porter à l'Émir des paroles approbatives, et des présents qu'il était en droit de regarder comme une preuve de soumission. Dès lors il dut penser, et pensa en effet, que les Français renonçant à tout projet de colonisation, ne songeaient plus qu'à avoir en Afrique quelques comptoirs sous la protection de celui qu'ils reconnaissaient, avec tant de complaisance, pour souverain de tout le pays. Il exigea qu'on levât l'embargo mis sur deux cents fusils, restant d'une fourniture commandée par lui à un négociant européen, et dont la livraison avait été arrêtée à l'époque où le comte d'Erlon s'était presque déclaré son ennemi. Il demanda aussi quelques milliers de poudre. Tout cela lui fut promis. Après avoir proclamé El-Hadji-Mahiddin, bey de Miliana, nommé un kaïd chez les Hadjoutes, et un autre dans la tribu de Beni-Khalil, il reprit la route du Chélif, traînant à sa suite l'envoyé français, qui semblait n'être venu auprès de lui que pour assister à ses triomphes (1).

Pendant que l'Emir était sur la rive droite du Ché-

(1) L'auteur de cet ouvrage voyageait à cette époque parmi les Arabes de la province d'Oran en simple curieux. Il apprit par eux l'arrivée d'un officier français au camp d'Abdel-Kader, et les entendit parler de cet événement comme d'une preuve de soumission de la part du gouverneur général.

lif, deux de ses officiers avaient été assassinés sur le territoire de la tribu de Flita. Abdel-Kader, à son retour, marcha contre cette tribu. Comme elle ne put livrer les meurtriers qu'on disait en fuite, elle fut condamnée à une amende de 150,000 boudjous (250,000 fr.), qui furent versés dans le trésor de l'Émir, après qu'il en eut été prélevé une somme assez forte pour les familles des victimes. Cet exemple d'une rigoureuse justice acheva de rétablir l'ordre partout. Les brigandages cessèrent, parce que chaque tribu se mit à surveiller les malfaiteurs. Les routes devinrent si sûres que d'après l'expression des Arabes, un enfant pouvait les parcourir avec une couronne d'or sur la tête. Abdel-Kader, dont l'esprit travaillait sans cesse, s'étant aperçu que les cadeaux que l'usage permettait aux cadis de recevoir des plaideurs nuisaient à la bonne administration de la justice, leur défendit par une ordonnance de rien accepter, et leur assigna un traitement fixe payé par l'état. Une autre ordonnance abolit la peine de mort pour le crime d'adultère, tout en laissant aux maris le droit de tuer leurs femmes prises en flagrant délit, ce qui a lieu partout. Le génie de cet homme extraordinaire embrassait tout, et comme il n'avait autour de lui que des gens assez médiocres, il était forcé d'entrer dans tous les détails. Il avait organisé un régiment d'infanterie permanente et quelques compagnies de canonniers, qu'il se plaisait souvent à faire manœuvrer. Il attira à Mascara quelques ouvriers armuriers qui parvinrent à lui faire d'assez bons fusils sur des modèles français. Les premières armes qui sortirent de cette manufacture naissante donnèrent lieu à des réjouissances publiques. Il

faisait aussi fabriquer de la poudre. La fabrication en était lente, parce que toutes les triturations se faisaient à la main. Un déserteur allemand lui présenta un modèle de moulin; il en fut dans l'admiration, mais il n'eut pas le temps de le faire exécuter en grand. Enfin dans ses rêves d'agrandissement, il songeait à se créer une marine à Harch-Goone et à Tenez. Cette ville avait reconnu son autorité depuis son expédition de Médéah.

Les finances attiraient surtout l'attention de l'Émir. Toutes les tribus lui payaient l'achour, impôt prescrit par le Coran et le seul qu'il se crut en droit d'exiger. Pour augmenter ses revenus, il fit une recherche exacte de tous les biens de l'ancien Beylik, et les fit administrer pour le compte du trésor. Il éleva même des prétentions sur ceux qui étaient situés à Oran; mais le général Trézel les repoussa comme il le devait. Abdel-Kader, comme tous les princes de l'Orient, avait des idées très fausses sur le commerce. Il voyait dans le monopole une source féconde de richesses, et sûr de ne pas être inquiété à ce sujet par le gouverneur général, il se mit à l'exploiter avec une nouvelle rigueur. Le juif Durand qui lui avait rendu de si grands services, reçut le privilége exclusif de commercer pour Arzew et Harch-Goone; l'Émir passa de plus avec lui un marché pour la vente des grains provenant de l'achour. Il fit aussi à un négociant français des propositions pour le commerce de Tenez, mais on ne put s'entendre sur les conditions.

Heureux dans toutes ses entreprises, Abdel-Kader se crut plus grand qu'il ne l'était; il osa méconnaître la puissance de la France, parce qu'elle était momen-

tanément représentée en Afrique par un homme dont le grand âge avait peut-être un peu usé l'énergie. Dès son retour à Mascara, après sa grande expédition, ses relations diplomatiques avec l'autorité française, prirent un caractère de hauteur plus prononcé que jamais. Le gouverneur général s'étant rendu à Oran dans les premiers jours de juin 1835, il lui écrivit qu'il était heureux de le savoir dans son *royaume*. Il lui envoya en même temps Ben-Arach pour lui demander un mortier et deux obusiers pour le siége du Méchouar de Trémecen, et lui faire d'impérieuses remontrances sur la manière dont M. le lieutenant-colonel Marey se conduisait envers les Arabes de la Métidja. Le gouverneur promit d'avoir égard à ses remontrances à son retour à Alger. Quant au mortier et aux obusiers, il parassait disposé à les livrer, et ne s'en abstint que sur les énergiques observations du général Trézel. Ben-Arach était également porteur de quelques propositions pour un traité plus régulier que celui qui existait, mais qui devait sanctionner les usurpations de l'Émir et reconnaître son indépendance encore plus explicitement que l'ancien. Le gouverneur, que l'opposition constante et raisonnée du général Trézel gênait un peu, renvoya à un autre temps l'examen de cette affaire.

Pendant que l'Émir marchait sur Miliana, le général Trézel pensant que cette violation des défenses du gouvernement français amènerait une rupture, et ne pouvant croire que le comte d'Erlon se mettrait en contradiction manifeste avec lui-même, le général Trézel, disons-nous, avait cherché à susciter des embarras à Abdel-Kader; à cet effet, il avait travaillé à détacher de

sa cause les Douers et les Zmela chez qui fermentait encore un levain de révolte contre l'Émir. Il était parvenu à décider plusieurs douars de ces deux tribus à se déclarer sujets de la France, sous la condition d'une protection efficace; mais le comte d'Erlon s'étant déterminé à tout supporter d'Abdel-Kader, refusa de sanctionner cet arrangement. L'Émir qui était parfaitement au courant de tout ce qui se passait de relatif à ses affaires, même dans les conseils intimes du gouverneur, eut connaissance de cette négociation, et se promit bien d'empêcher qu'elle ne se renouât. Aussi à peine le comte d'Erlon se fut-il rembarqué pour Alger, qu'il ordonna (1) à la partie des Zmela et des Douers qui occupaient les environs d'Oran, de s'éloigner de cette place et d'aller s'établir au pied des montagnes. Ses ordres n'ayant pas été exécutés, il envoya sur les lieux son agha El-Mzary, avec quelques troupes, et mission d'user de rigueur au besoin. Les Douers et les Zmela ainsi menacés envoyèrent sur-le-champ des députés au général Trézel pour implorer la protection de la France. C'était le 14 juin. Aussitôt et sans hésiter, le général sortit d'Oran avec une partie des troupes dont il pouvait disposer, et vint s'établir à Miserghin, déclarant aux Arabes qu'il venait les soutenir contre les attaques d'El-Mzary. Le lendemain, ayant appris que cet agha était dans les environs de Bridia, il envoya à sa rencontre un de ses aides-de-

(1) On croit généralement que cet ordre fut provoqué par la maison Durand qui voyait une atteinte à son privilége, dans le commerce que les Douers et les Smela parvenaient à faire directement avec les Européens, malgré les défenses de l'Emir.

camp, escorté par un escadron de chasseurs, pour lui signifier de se retirer et de laisser en paix des hommes qu'il prenait sous sa protection. L'Agha commençait déjà à exécuter, dans toute leur rigueur, les ordres qu'il avait reçus de l'Émir. Il avait fait arrêter et couvrir de chaînes son propre neveu, Ismaël-Ben-Kadi, qui avait osé lui résister; mais à l'approche de l'officier français, il lâcha sa proie, et s'éloigna sans que celui-ci pût le joindre, et par conséquent lui parler. Les Douers et les Zmela qui étaient décidés à se séparer de l'Émir, vinrent se réunir auprès du général Trézel, ayant à leur tête Abda-Ben-Othman et Ismaël-Ben-Kadi. Les autres, qui étaient en assez grand nombre, suivirent de près El-Mzary, et se portèrent au sud du lac Ibeka, voulant rester fidèles à celui qui, à l'époque de la première révolte, s'était montré clément et généreux. Cette scission se fit en silence et sans actes d'hostilité. Chacun allait prendre la place qu'il jugeait convenable sans demander compte à son voisin de celle qu'il choisissait.

Le 16 juin, le général Trézel alla s'établir à la position du Figuier, à deux lieues au sud d'Oran, pour couvrir toute la partie du pays où s'étaient réunis les Douers et les Zmela qui s'étaient déclarés contre Abdel-Kader. On signa un traité par lequel ces deux tribus reconnurent la souveraineté de la France (1). Le 19, le gé-

---

(1) VOICI CE TRAITÉ :

Conditions arrêtées le 16 juin 1835 au camp du Figuier, entre le général Trézel et les Douers et Zmela.

Art. 1er. Les tribus reconnaissent l'autorité du roi des Français et se réfugient sous son autorité.

néral se porta à trois lieues plus loin, et campa sur les bords du ruisseau de Tlélat. Il écrivit à Abdel-Ka-

---

2. Elles s'engagent à obéir aux chefs musulmans qui leur seront donnés par le gouverneur général.

3. Elles livreront à Oran, aux époques d'usage, le tribut qu'elles payaient aux anciens beys de la province.

4. Les Français seront bien reçus dans les tribus, comme les Arabes dans les lieux occupés par les troupes françaises.

5. Le commerce des chevaux, des bestiaux, et de tous les produits, sera libre pour chacune de toutes les tribus soumises; mais les marchandises destinées à l'exportation ne pourront être déposées et embarquées que dans les ports qui seront désignés par le gouverneur général.

6. Le commerce des armes et des munitions de guerre ne pourra se faire que par l'intermédiaire de l'autorité française.

7. Les tribus fourniront le contingent ordinaire, toutes les fois qu'elles seront appelées par le commandant d'Oran à quelque expédition militaire dans les provinces d'Afrique.

8. Pendant la durée de ces expéditions, les cavaliers armés de fusils et de yataghans, recevront une solde de 2 fr. par jour. Les hommes à pied, armés d'un fusil, recevront 1 fr. Les uns et les autres apporteront cinq cartouches au moins. Il leur sera délivré de nos arsenaux un supplément de dix cartouches. Les chevaux des tribus soumises qui seraient tués dans le combat seront remplacés par le gouvernement français.

Lorsque les contingents recevront des vivres des magasins français, les cavaliers et les fantassins ne recevront plus que 50 centimes par jour.

9. Les tribus ne pourront commettre d'hostilités sur les tribus voisines que dans le cas où celles-ci les auraient attaquées, et alors le commandant d'Oran devra en être prévenu sur-le-champ, afin qu'il leur porte secours et protection.

10. Lorsque les troupes françaises passeront chez les Arabes, tout ce qui sera demandé pour la subsistance des hommes et des chevaux sera payé au prix ordinaire et de bonne foi.

11. Les différends entre les Arabes seront jugés par leurs kaïds ou leurs cadis; mais les affaires graves de tribu à tribu, seront jugées par le cadi d'Oran.

12. Un chef choisi dans chaque tribu, résidera à Oran, avec sa famille.

der pour lui déclarer que les Français resteraient dans cette position jusqu'à ce qu'il eut désavoué l'arrestation d'Ismaël, et renoncé à tout droit de souveraineté sur les Douers et les Zmela. Il écrivit en même temps à Alger pour annoncer au gouverneur la démarche qu'il avait cru devoir faire; il le priait, dans le cas où cette démarche ne serait pas approuvée, de lui envoyer ses ordres par son successeur, déclarant qu'il lui serait impossible de conserver le commandement à des conditions qu'il regardait comme incompatibles avec l'honneur de la France. Abdel-Kader répondit au général Trézel que sa religion ne lui permettait pas de laisser des Musulmans sous la domination française, et qu'il ne cesserait de poursuivre les deux tribus rebelles, fussent-elles enfermées dans les murs d'Oran. Il terminait sa lettre par demander qu'on lui renvoyât l'agent consulaire qu'il avait à Oran, pour être échangé contre celui que nous avions à Mascara, la guerre étant ainsi déclarée, il ne fallut plus, de part et d'autre, songer qu'à combattre. Le général français, un peu indécis sur ce qu'il avait à faire, se mit d'abord à retrancher sa position de Tlélat, pour pouvoir, au besoin, y enfermer ses bagages et un bataillon. Quant à l'Emir, ayant fait un appel à tous ses Arabes, il se rendit sur les bords du Sig où il leur avait donné rendez-vous.

Les hostilités commencèrent le 22, par l'attaque d'un convoi qui se rendait d'Oran à Tlélat. Cette attaque fut, du reste, peu vive et sans résultat. Le 25 un fourrage fut également attaqué, dans les environs de Tlélat, par un parti de 200 chevaux. Le 26 enfin, le général Trézel n'ayant plus que quatre jours de vivres, se décida à marcher contre Abdel-Kader, qui avait

eu le temps de réunir des forces considérables. Le petit corps du général français n'était que de 2500 hommes au plus. Il se composait d'un bataillon du 66e de ligne, du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, d'un bataillon et demi de la légion étrangère, du 2e régiment de Chasseurs d'Afrique, de deux pièces de campagne et de quatre obusiers de montagne. Le convoi contenait 20 voitures. Ce faible corps d'armée se mit en marche dans l'ordre suivant, à 4 heures du matin.

L'avant-garde, aux ordres du colonel Oudinot, composée de deux escadrons de chasseurs, de trois compagnies polonaises, et de deux obusiers de montagne.

Le convoi, flanqué à droite par le bataillon du 66e de ligne et un escadron, et à gauche par le bataillon italien de la légion étrangère et un escadron.

L'arrière-garde commandée par le lieutenant-colonel Beaufort, composée du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, d'un escadron et de deux obusiers de montagne.

Cet ordre de marche avait l'inconvénient de trop morceler notre cavalerie, et de ne point présenter une tête de colonne assez forte. C'est une faute qu'il faut éviter avec soin en Afrique.

A 7 heures, la colonne s'engagea dans le bois de Muley-Ismaël qui est un taillis assez épais sur un sol inégal et raviné. A 8 heures, elle aperçut l'avant-garde d'Abdel-Kader, la nôtre assaillie par un ennemi plus nombreux, plia presqu'aussitôt et éprouva des pertes considérables. Le bataillon du 66e de ligne, que les accidents du terrain avaient séparé du gros de la colonne, attaqué à son tour, plia également. A la gauche,

la légion étrangère, mieux disposée, conserva sa position et résista à l'ennemi; mais le colonel Oudinot, qui cherchait à rallier l'avant-garde, ayant été tué, et les cavaliers qui étaient avec lui, ayant tourné bride, le désordre gagna la légion étrangère qui se mit aussi en retraite. Le convoi, se voyant ainsi découvert de tout côté, prit l'épouvante, et les voitures firent demi-tour, à l'exception de celles du génie. Le général fit aussitôt passer de l'arrière-garde à la tête du convoi une compagnie du bataillon d'Afrique qui se porta en avant au pas de charge. Les deux ailes prirent alors l'offensive, et par un vigoureux effort, qui fit oublier le moment de faiblesse qu'elles avaient eu, elles repoussèrent l'ennemi dont les pertes furent énormes. Les nôtres s'élevaient à 52 tués et à 180 blessés. On fut obligé pour transporter ceux-ci, de débarrasser les voitures des tentes, et même de quelques approvisionnements.

A midi le corps d'armée fit halte dans la plaine du Sig en dehors du bois. Là, les actes de désordre les plus déplorables eurent lieu; plusieurs soldats enfoncèrent les tonneaux des cantiniers et se gorgèrent de vin et de liqueurs fortes. L'ivresse les ayant bientôt mis hors d'état de marcher, il fallut les entasser sur les voitures déjà surchargées de blessés. L'armée arriva au Sig à 4 heures du soir, et campa en carré sur les bords de cette rivière. Abdel-Kader établit son camp à deux lieues au-dessus de celui des Français. A l'entrée de la nuit, l'agent consulaire de l'Émir fut échangé contre le nôtre, le commandant Abdalla. Cet agent porta à son maître une lettre du général Trézel, dans laquelle, renchérissant sur ses premières conditions:

ce général imposait à Abdel-Kader celles de reconnaître, non seulement l'indépendance des Douers et des Zmela, mais encore celle des Garabas, des Kourouglis de Trémecen, et de renoncer en outre à toute prétention sur les contrées de la rive droite du Chélif. Abdel-Kader répondit comme la première fois; cependant on a su depuis que les pertes qu'il avait éprouvées au combat de Muley-Ismaël, l'auraient engagé peut-être à entrer en arrangement, si son agent ne lui avait pas fait connaître que les Français avaient, de leur côté, perdu beaucoup de monde, et que le général Trézel était surtout embarrassé de ses blessés. En effet, ce général qui avait d'abord formé le projet d'attaquer le camp de l'Emir, y renonça dans la crainte d'en augmenter encore le nombre, et après avoir passé sur le Sig la journée du 27, il se mit le 28 en retraite sur Arzew. Le bataillon d'infanterie légère d'Afrique prit la tête de la colonne. Venait ensuite le convoi marchant sur trois files de voitures, et flanqué à droite par les compagnies polonaises et deux escadrons, et à gauche par le bataillon italien et un escadron. L'arrière-garde commandée par le lieutenant-colonel Beaufort, se composait du bataillon du 66e de ligne et de deux escadrons. Ce fut dans cet ordre que l'armée, entourée de tirailleurs, s'avança dans la plaine de Celrat. Abdel-Kader, la voyant s'ébranler, se mit aussitôt à ses trousses avec huit à dix mille cavaliers et douze à quinze cents fantassins. Il l'eut bientôt enveloppée, et à 7 heures la fusillade devint assez vive; mais l'ordre le plus parfait ne cessa de régner dans la colonne française depuis le matin jusqu'à midi.

Le général Trézel, craignant de rencontrer sur la

route directe d'Arzew des difficultés de terrain insurmontables à ses voitures, avait résolu, contrairement à l'avis de ceux qui connaissent le mieux le pays, de tourner les collines très accessibles des Hamian, et de déboucher sur le golfe par la gorge de l'Habra, à l'endroit où cette rivière, sortant des marais, prend le nom de Mocta. L'Émir ayant reconnu son dessein, envoya un gros de cavaliers, ayant des fantassins en croupe pour occuper ce défilé, où la colonne française arriva vers midi. Elle y pénétra sans précaution, ayant à sa gauche les collines de Hamian, et à sa droite, les marais de la Mocta. A peine y était-elle engagée, que quelques tirailleurs ennemis parurent sur les collines. Au lieu d'engager aussitôt contre eux des forces considérables, on ne fit marcher que deux compagnies qui furent repoussées par un gros d'Arabes qui masquaient les tirailleurs. D'autres compagnies arrivèrent successivement et furent aussi successivement repoussées. Ces attaques partielles et sans force, ne pouvaient évidemment avoir qu'une malheureuse issue. Les Arabes ayant précipité dans la vallée tout ce qui avait cherché à s'établir sur des collines, en descendirent à leur tour, et tombèrent sur le convoi que la nature du chemin forçait à défiler voiture par voiture. L'arrière-garde, se voyant alors coupée, prit l'épouvante et serra sur la tête de la colonne en passant à droite du convoi, qu'une vigoureuse charge de cavalerie dégagea un instant, en refoulant les Arabes sur les pentes des collines de gauche; mais bientôt les voitures du train des équipages et celles du génie, voulant éviter le feu qui partait de la gauche, appuyèrent à droite et s'engagèrent dans les marais où elles s'em-

bourbèrent. Dans ce moment, un millier de cavaliers arabes de l'aile droite de l'Émir, ayant passé le marais, menaçait le convoi par la droite. A leur approche, les conducteurs effrayés coupèrent lâchement les traits et s'enfuirent avec les chevaux, laissant ainsi les voitures au pouvoir de l'ennemi, et ce qu'il y a de plus affreux, les blessés. Une seule voiture chargée de vingt blessés fut sauvée par l'énergie du maréchal-des-logis Fournié qui, le pistolet à la main, força les conducteurs à faire leur devoir et à serrer sur la colonne.

Les voitures de l'artillerie, conduites par des gens de cœur, ne s'étaient point engagées dans les marais, et furent presque toutes sauvées. Néanmoins un obusier de montagne resta entre les mains des Arabes.

Cependant le désordre le plus affreux régnait dans la colonne; tous les corps étaient confondus, et il ne restait presque plus rien qui ressemblât à une organisation régulière. Heureusement que les Arabes, occupés à piller les voitures et à égorger impitoyablement les blessés, ralentirent leur attaque. Cela donna à quelques fuyards le temps de se rallier sur un mamelon isolé, où l'on conduisit une pièce d'artillerie, qui se mit à tirer à mitraille sur les Arabes. Les hommes qui se réunirent sur ce point, se formèrent en carré, et dirigèrent également sur l'ennemi un feu irrégulier, mais bien nourri, en faisant entendre la Marseillaise, qui dans leur bouche ressemblait plutôt à un chant de mort qu'à un chant de triomphe. La masse des hommes entièrement démoralisés, et ce qui restait de voitures, s'entassèrent en arrière du mamelon dans un fond qui paraissait être sans issue; car en cet endroit la route d'Arzew, à peine tracée, tourne brusque-

ment vers l'Ouest. Plusieurs voyant la Mocta à leur droite, et au-delà, quelque chose qui ressemblait à un chemin, se précipitèrent dans la rivière et se noyèrent. D'autres, et même quelques chefs, criaient qu'il fallait gagner Mostaganem. La voix du général se perd dans le bruit, il y a absence de commandement; et ce n'est qu'au bout de trois quarts d'heure que cette masse informe, après s'être long-temps agitée sur elle-même, trouve enfin la route d'Arzew. Mais les soldats restés sur le mamelon n'entendent, ou plutôt n'écoutent pas les ordres qu'on leur donne, et ne comprennent point qu'ils doivent suivre la retraite. Ils font entendre des paroles décousues et bizarres qui prouvent que la force qui les fait encore combattre est moins du courage qu'une excitation fébrile. L'un fait ses adieux au soleil qui, radieux, éclaire cette scène de désordre et de carnage; l'autre embrasse son camarade. Enfin les compagnies du 66e de ligne, encore plus compactes que le reste, finissent par se mettre en mouvement; mais les autres les suivent avec tant de précipitation, que la pièce de canon est un instant abandonnée. Elle fut dégagée cependant, et les hommes qui étaient restés si long-temps sur le mamelon, se réunirent à ceux qui étaient déjà sur la route d'Arzew; mais alors le corps d'armée ne présenta plus qu'une masse confuse de fuyards. L'arrière-garde ne fut plus composée que de 40 à 50 soldats de toutes les armes qui, sans ordre et presque sans chefs, se mirent à tirailler bravement, et de 40 chasseurs commandés par le capitaine Bernard. Quelques pièces d'artillerie, dirigées par le capitaine Allaud et par le lieutenant Pastoret, soutenaient ces braves tirailleurs en tirant par-dessus

leurs têtes; mais leur nombre ayant été bientôt réduit à 20, les Arabes allaient entamer une seconde fois la masse des fuyards, lorsque le capitaine Bernard les chargea avec tant de bravoure et de bonheur, qu'il les força de lâcher leur proie (1). Dès ce moment la retraite se fit avec plus de facilité. Bientôt on parvint sur le rivage de la mer, et la vue d'Arzew releva un peu le moral du soldat. Les Arabes fatigués d'un long combat et surchargés de butin, ralentirent successivement leurs attaques, qui cessèrent complètement à 6 heures du soir. A 8 heures, le corps d'armée arriva à Arzew, après 16 heures de marche et 14 de combat.

Nous eûmes dans cette fatale journée 300 hommes tués et 200 blessés, et nous perdîmes la plus grande partie de notre matériel; 17 hommes seulement furent faits prisonniers par les Arabes qui, à l'exception de ceux-là, égorgèrent tous ceux qui tombèrent entre leurs mains, même les blessés.

Le corps expéditionnaire campa à Arzew dans le plus grand désordre; quoiqu'il dût s'attendre à chaque instant à être attaqué par Abdel-Kader, les troupes paraissaient tellement découragées que le général Trézel ne crut pas devoir les ramener à Oran par terre. Des ordres furent donnés pour que tous les bâtiments qui étaient disponibles à Mers-El-Kbir vinssent les chercher. Cette mesure prouvait plus que le reste, toute l'étendue du mal.

---

(1) M. Maussion, chef d'escadron d'état-major et chef d'état-major du général Trézel, se mêla à toutes les charges. Il eut trois chevaux tués ou blessés sous lui.

Cependant le comte d'Erlon avait reçu la lettre où le général Trézel lui donnait avis de sa marche sur Tlélat. La question était urgente et demandait une prompte solution. Elle était en outre fort simple, et n'admettait que le oui ou le non. En effet, ou le général Trézel devait être approuvé, et dans ce cas soutenu, ou il devait être blâmé, et dans ce cas immédiatement rappelé ; mais au lieu de se prononcer dans un sens ou dans l'autre, le gouverneur, après avoir perdu huit jours en délibérations, ne se décida ni pour ni contre, et parut résolu à laisser à son lieutenant toute la responsabilité de sa démarche. Cependant il fit partir pour Oran le commandant Lamoricière et le juif Durand, avec mission d'examiner l'état des affaires, et d'entrer, s'il était possible, en arrangement avec Abdel-Kader. Les deux envoyés relâchèrent à Arzew, et furent témoins du découragement de l'armée. Ils avaient avec eux le kaïd Ibrahim. Après s'être arrêtés quelques heures à Arzew, ils poursuivirent leur route sur Oran. A peine le commandant Lamoricière y fut-il arrivé, que conjointement avec le kaïd Ibrahim, il réunit près de 300 cavaliers Douers et Zmela, et se dirigea avec eux et les capitaines Cavaignac et Montauban sur Arzew où il arriva le 3 juillet, sans avoir rencontré d'ennemis. L'embarquement de l'artillerie et de l'infanterie était terminé, et celui de la cavalerie allait commencer ; mais l'arrivée de Lamoricière l'arrêta. On vit que la cavalerie pouvait retourner par terre et l'on renonça à la voie de mer ; de sorte que le brave, mais malheureux et imprudent général Trézel, ne fut pas obligé de boire jusqu'à la lie le calice amer de sa défaite. Il rentra à Oran par la porte d'où il en était sorti. Sa con-

duite, dans les pénibles circonstances où il se trouvait, fut noble et digne. Dans ses rapports et son ordre du jour, il ne chercha point à déguiser l'étendue du mal, ni à le rejeter sur ses troupes. Il en accepta la responsabilité, et se montra résigné à en subir les conséquences.

Avant que la rupture avec Abdel-Kader eût été connue à Alger, un bâtiment chargé de poudre et de fusils destinés pour l'Émir, était parti de cette place pour Harch-Goone, où la livraison devait en être faite. Ainsi nous fournissions nous-mêmes des armes à notre ennemi; mais le général Trézel ayant eu connaissance de l'arrivée de ce bâtiment, le fit saisir par le stationnaire de Mers-El-Kbir, et arrêta ainsi ce monstrueux commerce (1).

La nouvelle de la défaite de la Mocta étant parvenue à Alger, le comte d'Erlon qui, comme nous l'avons vu, n'avait ni blâmé ni approuvé la conduite du général Trézel, lorsque les événements étaient encore incertains, le comte d'Erlon, disons-nous, sévit contre le commandant d'Oran aussitôt que la fortune se fut prononcée contre lui. Il lui ordonna de remettre son commandement au général d'Arlanges, arrivé récemment à Alger, où il venait prendre le commandement d'une brigade, en remplacement du général Trobriant. Il fit partir avec M. d'Arlanges pour Oran, le juif Du-

(1) Le gouvernement d'Alger fit nier par son journal officiel l'envoi de ces armes et de cette poudre; mais le fait est prouvé autant qu'un fait peut l'être. Il est même de notoriété publique. Ce fut le capitaine Bolle, commandant *le Loiret*, qui saisit le bâtiment en question. Tout Oran le sait et l'a vu. Du reste, les preuves écrites et officielles existent.

rand, contre lequel l'opinion publique s'était tellement prononcée à Alger depuis les derniers événements, que le gouverneur ne dût qu'à ses cheveux blancs de ne pas avoir reçu des témoignages publics de désapprobation, pour l'avoir admis dans sa voiture.

Le comte d'Erlon, complètement subjugué par ce juif adroit, voulait renouer, à quelque prix que ce fût, avec Abdel-Kader, et il aurait abandonné à sa vengeance les Douers et les Zméla, sans les énergiques représentations de la majorité des membres du conseil de Régence, et surtout du général Rapatel. Il fut décidé que ces deux tribus nous étaient à jamais acquises. On leur donna pour chef le kaïd Ibrahim qu'elles avaient demandé, et qui, aux yeux de certaines personnes, paraissait un adversaire redoutable pour Abdel-Kader. On groupa autour de lui les Turcs qui étaient restés à Mostaganem lorsqu'il quitta cette ville en 1833, et quelques autres qu'on lui recruta de tout côté. Il alla avec cette troupe s'établir à Miserghin, mais bientôt la tribu des Beni-Amer le força de venir se réfugier sous le canon même d'Oran. La garnison de cette place fut considérablement affaiblie par le départ de la légion étrangère que la France céda à l'Espagne dans l'été de 1835. En vain on représenta au comte d'Erlon que les circonstances étaient assez impérieuses pour qu'il prît sur lui de suspendre le départ de la partie de la légion qui était à Oran. Il ne voulut rien entendre, et aima mieux compromettre la sûreté de nos établissements, que de retarder de quelque temps l'exécution des ordres du ministre. Ainsi c'était après une défaite que nous diminuions nos forces. Il est vrai que le comte d'Erlon nourrissait l'espoir de rétablir la paix avec Abdel-Kader.

L'Émir de son côté, presqu'embarrassé de sa victoire, sentait bien que ses intérêts exigeaient qu'il la fît en quelque sorte oublier. Il n'ignorait pas que la France est trop susceptible sur ce sujet pour laisser long-temps impuni un affront fait à ses armes, et il se montrait assez disposé à négocier; mais bientôt la scène changea. Le comte d'Erlon fut rappelé, et le choix de son successeur apprit à l'Émir que la France était enfin décidée à ne reconnaître dans la Régence, d'autre souverain qu'elle-même.

Le comte d'Erlon, peu de temps après son retour de son voyage à Oran, conçut la pensée d'établir Ben-Omar à Bélida, je ne sais trop à quel titre. On lui persuada que rien ne pouvait être plus utile, et en même temps plus facile. Ben-Omar fut conduit à Bélida, au milieu d'une forte colonne commandée par le colonel Marey; mais les habitants de cette ville refusèrent de le recevoir. L'agha ne pensant pas qu'il fût opportun de les y contraindre, ramena paisiblement Ben-Omar à Alger. C'est par des mesures semblables et aussi peu réfléchies, que nous nous déconsidérons aux yeux des Arabes. Le côté le plus pitoyable de cette triste affaire, c'est qu'au moment même où Ben-Omar était repoussé de Bélida, il partait pour Paris une lettre dans laquelle le gouverneur annonçait qu'il y avait été parfaitement reçu, et que dans peu il irait à Médéah. Le comte d'Erlon avait regardé comme fait, ce qu'on lui avait présenté comme si facile à faire.

Peu de temps après cet événement, un parti d'Hadjoutes fit une nouvelle irruption dans le Sahel, surprit à l'abreuvoir un détachement de chasseurs de la garnison de Douéra, lui tua quelques hommes, et lui prit

quelques chevaux. A peu près vers le même temps, un autre parti d'Hadjoutes enleva un troupeau à Haouch-Beni-Mered, non loin de Bouffarik. Pour tâcher de le ravoir, Ali-Ben-El-Khasnadji, qui venait d'échanger depuis peu de jours le kaïdat de Beni-Mouça pour celui de Beni-Khalil (1), eut une entrevue avec les Hadjoutes, avec qui il chercha également à négocier la paix. Cette première entrevue se passa assez bien, et une seconde fut assignée; mais en revenant, le kaïd annonça à quelques personnes que l'on allait établir un fort détachement d'Arib à Haouch-Bou-Agueb, pour tenir les Hadjoutes en bride. Ce propos leur fut rapporté, et ils crurent y voir la preuve que Khasnadji voulait les tromper; aussi, dans la seconde entrevue qu'ils eurent avec lui, ils l'enlevèrent et le laissèrent odieusement assassiner sous leurs yeux peu d'instants après, par un ancien domestique qui avait à se plaindre de lui. Ce tragique événement coïncida avec le départ du comte d'Erlon. Le général Rapatel, qui prit le commandement par intérim, en ayant eu connaissance, fit marcher contre les Hadjoutes quelques troupes commandées par le colonel Schauenbouerg. Cet officier supérieur ne trouva personne à combattre. Tout avait fui, excepté les fermiers du grand marabout de Coléah-Sidi-Mohammed, habitués à regarder leur ferme comme un terrain neutre. Le colonel Schauenbouerg, ignorant sans doute la qualité de ces hommes et leur caractère essentiellement inoffensif, les fit fusiller, et fit enlever leurs troupeaux.

(1) Son frère le remplaça à Beni-Mouça.

Le vieux Mohammed qui les aimait beaucoup, en fut profondément affecté. Cette circonstance, jointe à plusieurs autres, lui firent croire que les sentiments de bienveillance que lui avait montrés le général Voirol avaient été répudiés par la nouvelle administration; il craignit d'être enlevé de Coléah comme il l'avait été sous le duc de Rovigo, et s'enfuit de cette ville pour se réfugier à Boualouan. Il mourut en route de fatigue et d'abattement. Il était fort âgé.

Le comte d'Erlon quitta Alger le 8 août. En voyant partir ce bon et respectable vieillard, la colonie oublia un instant ses erreurs et sa faiblesse. On le plaignit de s'être laissé placer momentanément sur un théâtre si peu fait pour lui, et surtout de ne pas avoir eu des amis assez sages et assez dévoués pour l'empêcher d'y monter.

DEUXIÈME PARTIE.

I.

De la Religion.

La religion est le lien commun qui unit tous les membres d'une société. Le but de la société, quel qu'il soit, ne peut être ce lien, car quelle qu'en soit la nature, en quelque lieu qu'on le place, chaque membre de la société croira toujours pouvoir l'atteindre par un effort individuel, ce qui tend évidemment à détruire l'association.

Le but de la société sera-t-il la prospérité matérielle des associés? Dans ce cas, chaque membre agira très logiquement, lorsqu'après avoir profité pendant un certain temps du travail commun, il cherchera à s'élever seul au point où ceux qui ont travaillé avec lui, seront obligés de travailler pour lui. Sera-ce ce qu'on appelle liberté qui sera le but de la société? Alors comme le vrai moyen d'être parfaitement libre est de se rendre le maître des autres, tout homme éner-

gique et persévérant devra tendre à la tyrannie. Tout conduirait donc à détruire, ou du moins à fausser les associations, si les membres qui les composent n'avaient d'autre idée commune que le désir même d'arriver au but.

L'école matérialiste s'abuse étrangement lorsqu'elle croit qu'il suffit de bien expliquer aux hommes que leurs efforts isolés ne produisent rien pour les engager à vivre entre eux dans des rapports de fraternité et de morale, et par conséquent dans de vrais rapports d'association. L'expérience nous prouve à chaque instant qu'une foule d'entre eux finissent toujours par se persuader qu'il est infiniment plus avantageux de travailler pour leur propre compte que de s'engager à partager les bénéfices avec les autres. Les friponneries dans le commerce, les *crimes* dans les entreprises d'industrie, les roueries politiques, les vols par la violence ou par la ruse, ne sont autre chose que des chemins plus directs que prennent certains hommes pour arriver individuellement au but de la société telle que l'entend la société matérialiste. Si les exemples n'en sont pas plus fréquents, si la société n'est pas détruite par cela même que tout le monde veut arriver au but, c'est qu'il y a en circulation parmi les hommes des idées générales et généreuses qui sont indépendantes de ce but. Ces idées constituent la religion. Il y a plus d'une espèce de religion : la religion de l'amitié, la religion de la famille, la religion de l'honneur, la religion de la patrie, la religion de la liberté, la religion de Dieu.

La religion de l'honneur est vaine et superbe. Elle a pour base l'orgueil. Elle peut conduire au crime

comme à la vertu, mais tout est grand chez elle. Les autres religions ont pour base la charité, c'est-à-dire la fusion de plusieurs âmes en une seule. La religion de Dieu les domine et les comprend toutes. C'est l'idée la plus générale et la plus féconde. Le lien le plus puissant est celui qui conduit à l'application la plus étendue de la charité. C'est le lieu des vertus, comme l'espace est le lieu des corps.

La religion de Dieu, ou simplement la religion, est susceptible d'une foule de modifications qui donnent plus ou moins d'étendue à l'idée qui lui sert de base, c'est-à-dire à la charité, étendent ou resserrent le lien social.

La croyance en plusieurs dieux tend à séparer les hommes en sociétés nombreuses ; la croyance en un seul Dieu tend à les réunir dans la même société.

Néanmoins comme les hommes ont cru long-temps que la forme extérieure de leurs rapports avec Dieu, était presque aussi importante que le fonds, et ont voulu expliquer par la langue défaillante de la raison, ce qui n'est que du domaine de la conviction intuitive, il en est résulté de fâcheuses discussions, même entre ceux qui reconnaissent l'unité de Dieu. Ils se sont groupés par sectes, et ces sectes ont été trop souvent des nations ennemies. Mais prises individuellement, elles formaient des sociétés complètes, parce que les membres qui les composaient avaient un lien commun, c'est-à-dire une croyance religieuse.

Plus tard, la raison justement fatiguée de ces discussions oiseuses, dont les résultats étaient quelquefois sanglants, se mit en révolte contre l'abus des croyances religieuses. Mais l'orgueilleuse philosophie ne se con-

tenta pas d'attaquer les abus, elle s'en prit au fond même des croyances. Il en résulta une réaction antireligieuse qui ne tendait à rien moins qu'à briser le lien social. Toutes les religions furent successivement battues en brèche; car en cherchant à saper celle de Dieu, on ébranla les fondements de toutes, même celle de l'honneur qui en paraît la plus indépendante. En France, où ces attaques eurent le plus de force, elles eurent aussi le plus de succès; l'impiété, pour tromper les hommes, ayant pris le masque séduisant de la liberté, on fit table rase. Tout fut sapé, détruit, foulé aux pieds; et quand les hommes furent en face de ce chaos, quand ils virent à nu ce que les philosophes appellent la réalité, ils en eurent peur et voulurent se rejeter dans ce que les philosophes appellent des illusions.

Mais ce ne seraient point des illusions que ces croyances sacrées qui portent dans leur sein la fécondité et la vie. La vérité c'est l'existence, c'est ce qui produit, ce qui se meut, ce qui crée. Or, ce qui produit, ce qui se meut, ce qui crée, c'est la religion. Le matérialisme est une négation; il ne vit, ne se meut, ni ne crée. C'est la mort. Or, pouvez-vous expliquer la mort autrement que par des attributs négatifs? La vérité, c'est la religion; l'illusion, c'est le matérialisme, illusion noire et désespérante. Non, non, la vérité ne peut être où sont l'impuissance et la mort. Il faut des croyances pour créer les sociétés; il en faut pour les conserver. Il n'est pas une seule institution humaine un peu durable, qui n'ait eu pour base un principe religieux. Il n'est pas une action grande et magnanime, une entreprise féconde en grands et immortels résultats, qui

n'ait été inspirée par ces sentiments généreux que les hommes de chiffres appellent romanesques, parce qu'ils appartiennent à un ordre d'idées qui ne peuvent être comprises par eux.

Rien ne prouve mieux la vanité du matérialisme, que l'impuissance des hommes de chiffres. C'est en vain que leur raison se livre à des calculs prodigieux, qu'elle combine toutes les chances; c'est en vain que leur esprit se charge de la connaissance de tous les faits; ils ne peuvent rien créer, rien instituer. Et à la voix de quelques pêcheurs ignorants le monde a changé de face; et partout et en tout temps, ce sont les hommes à croyances vives, à passions énergiques, qui conduisent leurs semblables dans des voies nouvelles (1); et c'est le peuple, qui ne calcule point, mais qui croit et agit, qui renverse et punit les monarques.

Tout ce qui s'est fait de grand dans ce monde a été basé sur une idée morale. Les masses ont soif de croyance. Lorsque le philosophe a eu le malheur de

---

(1) La puissance gouvernementale est en France entre les mains de ceux qu'on appelait autrefois les esprits forts, et qu'on appelle aujourd'hui les hommes positifs, les hommes de chiffres. Il en est dans le nombre quelques-uns qui ont encore conservé assez de feu sacré pour arriver, presque malgré eux, à des conclusions qui ont quelque chose de moral et de providentiel; mais ils ont alors comme honte de paraître sortir tant soit peu du sentier rocailleux de la matière où ils se hâtent de rentrer. La commission d'Afrique, dans son rapport, entraînée par la grandeur du sujet, est quelquefois sur le point de se laisser aller à des idées de cette nature; mais elle se met presque aussitôt aux genoux du public pour le supplier de ne pas la croire capable d'avoir de telles pensées. Cette honte du bien, cette fatuité de réalité, sont des travers ridicules et funestes.

réussir à détruire les siennes, il prend à dégoût, comme le vulgaire, ce néant dans lequel il s'est plongé, et travaille le plus souvent à les recréer une à une. C'est ce que nous faisons chaque jour en France. La réaction religieuse commença à Robespierre. Cet homme dont le nom effroyable, qui a accumulé sur sa tête tant de haines, était un homme complet et logique. Le premier il s'aperçut que la révolution n'avait encore que détruit. Il voulut reconstruire, et il commença par Dieu. Mais le pontife était indigène. Le nouvel autel ne put s'élever. Après lui d'autres essais furent tentés dans le même sens, c'est-à-dire dans celui de la religion universelle; ils ne furent point heureux. Le nouveau sacerdoce n'avait point reçu l'esprit saint. Il fallut alors revenir aux anciennes croyances, dont les autels se relevèrent à l'abri d'une puissante épée.

Cette épée fut brisée; elle devait l'être. Les anciens pouvoirs reparurent, et avec eux une partie des anciens abus. Les interprètes de la religion s'en rendirent complices. Le peuple opposa à la religion de Dieu dénaturée par ces prêtres égarés, la religion de la liberté. Il fallut combattre; la liberté triompha. Alors les hommes de chiffres s'emparèrent de la victoire, mais ce ne sera que pour un temps. Les vainqueurs et les vaincus se regardèrent étonnés. Ils virent qu'ils avaient été trompés. Ils sourirent avec amertume et se tendirent la main. La religion de la liberté avait compris la religion de Dieu, et la religion de Dieu n'avait pas compris la religion de la liberté. Alors des idées confuses encore, mais vastes, mais immenses, s'élevèrent du fond de toutes les poitrines puissantes, non seulement en France, mais partout. Le monde fut dans

cette position de tressaillement et d'attente qui précède toujours l'arrivée d'un prophète.

Un prophète est celui qui est destiné par la providence à formuler les besoins vagues, les idées confuses, qui agitent les hommes à certaines époques, à les formuler d'une manière tellement lucide que chacun puisse dire : *oui, voilà ce que je veux et ce que je crois.* Le prophète est un; ses formes seules varient. Il est aussi ancien que la création, puisqu'il n'est autre chose que l'action de Dieu sur l'homme moral. Le prophète reviendra. Celui qui doit lui faire des sentiers droits, son précurseur a déjà paru, *et il vit parmi nous.*

Parmi les idées nouvelles que le prophète doit formuler, il en est une qui se présente déjà sous un aspect saisissable et déterminé. C'est celle qui tend à rapprocher toutes les sectes, et à les confondre en une seule. Quant à savoir quelle sera cette nouvelle secte, c'est le prophète qui le dira. Mais elle aura pour résultat d'unir tous les hommes dans le sein de Dieu, par un lien commun de charité.

Le Christianisme et le Mahométisme sont les deux plus puissantes des sectes rivales qui se partagent le monde. Ces deux sectes se trouvent en contact à Alger. Sont-elles un obstacle au rapprochement des deux races qui les représentent? je ne le crois point. La tendance à la fusion religieuse, qui est si marquée parmi nous qu'il est impossible de la méconnaître, l'attente du prophète, ne sont point étrangers aux Arabes, et, chose remarquable, c'est Jésus-Christ qu'ils attendent: Aïssa (Jésus-Christ), dit une tradition, doit renaître dans un marabout de Syrie. Pendant quarante ans, il parcourra le monde et y fera régner l'abondance et la

concorde. Il doit réunir tous les hommes dans la même famille. Voilà déjà une idée commune entre des Musulmans et les néochrétiens. Quant aux anciens Chrétiens, et aux Musulmans non progressifs, voyons si leur foi les rend forcément ennemis.

L'Évangile, presque partout, prêche la tolérance; et d'ailleurs, la foi au vieux Christianisme est maintenant trop affaiblie pour croire qu'aux yeux des anciens Chrétiens, une différence de religion doive faire naître des sentiments de haine et de répulsion. Quant aux Musulmans, il ne serait point difficile de leur prouver que leur code religieux est bien moins exclusif que beaucoup d'entre eux le supposent : D'abord, le Coran reconnaît Jésus-Christ pour le plus grand prophète, et le regarde comme musulman. Il le considère comme doué du don des miracles, qu'il dit que Mahomet n'a pas. Il entoure, comme l'Évangile, sa naissance de circonstances surnaturelles. Ensuite, la fraternité des disciples du Christ et de ceux de Mahomet, est autorisée par les passages ci-après :

Les Musulmans, les Juifs, les Païens et les Chrétiens qui croiront en Dieu, et au jour dernier, et qui auront pratiqué la vertu, seront exempts de la crainte et des tourments. (Surate V, verset 74.)

Certainement les Musulmans, les Juifs, les Chrétiens et les Païens qui croiront en Dieu et à la vie future, et qui feront le bien, en recevront la récompense de ses mains; ils seront exempts de la crainte et des supplices. (Surate II, verset 59.)

Nous avons prescrit à chaque peuple ses rites sacrés. Qu'ils les observent, et qu'ils ne disputent point sur la religion. (Surate XXII, verset 66.)

Ne faites point de violence aux hommes à cause de leur foi. (Surate II, verset 256.)

Ne disputez avec les Juifs et les Chrétiens qu'en termes honnêtes et modérés. (Surate XXIX, verset 145.)

Nous croyons à la doctrine de Moïse, de Jésus et des Prophètes; nous ne mettons aucune différence entre eux. (Surate II, versets 129 et 130; Surate III, verset 77.)

L'Evangile est le flambeau de la foi, et elle met le sceau aux anciennes écritures. Ce livre éclaire et instruit ceux qui craignent le Seigneur. Les Chrétiens seront jugés d'après l'Evangile. Ceux qui les jugeront autrement seront prévaricateurs.

On pourrait augmenter à l'infini les citations de cette nature. Mais je sais fort bien que chez les Musulmans comme chez nous, bien des commentateurs n'ont point été aussi tolérants que la loi. Au reste, ces commentateurs sont peu connus du vulgaire qui ne lit que le Coran que malheureusement, il est vrai, il ne comprend pas toujours. Néanmoins, quand on appelle l'attention d'un Arabe sur un de ces passages remarquables, et qu'on lui dit qu'il recommande évidemment la fraternité entre toutes les sectes, il réfléchit un instant, et finit par dire *vous avez raison*. M. Allégro (1) étant chez les Hadjoutes a eu de nombreuses controverses à ce sujet, et en a rangé plus d'un à son avis.

Il serait infiniment utile de publier un petit ouvrage qui mettrait toutes ces vérités en lumière pour le pu-

(1) Officier Tunisien dont nous avons souvent parlé.

blic musulman; et qui tendrait à établir que les Chrétiens et les disciples du Coran sont des frères qu'un fâcheux mal-entendu a séparé trop long-temps. Cet ouvrage devrait être fait par un Chrétien, car s'il sortait de la plume d'un Musulman on pourrait le croire inspiré par les séductions de l'autorité. Mais il serait bon de le communiquer, avant de le publier, à quelque marabout éclairé que l'on engagerait, par des moyens convenables, à l'appuyer en temps opportun avec adresse et circonspection. Il faudrait qu'il laissât entrevoir l'aurore de la foi nouvelle qui doit réunir toutes les sectes dans une même croyance. Il s'étayerait pour cela de la tradition de la seconde venue de Jésus-Christ, dont nous avons parlé plus haut, et de plusieurs passages du Coran qui prouvent que d'autres prophètes peuvent suivre ceux qui sont déjà venus. Ces passages sont assez nombreux. Il en est un qui parle de l'assemblée universelle, c'est-à-dire, de la fusion de toutes les sectes. On le trouve dans le Surate XVIII. Il est assez obscur, mais il peut, en se combinant avec d'autres, produire de l'effet.

Ce livre serait une œuvre méritoire. Ce serait un des sentiers droits qu'il faut préparer au prophète. Celui qui en serait l'auteur aurait des droits à la reconnaissance des hommes. Il suivrait le précepte du Coran qui défend de rester assis sans gloire et sans vertu. Le gouvernement qui a à sa disposition tant d'orientalistes distingués, devrait donner l'impulsion à cette publication; mais pour qu'elle portât tous ces fruits, celui qui s'en chargerait devrait être un homme de croyance et d'avenir, bien pénétré de l'importance et de la sainteté de l'entreprise.

Les Arabes, hommes à foi vive, sont persuadés qu'il vaut encore mieux avoir une mauvaise religion que de ne pas en avoir du tout. L'indifférence que nous affectons sur cette matière les étonne; et s'ils y voient une garantie de tolérance, il faut dire qu'elle est d'un autre côté une des causes qui diminuent leur estime pour nous. Mais disons aussi, avec l'impartialité que nous cherchons à mettre en tout, que cette indifférence si condamnable, et que nous sommes si loin de partager, a eu cependant pour résultat avantageux de réconcilier en quelque sorte les Arabes avec l'idée du Christianisme. Car en parlant des Français ils ne disent pas *il est fâcheux qu'ils soient Chrétiens*, mais ils disent *il est fâcheux qu'ils ne soient pas même Chrétiens*. Ils en sont donc à désirer qu'il y ait chez nous un principe religieux. Ce principe il faut le leur offrir. Et puisqu'ils sont venus au point de désirer que ce fût au moins le Christianisme, ils seraient agréablement surpris de voir surgir parmi nous une croyance progressive et de fusion. Les relations continuelles qui ont lieu depuis quelques années entre le monde chrétien et le monde musulman, ont agrandi la sphère des idées des hommes. L'Europe, dans son orgueil scientifique, ne croit plus qu'elle est la seule partie intelligente du globe; les peuples de l'Orient, dans leur orgueil barbare, ne se croient plus les seuls qui méritent que Dieu jette les regards sur eux. Il y a de part et d'autre un instinct et un besoin de rapprochement. Afin qu'il n'y ait ni froissement, ni violence, le Prophète naîtra d'un mariage mixte. Il sera Chrétien par son père et Musulman par sa mère. En attendant sa venue, faisons-lui des sentiers droits. Ne choquons point les indigènes

dans leurs croyances, mais n'affichons plus une indifférence qui a produit tout le peu de bien qu'elle pouvait produire, et qui, poussée plus loin, serait dangereuse.

II.

De l'Administration.

Il ne faut point confondre le gouvernement avec l'administration. Le gouvernement est la puissance sociale; l'administration est l'action de cette puissance. Le gouvernement est le principe; l'administration est l'application.

Ce n'est point parce que les hommes ont des gouvernements qu'ils vivent en société; mais ils ont des gouvernements parce qu'ils vivent en société. Cette distinction est très essentielle : elle détermine tout d'un coup le degré d'action que le gouvernement doit exercer. Cette action doit avoir pour but unique de protéger le libre développement social. Non seulement il faut qu'elle ne le gêne en rien, mais encore ce n'est qu'avec une extrême circonspection qu'elle doit élever la prétention de le diriger. Que les voies soient libres de tout obstacle, et la société marchera d'elle-même. La meilleure administration est donc celle qui administre le moins, et tout juste autant qu'il le faut pour que chacun ait la jouissance la plus libre, la plus pleine, la plus entière de sa personne et de son industrie.

Ce n'est point sur cette base qu'est assise l'administration française. Affairée, gênante, importune, elle s'occupe de trop de choses. Il semble que nous ne

saurions ni marcher ni respirer sans elle. Elle veut se mêler de tout, se mettre dans tout: semblable à ces hommes bornés qui dans leurs ménages font le désespoir de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs serviteurs, par leur esprit minutieux et tracassier.

Les vices de cette administration l'ont suivie en Afrique, où ils ont même pris, s'il est possible, plus d'extension. On ne nous a pas fait grâce d'un garde champêtre, d'un état, d'une lettre, d'un réglement. Nous avons un gouverneur, sept ministres (1), des sous-préfets, des maires, des commissaires de police, des directeurs, contrôleurs, inspecteurs, sous-inspecteurs, vérificateurs et enfin des réglements et des arrêtés à succomber sous le fardeau. Comme si tout cela n'était pas assez, on nous a gratifiés d'un directeur de la colonisation, institution anomale et bizarre dont il est impossible de s'expliquer l'existence. Enfin notre administration civile coûte 1,800,000 francs. Son action s'étendant sur une population de 40,000 âmes au plus, on trouve en la comparant à celle de la France dont la population est de 32,000,000 d'habitants, que les dépenses de l'Afrique sont à celles de la France pour cet objet, comme 9 est à 2, en comprenant des deux côtés tous les services qui ne ressortissent ni de la guerre ni de la marine.

(1) L'intendant civil, ministre de l'intérieur, le procureur général, ministre de la justice, le lieutenant-général commandant les troupes, ministre de la guerre, un contre-amiral, ministre de la marine, un directeur des finances, ministre des finances, l'agha des Arabes que l'on peut considérer comme une espèce de ministre des relations extérieures, enfin un commissaire général de police, emploi de nouvelle création, formant le ministère de la police.

Ne voulant faire autant que possible aucune attaque personnelle à des hommes qui, en définitive, n'ont fait que prendre ce qu'on leur donnait, je n'entrerai point dans les détails de toutes les sinécures que l'on a créées à Alger. Cependant pour donner au lecteur une idée de ce que l'on fait à cet égard, il est bon de lui dire que l'on a nommé un commissaire du roi près de la municipalité d'Arzew; d'Arzew qui n'a pas un *seul* habitant en dehors de la garnison. Celui à qui l'on destinait ces négatives fonctions, eut la prudence de les refuser.

Tout ce que nous avons dit dans la première partie a dû faire connaître la composition de l'administration algérienne. Il resterait peut-être à débattre les prix, c'est-à-dire à examiner si un gouverneur des possessions françaises dans le nord de l'Afrique vaut bien réellement 100,000 fr., un intendant civil 30,000 fr., et ainsi du reste. Mais outre que cette manière de procéder rentre dans les raisonnements par chiffres qui, d'après nous, ne prouvent pas autant que bien des gens paraissaient le croire, elles ressembleraient trop à une lutte corps à corps. Néanmoins il est impossible de nier qu'il serait facile de monter l'administration sur un pied plus économique et meilleur sous tous les rapports. Certes, avec la grande fécondité législative qui nous distingue, nous pourrions faire pour Alger un code administratif qui, par la simplicité de ses règles, nous permettrait de supprimer une grande partie de nos commis et de nos bureaux. Nous avons en France des fortunes privées plus importantes que ne l'est dans ce moment la Régence, et que l'on administre à moins de frais. Si notre roi, qui est si connu par son esprit

d'ordre et d'économie, voulait s'en donner la peine, il aurait bientôt trouvé un réglement sur cette matière. Certainement l'administration de ses domaines ne lui coûte pas autant que celle de l'Afrique coûte à la France, et elle est bien autrement productive. Sans être aussi versé que lui sur ce sujet, nous nous engagerions bien, s'il le fallait, à monter l'administration algérienne pour moins de 200,000 fr. par an, tout en ayant des gens capables à la tête des divers services. Nous sommes dans un pays nouveau, dans un pays qui commence; ayons des hommes nouveaux, des hommes qui commencent aussi. Ils ne demanderont ni gros appointements, ni palais. Ils seront sans expérience administrative, dira-t-on. Tant mieux, car ils seront aussi sans préjugés. Si l'on veut se restreindre aux points que nous occupons déjà, un maréchal-de-camp à Alger, des colonels à Bône et à Oran, un chef de bataillon à Bougie, c'est tout ce qu'il faut pour le commandement des troupes. Un intendant et des sous-intendants avec quelques douzaines de commis, en voilà assez pour l'administration civile avec des règles simples et faciles.

Les hommes nouveaux, les hommes à petites positions s'attacheront au pays, et l'étudieront avec soin; tandis que les grands personnages que la France nous envoie demandent de grandes positions et sont tous arrivés à l'époque où l'on n'apprend plus rien. Mais nous sommes sur un terrain trop glissant pour y rester. La métropole fera ce qu'elle jugera convenable; toutefois qu'elle ne reproche pas à la colonie les dépenses du luxe administratif qu'elle lui impose. Dépenser 1,800,000 francs pour administrer 40,000 habitants,

c'est le comble de la folie; mais à qui la faute? Je ne parle point ici des dépenses de l'occupation militaire; il va en être question dans l'article suivant.

Il existe dans la métropole des abus qu'il serait sans doute très difficile de déraciner; mais ici, ils n'ont point encore eu le temps de pousser de profondes racines. Au lieu de nous donner une administration faite à l'image de la sienne, la France devrait donc s'évertuer à éloigner de la colonie les superfluités administratives qu'elle est en quelque sorte obligée de supporter chez elle. Tout n'en irait que mieux, et l'exemple de la simplicité de l'administration coloniale serait peut-être suivi plus tard par la métropole.

Si cependant l'administration civile avait produit quelque chose en Afrique, n'importe quoi, on pourrait passer sous silence les vices de son organisation; mais en vérité, quelles que soient ses prétentions, il faut bien avouer qu'elle n'a rien créé. Ce n'est pas que ses bureaux ne soient très occupés; mais qu'est-ce que de l'occupation de bureau? Une besogne que l'administration s'impose à elle-même, dans un but presque toujours de restriction, et presque jamais de développement et de progrès. L'administration se mêle de tout, mais toujours comme embarras et obstacle. Que quelques propriétaires s'associent pour faire une route en commun, arrivent le génie militaire qui impose ses conditions, le génie civil qui impose les siennes, les bureaux qui étouffent le fond sous la forme, et rien ne se fait. C'est une chose digne de remarque que l'administration se montre en tout prohibitive. Je sais bien que les gens de bureau expliquent tout cela; mais de bonne foi, est-ce donc là le but de son institution?

Tout homme qui a voulu créer, n'importe quoi, en Afrique, excepté des cabarets et des mauvais lieux, a d'abord eu à combattre une opposition administrative. Je cite un exemple entre mille: La rue de la Marine n'était plus tracée, en 1834, que par une longue ligne de décombres; un européen voulant relever une partie de ces ruines, se mit à construire une maison. Dans peu de jours, les fondements en furent jetés et les murs de l'édifice s'élevèrent à quelques pieds au-dessus du sol. Sur ces entrefaites, M. de Bussy, alors intendant civil vint à passer; il s'aperçut que quelques pierres osaient s'arranger dans un ordre régulier, et contraster avec le chaos qui les entourait. Aussitôt il étendit sa main administrative, et le travail fut suspendu pendant plus de six mois. C'étaient des alignements à prendre, c'étaient des autorisations à obtenir, que sais-je enfin, toutes choses utiles, si l'on veut, mais que l'on aurait dû rendre moins lentes. L'administration civile, en Afrique, n'a, selon l'expression pittoresque, du rapport de la commission d'Alger, qu'une activité sans résultat utile. Elle ne connaît pas le pays et ne cherche pas à le connaître. Elle fait des rapports et des arrêtés, et se soucie fort peu du reste.

III.

De l'Armée.

L'armée d'Afrique se compose de corps pris pour un temps dans l'armée française, et de corps spéciaux, exclusivement destinés à la défense de la colonie. Ces derniers sont :

Le corps des Zouaves ;

Les régiments de Chasseurs d'Afrique ;

Les corps de Spahis réguliers ;

Les bataillons d'Infanterie légère d'Afrique ;

Les compagnies de gardes-côtes d'Afrique.

Le corps de Zouaves créé, par arrêté du général Clauzel sur des bases approuvées par l'ordonnance du 21 mars 1831, fut d'abord composé de deux bataillons de huit compagnies chacun. Le fond devait en être indigène, mais on pouvait y admettre des Français et des étrangers. A la fin de 1832, les deux bataillons, que des difficultés du recrutement indigène avaient rendus très faibles, furent amalgamés en un seul de dix compagnies. Une ordonnance du 7 mars 1833 régularisa cette opération. D'après cette ordonnance, le bataillon des Zouaves dut avoir deux compagnies françaises et huit indigènes. L'effectif de chaque compagnie indigène comportait 12 soldats français. Il fut interdit d'admettre dans le corps des étrangers européens. Il dut

se recruter par engagements volontaires, et put recevoir en outre, au besoin, des militaires français tirés d'autres corps.

L'ordonnance précitée régla que les engagements des soldats français seraient contractés dans les formes et aux conditions prescrites par la loi.

L'engagement des indigènes est fixé à trois ans; il a lieu sur la proposition du chef de corps, et d'après l'approbation du général sous les ordres duquel les Zouaves se trouvent placés. Il est reçu par le sous-intendant militaire chargé de la surveillance administrative du corps.

Le 25 décembre 1835, une ordonnance du Roi reporta le corps des Zouaves à deux bataillons sous le commandement d'un lieutenant-colonel. Chaque bataillon est composé de six compagnies, dont deux françaises et quatre arabes; mais le nombre des compagnies dans chaque bataillon peut être porté à dix, si les ressources du recrutement en indigènes le permettent. Cette ordonnance a maintenu toutes les autres dispositions de celle du 7 mars 1833.

Les sous-officiers, caporaux et soldats du corps des Zouaves portent le costume turc. Les officiers ont conservé le costume français. Dans le principe, quelques-uns d'entre eux avaient adopté les vêtements musulmans, mais ils se trouvèrent si grotesques sous ce déguisement qu'ils l'abandonnèrent. L'autorité fut assez sage pour les laisser maîtres de faire ce qu'ils voudraient à cet égard; et depuis cette époque, on voit les officiers des Zouaves conduire en habits européens leurs compagnies au combat. Cela produit un bon effet. Il ne faut pas croire que nous séduirons les Arabes par

des concessions puériles de costumes et de manières. Bien au contraire : la manie qu'ont eue certaines personnes de s'affubler d'un costume que nous portons en général fort mal, n'a servi qu'à nous rendre ridicules à leurs yeux.

Le corps des Zouaves, toujours leste et prêt à tout, a rendu d'immenses services en Afrique. Malheureusement il se recrute avec quelques difficultés parmi les indigènes, qui préfèrent, pour la plupart, le service de la cavalerie à celui de l'infanterie.

Le 17 novembre 1831, une ordonnance royale ordonna la formation de deux régiments de chasseurs à cheval d'Afrique, un à Alger et l'autre à Oran. Après l'occupation de Bône, un troisième régiment de la même arme fut organisé dans cette ville. Ces trois régiments sont dans ce moment composés de quatre escadrons de guerre, et d'un escadron de dépôt qui était en France, mais qu'une mesure récente vient de renvoyer en Afrique. Il ne doit plus y avoir qu'un seul dépôt en France pour les trois régiments. Les Chasseurs d'Afrique sont organisés comme les autres régiments de la cavalerie française. L'ordonnance du 17 novembre 1831, garantissait aux officiers qui y entreraient, jusqu'au grade de capitaine, le grade supérieur, après deux ans de service en Afrique, à compter du jour où ils auraient accompli les conditions exigées pour l'avancement. Cette promesse n'a pas été tenue. Il est vrai que l'avantage était exorbitant; mais alors il ne fallait pas promettre.

Le costume des Chasseurs d'Afrique est le costume polonais. C'est encore là une de ces conceptions bizarres qui ne peuvent naître que dans les bureaux. L'ordon-

nance du 17 novembre les avait armés de fusils. Pendant quelque temps on y a substitué la lance, arme assez inutile en Afrique. On est ensuite revenu aux fusils qu'ils ont dans ce moment.

Les Chasseurs d'Afrique se recrutent dans tous les régiments de cavalerie de ligne et de cavalerie légère de l'armée française, soit à titre volontaire, soit à titre obligatoire. Avant la formation des Spahis réguliers, ils pouvaient recevoir des indigènes, maintenant le régiment qui est à Oran est le seul qui en ait.

Les corps de Spahis réguliers doivent leur existence à une ordonnonce du 10 septembre 1834. Ils doivent se composer d'indigènes, cependant les Français peuvent y être admis pour un quart. Au reste, l'organisation de ces corps est encore assez vague. L'ordonnance du 10 septembre 1834 en prescrit seulement la formation, sans entrer dans aucun détail d'organisation. Il n'existe encore à cet égard qu'un long projet d'ordonnance inédite, où l'on n'a guère cherché qu'à combiner des convenances personnelles. L'armée d'Afrique compte deux de ces corps : un à Alger, commandé par un lieutenant-colonel, et composé de quatre escadrons, l'autre à Bône, commandé par un chef d'escadron, et composé de deux escadrons. On ne tardera pas sans doute à en former un troisième à Oran.

Le costume des Spahis réguliers est le pur costume arabe. Ils portent le bournous rouge, et sont armés comme les chasseurs. Les officiers, qui sont presque tous Français, ont aussi le costume indigène. Ces corps forment la cavalerie la plus mobile que nous ayons en Afrique.

Le 3 juin 1832, une ordonnance du Roi ordonna la

formation des bataillons dits d'infanterie légère d'Afrique, destinés à recevoir tous les militaires qui viendraient de subir une condamnation judiciaire à une peine non infamante. On a formé successivement trois de ces bataillons. Cette organisation est très vicieuse! D'abord elle est onéreuse au trésor par les mutations continuelles où elle entraîne; car le recrutement est si précipité dans ces corps, où viennent se décharger toutes les prisons militaires et tous les ateliers de condamnés que, pour les maintenir à un effectif convenable, on est obligé de renvoyer dans la ligne tous les militaires qui ont passé quelques mois dans les bataillons d'Afrique avec une conduite à peu près régulière. Il en résulte, en outre, qu'aucun esprit de corps ne peut se former dans cette arme, ou que s'il en existe un, il est détestable, puisqu'il ne peut être que celui des mauvais sujets et des gens indisciplinés qui y restent, parce qu'on ne les juge pas dignes d'aller ailleurs. Heureusement que les officiers y sont, en général, excellents, et qu'ils parviennent à tirer quelques services de ces mauvais éléments. Ces bataillons vaudraient infiniment mieux, si le personnel n'en était pas aussi souvent renouvelé; car parmi ces militaires qui ont encouru la sévérité de lois quelquefois trop exigeantes, il se trouve des hommes d'énergie et d'intelligence; mais ce sont précisément ceux-là qui rentrent périodiquement dans la ligne.

Les compagnies de canonniers gardes-côtes furent organisées par l'ordonnance du 1er août 1831. On peut y admettre des habitants du pays d'Alger, quelle que soit leur origine, mais pour un tiers de l'effectif seulement. Il existe cinq de ces compagnies, savoir : deux

à Alger, une à Oran, une à Bône et une à Bougie.

Il est avantageux d'avoir en Afrique des corps spéciaux au pays; les soldats y sont acclimatés, et les officiers satisfaits d'une position qu'ils ont prise par choix. Les régiments qui arrivent de France, paient au contraire un tribut, souvent assez fort, au climat, et les officiers ne savent pas toujours se résigner à une position qui a bien ses épines, si on se laisse aller aux premiers dégoûts qu'elle présente. Cependant, il est avantageux, d'un autre côté, que les régiments de l'armée française viennent passer successivement quelques années en Afrique. C'est une école qui ne peut que leur être profitable.

Notre organisation militaire est excessivement coûteuse. Les abus généraux qu'elle présente se reproduisent nécessairement en Afrique; mais il serait injuste de les reprocher à la colonie qui en est fort innocente. Ils sont tels que l'armée, tout en étant un fardeau très lourd pour le trésor, est loin cependant d'être bien traitée. Il n'est pas un militaire d'une certaine distinction qui, dans toute autre carrière que celle des armes, ne se fût créé une position bien plus avantageuse que celle qu'il occupe.

Ce n'est point ici le lieu d'attaquer les abus de notre régime militaire; mais cependant, comme la France a consenti à la création de corps spéciaux à l'Afrique, il rentre dans notre cadre de démontrer que ces corps pourraient être organisés d'une manière fort économique, en offrant cependant de fort grands avantages à ceux qui en feraient partie. Si ensuite, la métropole pense qu'il est, comme je le crois, avantageux à l'instruction de ses troupes d'avoir toujours quelques-uns

de ses régiments en Afrique, elle les paiera à Alger, comme elle les aurait payés en France, sans pouvoir raisonnablement les imputer au budget de la colonie.

L'infanterie algérienne devrait se composer de bataillons isolés de dix compagnies, à cent hommes par compagnie. Elle se recruterait,

1° Par engagements volontaires ouverts aux Français, aux étrangers et aux indigènes;

2° Par contingents fournis par les corps de l'infanterie française, soit à titre volontaire, soit à titre obligatoire;

3° Par enrôlements forcés d'indigènes.

Tous les indigènes du même bataillon seraient, jusqu'à nouvelles dispositions, concentrés dans deux compagnies qu'ils formeraient exclusivement. Les Français et les étrangers européens seraient répartis dans les huit autres compagnies, mais de manière à ce que les premiers en formassent au moins les deux tiers, du moins d'ici à quelque temps.

La durée du service serait de trois ans pour les engagés volontaires français, étrangers ou indigènes, et pour les enrôlés forcés indigènes. Quant aux militaires venus d'autres corps, soit à titre volontaire, soit à titre obligatoire, ils devraient accomplir le temps de service exigé par la loi, sauf les adoucissements dont nous parlerons plus bas.

La formation de l'infanterie par bataillon est tout-à-fait rationnelle. Le bataillon est l'unité de manœuvre; il doit aussi être l'unité d'organisation. Dans une ligne, le régiment disparaît; on ne voit et on ne compte que des bataillons. Cette organisation est en outre plus économique et parfaitement convenable pour le sys-

tème de défense du pays; cependant si les bataillons que nous proposons restaient constitués comme ceux qui existent, l'économie serait peu sensible; mais c'est précisément cette constitution intérieure qu'il serait urgent de changer. D'abord il ne faudrait, pour toute la Régence, qu'un seul magasin d'habillement et un atelier général pour toutes les confections qui seraient données à l'entreprise. On peut être assuré que, quels que fussent les bénéfices du tailleur général, ils n'équivaudraient jamais aux dépenses qu'entraînent les magasins et les ateliers régimentaires. Les objets confectionnés seraient reçus par des commissions gratuites d'officiers, de sous-officiers et de soldats. Il y aurait dans chaque bataillon un garde ou surveillant spécial de l'habillement, du grade de sergent-major, placé sous les ordres immédiats de l'officier payeur. Celui-ci serait lieutenant ou sous-lieutenant, et remplirait toutes les fonctions de trésorier. Les règles de la comptabilité devraient être simplifiées autant que possible. Elles sont tellement compliquées et nombreuses maintenant, qu'elles présentent un ensemble monstrueux qui fait hausser les épaules à tout homme sensé, et désespère les chefs de corps. Il ne s'agit en définitive dans tout cela que de constater ce que l'on reçoit et ce que l'on dépense. Des écritures semblables à celles que tiennent tous les négociants, sont plus que suffisantes pour arriver à ce but.

Le costume des bataillons d'infanterie d'Afrique, serait celui de nos marins, c'est-à-dire la petite veste ronde et le chapeau de toile cirée. Il est leste, parfaitement approprié au climat et très économique.

On pourrait, si on le désirait, avoir un corps de

musique dans la capitale de chaque province. Ce ne serait qu'une dépense d'une trentaine de mille francs.

Mettons à 16,000 hommes la force de l'infanterie qu'il convient de laisser en Afrique, ce qui représente à peu près six régiments à trois bataillons, on aura pour la solde de ces six régiments le détail suivant :

	fr.	c.
Solde des colonels, des lieutenants-colonels et des majors.	77,400	00
Solde des 18 chefs de bataillon. . . .	64,800	00
Solde des officiers comptables (1). .	39,600	00
Solde des officiers de santé.	53,622	00
Solde des officiers de bataillon. . .	717,000	00
Solde de la troupe.	2,223,394	00
TOTAL.	3,175,816	00

Il faut ajouter à cela :

Pour les masses individuelles et premières mises.	792,342	00
Habillement, armement et équipement.	469,173	36
Masse d'entretien.	90,000	00
Vivres et chauffage.	1,997,759	64
Indemnité d'ameublement pour les officiers.	93,240	00
Casernement.	300,000	00
TOTAL.	6,918,330	97

(1) Il y a dans chaque régiment un trésorier et un adjoint, un capitaine d'habillement et un adjoint.

Si l'on organisait les 15,000 hommes d'infanterie en bataillons isolés, il faudrait déduire de cette somme :

	fr.	c.
Solde des colonels, lieutenants-colonels et majors.	77,400	00
Solde des officiers comptables.	39,600	00
Différence entre l'habillement actuel et celui que nous proposons. . . .	117,339	00
Total.	234,339	00

Resterait donc 6,683,991 francs pour la solde et l'entretien des 16,000 hommes d'infanterie; mais ce ne serait pas à cela que se réduirait la possibilité des économies des 15 bataillons, la moitié seulement pourrait être en service permanent à solde entière, les autres seraient placés avec demi-solde sur des terrains domaniaux ou des terrains vagues, qu'ils défricheraient et cultiveraient pour leur compte. Les bataillons de réserve se composeraient de tous les militaires qui auraient accompli dans les bataillons en service permanent, la moitié du temps auquel ils sont obligés. Après leur seconde moitié ils se trouveraient tous bien établis et attachés au pays par l'intérêt. Nous proposons dans l'article XI un moyen bien simple de faire des essais de cette colonisation militaire qui, pour être bonne, devrait être commune aux Européens et aux indigènes. Les officiers qui voudraient se fixer dans le pays obtiendraient des concessions proportionnées à leurs grades. Chaque soldat des bataillons de réserve, serait tenu de leur donner un certain nombre de journées de travail. Au reste il faudrait, autant que pos-

sible, que le travail se fit en commun. Si ce plan réussissait, et nous ne voyons pas ce qui pourrait l'empêcher de réussir, l'infanterie ne coûterait que 5,000,000 francs à l'État, jusqu'au moment où la colonie pourrait ne plus avoir que des milices.

Quant aux armes spéciales, il serait difficile d'y toucher dans ce moment. Mais lorsque notre domination sera mieux établie, on pourrait fort bien n'avoir qu'un corps permanent de 500 artilleurs et soldats du génie, et des noyaux de cavalerie permanente. Les milices fourniraient le reste. Déjà en assurant aux cavaliers des tribus soumises, une prime journalière de 60 centimes (1), plus un supplément de 2 francs par journée de service, nous obtenons une cavalerie irrégulière qui nous coûte fort peu, de l'entretien de laquelle nous n'avons pas à nous occuper, et qui, dans nos expéditions, nous rend d'immenses services. 1,000 hommes de cette cavalerie, en supposant qu'ils soient de service un quart de l'année ne coûtent que 401,500 francs; 1,000 hommes de cavalerie permanente coûtent plus d'un million.

On voit donc qu'après que nous nous serons assis dans le pays, comme nous sommes en disposition de le faire, il sera facile, si on le veut, d'avoir des troupes à bon compte. Quant à leur nombre, il dépendra du but que nous nous proposons; mais je crois qu'une bonne direction donnée aux affaires nous conduirait bientôt à n'avoir plus besoin dans chaque province que d'une légion permanente, semblable à celle dont

(1) Cette prime est destinée à l'entretien des armes et des chevaux.

nous avons présenté la composition dans le 5e article de la 2e partie du 1er volume.

Au résumé, les efforts de l'administration doivent tendre à rendre l'armée colonisatrice: 1° Parce qu'un pays où les soldats deviennent laboureurs, peut se passer de soldats; 2° Parce que l'armée est en général la partie la plus saine de la population coloniale.

IV.

De la Marine.

C'est certainement un avantage immense pour la France de posséder en face de son littoral de la Méditerranée, une étendue de deux cents lieues de côte, qui, quoi qu'on en ait dit, offre de fort bons mouillages. La postérité aura sans doute de la peine à croire que cet avantage a été mis en doute, ainsi que tant d'autres, et que pendant plusieurs années, quelques douzaines d'avocats loquaces et ignorants de tout ce qui sort de leur spécialité, ont jeté aux chances d'un vote capricieux la conservation de cette importante conquête.

En parcourant les côtes de la Régence d'Alger de l'est à l'ouest, on rencontre d'abord la rade de la Calle, où étaient nos anciens établissements des Concessions. Cette rade, située entre le cap Roux et le cap Gros, est ouverte et mal abritée; elle est du reste d'une assez bonne tenue. La Calle a un petit port.

Entre le cap Gros et le cap Rosa est la rade du Bastion de France, qui est abritée des vents de l'ouest.

La rade de Bône est abritée des vents de l'ouest et de ceux du nord par le cap de Garde; mais elle est ouverte aux vents de l'est. Le mouillage qui est le plus près de la ville, appelé le Cassarin, n'est pas d'une

excellente tenue; mais au nord de celui-ci, on trouve le mouillage des Caroubiers, qui est fort bon, et plus près encore du cap de Garde, celui du Fort Génois, qui est le meilleur des trois.

Un violent coup de mer ayant, depuis un an, brisé la barre de la Seybouse, les navires du commerce peuvent maintenant mouiller dans cette rivière, de sorte que Bône a un port marchand. Mais la mer qui l'a ouvert peut la refermer d'un moment à l'autre, en roulant de nouveau à l'embouchure de la Seybouse les sables qu'elle en a enlevés. Pour ne point rester soumis aux caprices de cette puissance aveugle, on a formé le projet de creuser un canal qui ferait déboucher la Seybouse plus près de la ville, à travers des rochers où les sables n'arrivent pas. L'exécution de ce projet n'entraînerait pas, à ce qu'il paraît, à de fort grandes dépenses, et dessécherait les marais de la Boudjema, en présentant ainsi un double avantage.

La rade de Stora dans le golfe du même nom, est excellente sous bien des rapports.

Elle est abritée des vents de l'est et du nord-est par le cap de Fer et les terres adjacentes, d'un peu loin il est vrai. Elle est parfaitement couverte à l'ouest par le continent, qui en cet endroit s'élève vers le nord; enfin en mouillant très près de terre, ce qui est toujours possible dans cette rade, les navires peuvent encore se défendre des vents du nord. La rade de Stora est d'une bonne tenue, ainsi que celle de Collo qui est un peu plus loin. Cette dernière est plus exposée aux vents d'est.

La rade de Djideri est très ouverte, mais elle est d'une

bonne tenue. La ville a un petit port qui n'est point mauvais.

La rade de Bougie est exposée en plein aux vents de l'est. L'entrée et la sortie n'en sont point toujours faciles. Le mouillage qui est devant la ville ne vaut rien; mais celui de Sidi-Yaya, au-delà du fort Abdel-Kader, est bon. En mouillant aussi près de terre que possible, on y est à l'abri de tous les vents. En 1835, les bâtiments qui s'y trouvaient lors du terrible ouragan du mois de février, n'éprouvèrent aucun accident fâcheux. Les embarcations restèrent même sur leurs amarres, et l'on put toujours communiquer d'un bord à l'autre. Le bâtiment du commerce qui périt à cette époque était mouillé devant la ville.

Entre Bougie et Alger, on trouve les petits ports de Mers-El-Fahm et de Delhys. Ils sont sans importance.

La rade d'Alger n'a rien à craindre des vents de l'ouest, peu de ceux du nord, mais elle est bouleversée par ceux du nord-est. Cependant, comme la tenue en est bonne, les bâtiments de guerre y ont souvent affronté les plus mauvais temps. En 1835, *le Stationnaire* résista au plus furieux coup de vent dont on ait conservé la mémoire. Un bateau à vapeur périt, mais cela tient à des circonstances particulières. Plusieurs navires du commerce, infiniment moins bien servis que les bâtiments de guerre, succombèrent également. Les adversaires systématiques de la colonie exploitèrent ces sinistres. Mais les catastrophes de cette nature peuvent arriver partout.

En 1828, pendant que les troupes françaises occupaient Cadix, 19 navires périrent dans l'excellente

rade de cette ville, à la même époque, et succombèrent dans celle de Gibraltar, et il ne vint dans l'esprit de personne en Angleterre que ce fût un motif d'évacuer ce point important.

Alger a un port formé par une petite île qui a été jointe au continent par une digue. Ce port est d'une médiocre étendue, et exposé aux effets du vent du nord-est. Le môle qui est à la pointe de l'île exige des réparations continuelles, qui ont déjà coûté des sommes assez considérables.

Les deux rades de Sidi-Féruch à l'ouest d'Alger, sont séparées par le petit promontoire du même nom. Elles sont ouvertes aux vents du nord, et abritées par le promontoire qui est facile à doubler ; celle de l'est des vents d'ouest, et celle d'ouest des vents d'est. On peut aisément passer de l'une à l'autre, selon le vent qui souffle.

A l'ouest de Sidi-Féruch est le petit port de Téfessa, où l'on voit les ruines d'une ville romaine. Il est abrité des vents d'ouest par la montagne de Chenouan. La marine ne l'a point encore reconnu.

La rade de Tenez, tout-à-fait ouverte au nord, paraît être de toutes les rades de la Régence, celle qui est le mieux abritée des vents d'est. La marine ne la connaît encore que très imparfaitement.

Il nous reste maintenant à parler des deux meilleures rades de la Régence, celle d'Arzew et celle de Mers-El-Kbir. La première est à l'abri à peu près de tous les vents. Il y a certains points de son étendue où l'œil n'aperçoit point la haute mer. On peut se croire dans un lac, tant elle est bien entourée. La tenue en est bonne, mais il n'y a pas assez d'eau pour que les bâti-

ments puissent venir mouiller près de terre. La pointe qui la ferme au petit fort d'Arzew présente un prolongement de rochers séparés par des intervalles à peu près égaux à l'étendue de ces mêmes rochers. Si on remplissait ces intervalles, ce qui serait facile, on ferait d'Arzew un des plus beaux ports de la Méditerranée. Les navires pourraient venir s'amarrer sur ce môle.

La rade de Mers-El-Kbir, un peu trop ouverte vers l'est, est cependant un excellent mouillage. Elle peut offrir un refuge aux armées navales les plus considérables. Sa proximité des côtes d'Espagne et du détroit de Gibraltar en fait un point maritime de la plus haute importance.

Le mouillage de l'île d'Harsch-Goone, que nous occupons depuis quelques mois, est très mauvais. Cependant il se faisait par ce point, sous le gouvernement turc, un commerce de grains assez considérable, qui dans la belle saison y attirait des navires européens.

Tels sont les abris que la nature offre à nos navires sur les côtes d'Afrique, contre lesquelles on avait de fâcheuses préventions avant de les bien connaître. Elles ne sont pas plus dangereuses que celles de Provence, et infiniment moins que celles de la Manche, où cependant la science humaine est parvenue à creuser d'excellents ports. Il en sera de même en Afrique.

Parmi les officiers de marine qui ont contribué avec le plus de succès à faire connaître les côtes de nos possessions en Barbarie, on doit citer au premier rang MM. Bérard et Garnier, à qui nous devons d'excellentes cartes.

Le service de la correspondance entre la France et la colonie se fait par Alger et Toulon, au moyen de ba-

teaux à vapeur partant tous les huit jours. D'autres bateaux à vapeur correspondent tous les quinze jours avec Oran, Bougie et Bône. Il y a de plus un bâtiment à voile stationnaire dans les rades de Bône, Bougie, Alger, Arzew et Mers-El-Kbir.

V.

Des Finances.

La mauvaise administration des Turcs avait fait de la Régence d'Alger un pays très pauvre, malgré ses éléments de prospérité. Les deys n'en retiraient guère plus de 1,800,000 fr. en argent dans les derniers temps. Ils recevaient en outre quelques taxes en nature. En tout, les revenus de l'État ne s'élevaient pas à plus de 3 millions.

Quoique les Arabes ne paient encore rien, du moins légalement, nous avons presque atteint ce chiffre. Les revenus de 1835 se sont élevés à 2,593,472 fr. 58 c. répartis ainsi qu'il suit :

	fr.	c.
Domaines..................	157,862	98
Enregistrement.............	133,294	59
Patentes..................	70,155	81
Licence des débitants de boissons...	82,541	00
Douanes..................	1,102,678	68
Postes..................	75,653	41
Recouvrements divers réalisés par le trésorier payeur...........	365,155	97
Produits réalisés à Bougie.......	52,090	40
— — à Mostaganem.....	91,291	59
Produits municipaux..........	462,748	15
Total.	2,593,472	58

VI.

De l'Agriculture.

In laboribus comedes ex terrâ cunctis diebus vitæ tuæ. Telles sont les paroles que la Genèse met dans la bouche de Dieu, parlant à l'homme après sa chute. Et depuis ce temps-là l'homme a travaillé; *il a tiré sa nourriture de la terre tous les jours de sa vie*. Lorsqu'il a vécu sous des lois sages et bien ordonnées, il a été heureux du travail, et a pu se demander si la sentence divine n'était pas plutôt une grâce qu'une malédiction; mais lorsqu'opprimé par des lois tyranniques, il s'est vu forcé de travailler, moins pour lui que pour des maîtres oisifs et superbes, il s'est écrié: *Mon Dieu, pourquoi le poids du péché ne pèse-t-il pas également sur tous les fils d'Adam?*

De nos jours la société tend évidemment à se réorganiser de manière à faire disparaître, dans la répartition du travail, toute inégalité choquante; le poids sera également partagé, et alors il ne sera plus pour chacun qu'un léger fardeau. Quelle que soit la forme de la société future, l'agriculture sera toujours la première et la plus importante des occupations de l'homme. C'est elle qui fournit directement à une grande partie de ses besoins, et indirectement à presque tous les autres. La tâche de ceux qui s'y livrent

est pénible sans doute; mais dans un État bien organisé, elle est balancée par des avantages immenses. Dans tout pays où la majorité des cultivateurs travaillent pour leur propre compte, où du moins les fermages sont à bas prix et les baux à longs termes, la classe agricole forme la partie la plus vigoureuse, la plus saine, la plus morale, et par suite la plus heureuse de la société. Malheureusement le paysan est presque partout journalier, c'est-à-dire esclave de la glèbe. Il a alors tous les vices de la servitude. Car, qu'on y réfléchisse bien, celui qui ne possède pas même l'instrument de son industrie, est forcé de se mettre à la discrétion d'un autre; il est esclave quel que soit le nom qu'on lui donne; or la terre est l'instrument de l'industrie du cultivateur. Elle ne devrait donc n'être la propriété que de celui qui la cultive, ou mieux encore, elle devrait être la propriété indivise de tous les hommes qui la cultiveraient en commun. Il arrivera un temps où les droits réels de certains oisifs sur des terres qu'ils n'ont jamais vues et que d'autres arrosent de leurs sueurs, paraîtront tout aussi abusifs que les droits personnels d'un homme sur un autre homme; c'est-à-dire que l'esclavage domestique. Ce temps viendra; nous y marchons.

Nous y marchons tellement que l'on reconnaîtra chaque jour l'impossibilité de créer de nouveaux établissements agricoles par le système des fermes. On ne parviendra à former ces établissements qu'en franctionnant le sol ou par l'adoption des associations d'ouvriers qui ne sont qu'un acheminement au travail commun. Ce dernier système réunit les avantages productifs de la grande culture et ceux de la petite, avan-

tages sur lesquels on a disputé si long-temps. On était généralement d'accord pour donner la préférence à la petite culture dans les terrains où les productions sont très variées, et dans ceux où le sol est montueux et très accidenté. Pour ce qui concerne les pays de plaine, où en même temps les produits diffèrent peu de nature, la question est encore fortement controversée. D'après J. B. Say, il résulte des calculs dans lesquels Arthur Young est entré sur cette matière, que dans ces derniers pays, il faut, pour cultiver un canton de 4,000 hectares, par des entreprises ou fermes de trois charrues, 565 hommes et 681 chevaux; tandis que la même étendue de terrain, exploitée par des fermes à une seule charrue, nécessite 666 hommes et 1000 chevaux. Dans les deux cas les produits sont les mêmes, ce qui fait pencher la balance en faveur de la grande culture, puisqu'avec une dépense moindre, elle obtient les mêmes résultats. Say, qui reconnaît la justesse de ces calculs, hésite cependant à se prononcer; car cet homme éclairé ne méconnaissait pas les avantages moraux de la petite culture, quoique la grande question sociale fût moins avancée lorsqu'il écrivait qu'elle ne l'est maintenant. Tout pourrait se concilier si les petits propriétaires appliquaient à la culture des terres le principe des associations. Nous reviendrons dans les articles suivants sur ce système d'association; mais nous devons nous borner dans celui-ci à la partie matérielle de l'agriculture appliquée à l'Afrique.

Quoique les Arabes soient loin d'être aussi paresseux qu'on le suppose généralement, ils ne cultivent qu'une assez faible partie du sol de la Régence, 1° parce qu'ils n'ont que peu de besoins; 2° parce que leur nombre

est hors de proportion avec l'étendue de leurs terres. Les Kbaïles, qui s'agglomèrent plus que les Arabes, laissent aussi moins de terres incultes. Chez ces derniers la propriété est bien déterminée. Elle est plus vague chez les Arabes. Néanmoins on trouve dans leurs tribus des fermes formant des propriétés fixes, dont quelques unes sont depuis un temps immémorial dans les mêmes familles. Le reste du terrain est vague et commun à la tribu. Le droit de vaine pâture est ouvert, après la moisson, sur toutes les propriétés non closes. La manière dont il s'exerce est très nuisible à la pousse des arbres, et réduit la plupart des bois à l'état de broussailles ou tout au plus de taillis. Néanmoins on trouve encore quelques forêts dans la Régence. L'essence qui y domine est le tamarisque dans la plaine et le chêne-liége dans la montagne. On y voit aussi le caroubier, le lentisque, l'olivier qui est admirablement beau, et des essences d'Europe. Le palmier ne croît abondamment qu'au-delà de l'Atlas.

Le sol de la Régence est très varié. Les terres dominantes sont ocreuses, légères et ferrugineuses. On s'en aperçoit à leur teinte rougeâtre. Celles-là, lorsqu'elles ne sont pas cultivées, se couvrent de buissons, de lentisques, de mirtes et de palmiers nains dont il y a une grande quantité dans le pays. Les détriments de ces végétaux forment sur le sol un humus qui quelquefois déguise la nature du fond. Les terres que nous venons de décrire appartiennent aux collines et aux montagnes secondaires. Les grandes montagnes, partout où nous avons pu les observer, ont leurs crêtes schisteuses et leurs bases calcaires. Les plaines que nous avons parcourues offrent un sol excellent pour

la culture. Ce sont des terres tantôt noires et fortes, tantôt plus légères, mais presque toujours fertiles. La partie de ces plaines qui n'est point cultivée se couvre de plantes annuelles que le soleil dessèche chaque année. Nous n'avons jamais eu occasion de voir les sables qui, d'après M. Dupin, couvrent le sol de la Régence. Le sable est même si rare dans tous les lieux où nous avons encore pénétré, qu'on est réduit à y employer de la terre pour la confection du mortier.

Les Arabes cultivent le blé, l'orge, le maïs, le tabac et quelques légumes. Ils ne donnent que deux façons à la terre tout au plus, souvent une seule; c'est-à-dire qu'ils sèment avant d'avoir cultivé, et font ensuite passer la charrue pour couvrir le grain et ouvrir la terre. Ils en agissent surtout ainsi pour l'orge. Ils sèment après les premières pluies, c'est-à-dire en novembre et décembre. La charrue dont ils se servent a un contre-plat, et plutôt arrondi que pointu. Cet instrument est très imparfait, mais il suffit à des terres légères. Les Arabes sarclent leurs champs quelquefois avec beaucoup de soin. Aussi en été leurs pièces de blé sont belles à voir. Ils ont une attention particulière à en éloigner les oiseaux qui sont si nombreux, que sans la vigilance du cultivateur, le fruit du travail de toute une famille serait souvent dévoré en peu d'heures. Lorsque le temps de la moisson est arrivé, ils coupent la récolte avec des faucilles semblables aux nôtres, et la foulent sous les pieds des chevaux pour séparer le grain de la paille, comme on le fait encore dans le midi de la France. Ils serrent le grain dans des silos qu'ils font avec un art admirable, et où il se conserve parfaitement. Les meules de paille sont très souvent

établies sur ces silos, dont on creuse un grand nombre dans la même localité. Chaque famille en a un ou plusieurs, selon l'importance de sa récolte. Les Arabes y serrent, non-seulement leurs grains, mais encore leur réserve en provision de ménage, telle que beurre, huile, graisse, miel, confitures, sel, etc. Ils ne fument point leurs terres; ils les amendent seulement par l'écobuage. Ils connaissent assez bien l'art de l'irrigation. Les droits sur les prises d'eau sont une des causes les plus ordinaires de leurs procès, et quelquefois de leurs guerres. Malgré la beauté de leurs moissons, les Arabes n'obtiennent jamais plus de dix à douze pour un de ce qu'ils ont semé, du moins dans la province d'Alger. Dans plaine de Celrat, province d'Oran, on arrive à des résultats beaucoup plus avantageux; les produits sont de quatorze à quinze pour un.

Dans les tribus de l'intérieur, les Arabes s'associent volontiers pour cultiver en commun une certaine quantité de terre. Les possesseurs des fermes les exploitent par eux-mêmes, ou y établissent des paysans qui, sous le titre de khamas, les cultivent moyennant un cinquième de la récolte. Le maître supporte, comme de raison, tous les frais de la culture. Le khamas a de plus le croît des troupeaux. Il ne doit au maître qu'une redevance en lait, et la moitié de la laine. Il a aussi la moitié de tout ce qui est jardinage. Ce mode d'exploitation est très commun dans les environs des villes, sur les propriétés appartenant aux citadins. Il arrive aussi très souvent que ceux-ci afferment leurs terres; le prix du fermage est toujours fort bas.

Les Arabes et surtout les Kbaïles, font de l'huile; mais comme ils y emploient généralement les fruits d'o-

liviers non greffés, et qu'ils laissent fermenter les olives, cette huile est forte et de mauvaise qualité. Ils mettent dans des jarres celle qu'ils destinent à leur consommation; le reste est transporté dans des outres sur les points de commerce. L'olivier qui est fort beau dans toute la Régence, est admirable à Trémecen, où on le cultive avec un soin remarquable. Il y est greffé, si ce n'est dans les bois où il n'est plus considéré que comme arbre forestier. Dans cette riche contrée, ce précieux végétal qui atteint une grosseur extraordinaire, forme d'immenses vergers où l'art sait aider la nature. Dans la province d'Alger, il y a plus d'oliviers sauvages que d'oliviers greffés. Sous le règne d'Omar-Pacha, qui était un prince éclairé, le gouvernement ordonna de greffer tous les oliviers. Le Dey en donna l'exemple sur ses terres. Mais cette mesure, qui ne fut prise qu'à la fin du règne d'Omar, ne fut que partiellement exécutée.

Dans les temps de la puissance arabe, le ver à soie était élevé dans la province d'Alger. On trouve encore quelques vieux mûriers dans la banlieue de cette ville et dans la Métidja, où plusieurs localités prennent leurs noms de cet arbre, maintenant rare et improductif. Les Arabes ont aussi cultivé le coton et le cultivent encore, mais faiblement, sur quelques points. La famille Moubarek, de Coléah, possède, entre cette ville et Maalema, une ferme où elle s'est livrée pendant quelque temps à ce genre de culture. Il a également existé dans le pays des champs de cannes à sucre. Un moulin à sucre avait été établi dans le quartier d'Hamma, près d'Alger. Les habitants du pays assurent que l'Angleterre acheta d'un de leurs Deys, au prix de 300,000

france la destruction de cette industrie dont elle craignait la concurrence pour ses colonies. Je n'ai pu avoir le nom de cet infâme Dey qui, si le fait est vrai, a dû observer bien scrupuleusement les clauses de son odieux marché; car c'est à peine si l'on trouve maintenant quelques cannes à sucre dans les jardins, où elles viennent, du reste, parfaitement.

Le kermès est assez abondant dans la Régence, surtout dans la province d'Oran. Il ne donne que la peine de le cueillir. On sait que c'est un produit résultant de la piqûre d'un insecte qui vient sur le houx. Il sert à teindre en écarlate. On en fait un petit commerce assez lucratif, ainsi que du henné, herbe dont les femmes et les enfants se servent pour se teindre les ongles, les cheveux et les doigts. Une plante colorante, également très commune dans la Régence, est la garance. On la cultive dans plusieurs localités, entre autres à Beni-Djéad, province d'Alger.

Les Maures, les Arabes à demeures fixes, et les Kbaïles, se livrent avec goût et succès à l'horticulture. Avant notre arrivée dans le pays, ils cultivaient déjà la plupart des légumes d'Europe; mais ce qu'ils paraissent préférer à tout, sont les cucurbitacés, tels que melons, melons d'eau, courges, etc. Ils font aussi grand usage des tomates et des aubergines. Ils commencent à apprécier le mérite de la pomme de terre.

Les jardins des indigènes sont délicieux d'ombrage et de fraîcheur. Sans sacrifier autant que nous à l'agrément, ils savent rendre agréable tout ce qui est utile, et n'affectent point d'éloigner l'humble légume des yeux d'un maître opulent. La chaleur étant assez forte pour que les petits produits puissent mûrir à

l'ombre, ils ne sont pas obligés, comme on l'est dans les pays froids, de découvrir entièrement les potagers, pour que rien n'y intercepte les rayons du soleil. Il résulte de tout cela, qu'un jardin maure est à la fois un parterre, un potager, un bosquet et un verger. Les arbres qu'ils y cultivent sont : l'oranger, l'abricotier, l'amandier, le pommier, le figuier, le prunier, le jujubier, le bananier, le citronnier, le palmier, et quelques arbres de pur agrément. Ils ont beaucoup d'arbustes à fleurs, tels que le rosier et le jasmin. Ils en tirent un grand profit pour la fabrication des eaux et des essences de senteur. L'essence de rose d'Alger est bien moins renommée que celle de Tunis ; mais celle de jasmin ne le cède à aucune autre. La veuve de Yaga-Agha possédait près d'Alger une maison de campagne qu'elle a vendue depuis à un européen, et dans laquelle elle avait assez de jasmin pour s'en faire un revenu de 15 francs par jour pendant huit mois de l'année.

Tous les environs d'Alger, jusqu'à deux lieues, sont couverts de jardins et de campagnes délicieuses que les Maures et les Turcs cultivaient avant notre arrivée, avec le plus grand soin. Dans la Métidja, la culture, quoique en souffrance par la faute d'une mauvaise administration, offrait encore quelque activité, surtout dans la partie la plus voisine de l'Atlas. Il en était de même dans les autres provinces. Les choses n'allaient point très bien ; elles allaient même en décadence ; mais enfin elles marchaient encore. Voici ce que nous avons fait :

Pendant trois ans et plus, il a été presque impossible aux indigènes de cultiver les environs d'Alger. Les terres que nous leur avons achetées dans la plaine sont

devenues improductives aussitôt que les progrès de l'occupation les ont fait tomber entre les mains de leurs nouveaux maîtres, qui, presque tous, ainsi que nous l'avons déjà dit tant de fois, ont acheté pour revendre et non pour cultiver. Enfin, les guerres et les déprédations qui ont été la suite de l'état d'anarchie où la conquête d'Alger a plongé les Arabes, ont diminué de plus de moitié les produits agricoles de l'intérieur (1).

La culture commença à renaître dans la banlieue d'Alger pendant la seconde année de l'administration du général Voirol; mais ce fut aussi à cette époque que des fermes plus éloignées devinrent tout-à-fait improductives, par cela même que les Européens qui les avaient achetées, purent en prendre possession. Je citerai pour exemple Haouch-Smerly-A-Oulad-Mendil. M. Barbé, maire de Rouen, l'acheta en 1833, ou au commencement de 1834. Elle était alors en culture. En 1834, l'établissement permanent du camp de Douéra pouvant permettre à M. Barbé d'entrer en jouissance d'un instant à l'autre, les anciens propriétaires abandonnèrent la ferme, mais le nouveau ne les remplaça pas; de sorte que cette partie du territoire qui est excellente, resta sans culture.

(1) Etant au mois de mai 1835 dans la vaste plaine de Mahal, entre la Mina, le Chelif et l'Ariou, j'exprimais mon étonnement de n'y voir que de très anciennes traces de culture: « Ah! me dit mon hôte, depuis si long« temps nous sommes en guerre que personne n'osait cultiver dans la « crainte de ne point jouir du fruit de son travail; mais à présent que le « sultan Abdel-Kader a rétabli l'ordre et la paix, nous allons reprendre « nos occupations agricoles. »

Sous l'administration du comte d'Erlon, l'établissement du camp de Bouffarik a eu pour ce canton les mêmes résultats agricoles. Certainement nous sommes loin de blâmer l'établissement de ces deux camps. L'esprit dans lequel est écrit cet ouvrage le prouve assez; mais nous devons saisir cette nouvelle occasion de démontrer le danger de permettre des acquisitions de terre à des gens qui ne sont que spéculateurs, à des gens qui doivent être flétris, stigmatisés, car ils sont un des plus horribles fléaux de la colonie. Tous les Européens ne doivent pas être rangés dans cette catégorie. Il en est parmi eux quelques-uns qui cherchent à faire leurs affaires, plus par le travail que par la spéculation. Ce sont, non-seulement les plus honorables, mais encore les mieux avisés; car la spéculation seule, ruinera ceux qui s'y livrent, juste châtiment d'une condamnable et stupide cupidité. Les Européens qui ont travaillé avec le plus de succès à faire renaître la culture dans les environs d'Alger, sont MM. Coupu, Roche et Colombon, Elie Petit, Duchassin, Boutin, Tolnac et Viallar; ce dernier, possesseur d'une fortune considérable en France, s'est attaché à l'Afrique plus par goût que par le désir d'augmenter son bien-être; il est du très petit nombre des colons européens qui voient bien la question d'Afrique. Malgré le zèle de ces messieurs, la culture est encore bien languissante. Le Fhas et le Sahhel sont loin d'être revenus au point de prospérité où nous les avons trouvés en 1830. Cependant il y a progrès; mais il est principalement dû aux Maures qui ont repris un peu de confiance, depuis la juste et paternelle administration du général Voirol. Il n'y avait en 1833 que 2,000 hectares cultivés

dans le Fhas. Il y en avait plus de 6,000 au mois de mars 1835. Ce nombre a augmenté depuis. Il faut espérer qu'avant deux ans la banlieue d'Alger sera remise dans *l'état où les Turcs l'ont laissée.*

Le territoire du Fhas n'est propre qu'à la petite culture et au jardinage. Il doit être presque partout mené à la main, et ainsi traité, il pourrait fournir à la subsistance de plus de 80,000 habitants; mais ce sol est démocratique; il ne comporte point la grande propriété. Les Européens qui s'y sont établis les premiers ont cultivé à grands frais, et ont presque tous fait de mauvaises affaires. Après avoir remué le sol à une très grande profondeur, ils se sont imaginé qu'ils allaient avoir tout d'abord des récoltes magnifiques; mais comme ils semaient sur une terre qu'ils avaient ramenée récemment à la surface, et qui était restée continuellement sans contact avec l'air atmosphérique, les produits furent presque nuls. Plusieurs de ces Européens se ruinèrent ainsi, pour avoir cru qu'il suffisait de faire tout le contraire des indigènes, pour faire bien. Enfin l'expérience a éclairé les successeurs de ces premiers cultivateurs, et ceux d'entre eux à qui il restait encore assez de ressources pour profiter de ces leçons. On a laissé les terres labourées en contact avec l'air, avant de les semer, et on a obtenu quelques résultats. MM. Coupu, Boutin et Duchassin, sont ceux chez qui les céréales ont le mieux réussi. Ce dernier assure que ses blés lui ont donné de 20 à 22 pour un à Kouba. Les frais d'exploitation se sont élevés à un peu plus de la moitié des produits. Du reste, les Européens se livrent peu dans le Fhas à la culture des céréales. Ils trouvent que les produits spontanés des terres

qu'ils pourraient ensemencer, sont plus productifs. En effet, ils récoltent de cette manière un assez bon foin qu'ils vendent à l'administration militaire; et comme on leur permet de prendre pour la fenaison des ouvriers parmi les soldats, qu'ils paient peu, cette opération est peu coûteuse et tout est bénéfice pour eux. Peu d'indigènes se livrent à ce genre de spéculation. Ceux qui se sont remis à la culture, ont repris leurs anciennes habitudes de travail qui suffisent à leurs besoins.

Les Européens ont greffé une grande quantité d'oliviers dans le Fhas, et d'ici à quelques années nous aurons de l'huile en abondance. On a essayé d'en faire avec des olives sauvages l'année dernière; mais les frais du moulin dépassaient la valeur de l'huile; on y a donc renoncé. Cette industrie ne commencera à être en activité que dans 6 ou 7 ans. Les essais faits sur les plantes intertropicales, n'ont été significatifs qu'au jardin de naturalisation, bonne et utile création de M. Genty de Bussy. Nous en avons parlé ailleurs.

A notre arrivée à Alger, nous trouvâmes beaucoup plus de vignes que ne semblait le comporter l'abstinence du vin prescrite aux Musulmans par leur religion; les plus rigides se contentaient d'en manger les fruits, ou d'en faire du vinaigre; mais il paraît que d'autres en faisaient du vin ou en faisaient faire par les juifs. Les consuls européens en ont souvent fait d'une excellente qualité. Celui de Suède en avait qui ressemblait beaucoup au vin de Malaga. La cave de sa maison de campagne, qui en était abondamment pourvue, fut souvent visitée par nos soldats, pendant le siége du fort de l'Empereur, et a laissé chez eux de bachi-

ques souvenirs. Depuis la conquête, les Européens ont fait du vin, mais en petite quantité, plutôt comme essai que comme spéculation.

L'horticulture est en progrès sensible chez les Européens d'Alger, depuis deux ans. Les jardiniers qui travaillent pour leur compte, font d'assez bonnes affaires, qui seraient meilleures s'ils n'avaient pas été obligés d'acheter leurs terres aux spéculateurs qui ont bénéficié sur eux. Les Espagnols, les Mahonnais et quelques Provençaux, sont les meilleurs jardiniers que nous ayons. Ils cultivent tous les légumes d'Europe et les mêmes arbres fruitiers que les Maures. La plupart des jardins, tant ceux des Européens que ceux des indigènes, sont arrosés par des puits à roue.

Quelques Européens ont planté des mûriers, ce qui implique le projet d'élever des vers à soie. M. le docteur Chevrau fut le premier qui se livra à des essais de cette nature. On a essayé au jardin de naturalisation d'élever les vers sur l'arbre même; ils vinrent bien, mais ils furent dévorés par les oiseaux. Au reste, la seule inspection du climat suffit pour prouver qu'on peut avoir facilement de la soie dans la Régence. C'est une source de richesses qui ne peut nous manquer. La prospérité future de la colonie est principalement basée sur l'huile, la soie et peut-être le coton. Ce sont trois branches de l'industrie agricole que la métropole a tout intérêt à encourager chez nous, puisqu'elle est, à cet égard, tributaire de l'étranger. Le bambou a réussi au jardin de naturalisation. S'il se propage, il sera très utile dans un pays où il y a pénurie de bois de construction.

Depuis quelques mois, les Européens ont commencé

à cultiver deux ou trois points de la Métidja; mais ces établissements sont trop peu avancés pour qu'on puisse les juger. Cependant celui du prince de Mir, réfugié polonais à Rassouta mérite de fixer l'attention. Cet étranger y emploie principalement des Arabes au milieu desquels il vit sans méfiance. Cet homme sage a compris que nous devions nous servir des éléments que nous avons sous la main. Il a commencé par faire de la culture indigène, se réservant d'introduire peu à peu les améliorations dont il fera sentir la nécessité aux Arabes dont il a obtenu la confiance et l'amitié. Il est à cet égard dans la bonne voie; car, puisque ces hommes sont là tout transportés, pourquoi ne pas s'en servir, pourquoi ne pas les utiliser? Savons-nous si nous en aurons d'autres? Vouloir les éloigner est une pensée déplorable. Que dirait-on d'un homme qui, ayant un champ planté en pommes de terre, les arracherait avant leur maturité, dans l'espoir de mettre à la place des cannes à sucre qui ne seraient pas à sa disposition? Assurément, qu'il est frappé de vertige. Or, c'est ce que trop de gens voudraient faire en Afrique.

A Bône, qui est un point essentiellement colonisable et où la sage administration du général d'Uzer a maintenu l'ordre, la culture a fait quelques progrès. Malheureusement, la réputation d'insalubrité de la ville, en a éloigné beaucoup de gens qui auraient été disposés à aller s'y établir. A Oran, la culture est nulle.

La Régence d'Alger nourrit une grande quantité de bétail. La plupart des tribus n'ont pas d'autres richesses; mais la propagation s'en fait au hasard, sans que personne prenne le moindre soin du croise-

ment des races; aussi, sont-elles fort abâtardies. Les bœufs sont infiniment plus petits qu'en Europe. On trouve encore d'assez beaux moutons, débris d'une race qui s'éteint chaque jour, et qu'il serait cependant bien utile de conserver, car elle donne une laine superbe.

Les chevaux n'ont en général rien de bien remarquable. Il est difficile d'en trouver un véritablement beau; cependant, en les examinant bien, on trouve chez eux beaucoup de traits du cheval arabe, et l'on voit qu'avec un peu de soin, cette race se releverait. Les personnes les plus versées en pareille matière, croient qu'on obtiendrait de superbes produits avec des étalons indigènes et des juments andalouses.

Les Arabes ont une grande quantité de chameaux, souvent bien au-delà de leurs besoins, ce qui ne s'explique que par la facilité que l'on a de les nourrir. Les plus beaux se trouvent dans la province d'Oran. Ces animaux appartiennent à l'espèce appelée dromadaire, c'est-à-dire, qu'ils n'ont qu'une bosse, tandis que les véritables chameaux en ont deux.

M. Genty de Bussy avait proposé l'établissement d'un haras et d'un troupeau modèle pour restaurer nos races de chevaux et de bétail. Ce serait une très bonne mesure.

VI.

De l'Industrie manufacturière.

L'industrie manufacturière approprie à nos usages les produits naturels, et ceux qui lui sont fournis par l'agriculture. Elle fait de la farine avec le blé, des tissus avec la laine, le lin, la soie, et opère enfin toutes les transformations indispensables pour que nous puissions satisfaire tous nos besoins.

L'industrie est en souffrance dans la Régence d'Alger. Cependant il est difficile de trouver des peuples plus adroits et plus intelligents que ceux qui l'habitent; mais un gouvernement destructif de toute prospérité a si long-temps pesé sur eux, ou bien l'anarchie plus destructive encore les a si souvent dévorés, que toutes les sources de richesse se sont, sinon taries, du moins arrêtées. C'est à la France qu'est réservée la gloire de rendre leur cours aux ondes fécondantes de l'industrie et du commerce. Nous n'avons malheureusement rien fait encore pour atteindre ce but. Bien au contraire; le résultat de presque toutes nos opérations a été d'aggraver un état de choses si peu satisfaisant. Mais l'industrie et le zèle de quelques particuliers tend en ceci, comme en bien d'autre chose, à réparer le mal que l'administration a fait ou laissé faire.

Les habitants de la Régence font des tissus de laine

pour Bournous et Haïk, dont quelques-uns sont d'une très grande finesse. Avant les malheurs qui ont accablé Bélida, on en fabriquait beaucoup dans cette charmante ville. Au reste, chaque tente arabe est un atelier où les femmes tissent les étoffes nécessaires au vêtement de la famille.

Les broderies d'or et d'argent d'Alger, sont très estimées dans tout le Levant, et méritent de l'être. Cette branche d'industrie a beaucoup souffert depuis notre arrivée. Elle n'existe presque plus à Mostaganiem où elle avait pris une grande extension. Il en est de même de la fabrication du maroquin qui est considérablement réduite depuis 1830, sur tous les points où on s'y livrait autrefois.

Les tissus de soie, soie et or, soie et argent, les mousselines brodées d'or, d'argent et de soie pour ceintures et écharpes, forment encore une branche de l'industrie indigène, bien appauvrie depuis quelque temps. Ces tissus sont magnifiques, mais chers. L'Europe pourrait les fabriquer à meilleur marché, mais ils n'auraient pas la perfection ni le fini qu'une fabrication lente et purement manuelle peut seule donner. Les Maures sont très aptes à ce genre de fabrication. Les commandes seules leur manquent. Le capitaliste qui dirigerait ses fonds vers cette industrie qui se perd faute de secours, ferait de bonnes affaires, tirerait bien des familles indigènes de la misère, et empêcherait bien des pauvres filles d'aller s'engloutir dans les mauvais lieux.

La fabrication des tapis de laine est une industrie précieuse qu'il convient d'encourager. On en faisait autrefois beaucoup à Oran, à Mostaganem et à Calah.

Maintenant la petite ville de Calah, est à peu près le seul point où les tapis soient encore fabriqués. Les droits qui les frappent à l'entrée en France, leur ferment les marchés de l'Europe; mais ceux de Tunis et du Levant leur sont ouverts. Ils trouvent en outre des débouchés faciles dans l'intérieur de la Régence, où on en fait un grand usage. Ils sont beaux, bien tissés et bien teints. L'art de la teinture est en général dans un état satisfaisant dans la Régence. La petite ville de Dellys passe pour le point où on l'entend le mieux.

Les éléments et les encouragements manquent seuls aux Maures et aux Arabes pour revenir à l'état de prospérité industrielle de leurs ancêtres. Ils ont du reste l'intelligence et la dextérité convenables pour se livrer avec succès aux arts mécaniques, et même un esprit d'invention et d'observation propre aux perfectionnements. Il n'existe point d'usines dans le pays, à l'exception de quelques moulins à eau d'une construction grossière et fort simple. On en voit un grand nombre dans les environs de Trémecen. Il en existait aussi quelques-uns dans les environs d'Alger, sous la domination turque. Ils ont péri depuis la conquête. On a cherché à les remplacer par des moulins européens à eau et à vent, mais avec peu de succès. Les moulins à eau construits par M. Marin, sur le petit ruisseau qui se jette dans la mer en avant de la porte Bab-El-Oued, fonctionnent rarement. L'eau leur manque, les réservoirs que l'on a creusés pour la réunir s'obstruent très promptement, ce qui tient à la nature bourbeuse du ruisseau. Les moulins à vent construits par l'adminis-

tration ne valent rien et sont mal placés. Un colon, M. Coupu, en a élevé pour son compte sur la route de Dely-Ibrahim, qui sont en pleine activité, parce qu'ils ont été placés avec plus d'intelligence.

A Oran, l'administration militaire a construit un magnifique moulin dans le quartier de la Marine. Il fonctionne bien et rend des services. Il existe dans toutes les villes des moulins à manége, et dans chaque famille de petits moulins à bras.

Il est à présumer qu'à mesure que nos établissements s'étendront dans la Métidja, cette belle plaine se couvrira d'usines. Les nombreux cours d'eau qui la traversent semblent y inviter. Le Masafran, l Aratch, l'Oued-Regaïa, l'Oued-El-Kerma, l'Oued-Bouffarik, le ruisseau de Haouch-Baba-Aly, ferme appartenant au maréchal Clauzel, sont éminemment propres à des établissements de cette nature. Il existe sur ce dernier ruisseau un ancien moulin que très peu de travail remettrait en activité. Il est dans une position délicieuse, et l'eau n'y manque jamais. Enfin la ville de Bélida a tant de cours d'eau intarissables qu'elle peut devenir un jour une très riche ville manufacturière. Cette contrée est vraiment admirable. Toutes les sources de prospérités y sont réunies.

Nous avons dit que quelques mines de fer étaient exploitées par les Kbaïles des environs de Bougie. Tout tend à faire croire qu'il existe d'autres mines de divers métaux dans la Régence. En 1835 on présenta à Abdel-Kader un morceau d'or natif trouvé dans les environs de Frendah. Une mine de plombagine a été découverte dernièrement près de Kheristel. Il en existe une de

cuivre entre Bélida et Medéah, sur le territoire de la tribu de Mouzaïa, enfin M. Rozet, capitaine d'état-major et géologue très distingué, dit avoir trouvé du minérai d'or à Staouéli. Au reste, les véritables mines de la Régence sont dans la fertilité de son sol. C'est là qu'il faut chercher la richesse.



VIII.

Du Commerce.

Après que l'industrie manufacturière a modifié et mis à notre usage les produits fournis par l'agriculture, arrive l'industrie commerciale qui les met à la portée de chacun, et par là en augmente la valeur. Ainsi, par exemple, une pièce de mousseline de l'Inde n'a de valeur pour un habitant de l'Europe qu'autant que le commerce la lui apporte. Le marchand en détail qui nous vend ce dont nous avons besoin dans le moment, et qui nous exempte par là de la nécessité de faire des provisions qui nous gêneraient peut-être, augmente, relativement à nous, la petite portion de marchandises que nous lui achetons. Le commerce fournit en outre aux deux autres industries les objets qu'elles s'empruntent l'une à l'autre. C'est leur intermédiaire obligé.

Ces trois industries se favorisent réciproquement. Les lois ne doivent point mettre de différence privilégiée dans la protection qu'elles leur accordent. Si on les abandonne à elles-mêmes, l'équilibre s'établira naturellement entre elles, c'est-à-dire que l'industrie emploiera ce que l'agriculture produira, et que le commerce transportera ce qui sera produit et employé, et cela dans une juste proportion avec les besoins...

Il ne faut point croire qu'une fois l'équilibre atteint, l'industrie reste stationnaire, car cet équilibre est lui-même mobile. Si par exemple un agriculteur découvre dans une plante une qualité odorante inconnue avant lui, et qu'il cultive cette plante, il crée un nouveau produit que l'industrie manufacturière n'emploie pas encore; l'équilibre est donc détruit, mais il ne l'est que pour un temps; car le teinturier qui ne tardera pas à connaître la propriété de cette plante, l'emploiera dans ses opérations, et le commerce la transportera, ce qui rétablit l'équilibre. Il en serait de même, si l'industrie manufacturière trouvait un nouveau moyen d'employer, c'est-à-dire de rendre utile, un produit agricole. On demanderait à l'agriculteur beaucoup plus de ce produit qu'on ne le faisait auparavant, ce qui rétablirait encore l'équilibre. Enfin, si le commerce trouve le moyen de transporter un plus grand nombre de produits, ces produits étant mis à la portée de plus de monde augmenteront nécessairement, car on en demandera une plus grande quantité. On voit donc que dans tout cela les produits augmentent sans que l'équilibre entre les trois industries en souffre le moins du monde, et que l'extension nouvelle que prend une de ces trois industries, profite aux deux autres. Ainsi, en les laissant entièrement libres on ne risque rien.

Le commerce étant le genre d'industrie qui s'exerce sur les échanges, aucune nation ne saurait s'en passer, car toutes ont besoin de telle ou telle chose qu'elles ne produisent pas elles-mêmes. Allons plus loin et disons: Une nation peut prospérer avec le commerce jointe à une des deux autres industries, et même par le commerce seul. En effet, si cette nation n'est qu'agri-

cole, elle aura besoin du commerce pour échanger ses produits bruts contre des produits manufacturés; si elle n'est que manufacturière, elle aura encore besoin du commerce pour se procurer des matières premières et faire circuler ses produits manufacturés. Dans les deux cas, elle peut faire assez de profits pour prospérer. Enfin si elle n'est que commerçante, elle peut s'enrichir par cette seule branche d'industrie, en se constituant entrepreneuse des transports pour les autres peuples (1).

Une nation chez qui les trois branches d'industrie sont également développées, est sans doute celle qui a le plus de chances pour s'enrichir; mais si la nature de son sol, sa position géographique, ou ses mœurs, ne la rendent propre qu'au commerce joint à une des deux autres industries, on aurait tort de faire de vains efforts pour la conduire dans une voie qui ne serait point la sienne. Ceci s'applique également aux subdivisions des trois grandes branches de l'industrie. Si, par exemple, un pays donné n'est point propre, ou est moins propre qu'un autre à telle ou telle partie de l'industrie manufacturière, et qu'un gouvernement mal inspiré veuille cependant qu'il s'y livre, ce gouvernement sera obligé, pour en venir à ses fins, de prohiber les produits rivaux venant de l'étranger, ce qui est agir contre l'intérêt du consommateur, c'est-à-dire des masses.

Cependant dans cette matière les essais sont permis, et même louables; mais lorsque l'expérience a prouvé

---

(1) Exemple : la Hollande, Venise, Gênes.

d'une manière bien évidente, qu'une industrie ne peut se soutenir par elle-même, qu'elle a besoin pour végéter de s'appuyer sur un système de prohibition qui éloigne des marchés les produits étrangers, il faut l'abandonner sans hésiter. Nous savons bien qu'en s'obstinant à la soutenir on fait les affaires de quelques particuliers appartenant à cette classe qui depuis quelques années croit former à elle seule la nation; mais la masse des consommateurs en souffre, et le commerce extérieur n'y gagne rien; car des produits qui sur leurs propres marchés ne pourraient soutenir la concurrence contre ceux des autres peuples, le pourraient encore moins sur les marchés étrangers.

Ainsi donc, chaque peuple doit s'attacher à perfectionner le genre d'industrie qui lui est propre, faire autant de conquêtes industrielles qu'il le peut, mais ne point se raidir contre des difficultés invincibles.

La Régence d'Alger est un pays essentiellement agricole et commercial. Dans ce moment, ces deux branches d'industrie y sont peu développées sans doute, mais cela tient à des causes qu'il est facile de s'expliquer.

Sous le gouvernement des Turcs, l'Etat faisait le monopole de presque tout le commerce. L'exportation d'un grand nombre de produits était prohibée, de sorte que rien n'encourageait le travail. Le droit d'importation pour toutes les marchandises étrangères était fixé à cinq pour cent. Le même droit était de dix pour cent, lorsque l'importation était faite par les juifs, pour qui il y avait toujours une exception onéreuse ou humiliante. Les Deys n'avaient rien fait pour attirer dans leurs états le commerce du Soudan, qui se fait par

Tunis, Tripoli et Maroc. Cependant il arrivait quelquefois des caravanes de Tembouctou à Oran.

Voici, d'après Shaler, le tableau des importations et exportations en 1833. Il dit l'avoir établi sur des documents authentiques.

IMPORTATIONS.

De la Grande-Bretagne; manufactures de l'Inde et de l'Angleterre	2,700,000
De l'Espagne; soie, brocard, poivre, café des manufactures allemandes et françaises	1,620,000
De la France; sucre, café, poivre, étoffes, acier, et autres objets	1,080,000
Du Levant; soie brute et soie manufacturée	540,000
De la France et de l'Italie; bijoux, joyaux, diamants, etc.	540,000
Total	6,480,000

EXPORTATIONS.

Pour Marseille, Livourne et Gênes, 20,000 quintaux de laine	864,000
10,000 quintaux de peaux	432,000
600 quintaux de cire	97,200
Plumes d'autruches et autres petits articles	81,000
Total	1,474,200

Les céréales ne figurent point dans ce tableau.

L'exportation en était habituellement prohibée.

Cependant le droit d'exporter 16,000 mesures de blé par le port de Bône, avait été concédé à la France, ainsi que la pêche du corail sur la côte orientale, et l'exportation par cette partie, des laines, des peaux, et de la cire. La ferme de ce droit, fixée à 60,000 fr. en 1817, avait été portée depuis arbitrairement à 200,000 fr. Le bey d'Oran avait acheté 81,000 fr. le droit d'exportation par les ports de sa province. L'exportation des huiles et des peaux préparées était prohibée, excepté pour les diverses parties de l'empire Turc.

En comparant le tableau que donne Shaler, avec le mouvement commercial en 1832, tel qu'il résulte du dépouillement du registre des douanes, la commission d'Afrique fut sur le point de conclure que le commerce de la Régence était bien moindre sous la domination française qu'il ne l'avait été sous les Turcs. Cela existait en effet en 1832, mais depuis cette époque, le commerce a pris beaucoup plus de développement, et sa marche ascendante doit tout faire espérer de l'avenir. Voici année par année le tableau des importations et des exportations depuis 1832. C'est le plus complet et le plus exact qui ait été encore publié. Nous le devons à la complaisance empressée et éclairée de M. Blondel, directeur des finances.

IMPORTATIONS.

1832	6,256,920
1833	7,599,158
1834	8,560,236
1835	12,164,064

EXPORTATIONS.

1832.	850,659
1833.	1,028,410
1834.	2,376,662
1835.	2,503,544

Les importations consistent principalement en comestibles, vins, farines, spiritueux, huiles, légumes même, et autres objets de consommation alimentaire, ce qui prouve que malheureusement la colonie ne vit pas encore de ses propres ressources. Viennent ensuite les tissus de plusieurs espèces, surtout les tissus de coton d'Angleterre, les articles coloniaux, la quincaillerie et mercerie, les soies écrues, les bois de construction et divers métaux.

Les exportations ne sont encore alimentées que par les produits des indigènes, consistant en huile à fabrique, cire jaune, laines, plumes d'autruches, kermès, essences, tissus de soie, tapis de laine, maroquins. Ces cinq derniers articles vont à Tunis et autres ports du Levant. Les autres vont en Europe.

Les exportations sont susceptibles de prendre beaucoup de développement. La marche en est essentiellement liée à la tranquillité du pays. Si les Arabes étaient sagement gouvernés, s'ils pouvaient se livrer avec sécurité aux affaires, si les routes étaient partout libres, les immenses avantages qu'ils trouvent dans leurs relations commerciales avec nous, les attireraient en foule sur nos marchés. La paix faite avec Abdel-Kader, quoique si peu favorable à la consolidation de notre domi-

nation en Afrique, et malgré le vice du monopole qui lui avait imprudemment été accordé, donna cependant une grande impulsion au commerce. Le pays ne demande véritablement qu'à prospérer.

Dans l'état actuel des choses, les Arabes éloignés enfouissent beaucoup de produits, ou exportent par Tunis et le Maroc. Il serait donc à désirer que l'on pût fermer à l'intérieur de la Régence les débouchés que lui offrent ces deux contrées; mais la chose est très difficile. Il ne le serait pas peut-être d'obtenir des souverains de Tunis et de Maroc, des actes de prohibition; mais comme ils n'ont pas de lignes de douanes sur leurs frontières de terre, cet acte, même en leur supposant la volonté de le faire exécuter, ne serait guère qu'une fiction diplomatique. Au reste, le commerce tombera naturellement dans nos mains lorsque le pays sera pacifié, non seulement celui de l'intérieur de la Régence, mais encore une bonne partie de celui du Soudan. On sait que le commerce de cette contrée, presque encore inconnue, consiste en poudre d'or, plumes d'autruche, peaux de lion et de tigre, gomme et ivoire. Nous pourrons le rendre très productif si nous savons nous y prendre. Pour l'attirer sur les places de la Régence, il faudrait vaincre quelques habitudes commerciales déjà anciennes, et étendre les connaissances géographiques pour découvrir de nouvelles lignes de communication avec Tembouctou et Cabra. Bien que nous soyons en principe peu partisans de la méthode des primes, nous pensons qu'il serait avantageux d'en promettre de très élevées aux premières caravanes qui arriveraient directement du Soudan à Alger. Il faudrait aussi faire explorer le Sahara dans

tous les sens, soit par des indigènes intelligents, soit par des européens éclairés et connaissant la langue arabe. On découvrirait de cette manière bien des choses que nous ne connaissons encore assez que pour savoir qu'il nous serait fort utile de les connaître entièrement. De nobles et belles récompenses devraient être offertes à ceux qui se consacreraient à ces dangereuses explorations. Leur résultat serait de faire refluer sur les ports de nos possessions tout le commerce de l'intérieur de l'Afrique. Alors il n'y aurait plus de bornes à assigner à la prospérité de notre colonie d'Alger.

Dans ce moment, les négociants les plus éclairés évaluent à un million de francs les capitaux circulant sur la place d'Alger, capitale et centre de nos établissements. Ils sont, il faut bien le dire, principalement alimentés par la solde de l'armée. On s'en aperçoit par les époques des paiements qui coïncident généralement avec celle du paiement de la solde des officiers et autres employés. Cependant une partie des capitaux, la moitié peut-être, est en dehors de ce mouvement.

A Bône et à Oran les capitaux sont encore plus rares.

La richesse commerciale d'Alger est évaluée à 12,300,000 fr., répartis ainsi qu'il suit :

60 négociants possédant, terme moyen 50,000 fr.	3,000,000
50 négociants possédant, terme moyen 20,000 fr.	1,000,000
800 marchands européens posssédant, terme moyen 2,000 fr.	1,600,000
400 marchands juifs possédant, terme	
A reporter.	6,400,000

	fr.
Report	6,400,000
moyen 2,000 fr.	800,000
900 marchands maures possédant terme moyen 1,000.	900,000
Crédit.	8,000,000
Total.	15,300,000
A déduire pour mobilier et propriété immobilière.	3,000,000
Reste.	12,300,000

L'intérêt de l'argent est excessif à Alger, une ordonnance récente fixe à 10 pour 100 l'intérêt légal. L'intérêt conventionnel n'a pas de bornes. Cette cherté de l'argent tient à des causes faciles à apprécier. Les tergiversations continuelles du gouvernement mettant sans cesse en question l'existence de la colonie, ce n'a pu être que par l'appât d'un gros intérêt que les capitalistes se sont décidés à y aventurer des fonds. Un peu plus de confiance dans l'avenir, a amené une baisse assez sensible depuis l'arrivée du maréchal Clauzel; l'intérêt ordinaire qui était à 24 pour 100, est descendu à 18 ou 20. Les capitaux ne se portent qu'en partie sur le commerce. La construction des maisons, les achats de terre en prennent une bonne partie.

Les constructions paraissent en général très avantageuses, mais elles ne le sont que pour ceux qui s'y livrent avec leurs propres capitaux. Il est plus que douteux que ceux qui ne construisent qu'en empruntant, puissent jamais se tirer d'affaire. Ils ont été éblouis par le haut prix des loyers, mais il est impossible que ce

prix ne baisse pas bientôt par la concurrence. Alors les maisons ne pourront plus supporter l'intérêt des emprunts faits pour les construire, et arriveront par expropriation à ceux qui ont fourni les capitaux. Il y en a déjà plus d'un exemple.

Les capitaux qui se portent sur les terres n'ont encore rendu que peu de services à l'agriculture, car ils n'ont guère agi que pour la spéculation, le brocantage, la revente. Au reste, le secours des capitalistes, en tant que capitalistes, est perfide pour l'agriculture. En effet, qu'est-ce qu'un capitaliste pur et simple, de l'espèce de ceux que nos pères, qui avaient l'habitude de désigner les choses par leurs noms, appelaient tout bonnement usuriers? C'est un homme qui, ayant des écus, les prête à gros intérêts aux travailleurs qui n'en ont pas, afin de vivre sans rien faire, tout en prenant la meilleure part du fruit du travail des autres. Dans le commerce, le secours des capitalistes peut être utile, car on peut y faire d'assez bons bénéfices pour les partager. Quel que soit l'intérêt de l'argent, un commerçant qui n'a pas de fonds, trouve souvent de l'avantage à emprunter, pour ne pas pas manquer certaines affaires dont les profits paraissent assurés. Mais il n'en est pas de même pour un cultivateur : ses bénéfices sont trop bornés pour qu'il puisse supporter le moindre intérêt. Certes, le capitaliste le plus modéré ne demanderait au cultivateur pas moins que l'intérêt légal, c'est-à-dire 10 pour 100. Or, j'en appelle à tous les agronomes, y en a-t-il un seul qui voudrait faire de la culture à une pareille condition?

Les capitalistes ne seraient utiles à l'agriculture qu'autant qu'ils consentiraient à entrer avec elle en

association de pertes et de gain (1). En effet, un laboureur peut, pour avoir des fonds, s'engager à supporter une diminution dans ses bénéfices; mais il ne peut, sans se ruiner, s'engager à servir une rente indépendante de toute éventualité de perte ou de gain. Sur plusieurs points de la France, les laboureurs, entraînés par trop d'amour pour la propriété, commettent l'imprudence de se dépouiller de tout leur argent, pour joindre quelques pièces de terre à leur héritage. Il en résulte qu'à chaque mauvaise année ils sont à la merci des usuriers qui les ruinent. Dans l'Alsace, les juifs ou capitalistes, comme on voudra les appeler, avaient tellement exploité les paysans, qu'en 1808 un décret impérial dut les obliger de faire remise d'une partie de leurs créances, pour prévenir la ruine de l'agriculture dans cette belle contrée. Méfions-nous donc des secours des capitalistes, tant qu'ils ne voudront être que capitalistes. Déjà il s'est formé à Alger une compagnie, soi-disant d'agriculture, qui n'a su qu'accaparer des terres dont elle est embarrassée maintenant. M. Barbet, maire de Rouen, membre de la chambre des députés, du parti qu'on appelle encore libéral, je crois, et de plus, riche capitaliste, vint à Alger en 1833. Il semblait que son arrivée dût répandre la manne sur la colonie. Eh bien, qu'a fait M. Barbet? il a acheté et revendu des terres, et a gagné à ce jeu quelques écus.

(1) Un projet de compagnie pour l'exploitation des terres, conçu dans un sens large et libéral, et basé sur des principes assez semblables aux nôtres, vient d'être proposé par M. Toblez, aux capitalistes qui, probablement, ne l'adopteront ni même ne le comprendront.

Nous avons fait connaître, dans la partie historique, les actes successifs de la législation commerciale dans la Régence d'Alger depuis la conquête. Mais cette législation a été complètement changée par l'ordonnance du 11 novembre 1835, dont voici les principales dispo-sition s

Tout transport, entre la France et les possessions françaises du nord de l'Afrique, ne peut s'effectuer que par navires français. Le cabotage d'un port à l'autre de la Régence ne peut se faire que par navires français ou par les petits bâtiments africains appelés sandales, ne jaugeant pas plus de trente tonneaux. Il faut que ces sandales, pour faire le cabotage, appartiennent aux habitants français ou indigènes des lieux occupés par l'armée française. Cette dernière clause appliquée à la rigueur, ferme nos ports aux sandales de Tenez, Cherchel, Dellys et Djidjeri. Elle nous paraît être une faute; car outre l'avantage commercial, il y a un avantage politique très grand à entretenir des relations directes avec les points que nous n'occupons pas encore. Les navires français et les embarcations africaines remplissant les conditions exprimées ci-dessus, sont affranchis de tout droit dans les ports de la Régence. Les navires étrangers, chargés ou non, paient à leur entrée dans ces mêmes ports un droit de 2 francs par tonneau. Les droits de *passeport* et de *permis* d'embarquement et de débarquement, sont fixés à 50 centimes. Il n'est pas exigé de droit d'expédition, d'acquit ou de certificat.

Les produits français, à l'exception des sucres, et les produits étrangers nationalisés en France par le paie-

ment des droits, sont admis en franchise dans les ports de la Régence.

Sont également admis en franchise les marchandises étrangères telles que grains, farines, légumes, bois de construction et de menuiserie, chaux, plâtre, ardoises, briques, fers, fonte, enfin tout ce qui est objet de consommation alimentaire et de construction.

Les sucres sont assujettis à un droit qui varie, selon la provenance de 10 francs par 100 kilogrammes à 20 francs. Les cafés sont taxés de 12 à 15 francs, également par 100 kilogrammes. Comme de raison, les sucres et les cafés qui viennent de France sont les moins taxés.

Les marchandises étrangères non prohibées en France paient à l'entrée dans la Régence un cinquième lorsqu'elles viennent d'un port de France, et un quart lorsqu'elles viennent d'un autre port, des droits fixés par le tarif général de France.

Les marchandises étrangères prohibées en France, autres que les sucres raffinés, sont admises dans les ports de la Régence, moyennant un droit de 12 pour 100 de leur valeur, lorsqu'elles sortent d'un port français, et de 15 pour 100 lorsqu'elles proviennent d'un port étranger.

Les marchandises expédiées pour la France des ports de la Régence sont affranchies de tous droits d'exportation. Les marchandises expédiées pour l'étranger paient à la sortie les droits établis par le tarif de sortie en France, ou 15 pour 100 de la valeur, si d'après ce tarif, leur sortie de France est prohibée. Les grains et farines sont exemptés de tout droit.

Les marchandises provenant des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, celles qui y sont ad-

mises en franchise, et celles qui, passibles des droits les auront acquittés, peuvent être transportées en franchise d'un port à l'autre de la Régence, lorsque les ports sont sous la domination française. A l'égard des ports où il n'existe pas d'établissements français, le gouverneur général peut déterminer, par arrêté délibéré en conseil d'administration, ceux dont les provenances peuvent être admises en franchise en ce qui concerne les objets ci-après :

Animaux vivants et cornes de bétail, peaux vertes et sèches, laines en suint, huile d'olive en outre, cire, miel, kermès, fruits frais, figues sèches, légumes verts, lait, beurre, fromages frais, œufs, volailles, gibier.

Toutes autres marchandises venant de ces ports ou y allant, sont traitées comme venant de l'étranger ou y allant.

Il peut être établi des entrepôts réels à Alger, Bône et Oran, à la charge par ces villes de fournir les magasins nécessaires. Jusqu'à ce que ces entrepôts soient constitués, les marchandises sont admises en entrepôt fictif. La durée de l'entrepôt fictif est fixée à six mois et peut être prolongée de six autres mois.

On voit par l'analyse que nous venons d'en faire, que l'ordonnance du 11 novembre favorise le commerce français, mais que la colonie n'a point trop à s'en plaindre, puisque cette faveur est principalement basée sur une exemption de droit qui, en définitive, tourne à son profit. Cependant, comme les frais de navigation sont très élevés pour les navires français, et qu'il n'y a qu'eux qui puissent opérer les transports entre la Régence et la rance ; l'avantage qui résulte de cette exemption de droits, n'est peut-être pas aussi considé-

rable qu'on pourrait le croire. En effet, il est indifférent aux consommateurs que la cherté des objets qu'il achète provienne des droits de douane ou du haut prix des nolis. Au reste, l'ordonnance du 11 novembre est en vigueur depuis trop peu de temps, pour qu'on puisse en connaître parfaitement les effets. On ne peut se dissimuler néanmoins qu'elle tend un peu à mettre Alger à la discrétion du commerce de Marseille. Mais celui-ci reconnaîtra sans doute qu'en voulant dépasser certaines limites, il appellerait la concurrence du commerce étranger, malgré les droits qui le frappent. Il serait à désirer peut-être que les navires dont l'équipage serait composé de matelots algériens puissent être francisés. Les transports entre l'Afrique et la métropole deviendraient alors moins coûteux, et l'on soutiendrait une race de bons marins qui diminue chaque jour, et qui bientôt n'existera plus. Au résumé, il est impossible de trouver mauvais que la France prenne des mesures pour que ses possessions françaises du nord de l'Afrique contractent avec elle ses habitudes commerciales. Il ne s'agit que de faire en sorte que la colonie n'en souffre pas trop. C'est dans ce but sans doute que l'ordonnance du 11 novembre a exempté de tout droit d'entrée les marchandises françaises.

Depuis un an les indigènes consomment beaucoup plus de nos produits qu'ils ne le faisaient auparavant. Néanmoins ce sont encore les étrangers qui ont l'avantage sur nous dans cette partie. Les cargaisons presque entières des navires qui viennent de Livourne, de Gibraltar et d'Angleterre vont aux Arabes. Les calicots écrus et les mousselines qu'on leur vend viennent toutes de l'étranger.

IX.

Notices Biographiques.

ABDEL-KADER (EL HADJI)(1) OULID-MAHIDDIN. — Abdel-Kader, dont le nom est maintenant si célèbre, appartient à une très ancienne famille de Marabouts, qui fait remonter son origine aux califes Fatimites; il naquit à *la Guetna*, de Sidi-Mahiddin, aux environs de Mascara, sur le territoire des Hachems. Cette *Guetna* est une espèce de séminaire, où les Marabouts ses ancêtres réunissaient des jeunes gens pour les instruire dans les lettres, la théologie et la jurisprudence. Elle est située sur les flancs d'une montagne élevée, dans un site riant et pittoresque où tout dispose à l'étude et à la paix de l'âme. Abdel-Kader fut aussi bien élevé qu'un Arabe peut l'être, par son père qui trouva à exploiter en lui une nature intelligente et vigoureuse. Encore fort jeune, aucun passage du Coran ne l'embarrassait, et ses explications devançaient celles des plus habiles commentateurs. Il se livra aussi avec zèle à l'étude de l'éloquence et de l'histoire; aussi est-il maintenant l'homme le plus disert de son pays, avan-

(1) El-Hadji est la qualification que prennent les Musulmans qui ont fait le voyage de la Mecque.

tage immense chez les Arabes, et connaît-il parfaitement l'histoire de sa nation, et les points que la nôtre a de commun avec elle? Il ne négligea pas non plus les exercices du corps, dans lesquels il excelle; il passe généralement pour le meilleur cavalier de la Barbarie. Enfin, à vingt ans, il se faisait remarquer par la réunion de toutes les qualités que les hommes aiment à voir dans ceux qu'ils mettent à leur tête.

La partie historique de cet ouvrage a fait connaître au lecteur de quelle manière Abdel-Kader arriva au pouvoir, et comment il s'y est conduit. Nous nous bornerons ici à donner quelques détails sur sa personne.

Abdel-Kader est, au moment où j'écris, âgé de vingt-huit ans; sa taille est médiocre; il a peu d'embonpoint; sa physionomie est douce, spirituelle et distinguée; ses yeux sont fort beaux, sa barbe est rare et noire; ses dents, mal rangées, sont marquées de taches bleues; ses mains sont belles, et il en a un soin particulier; il porte la tête un peu penchée sur l'épaule gauche; ses manières sont affectueuses et pleines de politesse et de dignité; il se livre rarement à la colère, et reste toujours maître de lui; toute sa personne est séduisante; il est difficile de le connaître sans l'aimer.

Abdel-Kader est d'une grande bravoure; cependant son esprit est plus organisateur que militaire. Quoique son âme soit fortement trempée, dans les circonstances pénibles où il s'est souvent trouvé, il a eu quelques moments d'abattement; ses mœurs sont pures, même rigides; il n'a qu'une femme, qu'il aime tendrement; sa famille se compose d'une fille de quatre à cinq ans, et d'un fils qui lui est né peu de jours avant

l'entrée des Français à Mascara. Lorsqu'il était en ville, il habitait, avec sa famille, une assez belle maison, mais qui n'était point le palais. Il y vivait sans gardes et en simple particulier. Chaque jour, d'assez bonne heure, il se rendait au palais ou beylik pour y vaquer aux soins de l'administration, et y donner ses audiences. Le soir, il rentrait dans sa maison, où il redevenait homme privé.

Abdel-Kader est toujours vêtu très simplement; son costume est celui d'un pur arabe, sans aucune espèce d'ornement ni de marque de dignité; il ne déploie quelque luxe que pour ses armes et ses chevaux; il a eu pendant quelque temps un bournous dont les glands étaient en or; il les coupa, voici à quelle occasion: Un de ses beaux-frères, qu'il avait nommé kaïd d'une puissante tribu, afficha dans cette position un faste qui fit murmurer. Il le manda, et après lui avoir reproché sa conduite, il ajouta: « Prenez exemple sur « moi; je suis plus riche et plus puissant que vous, « voyez cependant comme je suis vêtu; je ne veux « pas même conserver ces misérables glands d'or que « vous voyez à mon bournous. » Et aussitôt il les coupa. Depuis cette époque, il n'a plus porté sur lui le moindre filet d'or ou d'argent. . . . .

Abdel-Kader aime beaucoup l'étude, à laquelle il consacre le peu de moments de loisir que lui laisse sa vie agitée; il a une petite bibliothèque qui le suit dans toutes ses courses. Lorsqu'il est en expédition, son existence est beaucoup plus royale qu'en ville. Il habite alors une tente superbe, fort commode et bien distribuée. On y a pratiqué un petit réduit fort élégant où il donne des audiences particulières, et où il travaille.

Voici quel est au camp l'emploi de son temps, lorsque la journée n'est pas prise par des opérations militaires : en arrivant dans sa tente, après la marche du jour, il ne garde qu'un domestique auprès de lui, et consacre quelques minutes à des soins de propreté. Il fait ensuite venir des secrétaires, et successivement ses principaux officiers, et travaille avec eux jusqu'à quatre heures; il se présente alors à l'entrée de sa tente, et fait lui-même la prière publique; il prêche ensuite pendant une demi-heure, en ayant soin de choisir un texte religieux qui l'amène naturellement à mettre en circulation les idées qu'il lui convient de répandre sur la guerre et la politique. Du reste, personne n'est obligé d'assister à ses sermons. Peu d'instants après il se met à table; il mange avec son principal secrétaire, Miloud-Ben-Arach, son confident intime, ses frères, lorsqu'ils sont à l'armée, et le plus souvent un de ses aghas. Les mets qu'on lui sert sont peu nombreux, mais bons et préparés avec soin. Il ne fume ni ne prise, et prend peu de café.

Abdel-Kader paraît avoir des idées religieuses et providentielles, mais il n'est point fanatique. Il ne craint point de discuter avec des Chrétiens sur des affaires de religion, et il le fait sans aigreur et avec politesse; il est honnête homme, a des principes de moralité bien établis; il se montre exact observateur de sa parole, quoique fin et rusé dans l'acception diplomatique du mot; rien n'est plus éloigné de son caractère que la cruauté; il gouverne les Arabes avec justice et douceur, et donne par là un démenti formel et permanent à ceux qui soutiennent avec tant d'emportement qu'on ne peut les gouverner que par la terreur; il s'est

toujours montré, lorsqu'il l'a pu, clément et généreux envers ses ennemis. Deux seulement ont été mis à mort sous son administration, et encore après jugement; le cadi d'Arzew et Sidi-El-Gomary, cheikh d'Angad, qui fut pendu à Mascara dans le mois d'août 1835. On a dit qu'il avait fait étrangler Sidi-El-Aribi. Ce cheikh, qui avait été très légalement condamné pour trahison, est mort du choléra-morbus dans sa prison. Ses fils qui, à l'époque de leur révolte, affectèrent de croire le contraire, ont avoué à l'auteur de cet ouvrage qu'ils étaient convaincus que leur père était en effet mort de cette maladie.

La conversation d'Abdel-Kader est animée et quelquefois brillante. M. Allégro, alors officier d'ordonnance du général Trézel, se trouvant auprès de lui peu de temps avant la reprise des hostilités, lui conseillait un jour, avec adresse et convenance, de se désister d'une partie de ses prétentions au sujet du traité de paix du général Desmichels, et cherchait à lui prouver qu'il ne devait pas se laisser séduire par les caresses de la fortune, au point de viser à un but peut-être hors de sa portée. « Allégro, lui dit l'Émir, il y « a trois ans que je n'étais encore qu'un des quatre « fils de mon père, obligé, lorsque j'avais tué un « homme dans un combat, de m'emparer de son cheval et de son équipement pour augmenter *ma chose*. « Tu vois ce que je suis maintenant, et tu veux que « je n'aie pas confiance en moi! »

Nous avons eu occasion de dire qu'Abdel-Kader ne paraissait envier à l'Europe que des perfectionnements matériels, et qu'il faisait peu de cas de notre civilisation. Nous avons aussi expliqué pourquoi il devait en

être ainsi. Cependant il se plaisait à entendre parler des actes du gouvernement de Bonaparte, et ce qu'il admirait le plus en lui, c'était, non ses triomphes militaires, mais l'ordre qu'au sortir d'un bouleversement général il avait su faire régner dans ses états.

Dans sa vie privée, Abdel-Kader passe pour économe jusqu'à la parcimonie; mais comme prince, il dépense à propos; il n'a que des idées fausses sur le commerce et les finances.

Nous venons de faire de cet homme remarquable, un portrait que nous ne croyons pas flatté, et qui sera reconnu par tous ceux qui ont vu de près l'original. Avec plus d'habileté et de convenance dans ses relations avec lui, la France aurait pu le mettre dans sa dépendance, et alors en tirer d'immenses services. Maintenant, il s'est élevé seul trop haut pour que nous songions à autre chose qu'à le renverser complètement. Après lui, les Arabes qu'il gouvernait retomberont dans l'anarchie d'où il les avait tirés. On peut y compter. Mais ils se lasseront avant peu de cet état de choses, comme ils s'en sont déjà lassés; et alors ce sera la France qui devra jouer le rôle d'Abdel-Kader, et prendre la position abandonnée par lui. Le plus grand mal que nous ait fait Abdel-Kader, a été de nous mettre dans la nécessité de ne représenter dans ce moment qu'une idée brutale, une idée de destruction; tandis qu'il représente lui, une idée morale, une idée d'organisation.

ABDEL-KADER-BEN-GRILI.—C'est un habitant assez influent de Bélida, dont il fut nommé hakem par le

comte d'Erlon dans les premiers mois de 1835. Il est assez disposé à intriguer, quoique honnête homme au fond. C'est lui qui ramena à Alger la jeune fille du cantinier assassiné à Bouffarik en 1833. Nous avons parlé de cette affaire.

ABDEL-AZIZ. — Ancien cadi du Beit-el-Mal, fut nommé cadi maleki d'Alger, lorsque Mustapha-El-Kbabty fut promu à la dignité de Muphty. C'était un homme obséquieux et poli, mais faux au-delà de toute expression. Sa haine pour les Français était si forte qu'il en faisait supporter le poids aux Musulmans qui nous servent, et que leurs affaires conduisaient devant son tribunal. Il les condamnait presque toujours sans les entendre, quelle que fût l'évidence de leurs droits. Sa destitution fut plusieurs fois demandée au ministre, qui répondit toujours que n'ayant rien de mieux à mettre à sa place, il valait autant le garder que d'en nommer un autre qui ne nous serait pas plus attaché. Abdel-Aziz ayant donné sa démission en 1834 par suite de l'affaire de la mauresque qui se convertit à la religion chrétienne sous le général Voirol, se retira à Alexandrie où il est encore.

ABDEL-SALEM (El-Hadji). Abdel-Salem est un homme très puissant qui pourrait nous être fort nuisible ou fort utile dans une expédition contre Constantine, selon qu'il se mettrait pour ou contre nous. Dans ce moment, il est ennemi d'Ahmed-Bey, et il s'est plusieurs fois réuni à Abil-Diaf pour le combattre. La tribu de Merdjanah qui le re-

connaît pour cheikh, a près de son territoire le fameux défilé des Portes-de-Fer, ce qui lui donne une grande influence stratégique sur la route d'Alger à Constantine. Abdel-Salem est donc un homme que nous devons nous attacher. Il a fait lui-même les premiers pas, car dans le courant de 1834, il a envoyé deux députations au général en chef, pour l'engager à marcher sur Constantine par Stora, pendant qu'il s'avancerait lui-même vers cette ville avec une nombreuse cavalerie. Le ministre, à qui on fit connaître les propositions de ce cheikh, répondit qu'il était très possible qu'il n'eût envoyé à Alger que dans le but de sonder nos intentions au sujet de Constantine, et en rendre compte ensuite à Ahmed-Bey. Le soupçon ne paraît pas fondé, car il paraît certain qu'Abdel-Salem figure depuis long-temps au nombre des ennemis les plus acharnés du bey de Constantine.

Abdel-Salem doit sa puissance à un acte horrible de perfidie: Il avait deux rivaux qui balançaient son pouvoir et dont l'influence dans la tribu était presqu'aussi grande que la sienne. Il feignit de se réconcilier avec eux, et les ayant invités à un festin, il les fit massacrer sous ses yeux.

ABIL-DIAF-BEN-AHMED. — Abil-Diaf est cheikh de la puissante tribu nomade des Oulad-Maadi, qui est établie dans ce moment au sud du mont Jurjura, à trois grandes journées de marche d'Alger. Il est ennemi du bey de Constantine, dont il battit les troupes en 1833. Il a écrit plusieurs fois au général en chef pour lui offrir son alliance contre Ahmed-Bey.

ABIB-BOALEM. — C'est un des principaux cheikhs des Garrabas. Abdel-Kader le nomma agha. Il commandait l'avant-garde de l'Emir au combat du 12 juillet 1834, contre Mustapha-Ben-Ismaël. Lors du procès de Sidi-El-Aribi, on saisit sur ce chef une lettre qui compromettait Abib-Boalem. Abdel-Kader la lui présenta, mais il désavoua son écriture. L'Emir lui dit que quoiqu'il fût convaincu que la lettre était de lui, il lui pardonnait. Depuis cette époque, Abib-Boalem n'a plus donné lieu au moindre soupçon; il est resté fidèle à Abdel-Kader, dans la mauvaise comme dans la bonne fortune.

ADDA-BEN-OTHMANN. — C'est un chef influent des Douers de la province d'Oran. Abdel-Kader l'avait nommé kaïd de cette tribu. Adda fut un de ceux qui se séparèrent avec le plus d'éclat de l'Emir, en 1835, et qui mirent le plus d'empressement à se rallier à nous. Cependant à l'époque de l'expédition de Mascara, quoiqu'on lui eût donné le titre d'agha, il mit beaucoup de mauvaise volonté à seconder l'administration française qui organisait des transports auxiliaires au moyen des chameaux qu'elle demandait aux Douers et aux Zmela. Cela laissa sur son compte une fâcheuse impression, et au retour de la campagne, il fut destitué et remplacé par El-Hadji-Moktar. Adda a deux fils dans le parti d'Abdel-Kader.

ADJAL. (El Hadji) — Cheikh de Djendel, s'est mis en 1834, en relations avec nous. Ce sont les besoins com-

merciaux de sa tribu qui l'y ont forcé, car elle regorgeait de denrées auxquelles le marché d'Alger pouvait seul fournir un débouché suffisant, du moins c'est ce que nous portent à croire toutes ses lettres et les démarches qu'il a faites auprès des Hadjoutes pour s'assurer de la liberté des routes. El-Hadji-Hadjal a été souvent en guerre avec Ben-Aouda-El-Moktary.

AHMED (El-Hadji).—Bey de Constantine, est Kourougli. Son père qui, comme lui, fut bey de Constantine, fut étranglé. Après la mort de son père, sa mère qui était une Ben-Gana, se sauva dans le Sahara où Ahmed fut élevé. Dans la suite, il fut nommé Kaliffa d'Hassan, Bey de Constantine, second successeur de son père. Enfin Hussein-Pacha le nomma Bey.

Les principales circonstances de la vie politique d'Ahmed-Bey, ont été relatées dans la partie historique de cet ouvrage.

Ahmed est un homme de cinquante ans environ, petit, très vif et très alerte. Ses manières sont agréables, et son caractère féroce ne se montre point dans ses relations d'intérieur. Ses mœurs sont très dissolues.

Avant la signature de la capitulation d'Alger, en 1830, Ahmed avait voulu persuader à Hussein-Pacha de le suivre à Constantine avec ses trésors, ce que celui-ci refusa, fort heureusement pour lui; car il est certain qu'il lui réservait un mauvais parti. Ibrahim, gendre d'Hussein, qui voulut suivre Ahmed, n'eut pas lieu de s'en féliciter, car après qu'il eut livré à ce Bey une somme d'argent fort considérable, cachée

dans la maison de campagne du Dey, Ahmed le renvoya à Alger presque en chemise.

AHMED-BEN-ADDA. — Habitant de Mostaganem, où il resta après l'entrée des Français dans cette ville. C'est un homme riche et de beaucoup d'esprit; il parle parfaitement l'espagnol. Il a été nommé kaïd de sa ville par l'autorité française. Il est bossu, et a été corsaire. Il nous rend tous les jours de véritables services.

AHMED (El-Hadji). — Secrétaire d'Abdel-Kader, à qui il est très attaché, quoiqu'il en parle souvent en termes peu respectueux. C'est un homme assez instruit pour un Arabe.

AHMED-BEN-NOUNA. — Ben-Nouna, habitant fort riche de Tlémecen, fut nommé kaïd de cette ville par Muley-Aly, lorsque l'empereur de Maroc cherchait à s'emparer de la province d'Oran. Il résista à Abdel-Kader en 1833, fut battu par lui, et obligé de s'enfuir dans le Maroc. Abdel-Kader le remplaça par Hamadi-Ben-Sçal. En 1834, après la révolte de Mustapha-Ben-Ismaël, l'Émir avec qui il s'était réconcilié, le réintégra dans ses fonctions de kaïd. Depuis, il lui est toujours resté fidèle. Il quitta Tlémecen à l'arrivée des Français, au mois de janvier dernier, et alla insurger les Ouelassa et les autres tribus kbaïles de la Tafna. Il assista aux deux combats qui furent livrés sur les bords de cette rivière le 26 et le 27 janvier.

Ben-Nouna est un homme éclairé et assez instruit de

l'état de l'Europe et de ses perfectionnements scientifiques et industriels. Il avait un frère qui avait voyagé en Espagne et en Angleterre. Ce frère mourut du choléra en 1834.

AHMED-BEN-CHAANAN.—Cheikh de Beni-Djead, avait été sous les Turcs premier secrétaire de l'agha. C'était un homme fin et rusé, connaissant bien les Arabes et ayant de l'influence sur eux. Il se mit en relation avec nous, peu de jours après notre débarquement. Le commandant Marey le fit connaître au duc de Rovigo qui en faisait grand cas. A la fin de 1832, il habitait Bélida, et cherchait à se faire reconnaître hakem par les habitants, entreprise dans laquelle il échoua. Il vint alors à Alger et retourna ensuite à Beni-Djead où il fut assassiné en 1833 par son fermier. On dit que l'assassin avait été soudoyé par le père même d'Ahmed, qui le voyait avec peine faire cause commune avec les Français.

AHMED-BOUDERBAH, maure algérien, fut associé de bonne heure au commerce de son oncle Mustapha-Bouderbah dont il dirigea la maison à Marseille, après que ce dernier eut quitté cette ville. Il fit de mauvaises affaires, et fut forcé de faire banqueroute; mais il eut soin d'embarquer tout ce qui lui restait de marchandises. Heureusement pour ses créanciers que le navire qui les portait fut obligé de relâcher à Fréjus où il fut saisi. Bouderbah poursuivi comme banqueroutier frauduleux, aurait sans doute été condamné, si son oncle n'avait envoyé d'Alger l'argent nécessaire pour le tirer de ce mauvais pas. Ses créanciers étant satisfaits, on

éloigna la criminalité de l'action, en alléguant l'ignorance où devait être un maure à l'égard de notre législation commerciale.

Bouderbah était à Alger lorsque les Français vinrent en faire le siége. Il fut au nombre des parlementaires envoyés à M. de Bourmont, lorsque la ville capitula, et fut sur-le-champ en grand crédit auprès de ce général qui le nomma membre de la municipalité. Plein d'animosité contre les Turcs et de convoitise pour leurs richesses, il mit tout en œuvre pour faire chasser d'Alger ceux qui y étaient restés. Bouderbah dont l'esprit est fin et délié et dont les manières sont séduisantes, se maintint dans une bonne position auprès du général Clauzel, successeur de M. de Bourmont. Il fut également au mieux auprès du général Berthézène; mais le duc de Rovigo crut voir dans sa conduite quelque chose de louche. Il le fit surveiller, et crut bientôt avoir acquis la preuve qu'il entretenait des correspondances coupables avec les Arabes. Dans le premier moment de sa colère, il voulut le faire mettre en jugement; mais Mme Bouderbah, qui est française, alla se jeter à ses pieds, et il se contenta de l'envoyer en France. Il paraît que Bouderbah parvint à se justifier aux yeux du ministre qui l'autorisa, peu de mois après à retourner à Alger; mais le duc de Rovigo, fortement prévenu contre lui, ne le laissa pas débarquer. Il alla alors à Paris, où il fut souvent consulté sur les affaires d'Alger. Il devina avec sagacité quelles seraient les conséquences du traité du général Desmichels avec Abdel-Kader, et parla d'une manière remarquable devant la grande commission d'Afrique. Il revint à Alger peu de temps avant l'arrivée du comte d'Er-

lon auprès duquel il fut en grande faveur. Il exerce encore dans ce moment les fonctions d'adjoint du maire, qui lui furent confiées à cette époque.

AHMED-BEN-AHMED-BEN-YOUSOUF. — De la famille des marabouts de Miliana où il était du reste peu considéré. Il s'attacha de bonne heure à la cause française, et rendit quelques services au maréchal Clauzel qui le nomma gouverneur de Bélida avec le titre de khalifa, et autorité sur les tribus des environs de cette ville. Cette combinaison ne réussit pas, et Ahmed fut chassé de Bélida. Il revint à Alger. Il alla ensuite à Oran avec Ben-Omar. A son retour, le général Berthézène lui ayant montré de la méfiance, il s'enfuit à Miliana où le peuple le massacra comme partisan des Français.

ALLAL-OULID-BOUZEID-BEN-CHAOUA.—Allal, fils de Bouzeïd, assassiné à Bouffarik en 1833, fut nommé kaïd de Beni-Khalil, deux mois après la mort de son père, par le général Voirol. Quelques grands de la tribu ne voyant en lui qu'un enfant, refusèrent de lui obéir. Parmi ces mécontents figuraient Mouça-Ben-Chaïb de Douéra, et Allal-Ben-Allal de Dekekna. Oulid-Bouzeïd dut à M. Vergé, qui alla rester quelque temps avec lui, de voir enfin son autorité reconnue; mais son incapacité ayant plus tard été démontrée, il fut remplacé dans ses fonctions de kaïd, et dut se contenter de celles de cheikh de Ben-Chaoua.

ALLAL-BEN-ALLAL. — Ancien kaïd El-Achour de Beni-Khalil. Il habitait le village de Dekekna. C'était un homme d'un caractère sombre et vindicatif, que les bons traitement n'ont pu nous attacher; il avait loué pour peu de chose la ferme de Haouch-Chaouch, où il s'établit en 1834. La construction du camp de Bouffarik l'en éloigna, et il se retira dans les montagnes des Beni-Salah.

ALY-BEN-HAMDAN. — Plus connu sous le nom d'Aly-Ben-El-Khasnadji, était d'une famille de Kourouglis d'Alger. Au débarquement des Français, il combattit vaillamment dans les rangs des Turcs; il se retira à Coléah après la prise de la ville, et prit part à tous les actes d'hostilité des Arabes. Le capitaine Joseph parvint à se l'attacher quelque temps, et alla avec lui à Médéah où il était envoyé en mission auprès de Ben-Omar; mais Aly n'ayant pas obtenu de ses services le prix qu'il désirait, retourna á Coléah. En 1832, il revint à Alger, et se présenta au duc de Rovigo qui le traita bien; mais en sortant de chez lui, il fut arrêté par la police qui le guettait depuis long-temps. Quoique relâché presque aussitôt par ordre du duc, il en conserva du ressentiment, et prit part, peu de temps après, à la grande insurrection de Sougaly. Après l'affaire de Bouffarik, il se retira à Beni-Mouça, où il avait une belle habitation. En 1833, il vint encore à Alger, et offrit ses services au général Voirol, qui les accepta. Il fut alors nommé kaïd de Beni-Mouça; il nous servit dès ce moment avec zèle et fidélité, et nous accompagna dans toutes nos expéditions. A l'ar-

rivée du comte d'Erlon, ses ennemis cherchèrent à le faire destituer; mais ils ne purent y réussir. En 1835, il fut nommé kaïd de Beni-Khalil, son frère devant prendre le kaïdat de Beni-Mouça. Ce changement de position fut de courte durée, car Aly-Ben-El-Khasnadji étant allé régler quelque affaire avec les Hadjoutes, fut assassiné peu de jours après. On dit que ce fut un de ses anciens domestiques, retiré chez les Hadjoutes, qui lui porta le premier coup. Aly-Ben-El-Khasnadji était un homme de cœur et de tête, capable d'être plus que kaïd.

ALY-BEN-SIDI-SAADI. – Ce personnage appartient à une famille de marabouts d'Alger; il se retira à Oued-El-Zeïtoun après la prise de cette ville. Ce fut lui qui prêcha la guerre sainte en 1831 et 1832. Avant cette époque, il avait écrit au général Berthézène, et manifesté l'intention de se rapprocher de nous; mais il mettait un tel prix à son retour, qu'on jugea inutile de répondre à ses lettres. Il ne demandait rien moins que la direction, sans contrôle, de toutes les affaires des Maures et des Arabes, avec la Casbah pour demeure et pour place d'armes. Le silence qui repoussa ces ridicules prétentions ne le découragea pas, et il fit les mêmes offres au duc de Rovigo qui, sans les accueillir, chercha cependant à le gagner et le faire venir à Alger; mais malgré tous les sauf-conduits qu'il lui envoya, il ne put l'y attirer. Après la défaite des Arabes à Bouffarik, Aly-Ben-Saadi se retira à Beni-Ménad.

ALY-BEN-AISSA. — Ben-Aïssa était un célèbre marabout de Flissa, dont l'influence s'étendait sur toutes les tribus Kbaïles, et principalement sur celles de l'Est. Il avait été le disciple chéri de Sidi-Abderrhaman, un autre marabout, non moins célèbre, dont la mémoire est en grande vénération chez les Musulmans; il habitait le mont Jurjura, et faisait beaucoup de bien; il a eu des rapports assez fréquents avec la famille Hamdan d'Alger. Le chef de cette famille logea chez lui lors du voyage diplomatique qu'il fit à Constantine, sous l'administration du duc de Rovigo. Ce général avait compris que Ben-Aïssa était un homme que nous devions chercher à nous attacher, et il lui écrivit plusieurs fois des lettres assez maladroites qui n'obtinrent que des réponses polies, mais vagues. Cette correspondance insignifiante fut de courte durée. Depuis lors, nous avons été sans relations avec Ben-Aïssa; mais nous avons su qu'il n'avait usé de son influence que dans un but pacifique. Ben-Aïssa est mort dans l'été de 1835; il était très vieux; il conserva jusqu'à la fin, dans toute sa vigueur, un esprit qui n'était pas dépourvu de lumières. Son neveu, du même nom que lui, l'a remplacé.

ALY-BEN-AOUDA. — Il était, sous les Turcs, cavalier de l'agha. Sa famille habitait Bouaguel depuis trois générations. Le général Voirol le nomma cheikh de tout le Merdjia. Peu de temps après, le kaïd El-Arbi le choisit pour son lieutenant. C'est un homme qui a du courage et du jugement; il est maintenant au nombre de nos ennemis.

ALY-BOUCHICHA. — Il est cheikh d'Oulad-Chebel, où il a plusieurs propriétés ; il a été long-temps notre ennemi, mais maintenant il paraît s'être rapproché de nous de bonne foi. C'est un jeune homme qui a de la moralité et de la sagesse ; il a été quelque temps kaïd de Beni-Khalil sous le comte d'Erlon.

ALY-BEN-EL-GALATI. — Marabout et homme influent de Miliana. Nous avons parlé dans le livre XIII, des intrigues auxquelles il se livra pour brouiller le général Voirol avec le général Desmichels ; il mourut du choléra à Mascara en 1834.

ALY-BEN-NEGRO.—Il était secrétaire intime du dey Hussein, qu'il ne suivit pas dans son exil. C'est un homme très âgé, très riche et très studieux. Il vit de la manière la plus paisible, et s'est toujours refusé à rentrer aux affaires. Il a deux fils, Mustapha et Mohammed. Le premier fait peu parler de lui ; le second fut très avant dans les bonnes grâces du général Berthézène, qui se servait de lui dans ses relations avec l'agha Mahiddin, dont il était l'ami intime. S'étant rendu suspect au duc de Rovigo, à cause de quelque correspondances peu innocentes avec les Arabes, il s'enfuit à Cherchel. En 1834, les troubles qui agitèrent cette ville le forcèrent à s'en éloigner avec El-Barkani que les factieux en avaient expulsé. Le général Voirol lui permit de revenir à Alger. Le comte d'Erlon le nomma assesseur au tribunal supérieur ; mais un abus de confiance commis au préjudice d'Ibrahim-Ben-Mustapha-Pacha,

le fit destituer. Sa jeunesse a été fort orageuse et fort déréglée. Il a reçu deux fois la bastonnade sous les Turcs, malgré le crédit de son père à qui il a causé beaucoup de chagrin.

AOUED-BEN-ABDEL-KADER.—Sid-Aoued était sous les Turcs cadi maleki d'Alger. C'était un homme instruit, ferme et loyal. Il jouissait dans toute la province d'une réputation méritée de sagesse et de vertu. On raconte qu'un jour un homme puissant qui avait un procès à son tribunal, se présenta à lui avec une lettre de recommandation d'Hussein-Pacha. Le cadi après l'avoir lue, se leva, se retira chez lui, et cessa de paraître dans le lieu où il rendait la justice. Le Dey lui ayant fait demander pourquoi il abandonnait ainsi ses fonctions, il répondit avec courage, que puisque le prince voulait que l'on jugeât les affaires par recommandation, et non d'après la loi du prophète, son ministère devenait inutile.

Après la prise d'Alger, il se retira à Bélida, dont les habitants le reconnurent pour cadi. En 1834, le général Voirol le nomma Muphty d'Alger, après le commencement de trouble qui agita cette ville par suite de la conversion d'une musulmane à la religion chrétienne. Nous avons parlé de cette affaire dans la première partie de ce volume, et nous avons dit pourquoi Sid-Aoued ne fut pas installé dans ses fonctions. Sous le comte d'Erlon il fut nommé cadi d'Alger. Il mourut du choléra dans cette ville en 1835.

ARBI (EL) BEN-BRAHIM. — El-Arbi étant encore enfant, succéda à son père cheikh de Beni-Salah. C'était un homme résolu et qui connaissait bien les affaires. Il fut nommé kaïd de Beni-Khalil par le général Berthézène, et destitué peu de temps après sous l'administration de l'agha Mahiddin. Dans le mois de juillet 1834, il fut rappelé au kaïdat, en remplacement d'Oulid-Ben-Chaoua que l'on trouvait trop faible. Ben-Omar, qui remplissait alors les fonctions temporaires de commissaire du général en chef dans l'Outhan de Beni-Khalil, contribua puissamment à sa nomination. Il fit valoir l'avantage, très grand en effet, d'avoir pour nous la tribu de Beni-Salah, ce qui devait être une conséquence de cette nomination; mais on fut si pressé de le nommer qu'on n'exigea pas même qu'il vînt chercher son brevet à Alger, d'où l'éloignait un serment qu'il disait avoir prêté après le meurtre juridique d'El-Arbi-Ben-Mouça et de Meçaoud. Il résulta de cette précipitation qu'El-Arbi se crut un personnage indispensable, et que dans toute circonstance il agit comme tel.

Le premier acte de son administration fut de déclarer aux Français qui se présentèrent au marché de Bouffarik, lorsqu'il le présida, que leur présence ne pouvait être considérée que comme une déclaration de guerre, et que par conséquent ils ne pouvaient plus y revenir que pour combattre. Cette déclaration était d'autant plus insolente que parmi ces Français se trouvait un aide-de-camp du général en chef qui était là par son ordre. Le lendemain de cet événement El-Arbi écrivit au général en chef qu'il avait été obligé de prendre ce langage pour éviter les plus grands

malheurs, et éloigner les Français que les Arabes avaient résolu d'égorger; mais tout prouve au contraire que, dans cette circonstance, El-Arbi épousa les passions de quelques personnes qui avaient intérêt à nous éloigner du marché. Ben-Omar ne fut pas étranger à cette affaire. Au reste, El-Arbi disait dans sa lettre, que si nous voulions fréquenter le marché de Bouffarik il fallait en prendre la police, et y envoyer des troupes tous les lundis, ce qu'on ne jugea pas à propos de faire sous le comte d'Erlon. Peu de temps après, la guerre ayant éclaté de nouveau, El-Arbi se mit ouvertement dans les rangs de nos ennemis. Il mourut du choléra-morbus en 1835.

ARBI (EL) BEN-KAIA. — El-Arbi, cheikh du canton d'Oulad-Bessam dans Khachna, fut nommé kaïd de ce Outhan après la mort d'El-Mokhfy, au mois de juillet 1834. Il fut désigné au choix du général en chef dans une assemblée générale qui fut présidée par le chef du bureau arabe. El-Arbi est un homme sage et ami de l'ordre. Il est sans fanatisme apparent, quoique très attaché à sa religion, dont il suit les préceptes avec rigidité.

ARBI (EL) BEN-MOUÇA.—Il était sous les Turcs interprète du Khodja-El-Kheil. Il fut nommé kaïd de Beni-Khalil par l'agha Mahiddin. Après les événements du mois d'octobre 1832, accusé de fomenter des troubles dans le pays, il fut attiré à Alger par un sauf-conduit que lui donna le duc de Rovigo, arrêté et décapité.

Nous avons fait connaître les détails de cette fâcheuse affaire dans la première partie de ce volume.

ARIBI (EL). — Sidi-El-Aribi, chef de la tribu de ce nom et en même temps d'une des plus anciennes familles de la province d'Oran. Il ne prit jamais une part très active aux guerres de ses compatriotes contre les Français. Il se trouvait par sa position naturellement éloigné du théâtre de la guerre, et il se montrait peu soucieux de s'en rapprocher.

Après avoir reconnu l'autorité d'Abdel-Kader, El-Aribi conspira contre lui. Il fut arrêté, mis en jugement et condamné à mort. Il mourut en prison du choléra. Il possédait une belle habitation en pierre, entourée de beaux jardins, sur les bords du Chélif, à une lieue de Mazouna. Il a laissé quatre fils, dont le plus jeune n'a que sept ans. L'aîné Sidi-Chaaban a été nommé kaïd des Oulad-Sidi-El-Aribi par Abdel-Kader. Il n'a pas beaucoup d'expérience. C'est son oncle Sidi-Mohammed qui conduit véritablement les affaires de la tribu.

CHADELIE. — Kaïd des Beni-Chougran dans la province d'Oran. C'est un homme très brave, de mœurs faciles, et qui, lorsqu'il n'a pas craint de se compromettre, s'est montré bien disposé pour nous. Après la prise de Mascara et la rentrée des troupes françaises à Oran, Abdel-Kader lui donna l'ordre d'aller arrêter quelques Kourouglis d'El-Calah qui avaient envoyé une députation au maréchal Clauzel. Il obéit, mais il

fit prévenir sous main ces hommes, qui se retirèrent à Mostaganem.

CHAOUCH-KOUIDER-BEN-REBEHHA.—Kouider était sous les Turcs chaouch de l'agha. Il exerçait ces fonctions au moment de l'arrivée des Français à Sidi-Féruch. Une balle lui traversa les deux joues à la bataille de Staouéli. Après la prise d'Alger, il se retira chez ses compatriotes les Hadjoutes qui, sans le reconnaître pour chef, avaient grande confiance en lui. Il profita plusieurs fois de son influence pour les engager à la paix. En 1833 il eut une entrevue avec M. de la Moricière, alors chef du bureau arabe. En 1834, après la paix faite avec les Hadjoutes, il fut nommé kaïd de cette tribu par le général Voirol, qui l'indemnisa en outre des pertes qu'il avait faites pendant la guerre, à laquelle il ne prit personnellement aucune part. Peu de temps après, il épousa une jeune et belle femme, et oublia tout dans ses bras. Sa négligence à remplir les devoirs de sa charge, ne contribua pas peu, sous le comte d'Erlon, à rallumer la guerre. Il se retira alors totalement des affaires pour vivre obscur à Bélida.

Abdel-Kader s'étant arrogé le droit de souveraineté sur les Hadjoutes, leur donna un autre kaïd.

Kouider est un homme de 65 ans, vert encore et bien conservé. Il a des manières tout-à-fait distinguées.

KOUIDER-BEN-CHAABAN.— Cheikh d'Oulad-Fayed dans le Sahhel. C'est un fort honnête homme qui nous sert avec fidélité. En 1834 il arrêta et livra à la justice

française deux Arabes qui avaient assassiné deux Européens à la Pointe-Pescade. En 1835, il reçut plusieurs blessures dans une attaque des Hadjoutes.

FARHAT-BEN-SAID. — Farhat appartient à une très ancienne famille de la province de Constantine, qui était alternativement avec celle de Ben-Gana en possession de la charge de cheikh des Arabes du Sahara, charge à la nomination des Beys. Il l'exerçait au moment de l'arrivée des Français en Afrique. Ahmed-Bey se méfiant de lui, le destitua à la fin de 1830, et mit à sa place son oncle maternel Bouzeïs-Ben-Gana. Farhat se mit alors en pleine révolte, et depuis cette époque il lutte contre Ahmed. Nous avons fait connaître dans la partie historique de cet ouvrage ses négociations avec le duc de Rovigo. Depuis, il n'a cessé d'écrire aux généraux qui se sont succédés en Afrique, pour les presser de marcher sur Constantine. Tantôt, ne songeant qu'à fixer l'attention sur la facilité de l'entreprise, il dit qu'à sa voix toutes les tribus se lèveront et marcheront à la suite des Français pour renverser Ahmed-Bey; tantôt, oubliant ce qu'il vient de dire à cet égard pour ne nous donner que des assurances de dévouement personnel, il dit que son amitié pour les Français lui a attiré la haine de tous les Arabes.

Farhat habite dans ce moment les environs d'Oulad-Djelal, ville de l'importance de Bélida, située sur l'Oued-Djidi. La plupart des tribus qu'arrose cette rivière reconnaissent son autorité, qui s'étend au nord jusqu'à celle de Mekhagueli, à trois journées de marche d'Oulad-Djelal.

GOMARY (El). Un des cheikhs les plus influents de l'Angad, se révolta contre Abdel-Kader en 1834, avec Mustapha-Ben-Ismaël. A la chute de ce parti, Abdel-Kader lui pardonna et le nomma kaïd. Ayant recommencé à intriguer en 1835, il fut arrêté et pendu à Mascara. Fershat fut nommé kaïd d'Angad à sa place; mais la veuve d'El-Gomary, femme d'une énergie peu commune, parcourut le pays avec ses enfants et parvint à leur conserver de nombreux partisans. Après l'expédition de Mascara, ces jeunes gens réunirent quelques troupes et marchèrent vers Tlemecen pour débloquer le Méchouar, s'unir à Mustapha-Ben-Ismaël, et marcher avec lui contre l'Émir; mais ils furent battus par Abdel-Kader. L'aîné fut blessé mortellement dans le combat.

HAMDAN-BEN-AMIN-EL-SECCA, dit BOURKAIB. — Hamdan appartient à une famille qui, sous les Turcs, a occupé des emplois assez élevés dans l'administration des finances. Quant à lui, il faisait à Alger un petit commerce d'étoffes grossières; mais ayant dissipé de l'argent qui lui avait été confié, il tomba dans le plus grand discrédit, et par suite dans la misère, où il était plongé à l'époque de la conquête. Heureusement pour lui, il était allié d'Ahmed-Bouderbah qui était fort bien auprès M. de Bourmont. Ce fut par son moyen qu'il obtint la charge d'agha le 8 juillet 1830. Cette nomination dut surprendre, car Hamdan ne jouissait à Alger d'aucune considération, et il n'était pas même connu des Arabes de l'extérieur.

Dans l'exercice de ses fonctions, Hamdan se montra

cupide comme tous ceux qui passent subitement d'une position humiliante à un rang élevé. On l'accuse d'avoir plusieurs fois vendu ses services à ceux qui avaient affaire à lui. Nous avons raconté, dans la partie historique, comment il quitta ses fonctions. Obligé de s'éloigner d'Alger, il y revint sous le duc de Rovigo qui l'en chassa de nouveau; il alla alors à Paris, où il fut assez bien reçu; il présenta au ministre un long mémoire des pertes qu'il disait avoir faites en servant les Français; mais une enquête, faite à Alger, prouva qu'il n'avait rien à réclamer, et que tout ce qui lui avait été dû, lui avait été payé.

Hamdan rentra à Alger à l'époque de la nomination du comte d'Erlon aux fonctions de gouverneur général; il chercha à tromper ce général par les ruses les plus grossières; il est tombé maintenant dans la plus grande obscurité; il a épousé une française.

HAMDAN-BEN-OTHMAN-KHODJA. — C'est un homme d'esprit et plus éclairé que ne le sont les Maures; il était très avant dans la faveur d'Hussein-Pacha; il nourrit contre les Français une haine dont, plus que tout autre, il devrait connaître l'impuissance. Son fils Hassan, qui a été élevé à Paris, et qui ne manque pas de mérite, partage en tout les sentiments de son père; de sorte que cette famille, que quelques lumières devraient rapprocher de nous, se tient à l'écart et connaît assez peu ses intérêts pour bouder un ordre de choses dans lequel il n'aurait tenu qu'à elle de se créer une position. Il est vrai que celle qu'elle occupait sous la do-

mination des Turcs était si brillante, que sa perte a dû lui laisser de vifs regrets.

Nous avons parlé des négociations auxquelles fut employé Hamdan sous le duc de Rovigo; il est dans ce moment à Paris où il suit un procès; il y est, de plus, l'agent à peu près avoué du bey de Constantine; il a publié contre l'administration d'Alger un ouvrage, où, parmi beaucoup d'exagération et de mauvaise foi, se trouvent malheureusement plus d'une vérité accusatriee.

HAMOUD. — Il était, sous les Turcs, cheikh des cheikhs de Beni-Khalil; il succéda à son père dans cette charge à l'âge de sept ans. C'est un homme doux et conciliant qui, par besoin de l'ordre et par caractère, s'attache facilement au pouvoir; il fut nommé kaïd de Beni-Khalil après la mort tragique d'El-Arbi-Ben-Mouça; mais il abandonna ses fonctions par suite de quelques désagréments qu'il éprouva de la part du lieutenant-colonel Merat, alors grand-prévôt de l'armée. Cet officier supérieur avait voulu le faire arrêter au sujet de l'assassinat d'un juif, commis sur son territoire, quoiqu'il eût conduit lui-même à Alger ceux qui paraissaient être les auteurs de ce crime.

Au mois de juin 1834, Hamoud fut nommé cheikh d'Hamaïd, et quoique ses fonctions fussent au-dessous de celles qu'il avait exercées, il les accepta. Après la mort d'Aly-Ben-El-Khasnadji, il fut nommé kaïd de Beni-Khalil pour la seconde fois. Il s'est toujours conduit avec nous d'une manière franche et loyale; il habite le beau village de Guerouaou.

HAZNAOUY. — Il est cheikh de Hanancha, tribu puissante de la province de Constantine, située sur les limites de la Régence de Tunis. Cette tribu est divisée en deux factions. Celle de Haznaouy, et celle de son oncle qui tient pour Ahmed-Bey. Quant à Haznaouy, il est ennemi d'Ahmed. Après l'occupation de Bône par les Français en 1832, il attaqua les troupes de Mohammed-Ben-Aïssa-El-Barkani, général d'Ahmed, qui venait d'évacuer cette ville, et obtint quelque avantage sur elles. Depuis cette époque, il nous a écrit plusieurs fois pour nous engager à faire l'expédition de Constantine.

IBRAHIM-BEY. — Ibrahim, ancien bey de Constantine, fut destitué en 1822 par Hussein-Pacha. Il se retira à Médéah, où il était encore en 1830. Il y vivait paisible au sein de sa famille lorsque, pour son malheur, Mustapha-Ben-Mezrag, bey de Tittery, le lança de nouveau sur la scène politique. Ce Bey ayant pris la folle résolution de lever contre les Français l'étendard de la révolte, et s'étant revêtu du titre de pacha, l'envoya à son collègue de Constantine pour l'engager à reconnaître son autorité. Ahmed ne le laissa pas arriver jusqu'à lui, déclara qu'il ne reconnaîtrait jamais son collègue pour son souverain, et prit pour lui-même le titre de pacha. Ibrahim revint donc à Médéah sans avoir réussi dans sa mission. Sa rentrée dans les affaires ayant réveillé en lui une ambition qui sommeillait depuis huit ans, il voulut travailler pour son propre compte, et se fit des partisans que Mustapha ne tarda pas à lui enlever par ses largesses. Crai-

gnant alors la vengeance d'un homme qu'il avait irrité, il se retira dans le Sahara auprès de Farhat-Ben-Saïd, et prit part à la guerre de ce cheikh contre Ahmed-Bey. Après la première défaite de Farhat, il se retira à Tunis. C'était à l'époque où le Bey de cette Régence était en négociation avec le général Clauzel pour la cession de la province de Constantine. Cette circonstance fit bien accueillir un homme qui pouvait donner d'utiles renseignements sur un pays qu'il avait administré; mais le gouvernement français n'ayant pas jugé convenable de sanctionner les arrangements du général Clauzel avec Tunis, Ibrahim ne fut plus considéré que comme un être inutile, et par conséquent importun. En 1831, il se rendit à Bône auprès du commandant Houder. Il abusa de sa confiance trop aveugle, pour lui enlever la citadelle de cette ville, ainsi que nous l'avons raconté en détail dans la partie historique. Après la troisième et définitive occupation de Bône par les Français, il se retira à Bizerte, d'où il sortit pour venir se faire battre, avec ses partisans, sous les murs de Bône par le général Monck d'Uzer. Après cette dernière mésaventure, il s'enfuit à Médéah, où il retrouva sa famille. La haine d'Ahmed-Bey l'y poursuivit, et on le trouva assassiné dans son domicile en 1833. Sa famille s'est réfugiée à Alger; il laissa deux fils, qui sont entrés à notre service.

IBRAHIM-BOSNIAC. — Ibrahim-Bosniac, que nous avons long-temps connu sous la qualification de Kaïd-Ibrahim, est un Turc de Salonique qui, comme tant d'autres, vint chercher fortune à Alger. Il se distingua

dans plusieurs circonstances, et parvint à des grades élevés dans la milice turque. Après le départ d'Oran du bey Hassan, sous les ordres duquel il se trouvait alors, il prit du service auprès du khalifa du prince de Tunis qui, d'après les arrangements du général Clauzel, devait le remplacer. Quelques parties de la province reconnurent l'autorité de ce prince. Son drapeau fut reçu et arboré à Mostaganem par l'influence du cadi El-Hadji-Mohammed qui se prononça en sa faveur. Mais bientôt ce cadi fut assassiné par le parti contraire, et la ville de Mostaganem fut sur le point d'abandonner la cause du nouveau Bey. C'est alors que le kaïd Ibrahim y fut envoyé avec deux cents Turcs d'Oran; il parvint à mettre un terme aux troubles qui l'agitaient. Peu de temps après, il reçut la nouvelle que les arrangements pris avec Tunis n'ayant pas été approuvés par le ministère, le beylik d'Oran serait directement administré par l'autorité française. Ibrahim passa alors avec ses Turcs au service direct de la France; il déploya pendant plus de deux ans beaucoup de zèle et d'activité dans le commandement de Mostaganem, et eut plusieurs combats à soutenir contre les Arabes avec lesquels il finit cependant par vivre en paix.

Après l'occupation de Mostaganem par les troupes françaises en 1833, il se retira à Oran avec une pension de 6,000 francs. Il y resta jusqu'à l'arrivée en Afrique du comte d'Erlon. Il se rendit alors à Alger et fut mis en rapport avec le gouverneur, qui conçut de l'estime pour lui. Après l'affaire de la Mocta, le gouverneur l'envoya à Oran où les Douers et les Zméla le reconnurent pour chef. Il reçut quelques mois après, la décoration de la Légion d'honneur. Lorsque l'armée mar-

cha sur Mascara, le maréchal Clauzel et le duc d'Orléans le proclamèrent Bey de cette ville, où on renonça cependant bientôt à l'installer. Il dut se contenter d'être bey de Mostaganem où il était plus facile de l'établir. Ibrahim n'a pas répondu dans ces derniers temps à ce que ses antécédents faisaient espérer de lui.

IBRAHIM-BEN-MUSTAPHA-PACHA. — Ibrahim, fils du pacha Mustapha, est l'habitant le plus nul et le plus inoffensif de la Régence. Il habite Alger où il jouit de beaucoup d'aisance. On l'a affublé de la décoration de la légion d'honneur, sans motif et sans raison, dans un voyage qu'il fit à Paris en 1832. C'est, du reste, un fort honnête homme.

ISMAEL-BEN-KADI. — Un des cheikhs des Douers de la province d'Oran. C'est lui dont l'arrestation opérée par ordre d'Abdel-Kader, fut une des causes de la guerre en 1835. C'est un homme fort brave, mais peu considéré des siens.

LAKDAR-BEN-TALEB. — Cheikh des Arib d'Hamza. Il a écrit plusieurs fois au général en chef pour l'assurer de ses dispositions amicales. Lorsque Hamza fut envahi par les Oulad-Maadi, il se retira à Merdjanah où Ahmed-Bey, à qui il était suspect, le fit enlever par trahison. Il resta long-temps en son pouvoir.

LACALLE-OULID-DOUADJ.—Kaïd de Mazouna. Il était autrefois célèbre par sa puissance et sa bravoure. Il appartient à une famille qui possède, dit-on, de fort grands trésors. Plusieurs contes populaires courent à ce sujet.

MOHAMMED-BEN-AISSA-EL-BARKANI. — El-Barkani appartient à une famille fort ancienne et fort puissante des Beni-Menasser, dans laquelle les fonctions de cheikh sont héréditaires. Après la prise d'Alger, la ville de Cherchel le reconnut pour kaïd, dignité dans laquelle il fut également reconnu par le général Clauzel. Pendant toute son administration, il a cherché à entretenir avec nous des relations amicales et de commerce. Cependant il ne fut point complètement étranger à l'insurrection de 1832, puisqu'il paraît que du biscuit fut expédié de Cherchel au camp des insurgés à Soug-Aly. En 1834, un droit que les besoins de l'administration le forcèrent de mettre sur les navires chargés qui sortaient du port de Cherchel, servit de prétexte à ses ennemis pour l'expulser de cette ville. Nous avons fait connaître dans la partie historique les détails de cette petite révolution. Après son expulsion de Cherchel, El-Barkani se retira chez les Beni-Menad. Lorsqu'Abdel-Kader marcha contre Mouça-El-Darkaoui, il alla offrir ses services à l'Émir qui les agréa. Il était au combat d'Amoura, et poursuivit Mouça jusqu'à Bourakia. Abdel-Kader le nomma bey de Médéah.

Il existe un autre Ben-Aïssa El-Barkani, général du bey de Constantine.

MOHAMMED-BOUZEID.—Il est cheikh d'un douar des environs de Frendah, et renommé dans tout le Sahara par une valeur que l'on regarde presque comme surhumaine. De l'aveu de tous les Arabes, c'est, les armes à la main, l'homme le plus redoutable de cette contrée. Son père ayant été tué par des hommes d'une tribu voisine, il jura qu'il tuerait autant d'hommes de cette tribu qu'il en rencontrerait. Il a tenu son terrible serment, et en a tué, dit-on, quarante de sa main. Abdel-Kader le retint à Mascara dans un voyage qu'il y fit, et ne lui permit de quitter cette ville qu'avec la promesse qu'il bornerait là sa vengeance. Mohammed-Bouzeïd, semblable en tout au Samson des Hébreux, est très passionné pour les femmes. Un jour qu'il voyageait avec une maîtresse qu'il venait d'enlever, il tomba au milieu de sept de ses ennemis. Il en tua trois et mit les autres en fuite. Pendant qu'il était à Mascara, il vit un jour chez un officier de la légation française, un charmant portrait de femme. Il en fut si frappé qu'il dit à cet officier : « Si tu veux faire venir l'original de ce portrait, tu le mettras d'un côté, je mettrai de l'autre mes trois femmes et tout ce que je possède, nous nous battrons, et le vainqueur emportera le tout. »

MOHAMMED-BEN-ISMAEL-EL-MEZARY.—El-Mezary est devenu célèbre dans le moment où j'écris. C'est le premier Arabe qui ait quitté Abdel-Kader dans la dernière lutte. Il était encore avec lui au combat de l'Habra où il fut blessé. Il est neveu de Mustapha-Ben-Ismaël dont il partagea la révolte contre l'Émir en 1834.

Non seulement Abdel-Kader lui pardonna, mais encore il chercha à se l'attacher en le nommant agha. El-Mezary paraissait lui être si dévoué, qu'en 1835 il arrêta son propre neveu, Ismaël-Ben-Kadi qui s'opposait aux ordres d'Abdel-Kader au sujet de l'éloignement d'Oran des Douers et des Zméla. On sait que ce fut une des causes de la reprise des hostilités entre les Français et l'Émir. Après l'affaire de la Mocta, El-Mezary cessa d'être agha et fut nommé kaïd de Flita. Après la prise de Mascara, Abdel-Kader lui montra une méfiance qui paraît avoir décidé sa défection. Il se rendit à Mostaganem et de là à Oran où le maréchal Clauzel, qui se disposait à marcher sur Tlémecen, le reçut fort bien. Il fit l'expédition de Tlémecen et s'y conduisit vaillamment et en homme qui connaît la guerre. Il est dans ce moment à Oran avec son oncle Mustapha.

MOHAMMED-EL-BAGHDADI. — Il est chef de la tribu d'Altaf et allié d'Abdel-Kader dont le frère a épousé sa fille. En 1834, il écrivit au général en chef pour lui conseiller de nommer un agha qui aurait toute la puissance à l'extérieur, puisque nous ne pouvions, ou ne voulions en faire usage nous-mêmes. Il se désignait lui-même en termes assez clairs comme le seul capable de remplir ce poste. Cette démarche avait été concertée entre lui et Abdel-Kader qui, pour rendre plus facile l'exécution de ses projets ambitieux, désirait avoir dans la province d'Alger un agha à sa dévotion.

MOHAMMED-BEN-MOHAMMED. — Cheikh d'Ammal dans l'Outhan de Khachna. C'est un homme qui a

toujours travaillé à rendre les routes sûres sur son territoire, et à donner de l'activité aux relations commerciales de sa tribu. Cependant il fut accusé en 1835 d'avoir écrit aux Amaraoua, pour les engager à attaquer la garnison française de la Maison-Carrée. Mis en jugement pour ce fait, qui ne put être prouvé, il fut acquitté par le conseil de guerre à une forte majorité.

MOHAMMED-EL-MOKHFY. — Il était d'une famille de marabouts. Il fut nommé kaïd de Khachna par le général Berthézène. Nous avons fait connaître le rôle qu'on lui fit jouer sous le duc de Rovigo dans la tragique aventure de Meçaoud et d'El-Arbi-Ben-Mouça. Sous le général Voirol, il fut destitué par suite de quelques plaintes qui s'étaient élevées contre lui; mais il fut bientôt réintégré dans ses fonctions. Il mourut de la goutte en 1834.

MOHAMMED-MAHIDDIN-BEN-MOUBAREK.—Sidi-Mohammed était un marabout de Coléah, dont le nom était en vénération dans toute la Régence. Il vivait dans un état presque continuel de contemplation ascétique, et dépensait en charités les revenus d'une fortune assez considérable. Il était, du reste, sans fanatisme. Tous les Chrétiens qui ont été en rapport avec lui, n'ont eu qu'à s'en louer. Il n'est jamais sorti de sa bouche que des paroles de paix et d'union. Cependant le duc de Rovigo le fit arrêter après la grande insurrection de Soug-Aly. Il passa près de deux ans enfermé à la Casbah à Alger. Enfin, après la paix qui fut faite avec les




Hadjoutes en 1834, le général Voirol le rendit à la liberté. Ce général comptait se servir de Sidi-Mohammed comme du meilleur instrument qu'il pût employer, pour consolider le système de fusion et de pacification qu'il avait adopté. Il lui fut en effet très utile. Malgré son grand âge, il n'hésita jamais à se transporter partout où sa présence pouvait être nécessaire au maintien de l'ordre et de la paix. Le comte d'Erlon, qui succéda au général Voirol, en faisait personnellement très grand cas; mais la fausse politique dans laquelle il se laissa engager, ayant rallumé la guerre dans la province d'Alger, Sidi-Mohammed parut suspect parce qu'il continua à avoir avec les Hadjoutes des relations fort naturelles de voisinage et d'amitié. Son neveu fut même arrêté à Alger par l'officier supérieur à qui le comte d'Erlon avait jugé convenable de donner le titre d'agha. Ce jeune homme fut bientôt relâché; mais plusieurs autres circonstances ayant fait connaître à Sidi-Mohammed que sa position auprès de l'autorité française n'était plus la même que sous le général Voirol, il craignit d'être enlevé de Coléah, comme il l'avait été sous le duc de Rovigo, et résolut de s'éloigner de cette ville. Il voulut aller à Boualouan où il avait une propriété. Il fit ce voyage par un fort mauvais temps, et mourut en route d'abattement et de fatigue. Il avait 70 ans. Ceux qui ont hâté la mort de cet homme de bien, peuvent se vanter d'avoir rendu à la colonie un des plus mauvais services qu'on pouvait lui rendre.

Sidi-Mohammed avait un cousin Sidi-Allal qui mourut quelque temps avant lui et qui jouissait aussi d'une certaine réputation; mais il ne le valait pas, bien s'en faut.

MOHAMMED-BEN-ZAMOUN. — Le fameux Ben-Zamoun dont il a été si souvent question dans les premières années de l'occupation, était sous les Turcs un des officiers les plus influents de l'agha, qui lui confia à plusieurs reprises des missions fort importantes. Il commandait le contingent de la puissante tribu de Flissa à la bataille de Staouéli. Après la prise d'Alger, il se retira dans cette tribu et s'établit à la ferme de Chennécha qui lui appartient. Nous avons fait connaître dans le premier volume ses négociations avec M. de Bourmont, et les conseils qu'il lui donna, conseils qui, malheureusement ne furent pas suivis. Ben-Zamoun, obligé de renoncer au rôle d'intermédiaire qu'il aurait voulu jouer entre nous et les Arabes, se déclara notre ennemi le plus acharné. Ce fut lui qui attaqua la garnison française de Bélida en 1830, et qui fut à la tête des deux insurrections de 1831 et 1832. Indigné de la manière molle dont se conduisirent les Arabes à l'affaire de Bouffarik, il jura qu'il ne se mêlerait plus de leurs affaires, et depuis cette époque, il a vécu tranquille dans sa ferme.

MUSTAPHA-BOU-MEZRAG.—C'était un Turc de l'Asie mineure qui parvint à la dignité de bey de Titery sous Hussein-Pacha. Nous avons fait connaître comment, après la prise de Médéah, il fut forcé de se rendre au général Clauzel qui l'envoya en France. Après quelques mois de séjour dans ce pays, il obtint l'autorisation d'aller à Smyrne où il est sans doute encore.

Son fils, qui était resté dans la Régence, prit une part très active à l'insurrection de 1831, par suite de

laquelle il parvint à établir son autorité à Médéah d'où ses débauches et sa mauvaise conduite le firent bientôt chasser. Il y laissa sa mère et ses sœurs, qui ne voulurent pas le suivre. Ne sachant que devenir, il se jeta dans le parti d'Ahmed-Bey. Il vanta tellement à celui-ci la beauté d'une de ses sœurs, qu'Ahmed voulut l'avoir pour femme. Oulid-Bou-Mezrag la lui promit, et Ahmed envoya à Médéah 50 de ses cavaliers pour la lui ramener; mais les habitants de la ville ne voulurent pas la laisser partir, sa mère ayant déclaré qu'elle ne consentait pas à ce mariage. Oulid-Bou-Mezrag mène depuis cette époque une vie très aventureuse. Il paraît de temps à autre avec quelques cavaliers dans la plaine d'Hamza; mais il est sans influence dans la province, et Ahmed a en lui un auxiliaire bien peu utile.

MAHIDDIN (El-Hadji) EL-SGHIR-BEN-MOUBAREK. — Mahiddin, de la famille des marabouts de Coléah, fut nommé agha des Arabes par le général Berthézène. La partie historique de cet ouvrage a fait connaître tous les actes de sa vie politique. Après l'affaire de Bouffarik, il se retira à Beni-Menad où il jouissait d'une grande considération. Lorsqu'Abdel-Kader marcha contre Mouça-El-Darkaoui, il s'attacha à sa fortune et fut nommé par lui bey de Miliana. La guerre ayant ensuite éclaté entre nous et l'Émir, il chercha à nous susciter des ennemis dans toute la province d'Alger; il commandait les Hadjoutes et toutes les autres tribus de l'Outhan-d'El-Sebt, à la petite affaire d'Affroun, le 18 octobre 1835; il a une intrigue amoureuse à Alger, où il

est venu souvent dans ces derniers temps, sans que la police s'en soit doutée.

MEÇAOUD-BEN-ABDELOUED. — Il était, du temps des Turcs, cavalier de l'agha. Après la prise d'Alger, il fut kaïd d'El-Sebt; il partagea, sous le duc de Rovigo, le sort d'El-Arbi-Ben-Mouça.

MEÇAOUD (El-Hadji) BEN-ZÉCRY. — Cet Arabe appartient à une famille très ancienne de la province de Constantine. Cependant son père exerçait les fonctions assez modestes de courrier du cabinet du Bey. Quant à lui, retiré à la campagne depuis son enfance, il était presque inconnu, lorsqu'Ahmed-Bey, ou plutôt sa police, se mit à le suspecter de je ne sais quelle machination. Craignant d'être arrêté, il se réfugia à Zamora. Étant dans cette ville, il se mit en relation avec Oulid-Ourebehha, et avec Boucetta de Bougie. Ces deux hommes, qui étaient alors en correspondance très suivie avec le général Voirol, lui présentèrent Ben-Zécry comme un personnage très important qu'il pouvait être utile de s'attacher. En conséquence, il fut autorisé à venir à Alger où le gouvernement lui accorda une pension annuelle de 6,000 fr. La nullité de Ben-Zécry ne tarda pas à être reconnue; mais pour ne pas revenir trop brusquement sur ce qu'on avait fait, on lui continua son traitement, qui fut cependant légèrement diminué en 1834. Peu de temps après son arrivée à Alger, il fut établi au fort de l'Eau pour garder ce point avec quelques cavaliers que le gouvernement

paya beaucoup plus cher que ne le valaient les services qu'ils pouvaient rendre. Ces cavaliers furent supprimés le 16 juin 1834.

Après la réunion des Arib à Rassouta, Ben-Zécry fut nommé kaïd de cette tribu, il l'est encore dans ce moment.

MUSTAPHA-BEN-CHERGUY.—Il était, sous les Turcs, cavalier de l'agha; ayant eu querelle avec un de ses chefs, il passa au service du bey d'Oran, puis à celui du bey de Constantine. Il revint ensuite à Bélida, sa patrie, où il était à l'époque de la prise d'Alger. Il fut nommé hakem de Bélida par le duc de Rovigo, le 12 novembre 1832. Il a été remplacé sous le comte d'Erlon par Abdel-Kader-Ben-Grili. Mustapha-Ben-Cherguy est un homme de mœurs faciles et d'esprit conciliant.

MUSTAPHA-BOUDERBAH. — Oukil de la Mecque et Médine, où il fait, dit-on, mieux ses affaires que celles de la corporation; il a été négociant à Marseille, et parle un peu le français; il est très souple et très obséquieux.

MUSTAPHA-BEN-ISMAEL. — C'est un vieillard de soixante-quinze ans qui a toujours été dans une position élevée, et qui possède au plus haut degré l'habitude du commandement. Il était agha du bey d'Oran sous les Turcs; il est de la tribu des Douers de la province d'Oran. Lorsque nous occupâmes cette ville en 1830, nous lui fîmes des avances qui furent repous-

sées. Il paraît cependant que ce fut moins par haine pour les Chrétiens que par le désir de se créer une position indépendante qu'il en agit ainsi ; car il repoussa également les offres de l'empereur de Maroc qui, à cette époque, convoitait la province d'Oran. Muley-Aly, général de ce prince, le fit arrêter. Il fut relâché lorsque la France eût obtenu de l'empereur de Maroc qu'il ne s'occuperait plus des affaires de la Régence. Mustapha nous fit ensuite la guerre, tantôt pour son compte, tantôt avec Abdel-Kader ; il voyait avec peine s'élever ce jeune chef, mais il n'osait s'armer contre lui dans la crainte d'être abandonné des siens qui l'auraient regardé comme un mauvais musulman. Après la paix qui fut signée par le général Desmichels et Abdel-Kader, Mustapha, pensant que les circonstances n'étaient plus les mêmes, se révolta contre l'Émir ; vaincu après quelques alternatives de fortune, il se retira auprès des Turcs et des Kourouglis du Méchouar de Tlémecen, où il fut bloqué jusqu'à l'arrivée des Français dans cette ville en 1836. Mustapha n'ayant pas voulu être bey de Tlémecen, rentra à Oran avec l'armée. C'est un homme d'une bravoure remarquable et d'une grande vigueur de corps et d'esprit. Le maréchal Clauzel fait cas de ses talents pour la guerre. C'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire.

MUSTAPHA-BEN-EL-KBABTY. — Il était, dans les commencements de l'occupation, cadi-maleki d'Alger. Il fut nommé muphty par le général Berthézène. C'est un homme juste, éclairé et de bonnes mœurs, mais

très mal disposé pour nous ; il se conduit, au reste, avec beaucoup de circonspection.

MUSTAPHA-BEN-OMAR. — Ben-Omar est un Maure d'Alger qui a long-temps habité l'Italie où il faisait le négoce ; il était à Alger lorsque nous vînmes en faire le siége, et fut un des premiers qui reconnurent que toute résistance était impossible. Aussi, à peine la ville fut-elle prise, qu'il chercha à se créer une position auprès du vainqueur ; il fut d'abord nommé membre de la municipalité, puis bey de Titery par le général Clauzel. On connaît les détails de son séjour à Médéah et comment il en revint. Après son retour de Médéah, le général Berthézène l'envoya à Oran ; mais le général Boyer ne voulut pas se servir de lui. Sous le duc de Rovigo, il alla à Paris et en revint avec une pension de 6,000 fr. et la décoration de la Légion d'honneur. Sous le général Voirol, il fut employé à diverses missions où il ne cessa de contrarier le système adopté par ce général, qui finit par l'éloigner des affaires. Il chercha à y revenir sous le comte d'Erlon, mais inutilement. Le maréchal Clauzel l'a nommé, à la fin de 1835, bey de Miliana et de Cherchel ; lorsqu'on voulut le faire partir pour cette ville, il cria partout qu'on l'envoyait à la mort. Il s'embarqua cependant sur un bateau à vapeur qui se présenta devant Cherchel ; mais le temps étant mauvais et la ville ne paraissant pas disposée à le recevoir, il revint à Alger où il attend que les circonstances permettent de le conduire dans son beylik.

Ben-Omar est un homme poli, dont les manières

sont assez distinguées; il est sans influence sur les Arabes, qui ne font aucun cas de lui. Pendant qu'il était à Médéah, des plaintes s'étant élevées contre lui, le général Clauzel lui envoya Joseph Mameluk, avec qui il eut de grands démêlés. Ces deux hommes se sont réciproquement accusés d'avoir cherché à se faire assassiner.

MUSTAPHA-BEN-MEKELEH. — Fils d'un ancien bey d'Oran. Le maréchal Clauzel l'a mis à la tête du beylik un peu imaginaire de Tlémecen.

SAAD-OULID-OUREBEHHA. — Cheikh des Oulad-Abd-El-Djebbar à une journée de marche de Bougie. Il aurait voulu être le protecteur du commerce français à Bougie, mais il aurait désiré que cette ville ne fût pas occupée; aussi, après s'être montré bien disposé pour nous, devint-il notre ennemi aussitôt que nos troupes furent à Bougie. J'ai raconté dans la partie historique la ridicule et triste histoire de ses négociations avec M. Lowazy. Oulid-Ourebehha est mort depuis cette mystification.

X.

Des divers systèmes de conquête et de colonisation des peuples les plus célèbres tant anciens que modernes.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour le lecteur de jeter un coup-d'œil rapide sur ces révolutions, soit instantanées, soit progressives, qui mettant les peuples en contact les uns avec les autres, ont modifié violemment ou pacifiquement leur existence réciproque, et amené de nouvelles combinaisons de la société des hommes. Nous nous proposons donc, dans cet article, d'exposer les divers systèmes de conquête et de colonisation. Cette analyse sera prompte et facile, car nous la dégagerons des faits militaires que nous résumerons par ces seuls mots : *emploi de la force*, et des faits diplomatiques réduits à ceux-ci : *emploi de la ruse ;* nous ne considérons que le principe dominant dans le choc de deux peuples, principe préexistant à la commotion qu'il dirige, à l'insu même de ceux qui sont engagés dans la lutte, car *mens agitat molem.* Dans ce siècle où le raisonnement a fait tant de progrès, les leçons du passé ne doivent pas être perdues pour l'avenir. Après avoir examiné avec conscience comment certains établissements ont réussi, comment d'autres ont échoué, nous comprendrons peut-être plus facilement ce que nous devons faire en Afrique, et ce que nous devons éviter.

Conquêtes des temps héroïques.

Les traditions des anciens peuples ont conservé la mémoire de certains héros législateurs dont leur reconnaissance fit des dieux, et qui ne parcoururent le monde que pour y détruire le brigandage et y établir le règne des lois; tels furent Bacchus et Hercule. Que ces traditions soient des réalités ou des fictions, elles prouvent que dans l'esprit de ces peuples les conquêtes utiles étaient les seules qui eussent des droits à l'admiration des hommes. Mais bientôt les chefs des peuples, mis peut-être à leur tête par l'effet de l'ordre établi par ces premiers législateurs, substituèrent le brigandage de nation à nation, à celui d'individu à individu. De là les conquêtes des Assyriens, des Babyloniens, et plus tard des Perses; leur but et leur résultat fut de mettre de vastes contrées sous les lois despotiques d'un seul homme.

Colonies des Égyptiens.

Pendant que les Assyriens dévastaient l'Asie, un peuple qui ne dut jamais rien à la conquête, et qui eut quelquefois à en souffrir, grandissait sur les bords du Nil par les arts et par l'industrie. Bientôt, semblable à une ruche trop peuplée, il dut envoyer des essaims au dehors. La Grèce reçut ses colonies; cette contrée était habitée par un peuple sauvage encore, mais fortement trempé. Les Égyptiens s'allièrent à

eux, les éclairèrent, et les deux races n'en firent bientôt qu'une. De cette union intime naquirent ces braves et ingénieux Hellènes qui resteront toujours si haut placés dans le domaine de l'intelligence et de la vraie gloire.

Colonies phéniciennes.

Sur les bords de la Méditerranée, non loin de ces lieux que la naissance et la mort du Christ ont rendus depuis si célèbres, florissait, par le commerce et l'industrie, un peuple dont les conquérants eurent toujours intérêt à conserver la prospérité. C'est là que s'élevait Tyr, opulente capitale de la nation phénicienne; elle aussi eut des colonies. Cadix et Carthage furent les plus célèbres; les fondateurs de Carthage achetèrent, des indigènes, le terrain sur lequel ils bâtirent leur ville; mais ils dédaignèrent de s'unir à eux, de retremper dans ce sang jeune encore, le sang des vieux marchands de Tyr. Aussi ne furent-ils pour l'Afrique que des hôtes incommodes que la terre portait à regret. Leur prodigieuse activité, leur aptitude pour le commerce procurèrent aux Carthaginois des richesses immenses, avec lesquelles ils eurent de nombreuses et bonnes troupes mercenaires qui étendirent au loin leur puissance; mais ils n'avaient point poussé de racines dans le sol; mais leurs troupes mercenaires les abandonnèrent plus tard avec les moyens de les entretenir; mais ils succombèrent enfin, parce qu'un peuple qui n'est que marchand, doit tôt ou tard cesser d'être peuple. Les Grecs aussi perdirent leur indépendance

sous les Romains, mais ils ne perdirent que cela; ils continuèrent à vivre en corps de nation. Plus tard, leur existence politique reparut avec l'empire d'Orient; écrasés au bout de quelques siècles sous le poids d'une nouvelle conquête, bien plus destructive, bien plus lourde que la première, ils se sont relevés de nos jours, et ont pris rang parmi les nations modernes; tant était forte et vivace cette race de colons égyptiens mêlés aux enfants primitifs de la Grèce!

Colonies grecques.

Les Grecs ont eu le malheur d'être rarement unis, non seulement les cités se faisaient la guerre les unes aux autres, mais dans les mêmes républiques les dissensions intestines étaient assez fréquentes. Cet état de choses amena de nombreuses émigrations. C'est ainsi que furent peuplés de leurs colonies, l'Asie-Mineure, la Sicile et le midi de l'Italie qui en prit le nom de Grande Grèce. D'autres causes, telles que des guerres étrangères, des combinaisons politiques, augmentèrent le nombre des colonies grecques; il s'en éleva dans les Gaules, en Espagne, en Afrique, dans la Tauride; enfin, dans tout le bassin de la Méditerranée et de la mer Noire.

Les Grecs s'unirent volontiers aux peuples au milieu desquels ils venaient s'établir. Leurs relations avec eux furent toujours justes et douces. L'aménité de leurs manières, l'ascendant qu'ils devaient à la variété de leurs connaissances, aux gracieuses fictions de leur mythologie, les commodités et le bien-être que l'on

trouvait dans leurs villes, étaient autant de causes qui leur attirèrent l'amitié des peuples. On venait les voir comme de bons et aimables voisins chez qui on était sûr d'être bien reçu, et de passer quelques journées agréables. De retour chez eux, les indigènes imitaient ce qu'ils avaient vu; et peu à peu les colonies grecques se trouvaient entourées d'une zone conquise à une civilisation que la force aurait repoussée, si elle avait dû être imposée par la force.

Du reste, la bravoure des Grecs était connue, et l'on savait qu'il valait mieux les avoir pour amis que pour ennemis. Habitués dans leur mère-patrie à voir à peu près autant d'états indépendants que de villes, ils étaient peu disposés de leur côté à détruire l'indépendance de leurs voisins. C'était par des traités qu'ils en obtenaient les terres dont ils avaient besoin, et par les armes qu'ils savaient les défendre lorsqu'elles étaient attaquées; mais ils se contentaient généralement d'être les chefs des confédérations libres qui se formaient autour d'eux entre les peuples soumis à leur influence. Il y eut quelques guerres sans doute, mais elles furent rares et de courte durée.

Les établissements grecs ont presque tous prospéré, et plusieurs d'entre eux sont encore au nombre des villes les plus florissantes du bassin de la Méditerranée.

Conquêtes d'Alexandre.

Alexandre n'eut guère en Asie qu'à combattre des peuples qu'il était facile de vaincre, et encore plus facile de gouverner. Cependant le système qu'il adopta

était de nature à lui faire surmonter de plus grands obstacles que ceux qui se présentèrent à lui, car il n'abusa pas de la victoire, et sut ménager les mœurs des vaincus. Le joug qu'il leur imposa dut paraître léger après celui qui, si long-temps, avait pesé sur leurs têtes; mais malgré le prétexte honorable qu'il donna à ses entreprises, la violence qui en était le principe porta ses fruits sous ses successeurs; le despotisme continua à régner sur les débris de l'empire des Perses. Seulement la civilisation grecque se propagea dans ces contrées, et y prépara les esprits à cette grande révolution morale qui devait naître du sang du Christ.

Conquêtes et colonies des Romains.

Rome nous offre le phénomène admirable d'un peuple qui dès son berceau rêve l'empire du monde, et y marche d'un pas toujours égal et toujours sûr. Quel que soit le jugement que l'on porte sur la nature des conséquences que cette ambition si vaste et si heureuse a eues pour l'humanité en général, le développement de la grandeur romaine n'en est pas moins le plus magnifique spectacle que nous présente l'histoire. Les Grecs avant Alexandre n'avaient été que colonisateurs; les Romains furent tout à la fois colonisateurs et conquérants. Ils mirent cinq siècles à subjuguer l'Italie par la force, et à la rendre complètement leur par les combinaisons de leur politique, combinaisons qui n'avaient rien de très humiliant pour les vaincus, appelés à jouir presque des mêmes avantages que les vainqueurs; mais ici les Romains

commirent une faute en ne faisant pas le partage tout-à-fait égal. Ils en furent punis plus tard par la guerre sociale qui les mit à deux doigts de leur ruine. Ils conjurèrent l'orage en accordant ce qu'ils n'auraient jamais dû refuser, et purent se convaincre qu'un peuple accroît sa puissance lorsqu'il augmente, non le nombre de ses sujets, mais celui de ses frères.

Hors de l'Italie, les Romains eurent des sujets; mais bien assis sur une base solide, ils étaient en mesure de ne rien craindre de leur mécontentement, qu'ils avaient soin au reste de ne pas trop exciter; voici la marche assez uniforme qu'ils suivaient dans leurs conquêtes: Aussitôt que l'extension de leur puissance les mettait en contact avec un peuple nouveau, ils entraient avec lui en relations d'amitié et de commerce. Ce peuple, qui avait nécessairement une existence politique, était de son côté avec ses voisins dans des relations qui ne pouvaient toujours être amicales; alors Rome intervenait, priait ses bons amis de faire telle chose ou de s'abstenir de telle autre, toujours par considération pour elle. Si l'on résistait, la guerre était aussitôt déclarée; si l'on cédait, les exigences augmentaient avec les concessions, et la guerre en résultait encore, quoique un peu plus tard. Rome avait nécessairement pour auxiliaire la nation en faveur de laquelle elle était intervenue, et le succès, plus ou moins lent, plus ou moins prompt, était toujours assuré. Cette première guerre amenait rarement la destruction totale de la puissance vaincue, on l'affaiblissait, mais on la laissait subsister dans cet état d'humiliation. Au bout de quelque temps, où le vaincu croyant avoir réparé ses forces, recommençait les

hostilités, ou Rome lui cherchait une nouvelle querelle. Ces guerres continuelles fatiguaient les peuples qui, pour avoir au moins le repos, finissaient par désirer d'être incorporés dans les provinces romaines; résultat final de cette lutte.

Les nations conquises conservaient leurs lois, leurs usages, leur religion; le changement de domination était avantageux pour celles qui précédemment avaient été sous le joug assez lourd des monarques, et c'était le plus grand nombre. Toutes trouvaient un soulagement à la perte de leur indépendance, dans le repos, l'industrie et le commerce qui les enrichissaient et les faisaient jouir d'une plus forte dose de bien-être. Quelques proconsuls inhumains et avides opprimèrent bien de temps à autre les provinces dont le gouvernement leur était confié; mais en général l'administration romaine fut sage et modérée.

Ce système de conquête si bien calculé, où une entreprise terminée servait d'échelon pour arriver à une autre, acquérait une nouvelle force par l'établissement des colonies et des municipes. Après chaque guerre heureuse, et elles l'étaient presque toutes, Rome se faisait céder la propriété utile d'une certaine quantité de terres qu'elle distribuait à de pauvres citoyens romains ou italiens. Ces colonies, dont plusieurs sont devenues de puissantes villes encore existantes pour la plupart, enlaçaient de tout côté les peuples conquis, et leur ôtaient la pensée même de la révolte. Outre cela, plusieurs villes indigènes étaient adoptées par Rome qui leur donnait, avec le titre de municipe, tous les droits des colonies. Ces droits étaient fort étendus et devaient attacher à Rome par des liens

d'affection ceux qui en jouissaient. Une colonie était un tout complet, et pouvait se suffire à elle-même. Elle était administrée par deux magistrats électifs appelés duumvirs, et par un conseil des principaux. Les duumvirs et les membres de ce conseil étaient élus par les curiales, on appelait ainsi ceux qui possédaient 25 arpents de terre. Chaque colonie ou municipe avait de plus un défenseur dont l'office était de s'opposer à toutes les mesures qui lui paraissaient contraires aux intérêts généraux de la cité; il était élu par l'assemblée générale de tous les citoyens, sans distinction de rang ni de fortune. Une constitution, aussi sage et aussi libérale fit prospérer les colonies et assura pendant plusieurs siècles la puissance de Rome, qui se voyait renaître avec orgueil dans cette nombreuse postérité de cités jeunes et vigoureuses. Il en est qui sont arrivées presque jusqu'à nous avec leurs formes républicaines. Marseille, l'opulente Marseille, constituée en municipe sous la domination romaine (1) ne perdit ses priviléges que sous Louis XIV.

Etablissement des Francs dans les Gaules.

On sait comment finit l'empire romain. De tous les peuples qui s'en partagèrent les débris, nous ne considérerons ici que les Francs; leur établissement dans

(1) On lit dans un ouvrage écrit dans le dernier siècle : « Louis XIV fit « bâtir le fort Saint-Nicolas pour tenir en bride les Marseillais qui avaient « *l'insolence* de vouloir être libres. »

les Gaules fut si solide qu'ils méritent cette préférence, indépendamment des titres qu'ils ont à notre attention particulière, puisqu'ils ont été nos ancêtres. C'est en effet de leur union avec les Gaulois que naquit la nation française, le seul peuple moderne de l'Occident dont l'existence politique remonte véritablement à la chute de Rome, et qui, dans ce cours de 14 siècles, n'ait dû qu'à lui-même les transformations qu'il a subies.

Les Francs n'eurent pas à combattre dans les Gaules de bien redoutables ennemis. Les peuples de ces contrées n'étaient plus ces intrépides Gaulois que César eut tant de peine à vaincre. Amollis par un long repos, ils avaient perdu l'habitude des armes. On voyait bien encore dans les villes une espèce de milice bourgeoise, les cohortales qui pouvaient opposer aux conquérants une sorte de résistance; mais ces citoyens paisibles, qui n'avaient de guerrier que le nom, ne servirent guère qu'à ouvrir les portes de leurs cités, et à donner une forme régulière et légale à la prise de possession des Francs. Les vainqueurs se firent céder, dès le premier moment, les terres qui étaient à leur convenance, et garantirent aux vaincus la libre jouissance de ce qu'ils leur laissaient; cette conduite fut très sage; il faut que la victoire fasse sa part tout d'un coup. Le peuple conquis s'y résigne comme à une nécessité prévue, et si la violence s'arrête là, il l'oublie. Lorsqu'au contraire les exigences sont successives, que rien ne permet d'en voir le terme, des haines sourdes s'allument dans tous les cœurs, et il en résulte souvent une réaction qui met le vainqueur dans une position pire que celle où était le vaincu.

Les Francs laissèrent aussi aux Gaulois que l'on appelait alors Romains comme tous les sujets de l'empire, leurs lois et leurs mœurs; car ils étaient peu jaloux de propager les leurs, que cependant la seule force des choses finit par rendre dominantes. Ils avaient eux-mêmes deux corps de lois qui ne furent mis en écrit qu'après la conquête: la loi salique pour ceux qui s'établirent dans l'intérieur des Gaules, et la loi ripuaire pour les tribus qui s'arrêtèrent entre le Rhin et la Meuse. Il suffisait qu'un Gaulois déclarât qu'il voulait vivre sous l'une ou l'autre de ces lois, pour jouir aussitôt de tous les droits et prérogatives d'un Franc. Cette concession faite au peuple conquis amena bientôt une fusion tellement intime, que les deux races n'en firent plus qu'une. Le christianisme que les Francs ne tardèrent pas à embrasser, rendit nécessairement cette fusion plus facile; puisque les Gaulois, chez qui cette religion était dominante, purent se vanter à juste titre d'avoir conquis moralement leurs vainqueurs, ce qui dut effacer dans leur esprit tout pénible souvenir de la conquête matérielle.

Conquêtes des peuples européens du moyen-âge.

A l'exception des établissements des Normands en Neustrie, en Angleterre, en Italie et en Sicile, on ne voit en Europe dans le moyen-âge que des guerres de prince à prince, plutôt que de peuple à peuple, des querelles intestines, des débats entre les seigneurs féodaux, mais point de grandes invasions. Les croisades, qui forment l'épisode le plus brillant de cette

époque, agirent sur l'Asie. On sait que ce débordement du monde chrétien sur le monde musulman aboutit à la fondation du petit royaume de Jérusalem, qui n'eut pas un siècle de durée. Les principes qui mirent aux chrétiens les armes à la main, étaient de nature à rendre à peu près impossible tout arrangement, tout rapprochement entre eux et les sectateurs du Coran; aussi, à part quelques rares trêves, furent-ils toujours en guerre avec ceux qui habitaient la Palestine. Les points qu'ils occupaient étant continuellement bloqués par les Arabes, ce n'était qu'avec de fortes escortes, et en courant de très grands dangers, qu'ils parvenaient à communiquer de l'un à l'autre. Telle était, il y a 700 ans, la position de nos pères en Palestine; telle est la nôtre en Afrique. En Palestine, elle était due à une disposition d'esprit que rien ne pouvait détruire et qui ne permettait pas aux deux peuples de s'entendre; en Afrique, elle n'est que le résultat des fautes de l'administration française.

Conquêtes des Arabes.

J'ai traité ce sujet dans le premier volume, et il ne figure ici que pour mémoire.

Conquêtes des Turcs.

La conquête turque a été la plus lourde, la plus brutale et la plus aveugle de toutes celles qui ont pesé sur l'humanité. Les Turcs ne se sont melés à aucun

peuple, n'ont cherché à prendre racine nulle part. Semblables à des soldats grossiers et avides qui dévorent et gaspillent tout ce qui tombe sous la main, ils ont épuisé, ruiné les contrées soumises à leur domination, sans s'embarrasser de l'avenir. Ils disparaîtront du rang des nations, malgré leur bravoure et des qualités privées fort estimables.

Établissement des Européens dans les Indes.

Les progrès de la navigation ouvrirent à la cupidité et à l'ambition des Européens à la fin du 15me siècle, de vastes et riches contrées à l'extrémité du vieux continent opposée à celle qu'ils habitent. Les Portugais s'élancèrent les premiers dans cette nouvelle carrière qui leur offrait le double appât de la gloire et de la richesse. Vasco de Gama leur montra le chemin que tant d'autres suivirent après lui.

Les établissements des Portugais dans les Indes, fondés par l'emploi de la force mêlée à la ruse, furent plus brillants que solides. Des forts et des comptoirs, voilà ce qu'ils établirent. Des opérations commerciales, et des actions de guerre admirables par l'habileté des chefs et la bravoure des troupes, voilà à quoi ils se livrèrent. Du reste, ils n'agirent point sur les populations par de sages mesures administratives propres à faire aimer leur domination; ils ne se mêlèrent point assez aux indigènes, qu'ils tyrannisaient plus qu'ils ne les gouvernaient. Cependant ils eurent à leur tête des hommes justement célèbres: Albuquerque, Juan de

Castro, Ataide (1), furent des héros dignes d'une éternelle mémoire; mais les préjugés de la nation, son intolérance religieuse, étaient des obstacles invincibles contre lesquels leur génie et leurs exploits furent impuissants. Les Portugais firent en outre la faute de trop s'étendre dans les Indes, d'y occuper trop de points, avant de s'être assurés d'une base large et solide. Ils ne tardèrent pas à s'en apercevoir ; mais le point d'honneur national leur interdit de revenir sur leurs pas. Lorsqu'Ataide fut nommé vice-roi, il employa toutes les ressources de son génie à conserver tous les points qui avaient été conquis, quoiqu'il blâmât lui-même l'extension donnée à l'occupation.

Il y avait environ un siècle que les Portugais exploitaient exclusivement à toute autre nation de l'Europe, le commerce des Indes, lorsque les Hollandais leur opposèrent leur redoutable concurrence. Ceux-ci ne se présentèrent d'abord aux indigènes que comme de paisibles marchands, qui ne songeaient qu'à faire avec eux un commerce avantageux à tous, sans prétendre

(1) Ces trois hommes avaient dans l'esprit quelque chose de grand et de magnanime qui rappelle les héros de Plutarque. Leurs succès militaires tinrent du prodige, la cour de Lisbonne leur avait donné des pouvoirs aussi étendus que possible, et ne leur avait imposé d'autre obligation que celle de réussir. C'est le seul moyen, dans les entreprises lointaines, d'arriver à de bons résultats. Les généraux portugais se montrèrent dignes de la confiance illimitée de leur gouvernement ; lorsque l'argent leur manquait pour des entreprises utiles, ils en empruntaient en leur propre nom, plutôt que de laisser la chose publique en souffrance. C'est avec une conviction aussi profonde que douloureuse que je déclare que nous n'avons pas en France un seul homme politique qui voulût exposer la moindre parcelle de sa fortune pour une aussi noble cause.

les dominer en rien. Ils leur persuadèrent que c'était uniquement dans leur intérêt et pour venger leurs droits méconnus, qu'ils faisaient la guerre aux Portugais; aussi les eurent-ils pour auxiliaires, et dans peu de temps ils réduisirent à un rôle tout-à-fait secondaire la puissance de leurs rivaux dans les Indes. Ils leur enlevèrent Malaca et une foule d'autres établissements, mais ce fut principalement vers les Moluques et les îles de la Sonde qu'ils dirigèrent leur activité. Après avoir humilié les Portugais, ils levèrent le masque; et les indigènes purent s'apercevoir qu'ils n'avaient fait que changer de tyrans. Pour se réserver le monopole des épices, ils forcèrent les rois des diverses îles à n'en vendre qu'à eux, ils les obligèrent même à laisser détruire le girofflier partout où on le trouverait, excepté à Amboine où ils en concentrèrent la culture. Ils exterminèrent les habitants des îles Banda où croît la muscade, et où ils établirent une colonie. Ils exterminèrent également les habitants du royaume de Jacatra dans l'île de Java, où ils fondèrent Batavia, chef-lieu de leurs établissements. Enfin ils surpassèrent bien souvent les cruautés des Portugais. Ce n'était point la république qui dirigeait les opérations des Hollandais dans les Indes, mais une compagnie à qui elle avait concédé le droit exclusif d'y faire le commerce et des établissements. Les agents de cette compagnie, quand ils n'exterminaient pas les indigènes, ne songeaient qu'à les corrompre, et qu'à les ruiner par les fraudes commerciales les plus honteuses. Leur politique, à l'égard des princes du pays, consistait à les armer sans cesse les uns contre les autres, à se faire livrer comme ôtages leurs enfants dont ils corrompaient les mœurs,

et à qui ils inspiraient sur la manière de gouverner les hommes, les principes les plus pervers et les plus faux, afin que parvenus au trône, ils travaillassent eux-mêmes à l'affaiblissement et à la ruine de leurs sujets. Tout cela peut paraître à certaines gens le comble de l'habileté ; mais il en est résulté que les établissements hollandais, au lieu d'être entourés d'auxiliaires utiles et de producteurs laborieux, ne l'étaient que de brigands sans aveu, offrant chaque jour moins de débouché au commerce, et que les Européens se corrompant eux-mêmes par l'usage de cette hideuse politique, l'ensemble de la population formait un tout aussi faible que méprisable. . . . .

Les Français formèrent aussi des établissements dans les Indes, mais leur puissance y fut de courte durée. Ils surent s'y faire aimer des indigènes, et cependant ils succombèrent, parce qu'ils eurent affaire à un ennemi qui met dans toutes ses entreprises plus d'habileté et de persévérance. Chandernagor et surtout Pondichéry brillèrent pendant quelque temps d'un grand éclat, et ne sont plus maintenant que des factoreries sans importance. Les Anglais détruisirent dans les Indes la puissance française que Dumas et Dupleix avaient élevée si haut, et dominent à cette heure dans ces vastes et riches contrées presqu'à l'exclusion de toutes les nations de l'Europe. . . . .

Leurs commencements furent faibles, comme ceux des Hollandais, et comme eux ils ne se présentèrent d'abord qu'en marchands paisibles et consciencieux. En 1750, ils n'étaient encore dans les Indes qu'une puissance d'un ordre très inférieur, maintenant ils sont en quelque sorte la seule. Leurs premiers établis-

semens furent de simples factoreries dans lesquelles ils obtinrent des princes du pays, la permission d'établir des garnisons, sous le prétexte plausible de défendre leur commerce contre les attaques des peuples européens avec qui ils étaient en guerre. Avec le temps ils se firent céder, soit par ruse, soit par argent, la souveraineté des points qu'ils occupaient; enfin, lorsqu'ils se sentirent bien consolidés, ils firent des conquêtes, mais presque toujours en ayant pour auxiliaires des princes indigènes, qu'ils armaient avec beaucoup d'adresse les uns contre les autres. Citons quelques exemples. Surate, où ils avaient une factorerie et une garnison, leur fut cédée en toute souveraineté par le nabab de la contrée, moyennant une pension annuelle d'un lack de roupies (100,000 roupies). L'empereur Aurengseb leur ayant permis de s'établir à Calcutta, ils obtinrent d'un de ses successeurs que ce point serait soustrait à la juridiction de la province, et cela par le moyen d'un médecin de leur nation, qui avait guéri ce prince d'une maladie très grave. Quelques années après, deux nababs se disputant le gouvernement du Bengale, ils prirent parti pour l'un d'eux, et leur secours l'ayant fait triompher de son rival, ils en obtinrent une augmentation de puissance. Enfin le malheureux Schah Alloum, faible et infortuné descendant de l'heureux et puissant Aurengseb, fut forcé de leur céder tous ses droits sur le Bengale et quelques provinces limitrophes. Cependant, pendant long-temps, ils continuèrent d'y nommer des nababs, qui n'étaient que les exécuteurs de leurs ordres. Enfin ils s'emparèrent de Delhy, sous prétexte de délivrer ce

la glèbe, et durent travailler pour leurs avides maîtres. Il en fut de même du Pérou, où un peuple faible et doux fut traité de la manière la plus inique par des brigands qui s'égorgèrent ensuite entre eux pour le partage des dépouilles. Dans le Chili, les Espagnols trouvèrent une population plus guerrière et plus vigoureuse qui leur disputa le terrain; forcée de reculer devant eux, elle se réfugia dans les montagnes, d'où elle a continué, jusqu'à nos jours, à porter périodiquement la dévastation et la mort dans les établissements européens.

C'est avec bonheur que l'on détourne les regards de tant de scènes déplorables, pour les reporter sur les philanthropiques établissements des jésuites. Ces religieux, célèbres à tant de titres divers, fondèrent, dans le Paraguay et dans la Californie, des colonies heureuses et florissantes, toutes composées d'indigènes, et cela sans autres moyens que la douceur, la persuasion, la charité et l'exemple des vertus. Les jésuites ont plus fait avec la parole et l'évangile, que les conquérants du Nouveau-Monde avec l'épée et le canon.

Les colonies espagnoles de l'Amérique rapportaient à la métropole, dépenses payées, 34,500,000 liv. Aujourd'hui elles sont séparées de la mère-patrie, qui, ayant la stupide vanité de ne pas vouloir reconnaître leur indépendance, n'a plus même de relations commerciales avec elles. Ces relations, lorsqu'elles existaient, procuraient aux douanes espagnoles un bénéfice annuel de 20,000,000 de liv.

Nous ne parlerons pas des établissements des Portugais dans le Brésil. Ils y marchèrent sur les traces des Espagnols, et là aussi, les jésuites mirent l'humanité

et la raison, à la place de l'injustice et de la force dans les établissements qu'ils y fondèrent.

Colonies françaises.

On a dit bien souvent que les Français ne savent pas coloniser. L'assertion est malheureusement vraie, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne soient pas susceptibles de l'apprendre.

De tous les établissements qu'ils ont faits ou essayés en Amérique, nous ne parlerons que de ceux de l'Amérique du nord, parce qu'ils s'y trouvèrent en contact avec les indigènes.

Sous le règne de Charles IX, une petite colonie française s'établit à la Floride, sous les auspices de l'amiral de Coligny. Elle ne prospéra point; le gouvernement tout occupé de ses embarras intérieurs l'ayant négligée, peu de temps après elle fut entièrement détruite par les Espagnols qui redoutaient toute espèce de concurrence.

En 1534, Jacques Cartier découvrit le Canada, où Samuel de Champlain jeta les fondements de Quebec en 1608. Cette seconde colonie ne prospéra pas non plus; elle était sous le joug du monopole; ensuite les Français voulurent occuper trop de points, ce qui les rendit faibles sur tous. Sous Louis XIII, les Anglais leur enlevèrent le Canada qui leur fut rendu bientôt après, en 1631, par le traité de Saint-Germain. Loin de se corriger par l'expérience, ils retombèrent dans les fautes qui avaient déjà perdu la colonie, et tous leurs petits postes, disséminés sur un grand espace et sans lien

entre eux, furent bloqués par les indigènes. Heureusement que le Canada n'échappa point au regard puissant de Louis XIV. Ce monarque y envoya quelques troupes, et fit cesser en grande partie les abus du monopole. La colonie prit alors un peu de prospérité. Les indigènes furent contenus; mais le gouverneur Denonville ayant fait arrêter traîtreusement les chefs des Iroquois qu'il avait attirés à une conférence, la guerre recommença bientôt avec plus de fureur que jamais, et les champs des colons furent ravagés par un ennemi justement irrité. Les Anglais, qui étaient alors en guerre contre la France, s'étant unis aux Iroquois, le Canada aurait été encore une fois perdu pour la France, si les indigènes, avec une sagacité admirable, n'avaient pas compris qu'il était de leur intérêt de tenir la balance égale entre les Français et les Anglais. Depuis ce moment ils vécurent en bonne intelligence avec les Français, qui rendirent aux Iroquois leurs chefs arrêtés. En 1715, c'est-à-dire plus de cent ans après la fondation de Quebec, la colonie ne comptait encore que 2,000 colons; il y en avait 100,000 en 1758.

Les Gallo-Canadiens étaient plus militaires qu'agricoles; ils faisaient un grand commerce de pelleteries, et, pour les avoir à meilleur marché, ils allaient souvent eux-mêmes à la chasse des animaux qui les produisent; ils trouvaient tant de charmes à cette occupation, que plusieurs d'entre eux, ne voulant plus en avoir d'autres, allèrent vivre avec les sauvages, et renoncèrent à la vie civilisée. Il s'établit de cette manière une foule de liens entre les Canadiens et les colons, plus disposés à descendre au niveau des sauvages qu'ha-

biles à les élever à eux. Lorsque la guerre éclata de nouveau entre la France et l'Angleterre, les Canadiens luttèrent avec persévérance et courage pour leurs alliés, mais il fallut céder à la fortune; le Canada fut à jamais perdu pour la France en 1763. Cette possession était à cette époque très onéreuse pour la métropole qui y avait laissé introduire des abus monstrueux et ruineux. Les dépenses qui, en 1729 n'étaient que de 400,000 fr., s'élevèrent bientôt à 2,500,000 fr.; elles augmentèrent toujours depuis cette époque, et arrivèrent, en 1758, au chiffre énorme de 27,000,000 fr. Le produit des contributions n'était que de 200,000 fr.

L'Acadie, où les Français avaient fait un établissement assez semblable à celui du Canada, fut cédée à l'Angleterre par le traité d'Utrecht.

La Louisiane fut d'abord peuplée de colons suisses et allemands que la fameuse compagnie du Mississipi y envoya. Comme rien n'était préparé pour les y recevoir et pour les y faire vivre, ils moururent presque tous de misère et de chagrin; pour les remplacer, on puisa dans les prisons et les mauvais lieux de la métropole. Ce fut long-temps une chose terrible à voir sous tous les rapports que cette colonie.

En 1731 le monopole cessa, et la colonie reprit alors un peu de prospérité; le gouvernement y établit des soldats congédiés, à qui il distribua des terres et fit quelques avances. Les Français firent dans la Louisiane la même faute qu'au Canada: ils s'étendirent trop; avec 7000 hommes, ils occupaient une étendue de pays de 500 lieues.

Colonies anglaises de l'Amérique du nord.

Walter Raleigh fut le premier Anglais qui songea à établir ses compatriotes sur les côtes de l'Amérique du nord. Il fonda en 1584 une compagnie pour laquelle il obtint du gouvernement le monopole d'exploitation de toutes les contrées dont elle ferait la découverte dans ce vaste continent. Le premier établissement fut fondé la même année dans la baie de Roénoque, faisant aujourd'hui partie de la Caroline. Les Anglais se conduisirent d'abord fort bien avec les naturels du pays, ce qui rendit leur installation facile ; mais peu de temps après, ayant changé de conduite à leur égard, ils en furent attaqués et périrent presque tous. La compagnie envoya de nouveaux colons ; cependant en 1589 la colonie ne comptait encore que 115 personnes des deux sexes. Tel fut le commencement d'une grande nation.

La colonie de Roénoque était presque oubliée, lorsque Gosnold, un des principaux actionnaires de la compagnie, résolut de la visiter. Il partit en 1602 ; mais s'étant élevé trop au nord, il la manqua, et arriva sur les côtes du Massachuset. Il fit là avec les naturels des affaires avantageuses en pelleteries, et revint dans sa patrie annoncer sa découverte. La compagnie dont il faisait partie ne voulant pas entreprendre un nouvel établissement, il se forma une autre société pour l'exploitation de ce point ; il y eut alors deux compagnies. Comme tout le continent de l'Amérique du nord avait reçu le nom de Virginie, en l'honneur de la reine Élisabeth qui avait la prétention de passer pour vierge, l'une fut appelée compagnie de

la Virginie méridionale, et l'autre compagnie de la Virginie septentrionale.

Ces deux entreprises eurent peu de succès. En 1614 on ne comptait que 400 personnes dans les deux établissements, qui sans doute auraient langui long-temps encore, si les troubles de l'Angleterre ne les eussent peuplés de réfugiés. En 1621 plusieurs presbytériens anglais, que les persécutions du gouvernement de Charles Ier avaient obligés de chercher un asile en Hollande, las de n'avoir plus de patrie, achetèrent le privilége de la compagnie de la Virginie septentrionale, et allèrent s'établir au Massachuset. Ils furent suivis d'un si grand nombre de leurs coreligionnaires, que dans peu d'années cette colonie fut en état de faire elle-même des établissements nouveaux au nouvel Hampshire au Connecticut et à Rhode-Island. La plus dégradante superstition régna long-temps dans cette partie de l'Amérique. Il semblait que les presbytériens n'eussent quitté l'Europe où ils avaient été persécutés, que pour devenir persécuteurs à leur tour. Les sectes dissidentes à la leur furent proscrites, et jusque dans le 18me siècle, l'histoire de la législation de ce pays conserve le souvenir de procédures atroces et absurdes pour de prétendus crimes de sorcellerie, honteux écarts de l'esprit humain que l'église catholique ne connaissait déjà plus à cette époque. Cette contrée fut connue en Europe sous le nom de Nouvelle-Angleterre. Les quatre provinces qui la composaient, indépendantes les unes des autres pour le gouvernement intérieur, s'unirent cependant pour la défense commune sous le titre de *colonies unies ;* un congrès des députés de chaque province représenta cette union.

La conduite des colons de la Nouvelle-Angleterre fut cruelle envers les naturels, dont ils mirent pendant long-temps les têtes à prix. La colonie prospéra cependant. Voici à quoi on peut l'attribuer : les presbytériens s'y rendirent en foule parce que l'esprit d'exclusion qui caractérisait leur secte était celui de la colonie ; la liberté civile la plus étendue y régnait, parce qu'elle est dans les principes des presbytériens ; le travail, les bonnes mœurs et la justice, dans tout ce qui n'avait pas rapport à la religion, y régnaient aussi, parce que tout cela est encore dans leurs principes ; en un mot, ces sectaires formaient entre eux une société sage et bien ordonnée, qui ne devenait violente et tyrannique que dans ses rapports avec les autres sociétés. Pour qu'elle prospérât, il ne fallait donc plus que deux conditions : de la force chez elle et de la faiblesse chez ses ennemis. La force, elle l'eut par les nombreuses émigrations qu'elle reçut d'Europe ; la faiblesse, elle la trouva chez les Américains qui, quoique très braves, étaient désunis, qui ne connaissaient pas les armes à feu, et contre lesquels elle déploya beaucoup d'habileté. Dans ce pays, les nouveaux établissements ne se formèrent que par juxta-position ; les entreprises lointaines ou isolées étaient interdites. Quand de nouveaux venus se présentaient, on attendait qu'ils offrissent une masse de 60 familles ; alors s'ils s'engageaient à construire une église, et à entretenir un pasteur et un maître d'école ; on leur assignait ensuite un district à défricher, toujours limitrophe aux terres déjà habitées par des Européens. C'est ainsi que la Nouvelle-Angleterre, déroulant sans cesse de nouvelles vagues devant les indigènes, les

refoulait dans l'intérieur; mais aussi elle allumait dans leurs cœurs des haines terribles qui éclataient souvent en représailles atroces. Au moment de la guerre de l'insurrection, la Nouvelle-Angleterre comptait 900,000 habitants.

Pendant que les presbytériens s'établissaient dans la Nouvelle-Angleterre, des Catholiques anglais fondaient une colonie dans le Maryland, fuyant comme leurs adversaires une patrie où ils étaient persécutés; car Charles Ier, d'abord favorable à cette secte, se vit bientôt forcé de l'abandonner à la rigueur des lois, qui depuis la réforme avaient été promulguées contre le papisme. Le lord Baltimore fut le fondateur et le chef de cette colonie; on pourrait même dire le propriétaire, car le terrain lui en fut cédé par une charte de Charles Ier. Il fit du reste de bonnes conditions à ses sous-cessionnaires. Il traita bien les indigènes avec qui il vécut en bonne intelligence, et fit régner dans la colonie la tolérance religieuse la plus absolue.

En 1664, sous le règne de Charles II, l'Angleterre s'empara de la Nouvelle-Belgique, colonie hollandaise sur les bords de la rivière d'Hudson, au sud de la Nouvelle-Angleterre. Charles la donna à son frère le duc d'York, d'où elle reçut le nom de Nouvel-York. Ce prince, qui fut depuis Jacques II, y laissa d'abord régner si peu de liberté civile et politique, que les Européens étaient sur le point de l'abandonner, lorsqu'il se décida enfin, en 1683, à y souffrir une assemblée représentative, chargée d'en régler les affaires. Le nouvel York se trouvant en contact vers le nord avec les terres du Canada, eut beaucoup à souffrir

dans toutes les guerres que l'Angleterre eut avec la France, et les indigènes ses alliés. La prospérité n'en fut assurée que lorsque en 1760 les Anglais se furent emparés de tous les établissements français. Le gouvernement de New-York, était comme celui de la Nouvelle-Angleterre, hostile aux naturels qui furent refoulés autant que possible, ou exterminés. L'agriculture y languit long-temps, parce que Jacques y avait fait des concessions trop considérables aux mêmes personnes, et que celles-ci, voulant, comme tous les grands propriétaires, vivre dans l'opulence sans rien faire, imposaient de trop dures conditions aux cultivateurs.

La Nouvelle-Jersey, qui touche au Nouvel-Yorck, fut d'abord une colonie suédoise que les Hollandais conquirent en 1655, et qu'ils incorporèrent à la Nouvelle-Belgique. Cette dernière ayant été, comme nous venons de le voir, la proie des Anglais, Jersey suivit sa destinée. Jacques la céda à deux de ses favoris qui, n'ayant nulle envie de l'exploiter, en recédèrent de grandes portions à des spéculateurs de terre, lesquels à leur tour ne songèrent qu'à réaliser promptement quelques bénéfices en revendant en détail. Il résulta de tout cela que les producteurs se voyant forcés, pour avoir des terres, de supporter le poids des bénéfices successifs des spéculateurs, s'éloignèrent du pays, et allèrent porter ailleurs leur industrie Enfin, en 1702, les spéculateurs se voyant trompés dans les calculs de leur cupidité aveugle, cédèrent pour peu de chose leur privilége au gouvernement, qui alors eut des terres à distribuer à des conditions raisonnables;

dès lors la province prit un peu de prospérité; cependant au moment de la guerre de l'indépendance elle n'avait encore que 16,000 habitants.

Le plus célèbre des établissements anglais de l'Amérique du nord, fut la Pensylvanie, ainsi appelée de Guillaume Penn, son fondateur. Cet homme, qui a laissé dans la mémoire de ses semblables une réputation que trop peu de personnages historiques ont su mériter, était fils d'un amiral anglais mort créancier de l'état pour des sommes considérables; le gouvernement ne pouvant acquitter cette dette, céda à son fils la contrée qui depuis a porté son nom. Il y arriva en 1681 avec deux mille personnes de la secte des quakers. Ses principes austères ne lui permettant pas de considérer comme un titre suffisant de propriété la cession, que lui avait faite le gouvernement, d'un pays qui avait des habitants, il acheta des indigènes le terrain convenable à son établissement. Le prix de la vente fut sans doute peu considérable, mais c'était toujours un hommage rendu à leurs droits. Penn étant maître du terrain, fit des concessions à bas prix, et de manière à rendre les concessionnaires propriétaires incommutables; car il ne voulait point de vassaux déguisés sous le nom de fermiers. Il se réserva l'exercice du pouvoir exécutif; mais il mit à côté de lui une représentation nationale bien réelle et bien constituée. La liberté fut assurée comme la liberté politique, et tous les cultes furent déclarés libres, sans qu'aucun d'eux fût dominant. Les formes de la justice furent réduites au plus strict nécessaire; la profession d'avocat fut interdite. La colonie, assise sur la base des bonnes mœurs et de la justice, prit bientôt un accrois-

sement remarquable, mais elle ne présenta pas un ensemble assez compacte, les établissements n'étant pas réunis comme dans la Nouvelle-Angleterre. Penn, qui traita toujours fort bien les naturels, pensait que sa colonie n'aurait jamais rien à en craindre, et qu'on pouvait, sans inconvénient, se disséminer dans le pays; mais il négligea d'introduire chez eux un gouvernement régulier; il négligea de s'unir à eux par des mariages; de sorte qu'il n'y eut ni fusion ni garantie. De cet état de choses résultèrent plus tard des attaques partielles des tribus américaines, attaques que la dissémination des plantations rendit plus difficiles à repousser. Nous devons dire aussi que les Pensylvaniens furent souvent agresseurs: en 1763 ils attaquèrent et massacrèrent la tribu des Conestogos, sans provocation de la part de ces malheureux. La population de la Pensylvanie était au moment de la guerre de l'indépendance, de 350,000 habitants.

En 1606, les Anglais s'établirent dans le pays qui a exclusivement conservé le nom de Virginie. Le lord Delaware, qui en fut momentanément gouverneur, y fit beaucoup de bien; cependant la colonie resta quelque temps sans prospérer, parce qu'elle était sous le joug du privilége exclusif de la compagnie fondée en 1584 par Walter Raleigh. Cet état de choses cessa à l'avénement de Charles I[er] au trône d'Angleterre; la couronne acheta le privilége de la compagnie, et fit des concessions de terrain pour une légère redevance annuelle de deux livres cinq sous par cent acres. Cet heureux changement amena dans la Virginie une population nombreuse, composée de tous les mécontents que faisaient dans la métropole les divers

gouvernements qui s'y succédèrent dans le cours du dix-septième siècle. Tous ces hommes, d'opinions si diverses, oubliaient en Amérique leurs vieilles haines, vivaient entre eux en parfaite intelligence, et ne songeaient qu'à faire prospérer d'un commun accord leur nouvelle patrie. La conduite des habitants de la Virginie envers les naturels, ne fut ni humaine, ni politique; cependant ceux-ci étaient dans le principe si bien disposés en leur faveur, qu'ils leur offrirent leurs filles en mariage. Les Virginiens les refusèrent avec hauteur, quoique dans les premières années ils manquassent de femmes. Le mépris est ce que les peuples pardonnent le moins; aussi les indigènes prirent-ils en haine leurs nouveaux voisins; il y eut des guerres sanglantes, des massacres, des actes de violence, que l'on aurait pu prévenir en acceptant la fusion que les indigènes avaient offerte. Un seul colon l'accepta, M. Rolle, qui épousa la fille d'un chef de tribu. Tant que cette alliance dura, elle fut d'un grand avantage pour la colonie. En un mot, il fallut dans cet établissement, comme dans les autres, refouler les naturels devant soi. Les sauvages, ainsi que les Européens les appelaient pour se dispenser de voir en eux de véritables hommes, les sauvages eurent souvent l'avantage sur les Virginiens, qui, comme les Pensylvaniens, commirent la faute de trop disséminer leurs plantations. Au moment de la guerre de l'indépendance, on comptait dans la Virginie 650,000 habitants.

L'établissement de Roénoque, dont nous parlons au commencement de cet article, n'avait pas prospéré. En 1663, Charles II donna à huit seigneurs la propriété de la Caroline, où il s'était élevé. Loke en rédigea la con-

stitution, qui certes ne fut pas son chef-d'œuvre. Au reste, que pouvait-il faire de bon avec huit grands propriétaires, qui naturellement voulaient exploiter le pays à leur profit exclusif? Ce vice radical, destructeur de tout progrès, se fit tellement sentir dans la Caroline, qu'en 1728 le parlement se décida à en rendre la propriété à l'Etat, en indemnisant les ayant-droits des huit propriétaires. Alors le pays, rendu à la liberté, marcha d'un pas rapide vers la prospérité. Il fut divisé en deux provinces; celle du nord et celle du sud, et comptait, à l'époque de la guerre de l'indépendance, une population de 600,000 âmes. Les habitants de la Caroline furent, comme leurs voisins de la Virginie, injustes envers les naturels. Il en résulta de longues guerres, dont le terme a été l'extermination des tribus, ou leur retraite au-delà des Apalaches.

La Géorgie, au sud de la Caroline, eut la même destinée que cette contrée, mais elle fut peuplée plus tard. Les premiers etablissements datent de 1733. Le pays ne prospéra pas dans le commencement, parce qu'il était la propriété exclusive de quelques spéculateurs avides; qu'il fallut, pour la faire marcher, la rendre, comme toutes les autres provinces, à la liberté d'industrie; il se peupla alors d'Anglais, de Français, d'Allemands, d'Ecossais et de Suisses.

En 1763, l'Espagne céda la Floride à l'Angleterre dont les possessions s'étendirent dès-lors depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'au Mississipi. Les Anglais établirent à la Floride des militaires réformés, et des colons de plusieurs parties de l'Europe, même de la Grèce.

Au moment où l'Amérique se déclara indépendante, les diverses colonies dont nous venons de faire connaî-

tre l'origine étaient divisées en deux catégories, d'après la forme de leur gouvernement : celui des colonies dont le roi nommait le gouverneur était appelé royal ; c'était le plus grand nombre. On appelait gouvernement propriétaire celui des provinces qui, dans l'origine, avaient été des propriétés privées, et dont les héritiers des propriétaires fondateurs avaient conservé le droit de nommer les gouverneurs. Il n'y avait plus que deux colonies où ce gouvernement existât, à l'époque de la révolution, la Pensylvanie et le Maryland. Du reste, dans toutes les colonies il existait une représentation nationale, et toutes jouissaient d'une fort grande liberté civile et politique.

D'après le résumé rapide que nous venons de tracer de leur formation et de leur progrès, il est facile de concevoir que l'établissement n'en couta rien à la métropole, puisqu'il fut fait par les colons eux-mêmes. Ceci explique aussi pourquoi on les laissa jouir de tant de liberté. Que pouvait-on, en effet, exiger de gens à qui on n'avait rien donné, et qui s'étaient établis en Amérique à leurs risques et périls ? Ensuite il est des choses auxquelles on ne pense pas, même en Angleterre. Le droit qu'ont les hommes liés par un intérêt commun, d'arranger leurs affaires comme ils l'entendent, est du nombre de ces choses-là ; on ne songe pas plus à l'attaquer, qu'à prohiber la libre respiration de chacun. Il en résulte que tout établissement anglais porte avec lui son principe d'existence, et qu'il n'a pas besoin de le recevoir de la métropole par chaque courrier. Ceci est un avantage immense, qui, joint aux accroissements que recevait sans cesse la population coloniale, par suite des révolutions de la métropole ;

explique suffisamment la rapide prospérité des colonies d'Amérique du nord. Dans quelques provinces, une cause de mort s'opposa pendant quelque temps à cette prospérité : je veux parler du privilége des compagnies et des propriétaires de province; la force seule des choses le fit disparaître sur certains points; ailleurs la sagesse du gouvernement y mit un terme. Il a laissé à la postérité ce grand enseignement, que les concessions trop étendues faites à une seule personne sont ce qu'il y a de plus nuisible pour une colonie, qui ne peut prospérer que par le travail réel, et non par la spéculation. Je prie le lecteur de ne pas perdre de vue cette grande vérité.

Quoique les principes politiques de la nation anglaise fussent de nature à ne pas lui permettre de disputer à ses colonies une certaine dose d'indépendance, ce qu'elle croyait être ses intérêts commerciaux, la conduisit à s'opposer à ce que ses établissements d'Amérique n'eussent aucune relation directe avec les autres peuples. Elle voulut que tout le commerce de cette contrée passât par ses mains. Cette prétention, appliquée à un pays qui n'avait pas, comme l'Amérique du sud, la ressource des mines de métaux précieux, en aurait amené la ruine, si d'ailleurs tant de causes n'avaient pas concouru à sa prospérité. Néanmoins, le commerce forcé avec la métropole seulement, était si défavorable à l'Amérique, qu'à l'époque de la révolution elle devait plus de cent millions à la mère-patrie.

Cette révolution fut amenée par quelques taxes que la métropole voulut établir en Amérique. Les subsides que les colonies avaient accordés à la couronne, avaient toujours été considérés comme des dons volontaires,

librement consentis par les représentants de chaque état. Aussi les prétentions du parlement anglais d'imposer lui-même les colonies, parurent souverainement injustes. Il en résulta, entre la métropole et les colonies, une lutte, dont tout le monde connaît l'issue.

Depuis leur indépendance, les colonies anglaises, réunies en confédération sous la dénomination d'Etats-Unis d'Amérique, ont acquis un développement prodigieux. La population s'y est plus que décuplée, ce qui est le meilleur signe d'une prospérité croissante. Elles se sont accrues de la Louisiane, que la France leur céda par un traité en 1803, et de plusieurs établissements nouveaux fondés entre les Apalaches et le Mississipi, tels que l'état d'Ohio, celui d'Illinois, etc. Les naturels ont continué à être refoulés ; mais le gouvernement d'Amérique procède à ce refoulement avec une sorte de légalité ; il corrompt les chefs les plus influents, et obtient par leur moyen des traités où les indigènes s'engagent, moyennant quelque argent, à lui céder la place. C'est ainsi qu'en 1827, les peuplades qui occupaient le pays situé entre la Géorgie et le nouvel état d'Alabama, se sont engagées à aller s'établir sur la rive droite du Mississipi. Dans le nord de l'état de New-York, les naturels ont été aussi repoussés en 1832 au-delà des limites qui leur avaient d'abord été assignées.

La population des Etats-Unis s'accroît principalement par la propagation de l'espèce, qui est toujours très active dans un pays où la subsistance de l'avenir est bien assurée. Il y arrive aussi quelques émigrations de plusieurs contrées de l'Europe, surtout de la Suisse et de l'Allemagne. Les émigrés sont attirés en Amérique par de gros propriétaires, qui n'ayant pas toujours

assez de bras pour exploiter de vastes terrains, dans un pays où il est si facile d'acquérir des terres, que chacun peut y être sur son propre fonds, emploient toutes sortes de moyens pour faire venir dans ces contrées lointaines des gens que la misère puisse mettre à leur discrétion; lorsque ces malheureux arrivent en Amérique, leurs ressources se trouvent presque toujours épuisées, et ils sont alors forcés d'en passer par ce que veulent les propriétaires; ceux-ci leur font souscrire des engagements pendant la durée desquels leur industrie est exploitée par ces maîtres avides. Après avoir passé leurs plus belles années dans cette servitude véritable, ils reçoivent quelques faibles secours, et se créent alors une existence indépendante. Ces esclaves volontaires sont objets de commerce; on les vend, on les cède, on les échange comme on pourrait faire d'un bœuf ou d'un cheval (1), c'est ainsi que les républicains d'Amérique ont en quelque sorte établi chez eux la traite des blancs. Celle des noirs est interdite; mais l'esclavage des hommes de cette couleur existe dans toutes les provinces du sud. Comme il n'est plus permis de les mettre en vente, il finira cependant par disparaître. Si les pauvres paysans allemands et suisses savaient le sort qui les attend en

---

(1) Dans une conversation que j'eus avec un homme qui a été long-temps planteur en Amérique, il fut question, entre autre chose, de deux horlogers suisses qui avaient contracté avec lui un engagement de cette nature, et d'une vente avec bénéfice qu'il eut occasion de faire dans une certaine circonstance. Soit défaut d'attention de ma part, soit défaut de clarté de la sienne, je ne compris pas d'abord quel avait été l'objet de la vente, je le lui demandai, *et parbleu*, me répondit-il, *c'étaient mes horlogers*!

Amérique, ils seraient moins désireux de s'y rendre, mais les gouvernements le leur laissent ignorer, ayant intérêt à se débarrasser de gens qui sont quelquefois à la charge des communes.

Pour nous résumer, nous dirons que le système de colonisation de l'Amérique du nord fut :

Liberté civile et administrative ;

Refoulement successif des indigènes ;

Exploitation du sol.

La liberté civile et administrative fut un bienfait, ou plutôt une émanation forcée des principes et des habitudes de la métropole.

Le refoulement successif des indigènes put avoir lieu, parce que les colons qui eurent d'abord l'avantage des armes à feu, eurent toujours celui de l'union, et que les indigènes ayant un vaste continent à parcourir, défendirent avec peu d'ardeur le sol qu'on leur enleva successivement, soit par la force, soit par la ruse.

L'exploitation du sol fut prompte, facile et productive, parce que les bras ne manquèrent pas. L'Europe, par suite des troubles qui l'agitèrent dès la naissance des colonies, leur ayant envoyé de nombreuses recrues.

Les établissements anglais en Amérique ont donc eu pour eux toutes les chances de succès. Avec moins de répugnance pour les indigènes, les colons de ces vastes contrées auraient fait de plus grandes choses encore, et peut-être des choses plus durables. Par des alliances avec eux, ils auraient retrempé ce vieux sang européen qui, peut-être, est encore plus appauvri en Amérique qu'en Europe même ; car le peuple américain, malgré ses prétentions à la perfection, n'est pas un peuple vigoureux. L'Angleterre l'aurait certainement

soumis sans l'appui de la France, qui lui valut celui de l'Espagne, et qui, par l'influence de son nom si cher dans l'Amérique du nord, empêcha peut-être toutes les tribus indigènes de s'unir contre lui. Il n'aurait fallu à cette époque que quelques hommes comme le brave et illustre *Técumseh* pour venger d'un seul coup tous les outrages qu'avaient reçus les naturels. Ces hommes peuvent se présenter un jour. Les Indiens, refoulés au-delà du Mississipi et à l'ouest des lacs, peuvent se réunir en corps de nation, se créer une civilisation d'autant plus vigoureuse, qu'elle ne serait pas d'emprunt comme celle qu'ils ont repoussée. C'est l'espérance que manifestait un jeune chef des Crecks à un des compagnons de Lafayette dans son dernier voyage en Amérique. Si l'avenir la couronne, pourquoi ces braves Indiens ne seraient-ils pas pour le nouveau continent ce que les Arabes ont été pour l'ancien?

XI.

Des principes qui doivent servir de base à notre établissement en Afrique.

Après nous être remis devant les yeux, dans l'article précédent, les divers systèmes de colonisation et de conquête, voyons s'il nous sera donné de trouver celui qu'il convient d'adopter dans la partie de l'Afrique dont nous occupons quelques points. Mettons pour un instant de côté les considérations de justice et de morale; n'envisageons la question que sous le point de vue matériel, et supposons que la France soit dans la ferme intention d'établir à tout prix sa domination en Afrique. Comment y parviendra-t-elle?

Doit-elle exterminer les indigènes ou les réduire en servitude comme l'ont fait les Espagnols en Amérique? Si cette pensée pouvait être la sienne, toute sa puissance viendrait échouer dans les tentatives d'exécution. Les Arabes ne sont point, comme les premiers Américains du sud, des créatures faibles et désarmées. Ce sont des hommes braves et vigoureux que nos armes n'effraient pas, et qui, poussés à bout, seraient terribles.

Peut-on espérer de les refouler dans l'intérieur, et de les obliger de nous abandonner la place? pas davantage. Le système de refoulement a pu réussir dans

l'Amérique du nord, parce que les naturels de cette contrée avaient derrière eux 15 à 1,800 lieues de terre, et qu'ils ont pu reculer sans crainte que le sol leur manquât. Mais les Arabes savent fort bien qu'à une cinquantaine de lieues au midi, ils trouveraient une mer de sable, dans laquelle ils n'ont nulle envie d'aller s'ensevelir; ils défendraient donc leurs terres avec autant d'acharnement que leur vie et leur liberté. Si cependant une action incessante de tous les avantages que nous avons sur eux, parvenait à refouler quelques tribus, elles iraient augmenter les moyens de résistance de celles que nous aurions encore à combattre, en se mêlant à elles; de sorte que chaque pas que nous ferions, rendrait plus compactes les forces de nos ennemis, et plus difficiles les pas qui nous resteraient à faire; et comme les Arabes sont observateurs et intelligents, cette lutte prolongée leur donnerait bientôt le secret de notre science militaire. Alors nous nous trouverions en face d'une nation que nos succès passagers n'auraient fait que rendre plus unie et plus puissante, et qui nous combattrait avec ses avantages naturels, joints à ceux qu'elle devrait à l'imitation; heureux encore si de nombreux transfuges n'allaient pas se joindre à elle. Nous aurions donc créé, à la porte de nos établissements, un ennemi aussi habile que redoutable; or, c'est ce que nous devons éviter avec le plus grand soin.

Ne pouvant ni exterminer ni refouler les Arabes, devons-nous, sans nous fixer chez eux comme colons, les administrer comme souverains, ainsi que le font les Anglais à l'égard de l'Hindoustan? Ce système, qui ne serait pas d'une application très facile, serait sans

profit pour la France. Il n'offre à l'Angleterre des avantages, qui, du reste, sont contestés, que parce qu'elle en fait l'application à une contrée dont les éléments de commerce sont immenses et indépendants des Européens; mais il serait ruineux en Barbarie où tous les produits qu'il nous est donné d'espérer doivent être demandés à la terre cultivée par des mains européennes, ou du moins par nos méthodes, ce qui nous force à nous y établir autrement que les Anglais dans les Indes.

Ce point arrêté, il nous reste à nous installer au milieu des Arabes, et comme souverains et comme colons; mais notre souveraineté devra-t-elle s'exercer pour les mettre simplement sous la même dénomination, ou pour mieux dire sous le même gouvernement que les Français, ou consacrera-t-elle à tout jamais la prééminence d'une race sur une autre? Le dernier système fut celui des Arabes en Espagne et des Turcs en Grèce et partout; de graves inconvéniens y sont attachés, car il n'y a guère que les Juifs qui ne se soient pas encore lassés d'être dans une position d'infériorité humiliante. Le premier fut celui des Francs dans les Gaules; il donna naissance à la nation la plus compacte, la plus unie du globe, la nation française enfin. C'est le système de fusion, le seul rationel, le seul qui offre des résultats durables, parce qu'il est le seul juste. Les conquérants qui le suivent sont des instruments dont se sert la providence pour modifier, presque toujours à leur avantage, les sociétés humaines; les autres ne sont que des fléaux transitoires. Nous devons donc l'adopter, et comme le plus avantageux et comme le plus juste.

Comment l'appliquerons-nous? Ici les difficultés se

présentent en foule, mais elles ne sont pas insurmontables, elles sont même bien loin de l'être. Si la France était en position d'envoyer, pour quelques années, 50,000 hommes en Afrique, il serait facile d'occuper tous les points importants, depuis Tlémecen jusqu'à Constantine, d'y établir des municipes, et de dominer de cette manière des peuples qui, s'ils n'étaient menacés ni dans leur liberté ni dans leur fortune, se soumettraient facilement. Alors on donnerait successivement aux diverses tribus arabes les droits des Français coloniaux, comme récompense de la tranquillité de leur conduite, de leur respect pour les lois, et de leurs progrès dans les travaux agricoles. En vivant au milieu d'eux, sur le pied de l'égalité, en les admettant dans l'intérieur de nos familles, et en pénétrant chez eux, en leur faisant partager enfin et nos travaux et nos plaisirs, nous amènerions bientôt cette fusion désirable. Le point essentiel serait de favoriser les alliances mixtes, et d'affaiblir les préjugés religieux sans détruire les croyances, *il est possible d'y parvenir*.

Le plus grand obstacle à la fusion viendrait peut-être des Européens. L'expérience prouve malheureusement que ceux d'entre eux qui s'établissent dans les colonies, ont plus de préventions contre les indigènes que les gouvernements, même les moins éclairés; nous en avons vu de tristes exemples dans l'article précédent. Cela tient à ce que la plupart sortant d'une position pénible, sont avides, en arrivant dans un pays nouveau, d'avoir à leur tour quelqu'un au-dessous d'eux. Ils sont en outre peu éclairés généralement, et se sentent de l'énergie. Or rien n'a plus

d'orgueil que l'ignorance aventureuse. Il faudrait donc mettre autant de soin à éclairer les Européens que les indigènes eux-mêmes; leur bien faire comprendre que la fusion est autant dans leur intérêt que dans celui des naturels, et n'admettre dans les emplois publics que ceux d'entre eux qui auraient secoué bien franchement les préjugés de race. Au reste, de tous les Européens, les Français sont ceux chez qui les fâcheuses dispositions que nous combattons sont le moins enracinées.

Du côté des indigènes, ce qui paraîtrait devoir s'opposer le plus à la fusion serait le préjugé religieux; mais il se trouve fort heureusement qu'en Barbarie les interprètes les plus vénérés de la religion, c'est-à-dire les marabouts, sont en général des hommes de paix et de concorde. Il faut mettre cette circonstance à profit (1). Plusieurs de ces hommes sont assez éclairés pour comprendre, mieux que beaucoup de Chrétiens, que le mahométisme n'est, en définitive, qu'une secte du christianisme. Ensuite, y a-t-il donc tant de chrétiens parmi nous? Certes, les Arabes connaissent très bien notre indifférence religieuse. Elle est pour

---

(1) Il est certain que les marabouts les plus célèbres n'ont jamais montré de l'éloignement pour les Chrétiens. On peut voir dans les notices biographiques ce que nous disons de Ben-Aïssa et de Sidi-Mohammed. A l'affaire de la Mocta des prisonniers français ne durent qu'à des marabouts la conservation de leur existence : des déserteurs de la légion étrangère qui sont revenus parmi nous, parce qu'ils se trouvaient trop mal chez les Arabes, nous ont assuré qu'ils trouvaient toujours aide et protection chez les marabouts, même lorsqu'ils manifestaient le désir de retourner chez les Chrétiens.

eux une garantie que nous ne les inquiéterons pas dans leur croyance. Ce qu'il y a encore de foi parmi nous ne les effarouche pas non plus; car cette foi est progressive. C'est la foi de Châteaubriand et de la Menais. Elle sympathise avec toutes les fois. C'est elle qui, selon la sublime hyperbole de l'évangile, doit changer les montagnes de place; c'est-à-dire faire un peuple de tous les peuples, une famille de toutes les familles, un homme de tous les hommes.

Je sais que le système de fusion rencontrera de nombreux contradicteurs, mais qu'y faire? C'est le sort de toutes les vérités utiles; cependant la pensée de faire de tous les éléments, soit indigènes, soit exotiques, qui se rencontrent en ce moment dans la Régence d'Alger, ou qui pourront y affluer, une nation jeune et vigoureuse, a par elle-même trop de grandeur pour qu'on ne s'y arrête pas un instant. Les hommes les plus prévenus n'osent l'attaquer en principe; ils se contentent de la reléguer dans les utopies; mais quoi! une nation qui, comme la nation française, a, dans l'espace de quelques années, changé toute son existence politique et sociale, au point que si les pères de nos pères sortaient de leurs tombeaux, ils ne reconnaîtraient plus leur patrie, une nation qui a si violemment rompu avec son passé qu'il n'en reste pas vestige, doit-elle resserrer les bornes du possible dans l'ordre moral, au point de se persuader qu'aucune modification ne peut être apportée à la manière d'être des Arabes! Supposons que dans cinquante ans d'ici ils fournissent des généraux à nos armées, des organes à nos lois, des députés à nos chambres législatives, des peintres à nos ateliers, ce changement serait-il bien plus

surprenant que celui qui s'est opéré entre la France de 1780 et celle de 1830? Combien de fils des sauvages des Pyrénées, de l'Aveyron, de la Bretagne, ne brillent-ils pas maintenant parmi nos notabilités sociales! Pourquoi donc croiraient-ils les fils des sauvages de l'Atlas et de la Métidja incapables d'arriver à ces postes élevés? Espérons donc que la France verra dans les Arabes des êtres progressifs comme nous; qu'elle leur tendra une main secourable; qu'elle les élèvera au rang des nations en les adoptant pour ses enfants. Mais elle n'arrivera pas à la fusion seulement en déclarant qu'elle la croit possible: il faut encore qu'elle en ouvre les voies. Pour cela, elle ne doit pas attendre que les Arabes fassent tout le chemin; elle doit en faire une partie elle-même; il faut que ses lois se plient aux exigences des localités; qu'il y ait possibilité de constituer des familles mixtes d'après les formes usitées dans le pays; que nos formes judiciaires, que notre régime administratif, se rapprochent de la simplicité si chère à ces peuples. Nous gagnerons autant qu'eux à ce changement.

Je ne sais si je m'abuse; mais plus je me pénètre des enseignements du passé, plus je consulte les documents du présent, les faits de l'actualité, plus enfin je combine les probabilités de l'avenir, et plus mon esprit est inondé de la conviction de la possibilité d'une fusion entre nous et les Arabes. Mais si j'étais séduit par de trompeuses illusions, si ma patrie plus avisée la considérait comme impossible, et que d'après cela elle ne fit rien pour l'amener, elle devrait abandonner l'Afrique, qui dans ce cas ne serait jamais pour nous qu'un incommode fardeau. Car, si l'on suppose

aux Arabes trop d'aversion pour les Français pour qu'aucun rapprochement moral puisse s'opérer entre les deux peuples, il est clair que, braves comme ils le sont, ils se refuseront toujours à reconnaître pour maîtres ceux dont ils n'auront pas voulu pour frères. Ce serait donc entre eux et nous une guerre incessante, où la France dépenserait son sang et son argent, le tout pour avoir sur la côte quelques chétifs comptoirs qu'elle devrait abandonner tôt ou tard, comme les Anglais ont abandonné Tanger et les Espagnols Oran. Le système de fusion est donc le seul applicable; s'il est impossible, il faut s'en aller, et le plus tôt sera le mieux.

Admettons cependant que l'on puisse forcer les indigènes à vider la place. Est-on bien sûr de les remplacer? Sommes-nous à une époque où de très grandes émigrations soient possibles? Les causes qui ont peuplé l'Amérique du nord agissent-elles encore en Europe? Doit-on renoncer à essayer de tirer parti des hommes que nous trouvons sur les lieux, dans l'espérance de les remplacer par des éléments plus dociles, si l'on veut, mais que peut-être nous ne pourrons réunir? Voilà certes de graves questions. J'admets pour un instant qu'il serait à désirer que nous n'eussions dans la Régence que des Européens, mais ces Européens viendront-ils?

Ils ne viendront que si les causes de guerre et de dévastation disparaissent de la colonie, que si la paix et le bon ordre y règnent. La paix et l'ordre ne règneront que lorsque nous aurons constitué le pays. Or on ne peut constituer le pays qu'avec les éléments que l'on a sous la main, et ces éléments sont les indigènes.

Nous avons parlé de 50,000 hommes pour assurer en même temps notre domination sur tous les points de la Régence, et préparer le terrain à l'application du système qui nous paraît le seul admissible. Bonaparte soumit l'Egypte avec beaucoup moins, mais le Nil lui donnait une excellente ligne d'opérations que nous n'avons pas. Avec ces 50,000 hommes, la conquête du pays serait assurée, presque sans effusion du sang; car les Arabes menacés partout ne pourraient se réunir nulle part. L'application du système deviendrait alors facile, et ce n'est pas trop s'avancer que de dire qu'après dix ans de ce régime, la France compterait en Afrique plus de 4,000,000 de sujets dévoués. Il est vrai que dans ces dix années les frais de l'occupation, qui sont dans ce moment de plus de 20,000,000 de francs, s'élèveraient à plus du double; mais les revenus, qui ne sont que d'un peu plus de 2,000,000, iraient toujours en augmentant, et l'on peut avancer qu'à la fin de la 10me année, ils neutraliseraient les dépenses qui iraient toujours en diminuant. On devrait aussi faire entrer en ligne de compte l'augmentation des produits des douanes françaises, que l'occupation restreinte a rendue sensible, et qui deviendrait bien plus considérable, si le commerce qui se fait dans ce moment par Tunis et les ports de l'empire de Maroc, se faisait par Bône et Oran, ce qui serait la conséquence immédiate de la soumission totale du pays.

On s'abuserait, du reste, étrangement si l'on croyait que la Régence d'Alger procurera un jour à la France un bénéfice net. Tout ce qu'elle pourra faire, même dans les circonstances les plus favorables, sera de couvrir ses frais. On ne doit donc pas la considérer

pour l'avenir comme une ferme qui puisse être exploitée au profit du fisc; car puisque la métropole, malgré ses immenses ressources, ne peut que tout juste supporter les dépenses de son administration, comment espérer qu'un pays où tout est à créer, paie jamais un tribut à la France, en outre des contributions nécessaires à l'acquittement de ses dépenses intérieures? L'Afrique bien administrée pourra se suffire à elle-même; c'est tout ce qu'on peut en attendre et en exiger. Les avantages pour la France résulteront d'un accroissement de commerce que chaque année rendra plus sensible, et d'une extension de puissance maritime et militaire due à la création d'une nation nouvelle qui lui serait unie par les liens de l'affection et de la communauté d'intérêts. Ensuite n'aurait-elle à attendre de ses sacrifices que la gloire attachée à toute grande entreprise, qu'elle ne devrait pas hésiter à les faire; car, quoi qu'en disent les hommes de chiffres, c'est quelque chose que la gloire dans l'existence des peuples, surtout cette gloire noble et pure qui ne consiste pas à conquérir et à détruire, mais à organiser et à créer.

La France a déjà beaucoup dépensé pour Alger; moins que ne l'ont annoncé les ennemis de la colonisation, mais assez cependant pour désirer de n'avoir pas gaspillé son argent en pure perte. Il est donc temps qu'elle s'occupe sérieusement à rendre ses avances productives pour l'avenir. Accablée sous le poids d'une administration ruineuse et radicalement mauvaise; représentée par la fraction la moins vigoureuse, et l'on peut dire la moins éclairée de la société, on conçoit qu'elle recule devant la conquête et l'orga-

nisation simultanée de toute la Régence, bien que ce fût le vrai moyen après tout de rapprocher le terme de ses sacrifices. Voici comment il nous semble qu'elle devrait opérer, dans le cas où elle voudrait cependant prendre ce parti.

Vers la fin de mai, époque où la terre est couverte et où les Arabes tremblants pour leurs moissons sont ordinairement plus traitables que dans aucune autre saison de l'année, trois armées seraient formées à Alger, à Bône et à Oran.

La première, forte de 10,000 hommes, se dirigerait sur la province de Titery, constituerait Médéah en colonie française, y laisserait garnison, et parcourrait ensuite le pays en établissant des kaïds dans tous les outhans, et en leur donnant les moyens de faire respecter leur autorité. Des garnisons bien retranchées seraient établies à Hamza et à Bourakia. L'armée réduite à 6,000 hommes, rentrerait dans la province d'Alger par Beni-Djead et Sebaou, ferait reconnaître l'autorité de la France dans toute cette contrée, établirait au fort de Sebaou ou à celui de Tisiousou, une garnison autour de laquelle elle grouperait les anciens Zemouls de ce pays, et se dirigerait ensuite sur Cherchel; une garnison de 1,000 hommes serait laissée dans cette ville. Le restant des troupes rentrerait alors à Alger et dans les cantonnements des environs.

La seconde armée, forte de 15,000 hommes, se dirigerait d'Oran sur Tlémecen, et de là sur Mascara, El-Calah, Mazouna et Miliana, établissant dans toutes ces villes l'autorité française et y laissant garnison. Les mouvements de cette armée seraient combinés de manière à ce que son arrivée à Miliana coïncidât avec

l'apparition de celle de Titery à Cherchel. De Miliana elle rentrerait à Oran par Mostaganem et Arzew.

L'armée de Bône, forte de 15,000 hommes, comme celle d'Oran, marcherait droit sur Constantine, et de là vers l'ouest de la province. Elle laisserait garnison à Constantine, à Zamora, au défilé des Portes-de-Fer, et reviendrait à Constantine dont une partie de la garnison irait alors occuper Stora et Djigery. Quant au pays des Kbaïles des montagnes de Bougie et de Kelah, je ne sais s'il faudrait s'en occuper pour le moment.

Toutes ces opérations ne prendraient pas plus de deux mois. Les Arabes bien traités et instruits d'avance de notre but n'opposeraient de résistance nulle part, si ce n'est sur les points où Abdel-Kader ou le bey de Constantine serait à leur tête.

Les troupes seraient réparties ainsi qu'il suit, après la conquête, ou plutôt la prise de la possession :

Alger et environs	10,000 hommes.
Bouffarik	1,000
Cherchel	1,000
Col de Tenia	200
Sebaou	500
Dellys	500
Bélida	1,000
Total pour la province d'Alger	14,200
Médéah	2,000
Bourakia	500
Hamza	1,500
Total pour Titery	4,000

Oran et ses forts	1,500
Arzew	200
Mostaganem	1,000
Mascara	4,500
Tlémecen	2,000
Miliana	2,000
Mazouna	1,000
Tenez	500
Pont du Chélif	300
La Tafna ou Gazouna	2,000
TOTAL pour la province d'Oran	15,000
Constantine	8,800
Bône	1,000
Stora	1,000
Zamora	1,800
Les Portes-de-Fer	2,000
Djigery	1,200
TOTAL pour la province de Constantine	15,800

Quelques personnes trouveront peut-être que les troupes, placées de cette manière, seraient trop disséminées; mais il faut remarquer que tout centre de résistance étant détruit, cette dissémination serait sans danger; elle aurait ensuite pour but de favoriser l'établissement des colonies européennes sur plusieurs points à la fois, et de rendre plus facile la subsistance des troupes. On peut remarquer, en outre, que la répartition qui en est faite laisserait disponibles, sur plusieurs points, des forces considérables toujours

prêtes à se mettre en campagne aux premiers symptômes de révolte. Il faudrait même, dans les premiers temps surtout, que de petites colonnes mobiles allassent fréquemment d'une garnison à une autre, pour observer l'état du pays, et appuyer où besoin serait l'autorité de nos kaïds; mais il demeure bien entendu que cet emploi de la force matérielle ne s'exercerait que dans un but d'ordre et de justice, et que le système de fusion s'établirait à l'abri de nos baïonnettes civilisatrices, par les moyens moraux qui ont déjà été développés.

La conquête simultanée serait rendue plus facile encore par nos négociations que par nos armes. Il n'est pas de province où nous n'ayons déjà des relations suivies avec des tribus puissantes, qui nous sont déjà à moitié acquises. Elles nous seraient d'un très grand secours pour la connaissance des localités et l'approvisionnement de nos magasins; mais il faudrait éviter avec soin, dans nos relations avec les indigènes, d'employer les services intéressés de ces intrigants sans patrie et sans pudeur, toujours disposés à compromettre la dignité de ceux qui les emploient pour satisfaire leur basse et souvent tyrannique cupidité.

A mesure que les établissements européens prendraient de la consistance, que le pays s'organiserait, et que les éléments de trouble disparaîtraient, des milices locales, composées d'Européens et d'indigènes, remplaceraient la plupart des garnisons françaises qui n'occuperaient plus que les capitales des provinces, et qui pourraient même abandonner par la suite le pays à ses propres forces, et se retirer entièrement.

Au bout de dix ans la nouvelle nation gallo-algé-

rienne présenterait un tout complet, une individualité de peuple enfant encore, mais bien constitué. Au bout de vingt ans, secouant ses derniers langes, elle pourrait s'élancer, jeune et pleine de vie, dans la carrière de l'avenir.

En adoptant un plan qui paraîtra gigantesque à des gens qui semblent croire que la France ne doit plus rien entreprendre de grand, il faudrait ajouter des sommes considérables à celles que nous a déjà coûtées Alger; car, d'après notre manière de procéder en administration et en guerre, d'après le gaspillage, le défaut d'ordre et de calcul, et il faut bien le dire, l'improbité qui marquent tous nos pas, je ne pense pas qu'il fallût moins de 300 millions dépensés en dix ans, dont 100 la première année pour mener à bien cette grande entreprise; mais aussi au bout de dix ans l'Afrique ne coûterait plus rien à la France, et serait au contraire pour elle un élément de prospérité. L'occupation restreinte lui coûtera dans le même temps 230 millions, et aucune borne déterminée ne peut être mise à la durée de ses sacrifices, car n'étant point maîtresse du pays, elle ne peut en aucune manière diriger les événements.

L'américain Shaler, cet homme judicieux, et dont jusqu'à présent toutes les prévisions ont été justifiées par les événements, regardait la conquête et la civilisation de ce beau pays comme une opération d'un avantage immense pour la nation qui l'entreprendrait, et d'une exécution facile. Il recommande le système de fusion, et ne paraît pas mettre en doute que la conquête ne doive être générale et instantanée. Je suis heureux de pouvoir appuyer de l'autorité de son nom

mes opinions personnelles sur un plan dont l'adoption assurerait l'avenir de la Régence, au prix de quelques sacrifices passagers; mais je suis loin d'espérer que ceux qui règlent nos destinées partagent les convictions de Shaler. On agit rarement en France par desseins long-temps et mûrement prémédités. On y va au jour le jour, d'après les caprices du moment et les petites passions des coteries; on y est tantôt prodigue, tantôt parcimonieux, et presque toujours à contre-sens. On consentira bien, maintenant que l'habitude en est prise, à dépenser indéfiniment 20 à 25 millions par an, le plus souvent sans profit pour l'avenir; mais très certainement on n'ira pas plus loin. Il faut donc se régler là dessus. Si le gouvernement d'Alger n'était pas lié par nos habitudes administratives, qu'il pût disposer de ces 20 à 25 millions, se créer des ressources dans le pays, organiser ses troupes et son administration comme il l'entendrait, il pourrait, avec du travail et de l'habileté, arriver à la conquête entière du pays, malgré l'exiguité apparente des moyens. Certes, si Abdel-Kader en avait seulement le quart, il aurait bientôt étendu sa puissance dans tout le nord de l'Afrique. Mais ce qu'il pourrait faire, un gouverneur d'Alger ne le peut pas. Les abus sont des divinités exigeantes auxquelles il faut sacrifier; les lois, les usages, les intérêts personnels les consacrent. Chaque centime a sa place arrêtée à l'avance; chaque écu connaît, pour ainsi dire, la poche dans laquelle il doit entrer. Il nous faut nécessairement des régiments organisés de telle manière, avec tel costume, tel nombre d'officiers, telle quantité de sapeurs, de musiciens, coûtant telle somme; il nous faut une administration mili-

taire composée d'un tel nombre d'individus, faisant telle chose et non pas telle autre, prise dans une certaine catégorie et non ailleurs, écrivant beaucoup et ne produisant rien. Il nous faut tel nombre de généraux, tel nombre d'officiers d'état-major, perdant leur temps à la rédaction de quelques lettres insignifiantes, des officiers du génie pour maîtres maçons, étouffant dans la chaux et le mortier ce que la nature et l'éducation scientifique la plus soignée leur ont donné de lumières. Il nous faut une administration civile coûteuse et routinière. Dire que tout cela pourrait être organisé autrement et plus économiquement, qu'une chose qui coûte tant en étant faite de telle manière, ne coûterait que tant en étant faite de telle autre, serait peine perdue. Aussi nous ne nous y arrêterons pas. Le gouvernement d'Alger doit agir avec les éléments qui lui sont fournis et disposés comme il convient au Bulletin des lois. Ces éléments sont 21,000 hommes payés, nourris et entretenus, quelque argent pour les travaux publics et les dépenses civiles, et quelques milliers de francs pour les circonstances imprévues et les frais de négociations avec les Arabes.

Avec aussi peu de moyens dont l'emploi est invariable, il est impossible d'entreprendre la conquête simultanée de l'intérieur de la Régence; reste donc à essayer la conquête successive. Pour cela il faut ne conserver que des points maritimes et militaires dans l'est et dans l'ouest, et concentrer tous nos moyens d'action dans la province d'Alger, en tâchant d'établir des gouvernements feudataires dans celles de Constantine, d'Oran et de Titery, conformément au système adopté par le général Clauzel en 1830, lequel ne

put recevoir son exécution que par des circonstances qui n'y étaient pas inhérentes. Vouloir agir autrement et trop nous étendre, avec des moyens insuffisants, ce serait nous rendre faibles partout. Ce fut une faute semblable qui amena la chute de la puissance portugaise dans les Indes.

Le système de fusion adapté à la province d'Alger, une bonne et paternelle administration, l'ordre et la tranquillité établis dans la contrée, rendraient les Arabes qui l'habitent riches et heureux. La vue de leur bien-être ne tarderait pas à faire désirer aux tribus plus éloignées d'entrer dans le nouvel état, qui s'agrandissant par des adjonctions successives, finirait peut-être par embrasser toute la Régence. Certes, ce système est d'une application peu difficile; il n'a rien de trop grand ni de trop chevaleresque, et va à la taille de nos hommes d'état. Nous croyons *donc qu'il convient de s'y arrêter*. Mais, je le répète, n'étant point maîtres du pays, nous ne pourrons en aucune manière diriger les événements, et la conquête progressive pourrait rencontrer une concurrence dangereuse, telle qu'est dans ce moment celle d'Abdel-Kader.

L'éclat que jetterait la conquête instantanée, le mouvement qu'elle imprimerait aux esprits, conduiraient en Afrique beaucoup d'Européens; avec l'occupation restreinte nous en aurons moins nécessairement. Dans l'un et dans l'autre cas, il faut songer à les placer d'une manière avantageuse pour eux et pour l'état. Nous avons signalé, dans le premier volume de cet ouvrage, l'inconvénient qui résulte de l'accaparement des terres disponibles par les spécula-

teurs; nous avons prouvé que dans les environs d'Alger les cultivateurs seraient à leur merci, et que la production grevée des bénéfices de la spéculation ne peut qu'être en souffrance. Nous avons proposé, comme remède à cet état de choses, une mesure législative qui force les spéculateurs à céder au prix de vente les terres nécessaires aux travailleurs. Si cette mesure paraît trop acerbe, d'après certaines idées que ce n'est pas ici le lieu de combattre, on peut arriver au même but par la combinaison de deux mesures d'une application facile. L'état possède dans la Métidja de vastes domaines que nous avons déjà fait connaître au lecteur. En les concédant par lot à bas prix aux travailleurs, on opposera aux spéculateurs une concurrence qu'ils ne pourront soutenir; leurs terres resteront donc en friche. Alors en mettant un impôt sur les terres non cultivées, on les obligera à vendre à bas prix. De cette manière le sol arrivera aux véritables producteurs, à ceux-là qui seuls devraient le posséder dans toute société bien organisée, si toutefois il doit rester propriété exclusive.

Le système des fermes serait absurde en Afrique. Il n'y a que l'appât de la propriété qui puisse y attirer des laboureurs. De trompeuses illusions entraînent en Amérique de pauvres paysans qui, une fois à 2,000 lieues de chez eux, ne peuvent plus revenir sur leurs pas; mais aux portes de l'Europe l'illusion est impossible; il faut de la réalité. Les spéculateurs de terres ne doivent donc pas espérer de faire à Alger la traite des blancs. Du reste, nous avons vu dans l'article précédent qu'en Amérique même, les abus de la grande propriété ont nui à la prospérité de plusieurs

états naissants, et que la législation dut plus d'une fois y mettre un terme.

Il faut, pour qu'Alger prospère, que le laboureur y soit propriétaire et non fermier. Mais, dira-t-on, où trouvera-t-il des capitaux? En effet, ici comme ailleurs, existe cette épouvantable plaie des sociétés modernes, qui met dans des mains improductives les instruments d'industrie qui forcent le travail à solder la fainéantise. Eh bien! cette solde, puisqu'il la faut, cette récompense de l'oisiveté sera payée; mais elle le sera par un laboureur propriétaire, voici comment:

Le travail de l'homme a une valeur qui peut être évaluée en argent; que l'on forme donc des sociétés de laboureurs et de capitalistes où cette valeur sera la base des actions; chaque membre de la société prendra des actions selon ses facultés, et les paiera, soit en argent, soit en travail, soit en terre; les produits se partageront par action. Pour fixer les idées, évaluons à 500 francs le travail annuel d'un homme. Le laboureur qui mettra dans la société ses bras et un champ de 500 francs aura deux actions. Le capitaliste qui mettra 500 francs aura une action. Avec les 500 francs, la société achètera ce qui est nécessaire à la culture, et les produits se partageront également entre les trois actions. Maintenant on peut prendre une plus grande échelle. On sent que ce projet d'association a besoin d'être développé, mais en voilà le principe.

Si les laboureurs avaient quelques avances, ils pourraient, ce qui vaudrait mieux, s'associer seulement entre eux pour cultiver en commun. Les frais seraient de cette manière bien moins considérables; car au lieu d'avoir, par exemple, une charrue, une herse,

une paire de bœufs, ou toute autre chose, par lots, ils en auraient deux seulement pour trois lots, ou pour plus, selon la nature de l'objet. Personne n'ignore la puissance d'association pour produire de grands effets avec de petits moyens. Le gouvernement d'Alger en favorisant les associations, attirerait les laboureurs en foule dans la nouvelle colonie.

On pourrait essayer de ce système avec des militaires de l'armée d'Afrique, à qui on pourrait même faire des avances, sans qu'il en coûtât rien à l'état. Il existe dans le pays des points qu'il est évidemment nécessaire d'occuper, quelle que soit l'extension que l'on veuille donner à la conquête. Ne pourrait-on pas y établir des soldats qui, étant dans leur dernière année de service, voudraient se fixer en Afrique? On les extrairait des corps auxquels ils appartiennent, mais où ils continueraient à compter pour la solde et les prestations, et on les formerait en compagnies, commandées par d'anciens officiers qui seraient dans les mêmes dispositions qu'eux. Ayant les vivres et le vêtement assurés pour un an, ils emploieraient le produit presqu'entier de leur solde à l'achat des bestiaux et des instruments qui leur seraient nécessaires; de sorte qu'au bout de l'année, ils se trouveraient parfaitement établis. Dans la Métidja, qui pour le moment est la partie du pays qui doit plus particulièrement nous occuper, un heureux hasard fait que l'état possède des terres disponibles sur plusieurs points dont l'occupation serait utile. On pourrait y avoir sans frais de ces petites colonies militaires susceptibles de prendre dans peu d'années un accroissement prodigieux. On donnerait pour femmes aux

nouveaux colons des filles de vétérans, dont nous avons un grand nombre dans le pays, et avec le temps des indigènes, ce qui vaudrait encore mieux. Je ne vois pas qu'aucune objection plausible puisse être opposée à ce projet, d'une exécution aussi facile qu'économique.

Après toutes les questions de création et de premier établissement, vient celle de l'existence politique de la colonie. Elle est grave, et mérite d'être méditée. Les leçons de l'histoire nous prouvent qu'un pays ne peut prospérer sans liberté; que les colonies, que la métropole veut continuellement tenir à la lisière et exploiter dans des intérêts étroits de fiscalité, ou languissent ou se séparent avec violence de la mère-patrie, pour laquelle elles ne sont souvent, au reste, qu'un fardeau plus lourd que productif.

Tous les économistes modernes, et surtout J. B. Say, dont les sciences politiques et morales déplorent la perte récente, croient qu'un peuple sage ne doit établir de colonies qu'avec la pensée et dans le but de les abandonner à elles-mêmes, aussitôt qu'elles n'ont plus besoin des secours de la métropole. Ils les comparent aux petits des oiseaux que leurs parents abandonnent à leurs propres forces, dès qu'ils sont en état de pourvoir à leur subsistance. Il ne faut pas croire que ce système serait sans profit pour les peuples qui établiraient des colonies d'après ces principes; car les colonies liées à la métropole par une communauté de mœurs, de langage et d'origine, contractent naturellement avec elle leurs habitudes de commerce, et leur commerce est d'autant plus développé, que la liberté dont elles jouissent est plus grande. Shaler, et une

foule de publicistes, même Anglais, ont reconnu que l'Angleterre tire plus de profit de l'Amérique, depuis la séparation, qu'elle n'en tirait auparavant. Aussi J. B. Say, tout en condamnant l'établissement des colonies sujettes, recommande les colonies indépendantes. Long-temps avant que la France ne songeât à Alger, il signalait le nord de l'Afrique comme éminemment propre à recevoir des établissements de cette nature. A mon avis, c'est la meilleure preuve de la profondeur des vues de cet homme célèbre.

Au reste, le nord de l'Afrique est si voisin de la France, que cette puissance pourra prendre à son égard, lorsque le temps en sera venu, un terme moyen entre l'état de sujétion et celui d'indépendance totale : ce serait de la déclarer partie intégrante de son empire, et de la faire jouir de la même liberté politique qu'elle; mais dans ce cas, il lui faudrait plus d'indépendance administrative que n'en ont nos départements, et surtout une législation plus simple. Ne perdons pas de vue que l'administration est si compliquée et si coûteuse en France, que ce beau et magnifique pays a de la peine à en supporter le poids. L'appliquer à l'Afrique, c'est écraser la poitrine d'un enfant avec le genou d'un géant. Les abus de la centralisation appliqués à ce pays sont surtout une chose monstrueuse. Dans un temps où ils n'étaient pas poussés aux mêmes excès qu'aujourd'hui, ils suffirent cependant pour étouffer la prospérité du Canada. C'est dans les localités que doivent se débattre les intérêts des localités, ce sont ceux qui ont intérêt à la chose qui doivent s'occuper de la chose.

Ainsi donc, fusion avec les indigènes, bonne direction donnée à l'activité coloniale, liberté administra-

tive d'abord, liberté politique ensuite, et le pays prospèrera. En cas de guerre, il pourra rendre à la France, sinon en argent, du moins en hommes, les secours qu'il en a reçus. Le temps n'est pas éloigné peut-être où les campagnes du midi de l'Europe reverront les bournous arabes.

XII.

Sur la province de Titery.

Nous n'avons dit que peu de choses de cette province dans le premier volume; néanmoins dans le livre de ce volume où nous en parlons, nous avions inséré une nomenclature des tribus de Titery, nomenclature qui a été supprimée à l'impression, probablement à cause de la manière peu lisible dont elle était écrite. Cet incident typographique nous fournit l'occasion de revenir sur ce sujet, et de le traiter d'une manière un peu plus complète, car depuis un an nous avons acquis quelques nouvelles lumières sur la province de Titery.

Les sept outhans qui entourent la ville de Médéah, sont en commençant par le Sud et en suivant la circonférence par l'Est, Beni-Hassan, Hassan-Ben-Ali, Beni-Yacoub, Ouzra, Ouamri, Righa, et Haouara. Le terrain en est ondulé, et coupé de collines et de vallées.

Au-delà des Hassan-Ben-Ali, en suivant la route du Sahara, on rencontre les Habides et les Douers qui

habitent un pays de plaine au centre duquel est le fort de Bourakia, éloigné d'une journée de marche de Médéah, ainsi que nous l'avons dit dans le premier volume. Au sud de Bourakia, toujours en tirant vers le désert, sont les Méfatah, puis les Oulad-Moktar, les Raban et autres tribus indépendantes qui s'étendent jusqu'au Chélif et au lac ou marais de Titery.

Viennent ensuite les Oulad-Noile. Ceux-ci s'étendent jusqu'à une grande chaîne de montagnes, après laquelle on entre dans le Sahara. Le pic le plus élevé de cette chaîne, c'est le mont Saary qui est couvert de neige une grande partie de l'année. Il est à trois fortes journées de marche au sud de Médéah.

Entre la plaine de Hamza et les tribus dont nous venons de parler, sont : les Urbaïa, les Oulad-Sidi-Ibrahim, les Oulad-Allan, les Oulad-Menif, les Oulad-Chebana, les Oulad-Zaïd, et les Driza. Ces derniers forment un outhan fort considérable, qui avait ordinairement pour kaïd un des fils du bey de Titeri. Au Sud de la plaine de Hamza, qui relevait de la province d'Alger, sont les Maitenan.

A la chaîne du mont Saary cesse la Régence d'Alger; mais au-delà de ces monts, sur les confins du désert, habite un petit peuple qui mérite qu'on s'occupe de lui, car il est peut-être le plus sage, le plus heureux, et le mieux gouverné de toute la terre. Ce peuple est celui des Beni-Mzab ou Mozabites dont nous avons fait connaître, dans le premier volume, l'origine probable. Il occupe trois oasis, dont le plus à l'Ouest se trouve à dix journées de marche de Médéah. Cet oasis est arrosé par l'Oued-El-Biad (la rivière blanche) qui court au Sud-Est, et se jette ou dans le Schot ou dans l'Oued-

Djedi, ou enfin se perd dans les sables comme plusieurs cours d'eau de cette contrée; je n'ai pu avoir de renseignements positifs à cet égard. Guerdaïa, la ville la plus considérable du pays des Beni-Mzab, est à la source même de cette rivière. Elle est presque aussi étendue qu'Alger, quoique moins peuplée, et bâtie en pierres; les maisons y ont en général deux étages. Elles sont construites dans le genre de celles d'Alger. Les environs de cette ville sont beaux et fertiles. A une demi-heure de marche seulement, au-dessous de Guerdaïa, est le fort village de Mélika; au-dessous de Mélika, et à peu de distance les unes des autres, sont les petites villes de Beni-Isghin, de Bonora et d'Ahtfe. Elles sont toutes bâties sur les bords de l'Oued-El-Biad.

A l'Est de ce premier oasis, en est un autre plus étendu, mais moins peuplé. Il a trois villes, Barriaan, El-Grara, et Metlili. Cette dernière est assez considérable.

Au Sud et à trois journées de marche de Metlili, est le troisième oasis qui compte quatre villes peu éloignées les unes des autres. Ces villes sont: Ouaregla, El-Ruissat, El-Schot et Engoussa.

Les Beni-Mzab n'ayant pas de voisins, n'ont jamais de guerres étrangères à craindre. Les Amers et les Louates, les tribus arabes les plus rapprochées de leur pays, en sont à près de 40 lieues au Nord-Ouest.

Toutes les villes des Beni-Mzab forment une république fédérative. Le pouvoir législatif et gouvernemental est dans chaque ville entre les mains des Talebs (savants). On appelle ainsi tout homme qui sait lire e

écrire, et peut raisonner sur le Coran. Un Cheikh nommé par les Talebs y exerce le pouvoir exécutif; il est en même temps prêtre de la Mosquée principale de la ville qu'il administre. Les fonctions de Cheikh sont si peu recherchées dans ce pays, que lorsqu'une élection a lieu, on est obligé de surpendre celui qui a été élu; sans quoi il s'enfuit souvent dans une autre ville. Il peut même résister par la force, mais une fois pris, il est obligé d'accepter. Néanmoins il peut faire ses conditions; demander l'autorisation de faire des changements dans l'administration du pays, ou de donner aux affaires telle direction qu'il indique. Une fois installé, il remplit ses devoirs avec conscience, et est entouré d'un respect filial par ses administrés qui lui donnent le titre de père. Tous les emplois inférieurs au sien sont à sa nomination. Il y en a du reste fort peu. La justice est indépendante de lui. Elle est administrée dans chaque ville par un Cadi nommé par les Talebs. L'assassinat est le seul crime qui soit puni de mort (1).

Le pays des Beni-Mzab est fort riche par son propre sol. Il fait en outre un commerce considérable avec Gadamès, Bournou, Tembouctou, et tout le Soudan. Il écoule les produits qu'il tire de cette contrée, par Tunis et Tripoli.

Beaucoup de Beni-Mzab s'établissent à Alger pour un certain nombre d'années. Ils y avaient sous les Deys

---

(1) Lorsqu'il s'élève quelque discussion entre deux villes des Beni-Mzab, toutes les autres envoient des arbitres pour la juger, et des troupes pour faire respecter la décision.

le monopole des bains, des moulins et des boucheries. Ce sont des gens actifs, laborieux, intelligents et d'une grande probité. Nous pourrons par leur moyen attirer plus tard à Alger le commerce que leurs compatriotes font par Tunis et Tripoli.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME DEUXIÈME.

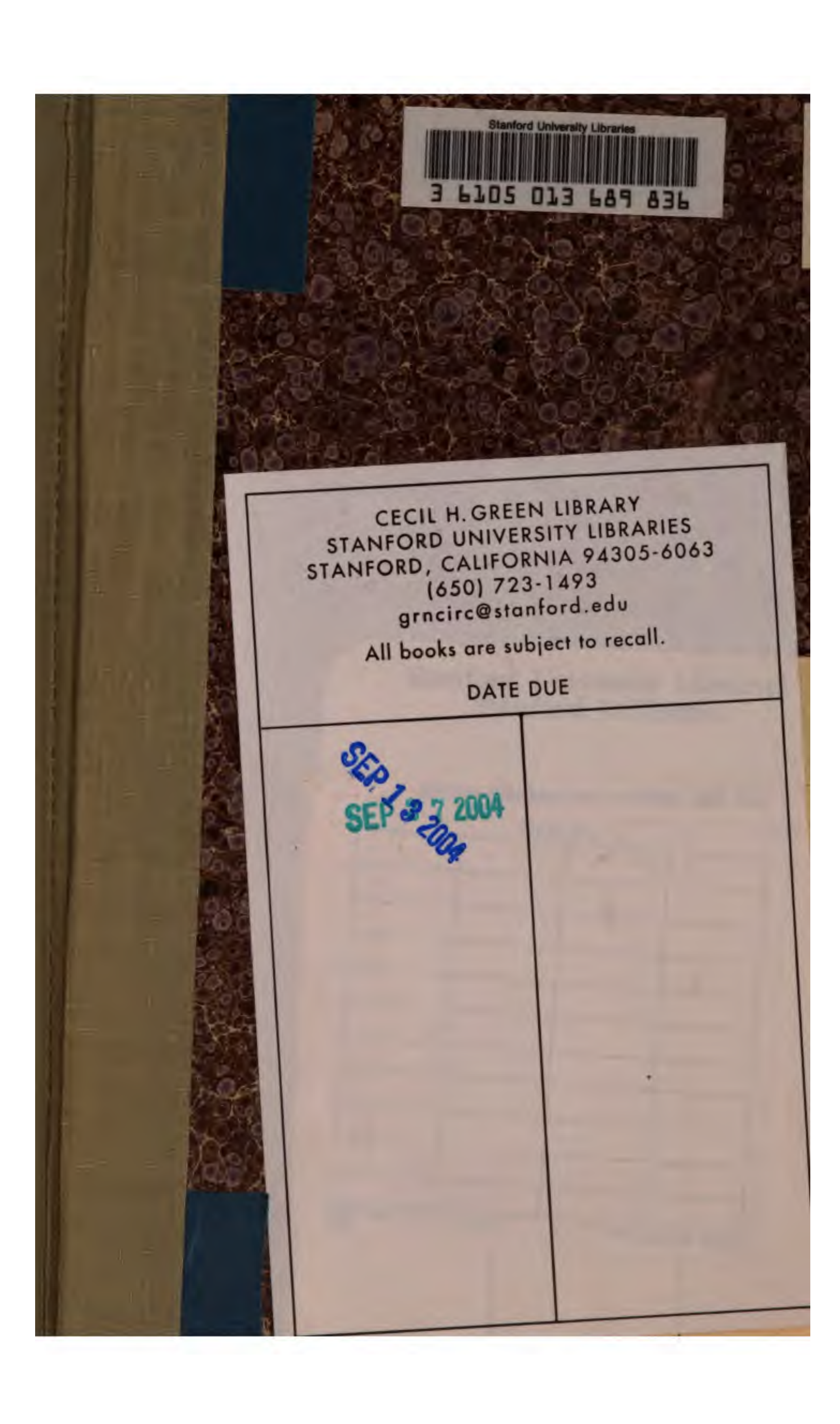
PREMIERE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

Imprimerie de G.-Laguionie, rue Christine, n° 2.





Stanford University Libraries
3 6105 013 689 836

